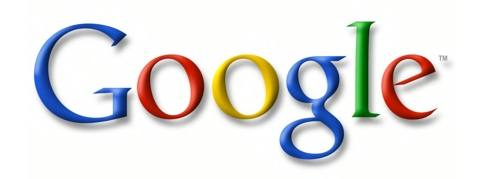
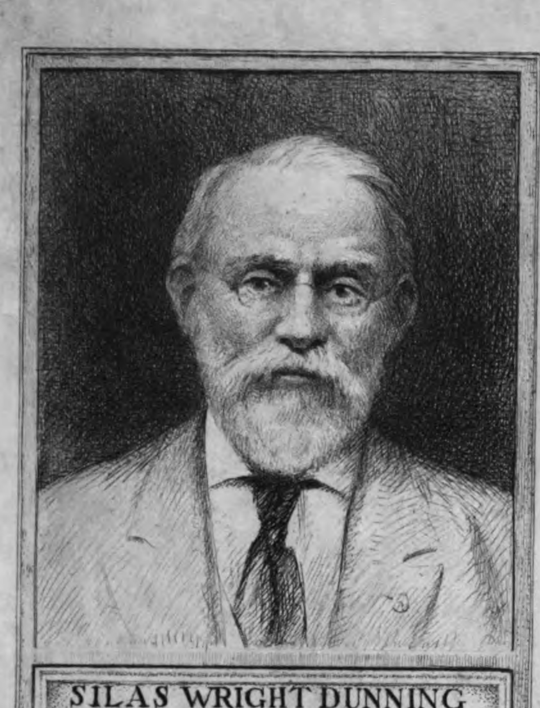




La Revue
Savoisienne

L'Académie Florimontane laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

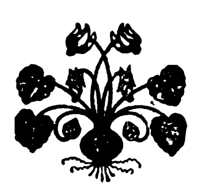
de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1806

1921

Soixante-deuxième Année



ANNECY

Imprimerie J. ABRY, Editeur

—

1921

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606

par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.

Réorganisée en 1851

par

Louis Bouvier (1819 † 1908). | Jules Philippe (1827 † 1888).
Etienne Machard (1824 † 1887). | Eloi Serand (1826 † 1891).

BIENFAITEURS :

Léon MARÈS (1854 † 1916)

Donateur du château, des collections et du domaine de Montrottier

D'C. ANDREVETAN (1802 † 1879) | MELVILLE-GLOVER (1834 † 1897)
D' F. DAGAND (1815 † 1886) | Dr THONION (1830 † 1917)
Aimé CONSTANTIN (1831 † 1900) | F. GARDIER (1854 † 1919)
ASGHIL FAVRE (1877 † 1920)

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la grande guerre.

Joseph Dingeon, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée.

Alfred-Joseph Bard de Coutance, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus Rollier, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée).

Louis Grivaz, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au Bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.



LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Ch. MARTEAUX I, professeur agrégé au Lycée Berthollet ; Max BRUCHET I, archiviste départemental du Nord ; Charles BUTTIN, archéologue, 3, villa Mozart, à Paris.

Trésorier honoraire : M. Jean RITZ C I, compositeur de musique.

COMITÉ.

Président : M. F. MIQUET A, receveur honoraire des finances.

Vice-Présidents : MM. Albert CROLARD, député, ingénieur ; Isidore NANCHE I, chirurgien-dentiste, et J. DÉSORMAUX I, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire perpétuel : M. Marc LE ROUX I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint et bibliothécaire : M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale.

Archiviste : M. Joseph SERAND, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.

Trésorier : M. Charles RUPHY, industriel.

Membres du Comité : MM. L. BALLEYDIER, F. CROSET, E. FALLETTI, A. FLAMARY, J. LAVOREL.

Adjoint au Trésorier : M. H. PFISTER.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue :* M. LE ROUX.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique : MM. FAURE, LAVOREL, MIQUET. — Section scientifique : MM. FLAMARY et LE ROUX. — Section philologique et littéraire : MM. DÉSORMAUX et G. MARTIN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Conservateur du château : M. J. SERAND.
Adjoint au Conservateur : M. F. SERAND.
Econome du domaine : M. Ch. RUPHY.

MEMBRES D'HONNEUR.

DATES d'admission — MM.

1887 ALLART Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Genève.
1915 BORDEAUX Joseph-Paul-Emile (le général) C, à Briançon.
1913 BORDEAUX Henry O C, de l'Académie Française, 44, rue du Ranelagh, à Paris.



1892 Bruchet Max ✱, I, archiviste départemental, à Lille (Nord).
1872 Chantre Ernest ✱, ancien sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon, à Fontville par Écully près Lyon.
1920 Charléty Sébastien O ✱ I, recteur de l'Université de Strasbourg.
1906 Courtois d'Arcollières, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1882 Demole Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1921 Denarié Emmanuel, président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1915 Donnet Fernand, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts et secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique à Anvers.
1878 Dufour Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1921 Ferrand Henri, avocat, président de la Société des touristes du Dauphiné, à Grenoble.
1910 Fruttaz (le chanoine), président de la Société académique d'Aoste.
1881 Hollande I, directeur honoraire de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.
1916 Martin Paul-Edmond, archiviste d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1911 Muret Ernest ✱, professeur de philologie romane à l'Université de Genève.
1917 Pariset Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1916 Pérouse Gabriel I, archiviste départemental de la Savoie, docteur ès-lettres, à Chambéry.
1916 S. G. Mgr Petit Louis ✱, archevêque d'Athènes.
1915 Plocq Ernest ✱, ingénieur, inspecteur honoraire de l'exploitation aux chemins de fer du Nord, 15, rue Vavin, à Paris.
1881 Revil Joseph I, docteur ès-sciences, géologue, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 Revon Michel ✱, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 Ritter Eugène, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, correspondant de l'Institut de France, 3, chemin des Cottages, à Genève.
1911 Van Gennep ✱, directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, professeur, 116, Grande Rue, Bourg-la-Reine (Seine).

MEMBRES EFFECTIFS

1910 Adé Henri, architecte, à Annecy.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur général de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1900 Balleydier Louis ✱ I, doyen de la Faculté de Droit de Grenoble.
•1906 Barut Jules ✱, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.
1907 Blandin Henri, receveur des Domaines, à Annecy.
1896 Buttin Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, 3, villa Mozart, à Paris.
1905 Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
1890 Crolard Albert, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1897 Crolard Francis ✱ A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset François, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Dépollier Louis A, imprimeur, à Annecy.
1896 Désormaux J. I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Desservétaz Alfred, comptable, à Annecy.

1892 DOMENJOUD Henri, percepteur en retraite, à Annecy et Sevrier.
1909 DUNAND Alexis, rentier, à Annecy.
1915 FALLETTI Eugène, entrepreneur de travaux publics, à Cran-Gevrier.
1901 FERRERO Marius ✱, conseiller général, à Annecy.
1913 FLAMARY Antoine I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 FONTAINE Antoine, architecte, à Albigny.
1901 FREY Charles I, entrepreneur de transports, à Annecy.
1906 GALLET Claudius ✱ A, docteur en médecine, sénateur de la Haute-Savoie.
1883 GALLIARD Louis, docteur en médecine, à Annecy.
1913 GAVARD Adrien (le chanoine), supérieur de l'Ecole de Théologie, à Tessy, par Metz (Haute-Savoie).
1904 GENEVOIS Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1906 HÉRISSON Jean A, imprimeur, à Annecy.
1907 LAEUFFER Eugène ✠, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1909 LAEUFFER Jean C ✠, rentier, à Annecy.
1916 LANGLOIS Pierre, compositeur de musique, à Annecy.
1905 LAVOREL J.-M. (le chanoine), à Annecy.
1901 LAYDERNIER Léon A, banquier, à Annecy.
1891 LE ROUX Marc I. docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 LETONNELIER Gaston A, archiviste départemental, à Grenoble.
1891 MARTEAUX Charles I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 MARTIN Georges I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 MICHEL Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1893 MILLET François A, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 MIQUET François A, receveur honor. des finances, à Annecy (Vovray).
1903 MURGIER Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 NANCHE Isidore I, vice-président de la section d'Annecy du Club-Alpin.
1901 OGIER J.-M. (Mgr), à Talloires.
1906 ORLYÉ Philibert (d') ✱, propriétaire, maire de Menthon-St-Bernard.
1911 PAUL-DUBOIS, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris et à Menthon-St-Bernard.
1911 PÉRIN Louis ✱, sous-intendant militaire de 2e classe, honoraire, à Annecy.
1915 PFISTER Louis, organiste de la cathédrale, à Annecy.
1915 PFISTER Hubert, agent général d'assurances, à Annecy.
1894 PICCARD L.-E. (Mgr) I O ✠, proton. ap., chan. hon., à Thonon.
1897 RAILLON Fleury I, architecte départemental, à Annecy.
1913 REBORD Charles (le chanoine), prévôt de la Cathédrale, à Annecy.
1912 REVIL Jean, licencié en droit, à Annecy.
1901 RICHARD Jean, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 RITZ Jean ✠ C ✠ I, compositeur de musique, Annecy.
1894 ROBERT Victor, à Annecy.
1908 RUFFIER Ernest I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 RUPHY Charles, industriel, à Annecy.
1897 SAUTIER-THYRION, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.
1908 SERAND François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.
1891 SERAND Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1908 SERVETTAZ Claudius A, professeur à l'Ecole supérieure d'Annecy.
1874 TISSOT (l'abbé), curé de Cluses.
1904 VARAY François ✱, docteur en médecine, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIÉS

1910 Abry Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1914 Aix-Sommariva (marquis d') Claude, lieutenant-colonel au 1er régiment d'infanterie italien (Brigade du Roi).
1919 André Léon A, directeur de la filature de Sainte-Claire, Annecy.
1911 Anthonioz Alfred O A, industriel, à Genève.
1910 Anthonioz Charles A, sculpteur, 11, rue du marché, à Evian.
1920 Aussedat Joseph, industriel, à Cran-Gevrier.
1911 Badin Charles, négociant, à Annecy.
1921 Bartholoni René, député, à Paris.
1910 Blanc Henri, avocat. à Paris.
1912 Bouchet Claudius, négociant, à Annecy.
1921 Bordeaux Louis, avocat, à Thonon.
1920 Brand Charles, industriel, au Châble-Beaumont.
1911 Brocadet A.-P., pharmacien, à Paris.
1919 Brunier Georges, procureur de la République, Annecy.
1919 Burnier Gilbert, agent d'assurances, Annecy.
1921 Buttin J., vétérinaire, à Annecy.
1903 Carle Henri, capitaine d'infanterie, à Chambéry.
1895 Carnot François, ancien député, ingénieur des Arts et Manufactures, 8, avenue Montespan, à Paris.
1909 Carrier Maurice, avoué, à Bonneville.
1919 Chappaz Léon, agent d'affaires, La Côte-d'Hyot.
1913 Cholley André, professeur agrégé au Lycée Ampère, à Lyon.
1909 Cochon Jules O I, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, 5, avenue de Savoie, à Chambéry.
1903 Costa de Beauregard (Cte Olivier), à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel A, directeur du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1921 Crolard Louis, employé de banque, à Annecy.
1906 Croyn A. I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
1916 Curral, avocat, à Bonneville.
1920 S. G. Mgr Cusin Jules, évêque de Nysse et coadjuteur de Mgr l'évêque de Mende.
1906 Deschamps, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1919 Doyen O, commandant de chasseurs alpins, Annecy.
1910 Dubettier Ernest, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé) A, ancien professeur, à Paris.
1919 Duparc Emile, agent d'assurances, Annecy.
1913 Dussaugey Ernest, ingénieur civil, à Annecy-le Vieux.
1921 Faure Claude A méd. col., archiviste départemental, à Annecy.
1920 Favre d'Anne Pierre, géomètre, à Manigod.
1919 Favre-Félix J., président du tribunal, Annecy.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie, maire de Saint-Jean de Sixt.
1911 Fournier Jacques, propriétaire, à Annecy-le-Vieux.
1920 Girod Paul, industriel, à Ugine.
1916 Gourguet Paul, rentier, à Annecy.
1913 Goy (le Dr) A, maire de Reignier, sénateur de la Hte-Savoie.
1906 Guinier Philibert, inspecteur des Eaux et Forêts, Directeur de l'Ecole forestière, à Nancy.

1921 LACHAT ✠, inspecteur des Forêts, à Annecy.
1921 LACOMBE, notaire, à Rumilly.
1920 LAEUFFER Frédéric ✻, notaire, à Paris.
1916 LETESTU André O ✠, directeur du Haras, à Annecy.
1911 MARCHAND Francis, avoué à Annecy.
1916 MARQUET Fernand ✠, vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 MARTIN Paul (l'abbé), curé de Moye (Haute-Savoie).
1911 MARULLAZ François (l'abbé), économe au Grand-Séminaire. Tessy-Metz.
1911 MENTHON ✻ ✠ (le comte Antoine de), à Charbonnière, Menthon.
1916 MICHAUD François, rentier.
1916 MONNIER Jean-Jacques, professeur d'histoire à l'Ecole supérieure des jeunes filles, à Genève.
1921 MORAND Louis (le chanoine), à Annecy.
1921 MOUTHON Joseph, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1906 ORLYÉ Jean (d') ✠, licencié ès-sciences.
1912 ORMOND Marguerite (Mme), au château de Crevins-Bossey.
1913 PASSORIO PEYSSARD (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.
1916 PATURLE Camille, industriel, à Saint-Laurent du Pont.
1902 PÉRILLAT, ancien administrateur du Bon Marché, 18, avenue de la Bourdonnais, à Paris.
1911 PERNOUD Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 PERNOUD Louis, inspecteur-voyer en retraite, à Annecy.
1909 PERRET Henri, avocat, à Bonneville.
1912 PERRIER DE LA BATHIE, ingénieur-agronome, à Ugine (Savoie).
1919 PERRISSIN-FABERT, maire du Grand-Bornand.
1911 PISSARD Louis, notaire, à Saint-Julien en Genevois.
1911 REPLAT Georges, procureur de la République, à Albertville.
1911 REPLAT Jacques, directeur de l'assurance « L'Union », à Annecy.
1903 REY Emile ✠ A (N-I), procureur de la République, à Grenoble.
1921 RIBATTO Eugène, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1912 ROBERT Louis, employé à la Société générale, à Annecy.
1909 ROSSET Marie ✠ I, instituteur honoraire, à Groisy-le-Plot.
1916 ROUSSY DE SALES ✻ ✠ (le comte de), à Thorens.
1912 RUPHY Louis, architecte, à Annecy.
1901 SEYSSEL-CRESSIEU (le cte Marc de) ✠, château de Musin, par Belley.
1902 TERRIER Auguste C ✻ ✠ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, 17, avenue de Tourville, à Paris.
1914 TRÉSAL (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont, Seine).
1919 VINIT A., docteur en médecine, Thônes.
1921 VULLIET Henri, conservateur des hypothèques en retraite, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

1916 BOILLOT (l'abbé), curé de Liesle (Doubs).
1916 DUNOYER Norbert, à Juvigny.
1916 EMPHIN (l'abbé), curé de Valezan (Savoie).
1921 MARET F., inspecteur de la Cie Péninsulaire havraise, à Madagascar.
1916 MORET Léon ✠, docteur en médecine, chef des travaux de géologie à l'Université de Strasbourg.
1916 POCHAT-BARON François (le chanoine), supérieur du collège de Thônes.
1914 TERRIER Jean, imprimeur, à Etampes.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'histoire et d'archéologie.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Belley. Société scientifique du Bugey.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Société de statistique de l'Isère.
— Annuaire de la Société des Touristes du Dauphiné.
Lyon. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
— Revue alpine (don).
Macon. Académie des sciences.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moutiers. Académie de la Val-d'Isère.
Nice. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
Paris. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Le Mercure de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
Saint-Jean de Maurienne. Société d'histoire et d'archéologie.
Thonon. Académie chablaisienne.

ÉTRANGER.

Aoste. « Augusta Praetoria », revue valdotaine.
Fribourg. Société d'histoire du canton de Fribourg.
Genève. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
Lausanne. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
Milan. Atti della Società italiana di scienze naturali.
Neuchatel. Société des sciences naturelles.
Padoue. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
Turin. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpino.
Vérone. Madona Verona (Museo Civico).
Washington. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
Zurich. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).

JOURNAUX.

Annecy. Industriel savoisien.
Paris. Le Savoyard de Paris..

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée générale du 15 janvier 1921

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté.

Le Président prononce l'allocution suivante.

Messieurs,

Notre assemblée générale a été fixée à ce jour. 15 janvier, pour commémorer le 70e anniversaire de notre fondation.

Aucun de ceux qui ont assisté à la 1re séance du 15 janvier 1851 n'est survivant. Mais nous gardons fidèlement leur souvenir. Si les hommes passent, les institutions restent, et la nôtre est debout, plus vivante que jamais. Rendons hommage à ceux qui nous ont précédés, honorons leur mémoire et efforçons-nous de poursuivre leur œuvre avec le patriotisme et le dévouement dont ils ont donné tant de preuves.

Messieurs,

L'année est à peine commencée que déjà nous avons à déplorer la perte de deux de nos collègues les plus méritants.

M. le chanoine Rannaud est mort le 2 janvier, à Sixt. où il était né le 11 septembre 1841. Prêtre en 1865, il avait été successivement vicaire à Saint-Nicolas la Chapelle (1865), à Thonon (1871), curé de Marnaz (1877), archiprêtre-curé de Saint-Julien (1880), puis chanoine de notre cathédrale (1907). Esprit très ouvert, affable et laborieux, il a partout laissé de bons souvenirs. Il fut même proposé pour l'épiscopat.

1. Sont présents : *Membres effectifs* : MM. Blandin, F. Crolard, Crozet, Dépollier, Désormaux, Flamary, Fontaine, J. Laeuffer, Lavorel, Laydernier, Le Roux, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, Ph. d'Orlyé, Périn, L. Pfister, Rebord, Revil, Robert, Ch. Ruphy, J. Serand, Servettaz.

Membres associés : MM. André, Genevois, J. d'Orlyé, H. Pfister, L. Ruphy.

Excusés : MM. A. Crolard, Domenjoud, Langlois, Sautier-Thyrion, F. Serand.

Toute sa vie, il a consacré ses loisirs à des travaux historiques. On lui doit : *La vie du bienheureux Ponce de Faucigny, La Chartreuse de Pomier* (1909), l'*Histoire de Sixt* (1916), et il mettait la dernière main à une *Histoire de Saint-Julien.*

Nous avons également appris la mort, à la Nouvelle-Orléans, de M. le général Arsène Perrilliat.

Né le 10 juillet 1865 à Paris, il était le petit-fils de notre compatriote François-Marie Perrilliat, natif du Grand-Bornand (1783) et fixé à la Nouvelle-Orléans.

Il était arrivé par son travail au grade d'ingénieur en chef de la Louisiane, grade qui entraînait celui de général du génie, et il exerçait son autorité sur un territoire plus grand que huit départements français.

Mais, vers 1912, le gouverneur de la Louisiane ayant voulu lui imposer une attitude et une conduite politique en opposition avec ses convictions, il n'hésita pas à donner sa démission d'ingénieur en chef.

Il se fit alors entrepreneur de travaux publics et fut mis à la tête d'entreprises considérables, qui donnèrent des résultats splendides.

Il était président de plusieurs sociétés financières et notamment de l'*Hercules Company Limited* et de l'*Hibernia Bank.*

Pendant la guerre, il manifesta ses sympathies françaises en faisant de nombreuses et importantes libéralités, par l'entremise de notre sympathique collègue M. Périllat, ancien administrateur du *Bon Marché.*

Le Président adresse les félicitations de l'Académie à M. Cattin, dont deux fils officiers ont reçu la croix de la Légion d'honneur, ainsi qu'à M. Ch. Buttin pour son fils Pierre, honoré de la même distinction, et à M. Alfred Anthonioz qui a été promu officier de la Couronne d'Italie.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

C. Jullian, *Les origines de la Savoie.* Ext. de la *Rev. des Etudes anciennes*, 1920, don de M. Ch. Marteaux.

Quelques documents sur la période révolutionnaire, don de M. Carle.

Remerciements aux donateurs.

M. H. Pfister, au nom de M. Ch. Ruphy, donne lecture du compte-rendu financier de 1920 ainsi que du projet de budget pour 1921.

SITUATION FINANCIERE DE L'EXERCICE 1920

RECETTES :

Rente 4 % chemin de fer Ouest-Etat	38 »		130 50
— 5 % Fondation Thonion	25 »		
— 5 % Titre Perrilliat	17 50		
— 5 % Titre Gardier	50 »		
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne			102 72
Cotisations de 1920			2.032 »
Cotisations arriérées			30 »
Abonnements à la *Revue*			332 »
Annonces dans la *Revue*			100 »
Ventes de publications			557 25
Total			3.284 47

DEPENSES :

Revue Savoisienne 1920			2.889 »
Clichés SADAG			40 50
Frais généraux	Recouvrements	20 50	141 60
	Correspondance	28 55	
	Frais de bureau, imprimés, etc	69 65	
	Reliure	8 25	
	Assurances	14 65	
Don au Souvenir Français			25 »
Entretien des tombes			25 75
Total			3.121 85

RECAPITULATION :

Recettes	3.284 47
Dépenses	3.121 85
Excédent des recettes	162 62

PROJET DE BUDGET POUR 1921.

RECETTES :

Intérêts de fonds placés	Rente 4 % chem. de fer Ouest-Etat	38 »	202 »
	— 5 % Fondation Thonion	28 »	
	— 5 % Titre Perrilliat	17 50	
	— 5 % Titre Gardier	50 »	
	Caisse d'Epargne	68 50	
Fonds à retirer de la Caisse d'Epargne pour solder les frais du 4e trimestre de la *Revue*			690 »
Cotisations de 1921			2.000 »
Cotisations arriérées			20 »
Publicité			100 »
Abonnements			320 »
Vente de publications			50 »
Fonds de réserve prélevés sur les bénéfices de 1920 (1/10e de 162.62)			16 26
Subvention du Musée Léon Marès pour la *Revue*			»
Total			3.398 26

DEPENSES :

Impression de la *Revue Savoisienne* et clichés			2.400 »
Facture Abry pour le 4e trimestre 1920			690 »
Frais généraux	Recouvrements	80 »	270 »
	Correspondance	25 »	
	Articles de bureau, imprimés, étrennes	40 »	
	Assurances	15 »	
	Bibliothèque. — Archives	20 »	
	Reliure	15 »	
	Abonnements, achats de livres	75 »	
Entretien des tombes			25 »
Dépenses imprévues			13 26
		Total	3.398 26

Actif de l'Académie au 15 janvier 1921.

2 obligations Ouest-Etat 4 %, acquises pour le prix de		1.015 40
1 titre Perrilliat, rente 5 %, 12,50 de rente		248 87
1 titre Thonion, rente 5 %, 25 fr. de rente		496 45
Numéraire en caisse	Capital inaliénable (257,33+16,26)	273 59
	A la Caisse d'Epargne, dont 102,72 intérêts	1.584 02
	Entre les mains du Trésorier	865 70
	Total	4.484 03

Ces comptes et projet, mis aux voix, sont approuvés.

M. J. Serand lit son rapport sur la question du domaine et du Musée de Montrottier. Le Président remercie, au nom de l'Académie, MM. Serand frères qui ont contribué par leur activité inlassable à nous doter d'un revenu inespéré provenant des entrées au Musée pendant la saison d'été. Il rend hommage, en ce jour anniversaire, à la mémoire de leur vénéré père qui fut le plus actif artisan de la reconstitution de la Florimontane, il y a soixante-dix ans.

M. Ch. Ruphy fait approuver la situation financière en fin décembre 1920 et propose le budget pour 1921. Le Président remercie notre dévoué économe du domaine de son excellente gestion.

L'Assemblée s'associe aux deux administrateurs qui connaissent et apprécient le personnel dévoué du château, ainsi que le comptable, M. Roche, pour leur adresser le témoignage de leur entière satisfaction. En même temps, elle adresse un souvenir à notre ancien régisseur Jean Métral, qui est décédé à Annecy le 11 courant. Elle offre également l'expression de sa gratitude à toutes les personnes qui, à des titres divers, ont rendu des services au domaine de Montrottier.

Il est procédé ensuite aux élections portées à l'ordre du jour :

Sont nommés vérificateurs des comptes, MM. DOMENJOUD, Ph. D'ORLYÉ, Jean RITZ.

Membres du Comité : MM. A. CROLARD, DÉSORMAUX, NANCHE.

Membre effectif élu : M. H. PFISTER.

Membres associés nouveaux : MM. BARTHOLONI, Louis BORDEAUX, BUTTIN, Louis CROLARD, LACHAT, LACOMBE, Chanoine MORAND, Dr MOUTHON, VULLIET, RIBATTO, FAURE.

Membres d'honneur : M. Emmanuel DENARIÉ, président de l'Académie de Savoie; M. Henri FERRAND, président de l'Académie delphinale.

Membre correspondant : M. F. MARET, inspecteur de la Cie Péninsulaire Havraise à Madagascar.

Les titres de membres bienfaiteurs sont décernés à deux anciens membres décédés : Asghil FAVRE, qui a attribué un legs important à l'Académie Florimontane, et Aimé CONSTANTIN, dont le fils a généreusement offert à notre bibliothèque, en mémoire de son père, une importante série d'ouvrages philologiques.

M. MIQUET donne lecture de son rapport sur le Concours de Poésie de 1920. *(Voir dans le présent fascicule.)*

Le prix n'est pas décerné cette année, étant donné la faiblesse des envois présentés. Les conclusions du Jury sont adoptées.

Il est procédé à l'ouverture des plis cachetés contenant les noms des concurrents.

Obtiennent :

1° *Mention honorable :* Mlle FAUCONNEAU DU FRESNE, de Paris :

2° *Mention:* M. Paul LOUVAT, maréchal des logis au 152e A. L., au camp de Mailly.

M. DÉSORMAUX demande que l'échange de la *Revue Savoisienne* soit consenti avec les périodiques (ou l'un des périodiques) suivants :

1° L'Académie Royale d'Agriculture de Turin;

2° Le Bulletin de la Société de Géographie de Neuchâtel;

3° Le Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Neuchâtel.

L'Assemblée adopte seulement l'échange avec cette dernière Société et décide, avec regrets, de ne pas accepter les deux autres, en raison du tirage réduit depuis l'année dernière de la *Revue Savoisienne.*

M. MIQUET fait la communication suivante :

Dès le début des hostilités, nous nous sommes promis de recueillir les faits honorables, les actions d'éclat, les citations

en un mot tout ce qui se rapporte à la part prise par la Savoie dans la guerre qui a bouleversé le monde.

Ce projet a pris corps dans la séance du 3 février 1915, où, sur la proposition de M. J. Serand, « l'Académie Florimontane, fidèle gardienne des souvenirs de notre pays et de tout ce qui peut concourir à la gloire de la Patrie », a décidé de publier après la guerre le *Livre d'honneur de la Savoie*.

En exécution de cette décision, je me suis mis à l'œuvre, et dès la séance du 3 mars je vous ai tenus au courant de mes recherches. A plusieurs reprises, et notamment dans les séances des 14 avril, 10 novembre 1915, 12 janvier, 3 mai, 8 novembre 1916, 7 mars, 4 juillet 1917, 6 février, 9 octobre 1918, j'ai donné lecture des états de situation de mon travail.

Une assez grave maladie ayant paralysé mes efforts pendant l'année 1919, j'ai dû suspendre pendant quelque temps les opérations, mais j'ai repris ma tâche en 1920, et voici les résultats auxquels je suis parvenu :

Légion d'honneur : commandeurs, 10; officiers, 89; chevaliers, 796; Médaille militaire : 2.374; Médaille de la reconnaissance française : 77; Médaille d'honneur des épidémies : 101; Médaille du ravitaillement : 7; Fonctionnaires mis à l'ordre du jour de l'armée : 4; Citations : 6.662.

Il s'agit maintenant de passer à la réalisation matérielle du projet.

Le concours des pouvoirs publics ayant été prévu nous avons sollicité, sur la proposition de M. Dépollier (séance du 2 juin 1915), l'appui du Conseil général. Celui-ci, dans sa séance du 21 septembre 1915, et sur le rapport de M. le sénateur Chautemps, a émis un vote de principe en notre faveur et nous a donné son appui moral.

Actuellement, je propose à l'Assemblée générale de m'autoriser à adresser en son nom, au Conseil général, une demande ferme de subvention.

J'ai recueilli 10.158 noms, qui réclament chacun 6 lignes d'impression, en moyenne, soit 60.948 lignes. En comptant 40 lignes à la page, on obtient 1.523 pages, dont la moitié pour la Savoie, soit 761. Il reste pour nous 762 pages; soit 47 feuilles de 16 pages à 180 fr. la feuille : prix total, 8.460 francs.

Ma tâche est remplie. Au Conseil général d'apprécier l'opportunité de cette publication.

Quant à la liste des morts, qui comprendrait pour le département 12.500 noms, elle demanderait 312 pages, soit 20 feuilles

à 180 fr. = 3.600 fr. Ce travail peut être fait avec toute l'exactitude voulue par les mairies.

Sauf omissions toujours possibles, le nombre des officiers savoyards morts pour la France s'élève à 340.

50 étaient dans les chasseurs alpins, 38 dans les troupes coloniales, 28 dans l'artillerie, 7 dans la cavalerie, 6 dans le génie et le surplus dans l'infanterie ordinaire. L'aviation en a pris 15.

On compte dans les morts : 14 commandants, 56 capitaines, 84 lieutenants, 170 sous-lieutenants, 6 médecins, 1 pharmacien, 1 chef de musique et 2 officiers d'administration.

Dans cette liste funèbre, l'armée de mer est représentée par un capitaine de frégate et un lieutenant de vaisseau.

Un peu plus du tiers, soit 125, étaient des officiers de carrière.

Dans les grades supérieurs, de Chillaz de Bellegarde, Fuzier, Mercier, avaient en perspective le plus brillant avenir.

Dans les jeunes, quelques-uns avaient déjà fait leurs preuves et pouvaient compter sur une carrière illimitée : tels étaient, notamment, Gromier, Mugnier-Pollet, Vallory.

Plus de deux cents des officiers tombés étaient des civils que leur patriotisme éleva à la hauteur des circonstances.

On compte parmi eux 32 instituteurs, 20 fonctionnaires, 17 commerçants ou industriels, 9 avocats, 7 prêtres, 6 ingénieurs, 5 professeurs dont un professeur de Faculté, 4 étudiants, 2 notaires, 2 typos, 1 architecte, 1 géomètre, 1 peintre, 1 publiciste. 1 vétérinaire.

L'agriculture, notre mère nourricière, a fourni le surplus.

Il y a là des enfants qui ont à peine vingt ans (Abbé, Brouard, Fay-Jacquet, Lacombe, Perrollaz, Rey), toute une élite de notre jeunesse, qui a été fauchée dans sa fleur.

Que de bourgeons détruits, que d'espérances brisées!... Signalons entre tous Hippolyte Pissard, professeur de droit et journaliste à ses heures, et Jean Fontaine-Vive, étudiant-poète, qui se serait fait un nom dans les lettres ou l'enseignement.

⁂

La Florimontane adopte à l'unanimité cette proposition. M. Nanche, vice-président, rend hommage, au nom de tous, à l'énorme labeur et à l'énergie de M. Miquet qui vient de terminer une tâche difficile. Notre Président, qu'il en soit chaudement remercié, aura ainsi élevé un monument impérissable à la gloire des fils de la Savoie, rappelant aux générations à venir

le noble sacrifice de leurs pères qui, par leur héroïque abnégation, ont contribué au salut de la patrie.

Sur la proposition de M. J. SERAND, l'Assemblée décide que le concours Andrevetan de 1921 sera consacré à l'architecture afin de provoquer la création des plans de fermes ou de villas ayant un caractère nettement savoyard. Une commission, composée de MM. Adé, Fontaine, Raillon, Ruphy, architectes, Marc Le Roux et J. Serand, est nommée pour élaborer le programme qui sera publié prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée se sépare à 19 heures.

Le Comité reste en séance pour la formation de son bureau pour 1921. Tous les membres sortants sont réélus. M. H. PFISTER est nommé en qualité de Trésorier-adjoint.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 2 février 1921

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 janvier est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT fait part des lettres de remercîments des membres d'honneur et des membres associés nouvellement élus.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Ch. GORCEIX, *Traces de l'homme dans les lignites de Voglans (Savoie)*, C. R. Ac. des Sc., décembre 1920.

M. LE ROUX, *Notes sur la biologie de la Truite dans les grands lacs savoyards*. Ext. *Rev. Sav.*, 1920.

L. MORET, *Sur la constitution lithologique du Nummulitique et du Crétacé supérieur du plateau d'Arâche*. C. R. Ac. des Sc., décembre 1920.

E. M., *Nouveau projet d'aménagement du Haut-Rhône par dérivation*. Ext. du Génie civil, 25 sept. 1920.

Remerciements aux donateurs.

1. Sont présents : MM. Désormaux, Faure, Fontaine, Lachat, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, Périn, Rebord, L. Pfister, Ribatto, Ritz, F. Serand, J. Serand, Vulliet.
Excusés : MM. Langlois, Lacombe, H. Pfister.

M. Miquet fait connaître ses récentes recherches biographiques sur quelques Savoyards émigrés à l'étranger.

F.-E.-G. Rosaz, évêque de Suze.

Gaspard Mermillod (1824-1892), évêque de Lausanne et de Genève, puis cardinal.

Philibert Paris, né à Saint-Ferréol, en 1741. *(Voir articles séparés.)*

Le Président donne lecture d'une notice de M. Boillot, au sujet d'un personnage franc-comtois qui se rattache à la Savoie par son mariage. J.-A. de Mesmay épousa, en 1782, Mlle de Clermont Mont-Saint-Jean, fille du marquis de la Bastie, en Savoie. Il fut nommé chevalier des SS. Maurice et Lazare par Victor-Amé, roi de Sardaigne, en 1788.

Un fait intéressant est l'explosion, le 19 juillet 1789, du château de Quincey, résidence de M. de Mesmay, qui perpétuera son nom dans l'histoire, car elle fut le commencement de l'agitation révolutionnaire en France. Le feu prit accidentellement à un baril de poudre, mis en réserve pour un travail de mines. Les personnes épargnées par l'explosion ne songent plus, dans leur affolement, qu'aux rumeurs répandues avec acharnement contre la noblesse. Elles crient au guet-apens et à la trahison et, pour user de représailles, mettent le feu au château neuf et démolissent en partie l'ancien.

M. Désormaux attire l'attention sur l'opportunité de la reprise des réunions des Sociétés Savantes de la Savoie, dont la tradition a été perdue depuis 1905. Il serait d'avis de réunir un Congrès qui coïnciderait, en 1922, avec le tricentenaire de la mort de saint François de Sales. Les moyens de réalisation de cet intéressant projet seront étudiés par le Comité de l'Académie Florimontane.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 2 mars 1921

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

1. Sont présents : MM. Crozet, Désormaux, Domenjoud, Faure, Flamary, Lachat, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, H. Pfister, L. Pfister, Périn, Revil, Rebord, Ritz, Robert, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. A. Crolard, Langlois, Ribatto.



Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages et les dons reçus :

Cl. Faure. *La garnison européenne du Sénégal et le recrutement des premières troupes noires 1789-1858,* Paris, 1921; don de l'auteur.

Deux photographies des travaux du viaduc d'Evires; deux photographies, l'une de l'intérieur de l'église Saint-Maurice, l'autre de l'ancienne église de la Visitation, rue Royale; don de M. H. Pfister. Remercîments aux donateurs.

Le Président adresse les condoléances de la Société à M. Jean-Jacques Monier, de Genève, ainsi qu'à M. Ernest Dubettier, qui viennent de perdre leur mère. Mme Marc Monier était la veuve du savant professeur de littérature dont le buste décore l'Université de Genève.

M. Miquet félicite Mgr Petit, archevêque d'Athènes, M. Balleydier, doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble, et M. Van Gennep, sous-chef de service aux Œuvres françaises (Informations), qui ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Il relève également dans le *Journal Officiel* la nomination au même grade de M. Arpin Emile-Auguste-Marcel, chimiste expert près le Tribunal de la Seine, qui est le descendant d'un Savoyard de Montvalezan, dont il a déjà parlé dans la séance du 1er avril 1914. M. Arpin, « chimiste éminent et d'une compétence unanimement reconnue dans toutes les questions relatives à la meunerie et à la boulangerie; il a fait de nombreuses recherches sur la panification, et a apporté pendant la guerre son concours le plus entier au ministère de l'agriculture et du ravitaillement ».

A l'occasion du centième anniversaire de la mort de Joseph de Maistre, qui est décédé le 26 février 1821, M. Miquet donne lecture d'une étude sur la vie et les ouvrages de l'illustre philosophe. C'est une manière de s'associer aux hommages qui ont été rendus à la mémoire du grand écrivain, à Chambéry, par une élite à la tête de laquelle figurait l'Académie de Savoie. *(Voir article séparé.)*

M. Désormaux communique les notes suivantes de Lexicologie et de Toponomastique savoisiennes :

I. **SERVOZ**. — On sait que les toponymes, comme les patronymes savoyards, en *-oz*, *-az* [1], ont la finale tantôt atone, tantôt

1. Pour la bibliographie de cette question, cf. notre étude sur la *Phonétique en Savoie*, p. 33.

accentuée. On sait également que, pour nombre d'entre eux, la graphie influe sur la prononciation et la modifie de plus en plus. C'est ainsi que des mots ayant primitivement la finale atone ont maintenant l'accent sur cette finale. Cf. *Cúloz (=Cule),* devenu *Culóz; Villaz (=Ville),* devenu *Villáz.* Un phénomène du même genre transforme *Monte-Cárlo* en *Monte-Carló* [2]. (Comparez *casino* et *casin,* qu'on trouve dans le *Voyage autour de ma chambre,* de Xavier de Maistre.)

Est-il possible de préciser pour chacun de ces mots l'époque où cette altération, devenue générale, a été consacrée par l'usage? L'enquête serait bien délicate, car le plus souvent les documents feraient défaut [3]. En voici un, qu'il n'est pas sans intérêt de relever, à cause de son origine.

Au mois de juillet de l'an 1606, le 28, saint François de Sales visitait Saint-Nicolas de Véroce et Notre-Dame de la Gorge. Le lendemain, il se rendait à Notre-Dame de Servoz. « Là, rapporte M. l'abbé Gonthier, il réprimande une dame qui voulut se permettre de jouer sur les mots : Notre-Dame du *Cerveau (Servoz)* et de la Gorge [4]. »

Cette anecdote prouve que l'on prononçait alors ce toponyme avec l'accent sur la finale, comme à présent; sinon, le jeu de mots n'eût pas été possible [5]. Elle témoigne aussi que saint François n'aimait guère les calembours, pas plus au cours de ses tournées pastorales qu'aux séances de l'Académie Florimontane, surtout lorsque ces plaisanteries risquaient de tourner en ridicule telle appellation religieuse, à la grande joie des Réformés attentifs.

II. **VOUTE.** — Nous avons donné jadis (*Revue Savoisienne,* 1913, p. 215) une liste de vocables qui s'appliquaient ou s'appliquent encore à la montagne, liste établie d'après un ancien traducteur de Polybe, en indiquant les continuateurs (ou les équivalents) actuellement usités en Savoie. Cette liste s'accroît du mot *voûte,* grâce à une note intéressante due à l'obligeance de notre excellent collègue M. E. Bernus.

« *Voûte* s'emploie très fréquemment en Maurienne, pour désigner un chemin ou sentier de montagne en lacets nombreux et courts, à tournants brusques.

2. Cf. A. Dauzat, *La Langue française d'aujourd'hui* (A. Colin, 1908).

3. Il faudrait aussi tenir compte des différences de prononciation entre les diverses classes sociales, rechercher l'influence des « allogènes », etc.

4. Gonthier, *Journal de saint François de Sales* (in *Œuvres historiques,* I, 418).

5. Quant au *z,* il n'était pas prononcé. Actuellement *z* est sonore.

« D. Mourral (*Glossaire des noms topographiques les plus usités dans le Sud-Est de la France et les Alpes occidentales*, p. 124) cite les exemples suivants, tous en Savoie :

a) « Le pied de la *Voûte* », hameau de Saint-Etienne de Cuine ;

b) « Les *Voûtes* de l'Arc », en descendant du col de l'Infernet sur Saint-Jean d'Arves ;

c) La descente du col de la Vanoise sur la Maurienne est connue sous le nom de « *voûte* du clapier blanc ».

« Je puis ajouter les exemples suivants, relevés lors de mes excursions.

a) Le chemin muletier qui monte en lacets rapides de Pontamafrey au village de Montvernier s'appelle « Les *Voûtes* » ;

b) De même les lacets du sentier montant de la forêt de Montandré aux pâturages de Plan Monsieur (cf. Joanne. *Savoie*, éd. de 1902, p. 346) ;

c) Une chapelle au-dessus du sentier qui se détache de la route de Saint-Colomban pour monter à Saint-Alban les Villards s'appelle « Notre-Dame des *Voûtes* ». (Cf. *Carte de l'Etat-Major* au 80/1000.)

« Tous ces exemples se trouvent localisés en Maurienne. Je n'en connais pas dans le reste de la Savoie, pas même en Tarentaise. Sauf pour la Maurienne, *voûte* signifie simplement un rocher surplombant, ou un chemin sous un rocher surplombant. Par exemple, « les *Voûtes* », au Salève, près de Monnetier (cf. Schaub et Briquet, *Guide pratique de l'ascensionniste sur les montagnes qui entourent le lac de Genève*, 3e éd., p. 203).

« Le nom de *voûte*, au sens usité en Maurienne, ne se trouve ni dans les Alpes valaisannes, ni dans les Alpes vaudoises, que j'ai beaucoup parcourues.

« Peut-être trouverait-on des exemples en Dauphiné. (Cf. La *Voulte*, chef-lieu de canton de l'Ardèche, près d'une forte courbe du Rhône [a].) »

Cette appellation est sans doute employée dans la vallée d'Aoste. Elle ne figure pas dans le vocabulaire de l'abbé Cerlogne. Nous nous permettons de la signaler aux géographes, dialectologues, alpinistes, valdôtains qui collaborent à la Revue *Augusta Praetoria*.

Le *Glossaire de Blonay*, de Mme Louise Odin, n'enregistre que *vuta*, au sens ordinaire de *voûte*.

Mais le patois lyonnais emploie encore le vocable *vôle* comme terme de batellerie : « Donner *vôle* », dit Puitspelu, c'est replier

a. Aucun exemple dans A. Ravanat, *Dict. du Patois des environs de Grenoble* (1911) ; mais *viri-vouta* = volte-face.

le bout d'un câble de manière à lui faire faire une boucle [6]. La corde, ajoute Puitspelu, fait *volte,* retourne sur elle-même.

C'est une explication du même genre pour le terme technique *volte,* employé par les marins, qui désigne l'action de virer pour changer de route.

L'origine de ces mots est identique. *Voûte* et *volte* sont deux doublets, issus, comme l'italien *volta,* comme le triplet français *volute,* du latin *volvere,* tourner. *Volute* est le mot savant; *voûte* (et variantes) le mot populaire, provenant du latin vulgaire *volta,* subst. partic. de *volvere.*

Volte, emprunté à l'italien *volta* (cf. faire *volte*-face, etc.), offre, entre autres sens curieux, celui d'une ancienne danse originaire d'Italie, danse où le cavalier fait tourner plusieurs fois sa dame, et termine en l'aidant à faire un bond en l'air (voir LITTRÉ). La *volte,* dit un écrivain du XVIe siècle, Jean Bouchet, l'auteur des *Serées,* a été amenée par les sorciers d'Italie en France (J. BOUCHET, dans Lacurne et dans Littré).

Si le mot *voûte* était spécial à la Maurienne, il y aurait lieu sans doute de le considérer comme un italianisme. Peut-être a-t-il remplacé le savoyard *étrivaz,* dont M. Marteaux a fait l'historique. *(Revue Savoisienne,* 84, 1910.)

Pour le sens, on peut rapprocher l'appellation récente *vire,* donnée quelquefois aux sentiers de montagne à tournants brusques.

Ajoutons que, dans la région annécienne, on relève le terme *vòrta,* employé dans la locution *oncò na vòrta,* encore une fois (cf. *Dict. Savoyard,* sub v°). Il a pu se produire une contamination entre la famille de *volvere* et celle de *vertere* [7].

III. **MARGAIRE.** — Le dictionnaire de Cotgrave, édition de 1611, donne : *margaire :* « a savoyan bird of sundry colours ». Godefroy se borne à transcrire, sans autre exemple, en traduisant : « oiseau de diverses couleurs, commun en Savoie. » Voilà bien une définition peu précise. Quel est cet oiseau? Nous n'avons pas relevé jusqu'ici de vocable correspondant.

IV. — Rectifions enfin une erreur de détermination. On lit dans la *Descriptio Sabaudiae* (1593-1600) de DELBENE, publiée par l'érudit A. Dufour *(Mém. Soc. Sav. Hist. et Archéol.,* IV [1860]) : « Inter id [Menthon] et Taloiram Charus [roc de Chère] mons cernitur, ne rupem dicam, denique *Vectieranus* vicus ad quem palus est unde oritur rivus Aquarum mortuarum

6. PUITSPELU, *Dict. étymol. du Patois lyonnais,* v° *vote.*
7. Cf. le dauphinois *vorta,* valse, variante de *volta.*

[l'Eau-Morte], propter resides aquas sic dictus, qui a meridie etiam fluens in lacum excurrit. »

M. Dufour (note) expliquait *Vectieranus* par *Veyrier*. Cette interprétation est inadmissible. Il faut dire *Verthier*, et sans doute corriger le texte : *Vertieranus*...

M. Marteaux présente un galet en calcaire liasique noir de Meillerie, de forme ovale et ayant comme dimensions moyennes 0m22 et 0m12 avec une épaisseur de 0m02 environ. Il est constellé sur l'une des faces d'une cinquantaine de petites excavations de forme elliptique, une seule offre celle d'une cupule; l'autre face ne présente que quelques essais. Ces cavités sont dues à une usure dont la cause reste encore inexpliquée; car, étant donné le peu de dureté de la roche, il n'est guère possible de voir en cet objet un polissoir portatif de l'âge néolithique. M. Marteaux est arrivé à cette opinion après une étude attentive faite avec la collaboration de M. Le Roux. Ce galet a été trouvé au bord du Léman sous cinq centimètres d'eau, le 27 septembre 1911, par son collègue, M. Edm. Bernus, et par l'ami de celui-ci, le regretté Maurice Calley, à un kil. environ nord-ouest d'Anthy, à l'est du promontoire dont les terres à vignobles étaient appelées Ballize, aux nos 1742-67 du vieux cadastre. On sait toutefois que cette commune a livré plusieurs blocs à cupules, une palafitte au nord du chef-lieu et, au chef-lieu même, un squelette de la race de Grenelle, décrit par Al. Schenk. M. Bernus, pensant que ce petit monument avait sa place naturelle au musée, a bien voulu, par son intermédiaire, lui en faire don.

M. Cl. Faure fait une intéressante lecture-analyse de plusieurs brochures qui furent acquises par son prédécesseur, M. Letonnelier, à la vente Levet. Certains de ces ouvrages furent imprimés à Annecy par Leyat en 1641, ou par Burdet au XVIIIe siècle, entre autre une édition classique d'un discours de Cicéron.

Le plus curieux est un *Voyage dans les départements en 1793* (département du Mont-Blanc) par le citoyen De Vallée. L'auteur se livre à une violente critique d'Amédée VIII. Cette brochure contient aussi une description d'Annecy et des habitants du pays.

M. J. Serand donne lecture du programme du concours de Beaux-Arts (concours Andrevetan) pour 1921, qui est réservé à une *enquête sur l'architecture savoyarde*. Ce programme sera incessamment publié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

ACADEMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

FONDATION ANDREVETAN

AVEC LA PARTICIPATION DE LA VILLE D'ANNECY

1921

48e Concours de Poésie et 16e Concours de Beaux-Arts

Les Concours de 1921 sont consacrés à la Poésie et aux Beaux-Arts : 200 francs sont affectés à la Poésie et 400 francs aux Beaux-Arts.

Sont admis à concourir : 1° Les *étrangers* qui sont membres honoraires, effectifs ou correspondants de l'Académie Florimontane; 2° tous les Français, *excepté* les membres effectifs de l'Académie Florimontane ainsi que les personnes qui ont fait partie de cette dernière et dont la démission remonte à moins de quatre années révolues au moment de l'ouverture des Concours : 1re janvier 1921.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un Concours Andrevetan ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

Les difficultés de toute nature qui pourraient se présenter seraient tranchées par les jurys de chaque concours, qui ont pleins pouvoirs à ce sujet.

POESIE

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents; seront exclues cependant les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique. Le nombre minimum des vers, en une ou plusieurs pièces, est fixé à cent. Les travaux devront être composés en langue française.

Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté à la cire dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualités, nationalité et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra inscrire sur le manuscrit, *en dessous de l'épigraphe,* la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. Chaque auteur pourra également le cas échéant, en plus de son nom, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits *resteront* la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de les publier, en tout ou en partie; toutefois, les auteurs pourront en prendre copie.

Les œuvres et billet cacheté devront parvenir franco, par la poste, à M. F. Miquet, Président de l'Académie Florimontane, à Annecy (Vovray), pour le 31 octobre 1921, dernier délai de réception, en un seul envoi, sous pli également cacheté à la cire, avec la mention très apparente : « Concours de poésie 1921. »

Les concurrents qui se feraient connaître par n'importe quel moyen, ou qui ne rempliraient pas exactement toutes les clauses et conditions du concours, seraient exclus.

BEAUX-ARTS

ENQUETE SUR L'ARCHITECTURE SAVOYARDE

A notre époque où les idées de décentralisation semblent prendre un nouvel essor, l'Académie Florimontane a pensé qu'il serait utile de remettre en honneur, dans les constructions modernes, les éléments anciens d'architecture savoyarde.

Dans ce but, elle a décidé de provoquer une enquête et d'encourager par des prix, la recherche des documents d'architecture ayant un caractère purement local, afin de pouvoir les mettre ensuite à la disposition des architectes qui désireraient s'en inspirer.

Le concours, auquel est affecté 400 francs, est ouvert entre les architectes, artistes, dessinateurs ou simples amateurs, de nationalité française, désireux d'apporter leur collaboration à l'enquête.

Les envois devront comprendre des dessins au crayon, à la plume, au lavis, etc., etc., cotés ou non; des photographies, etc., d'éléments ou d'ensemble de constructions anciennes, très caractéristiques, servant d'habitations, et situées dans le département de la Haute-Savoie.

Par exemple : balcons, corniches, cheminées, escaliers, lucarnes, porches, toits, portes et fenêtres, accolades, galeries, grilles, épis de toitures, chalets de montagne, maisons bourgeoises ou rurales, etc., etc.

Sur chaque dessin, groupe de croquis ou épreuve photographique, dont les dimensions ne devront pas dépasser celles admises pour les expéditions par la poste, l'auteur indiquera le lieu de situation : commune, village ou hameau, de l'habitation reproduite en tout ou en partie.

Les envois devront parvenir au siège de l'Académie Florimontane (Hôtel-de-Ville d'Annecy), avant le 31 octobre 1921.

Ils porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté à la cire dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualités, nationalité et domicile. Il sera statué sur l'ensemble des documents envoyés par chaque auteur.

Tous les envois resteront la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de publier les documents qu'elle jugera intéressants ou d'en faire tel usage qui lui paraîtra utile.

RAPPORT
sur le Concours de Poésie de 1920

Le rapporteur qui remplit la douce mission de distribuer des couronnes avec des compliments peut se présenter aux concurrents sans aucune appréhension; il est même vraisemblable qu'il trouve dans l'accomplissement de sa tâche une certaine satisfaction.

Mais, quand il arrive avec les mains vides et plus préoccupé de dire la vérité que de plaire, il court le risque de voir les beaux sourires se transformer en signes de mécontentement. C'est le cas quand il est tombé sur une année maigre, où l'inspiration n'est pas venue au secours des bonnes volontés. Son rôle ingrat consiste alors à projeter une lumière désagréable sur les défauts du concours et à faire comprendre à chacun des appelés pourquoi il n'est pas élu.

***

Les œuvres que nous avons reçues émanent de neuf concurrents; nous leur attribuons à chacune un numéro, dans l'ordre où elles nous sont parvenues :

N° 1. — *En vedette* (44 vers); *Le Mont Cervin* (64 vers); *Dans les gorges du Sierroz* (116 vers). Total, 224.

N° 2. — *Quelques miettes* (664 vers); *L'Hôte d'un soir* (2 actes en vers).

N° 3. — *Charles VII,* chant XX et partie du chant XXI, 596 vers.

N° 4. — *Le Retour, Paysage, A mon poète, Evocation, Berceuse, L'Inspiratrice au poète, Boutade, Menuet des vieilles filles,* en tout 213 vers.

N° 5. — *Quelques vers (essais de 20 ans),* 283 vers.

N° 6. — *Aimer, c'est se donner; se donner, c'est souffrir.* 184 vers.

N° 7. — *Fac et spera,* 104 vers.

N° 8. — *A Phœbus,* 170 vers.

N° 9. — *La Trinité en morale. La Trinité dogme,* 204 vers.

C'est dans le même ordre que nous allons les passer en revue.

N° 1. — Débute par une citation de Musset, qu'il attribue à Victor Hugo :

Où le père a passé, passera bien l'enfant!

C'est le 10e vers du *Rhin allemand,* que tout le monde connaît. Après l'avoir pris pour épigraphe, il était bien inutile de revenir à la charge en écrivant :

> Ce que l'aïeul osa, *comme l'affirmait blême*
> *Victor Hugo,* l'enfant l'accomplirait de même!.....

Pourquoi *blême ?*

L'auteur a une manière à lui de placer les épithètes :

> ..... ce sont *les accroupis canons*
> Qui sursautent rageurs, hurlant de monts en monts,...
> Et les sapins branchus, *aux pyramidaux faîtes,.....*
> *Qu'un imprévu soleil* embrasât la nuée.....

Il emploie le mot *ruer* à tort et à travers :

> Les nôtres ont surgi, *ruant* vagues sur vagues.....
> Tout rutilait, la pente et *la trombe ruée.....*
> Ces flots..... *en cascades rués.....*

N'insistons pas.

Le N° 2 nous envoie 664 vers qu'il intitule : *Quelques miettes.* Ce titre malheureux laisserait croire qu'après avoir prélevé pour d'autres agapes ce qu'il avait de plus substantiel, l'auteur a pensé que les reliefs de sa table étaient suffisants pour nous. C'est l'impression qu'on éprouve en voyant les graves négligences d'un écrivain qui, évidemment, peut mieux faire et qui semblerait nous avoir réservé ses fonds de tiroir. On trouve *guettent* qui rime avec *miettes, maux* avec *repos, pays* avec *nids, sang* avec *méchants, flanc* avec *vent, héros* avec *assauts, parisiennes* avec *plaine, fait* avec *ruisselets, prompt* avec *font, repos* avec *rameaux,* etc.

Un assez grand nombre de rimes sont formées par des adjectifs, sans être pour cela plus riches : *coupables* et *redoutables, juvéniles* et *fragiles, captif* et *pensif,* etc.

Le même présente aussi *L'Hôte d'un soir,* pièce en deux actes et en vers. C'est un pastiche de *L'Amour mouillé,* mais après Lafontaine il est bien imprudent d'aborder Anacréon. Cette pièce, assez terne par elle-même, est encore dépréciée par les fautes d'une dactylo qui paraît ne pas avoir compris ce qu'elle écrivait.

Le N° 3 est exclus de plein droit, pour n'avoir pas rempli les conditions du programme. Il a adressé son poème *sous bande recommandée* (et non sous enveloppe cachetée) *à Messieurs les Conservateurs de la Bibliothèque d'Annecy* et non *à M. le Président de l'Académie Florimontane,* sans y joindre une enveloppe renfermant son nom et son adresse, et sans déclarer que c'est pour le concours.

Le N° 4 débute par une bonne pièce, intitulée *Le Retour.* On y trouve de l'aisance, une grande facilité, du sentiment. Mais il est difficile de rajeunir un pareil sujet. Tout a été dit, depuis des milliers d'années qu'il y a des hommes, et qui reviennent.

Dans la pièce intitulée *A mon Poète,* il y a un vers faux, provenant de ce que l'auteur a compté pour 3 syllabes le mot *bruissement,* qui en a quatre.

La *Berceuse* et le *Menuet des vieilles filles* sont gentiment tournées.

Nous relevons dans cet envoi des idées nettement exprimées, un style correct, mais rien de bien saillant.

Le N° 5 n'est pas un simple rimeur. Il a l'étoffe d'un poète. Ce sont des « essais de vingt ans » qu'il nous adresse, mais il est en bonne voie et se perfectionnera. Nous avons remarqué particulièrement *Vieille chanson,* qui rappelle la *Chanson du Cloutier,* de Brizeux, sans lui être trop inférieure; *Paix aux hommes de bonne volonté.*

Avec le N° 6, nous retombons dans les vers sans poésie : surabondance d'adjectifs (notamment dans *La Libellule* et *Les Fées*), rimes très pauvres (inspiratrice—esquisse, cieux—brumeux, etc), vieux clichés :

Le ciel lui-même a couronné ma foi.....
Le créateur du soleil et des mondes,
... qui régit les terres et les ondes.....

L'auteur parle d'*une étoile guidant ses élans radieux;* mais les élans ne paraissent guère : il manque le coup d'aile.

Sous le N° 7, on nous présente quatre fables : *Le Sage et l'Alchimiste; Le Pigeon et le Tourtereau; Le Singe, l'Ane et la Pie-grièche; L'Anguille et le Serpent.* Ce sont des vers sans prétention, qui conviennent bien au genre, et qui se laissent lire. Mais la fable est un genre secondaire, où des maîtres inimitables occupent des places qu'on ne peut leur disputer.

Le N° 8 est une ode à Phœbus qui ne manque ni d'esprit, ni d'originalité. Les vers sont faciles, trop faciles, et le sujet est rajeuni. Mais on peut reprocher à l'auteur d'avoir un style prolixe et familier.

Le N° 9 nous transporte aux sommets les plus ardus de la théologie. Il est difficile aux profanes de s'élever si haut. Jugez-en :

La spiration est active
Dans le principe spirateur.
La spiration est passive
Dans l'Esprit sanctificateur.

Mais, si ces quatre lignes sont des vers, peut-on dire que ce soit de la poésie?

*
* *

Après un premier examen des pièces présentées, le Jury est revenu sur les numéros 4 et 5 et les a jugés dignes d'une récompense.

Regrettant la faiblesse du concours, il propose de ne décerner aucun prix, mais il est d'avis d'accorder une mention honorable au N° 4 et une mention au N° 5.

François Miquet.

LE RETOUR

O ma chère maison, si longtemps désertée,
D'amour et d'allégresse, autrefois habitée,
Il semble que l'exil qui mit mon âme en deuil
Soit oublié soudain quand je revois ton seuil!

Le ciel s'est fait clément pour fêter ma venue...
Un brouillard automnal flotte sur l'avenue,
Des sveltes peupliers, le long rideau mouvant
Vibre comme une lyre au passage du vent!

Là-bas, le vieil étang, dans l'ombre dort tranquille.
Un bouquet de roseaux, délicat se profile...
Les contours familiers, les cèdres bleus, les ifs
Se reflètent dans l'onde aux frissons fugitifs.

Voici l'antique tour que tapissent des lierres,
L'autel, où la Madone accueillit nos prières,
Le vieux mur dégradé, refuge des grillons
Enivrés de parfums, de chants et de rayons...

Je reconnais aussi les clochettes lointaines,
Et la voix du berger conduisant aux fontaines
Des chèvres, des brebis, l'indocile troupeau,
Tandis qu'un gai refrain anime son pipeau.

Tout ce que j'aime est là dans ce cher coin de terre
Je retrouve mes morts dans l'humble cimetière
Qui s'adosse au clocher, gardien des saints espoirs
Et gage d'une foi qui promet des revoirs!

O mon pays natal! ô ma chère colline!
Qu'embaument la bruyère et la pâle églantine,
Douces voix du passé qui parlez à mon cœur
D'un accent si puissant qu'il endort la douleur!

D'où vient que l'on s'arrête, ému de vous entendre?
— Tel un ciel attristé qu'un rayon vient surprendre
Ainsi le souvenir en un soudain retour
Du passé qui renaît ressuscite l'amour...

Toi, qui restes fidèle à la vieille demeure,
Crois-moi, chéris-la bien; le reste n'est qu'un leurre,
Et les appels plaintifs du foyer déserté
Suivent dans son exil celui qui l'a quitté.

Vois-tu, notre âme, amie, est faite de la sorte
Qu'elle se sent mourir, en franchissant la porte
Du gîte familial, où les jours étaient doux
Parce que des parents, l'amour veillait sur nous.

Hélas! l'exil toujours déçoit notre espérance!
L'exil sonne le glas du bonheur de l'enfance!
Dans le sombre chemin où l'on s'est engagé
Par aucune tendresse on n'est plus protégé!

Et, si l'âme se trempe aux luttes de la vie,
La gaîté souriante est un bien qu'on oublie.
Les élans d'autrefois sauraient-ils refleurir
Quand le cœur a mûri d'avoir dû trop souffrir?

Ah! bienheureux celui, qui modérant son rêve
Demeure en sa maison, jusqu'à ce que s'achève
Cet exil passager, qu'abrège enfin la mort,
Et qui, parmi les siens, pieusement s'endort.....

Madeleine Fauconneau du Fresne.

VIEILLE CHANSON

Mon camarade est forgeron,
  Frappe le fer en chanson!
Joyeux dans sa forge qui fume,
  Frappe le fer sur l'enclume!

Mon camarade est gai luron,
  Frappe le fer, forgeron!
Les flammes lui font un costume...
  Frappe le fer sur l'enclume!

Mon camarade est fort et bon :
  Frappe le fer, gai luron!
L'Aurore se lève : il allume
  Sa forge, frappe l'enclume!

Les filles murmurent son nom :
  Il frappe au cœur doux et bon!
Au soir, quand le feu se consume,
  Laisse le fer sur l'enclume!

Au bourg, il court le cotillon,
  Frappe du pied, danse en rond!
Las! il n'a plus le beau costume
  Des flammes dorant l'enclume!

Paul Louvat.

MAISTRE (DE)

Joseph-Marie

Né le 1er avril 1753, à Chambéry, de François-Xavier Maistre, alors avocat fiscal général et plus tard président au Sénat de Savoie, et de Christine Demotz.

Il était l'aîné de dix enfants : cinq filles et cinq garçons.

Après de fortes études au Collège des Jésuites de sa ville natale, il fut envoyé par son père à l'Université de Turin pour y suivre les cours de la Faculté de Droit. Reçu licencié le 29 mai 1771, il conquit brillamment son diplôme de docteur utriusque juris le 29 avril 1772, à l'âge où d'autres prennent leur première inscription.

Rentré à Chambéry, il se fit avocat. D'une nature ardente, « affamé d'idéal, de progrès et d'améliorations sociales, », il s'affilia, dès 1773, à la loge maçonnique *La Parfaite-Union,* dont il devint *grand orateur*. C'était une manière de s'occuper. Arrivant de la capitale, il trouvait Chambéry peu agréable. Le séjour de cette ville — que plus tard il regrettera — ne lui plaisait guère. « Suis-je donc, écrit-il, condamné à vivre et mourir ici, comme une huître attachée à son rocher!... J'ai la tête chargée, fatiguée, *aplatie par l'énorme poids du rien!* »

Quoi qu'il en soit, le 6 décembre 1774, il entre dans la magistrature en qualité de substitut surnuméraire de l'avocat-fiscal général. « Il s'était fait une loi de travailler quinze heures par jour; il se reposait en changeant d'occupation et se délassait de l'étude de la jurisprudence par celle du grec et de l'algèbre. » Mais son indépendance, accusée nettement par deux discours de rentrée qu'il prononça : l'un, le 1er décembre 1777, sur la *Vertu,* l'autre, le 1er décembre 1784, sur *le Caractère extérieur du Magistrat,* l'empêcha « d'avancer d'un pas rapide dans la carrière ». Il ne fut nommé substitut effectif que le 14 février 1780, et il occupa cette modeste place jusqu'au 13 juin 1788 date à laquelle il fut appelé à un siège de sénateur.

Il remplissait depuis quatre ans les devoirs de sa charge quand l'armée révolutionnaire envahit la Savoie. Le jour même de l'arrivée de Montesquiou, Joseph de Maistre abandonna Chambéry pour n'y plus revenir.

Il se réfugia à Lausanne. C'est de là qu'il fit pleuvoir sur ses compatriotes une série de pamphlets qui eurent plus de retentissement que d'effet :

Adresse du Maire de Montagnole à ses concitoyens,

Jean-Claude Têtu, maire de Montagnole, à ses concitoyens,

Lettre du citoyen Cherchemot, commissaire du pouvoir exécutif, le jour de la fête de la souveraineté du peuple,

Cinq paradoxes à Mme la marquise de N..., etc.;

Lettre d'un royaliste savoisien à ses compatriotes (1793).

C'est encore en Suisse qu'il publia ses *Considérations sur la Révolution française* (Neufchâtel, 1796, in-8°), qui lui firent une réputation européenne, puis l'*Adresse des émigrés à la Convention Nationale* et le *Discours à la marquise Costa sur la mort de son fils.*

De Maistre quitta Lausanne en 1797 pour se fixer à Turin. Mais l'année suivante, la conquête du Piémont par les Français le força d'aller chercher plus loin un autre asile. Il s'embarqua pour Venise, où il vécut dans un état voisin de la misère.

Le roi de Sardaigne le nomma bientôt régent de la chancellerie royale en Sardaigne, ce qui était la principale magistrature de l'île. Cette position, qui lui permettait de vivre plus à l'aise, lui préparait des désagréments d'un autre genre.

La contrée était une terre à moitié sauvage, où la justice se rendait à coups de carabine, où l'on ne payait pas l'impôt et encore moins ses dettes.

De Maistre y lutta contre des obstacles divers jusqu'en 1802, où il reçut du roi l'ordre de se rendre à Saint-Pétersbourg en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

Son esprit et ses manières de grand seigneur ne tardèrent pas à lui attirer une grande considération. Mais il souffrait de son isolement.

Par une faveur « souverainement délicate », l'empereur Alexandre appela au poste de directeur de la bibliothèque et du musée de l'Amirauté le comte Xavier qui, depuis 1799, servait dans l'armée russe, et il réunit ainsi les deux frères (1805). Puis, l'année suivante, il offrit un brevet d'officier dans le régiment des chevaliers-gardes à Rodolphe, fils de Joseph, alors âgé de 17 ans. Celui-ci rejoignit alors son père qui ne l'avait pas vu depuis 1792.

Le séjour de Joseph de Maistre à Pétersbourg est l'époque la plus féconde de sa vie politique comme de sa vie de publiciste. Tout en veillant aux intérêts dont il avait la charge, il entrete-

nait des relations intimes avec plusieurs membres influents de l'émigration française, notamment avec le duc de Blacas.

Bien que la plupart de ses grandes œuvres de polémique n'aient paru que plus tard, toutes datent du séjour de l'auteur en Russie; quelques-unes même furent imprimées à Pétersbourg, comme : *L'Essai sur le principe générateur des institutions humaines* (1810, in-8°), et *Des Délais de la justice divine* (1815, 1 vol. in-8°).

De Maistre demanda son rappel en 1817. Le roi de Sardaigne le nomma chef de la grande chancellerie du royaume, avec le titre de ministre d'Etat (31 décembre 1818), et l'Académie des sciences de Turin, qui l'avait admis comme membre non résident dès 1816, l'accueillit comme membre effectif dans sa section des sciences morales, le 17 janvier 1819.

C'est alors que parurent successivement les livres célèbres : *Du Pape* (Lyon, 1819, 2 vol.); *De l'Eglise gallicane,* Paris, 1821, 1 vol. in-8°; *Les Soirées de Saint-Pétersbourg* (Paris, 1821, 2 vol. in-8°).

Joseph de Maistre mourut à Turin, le 26 février 1821. Sa dépouille mortelle repose dans l'église des Martyrs de cette ville.

Les Chambériens sont justement fiers de cet illustre concitoyen. Mais il ne leur rendait pas la pareille. Il plaisantait souvent de sa qualité de savoyard; il croyait que son pays natal avait influé (fâcheusement) sur ses facultés.

« Quelquefois, disait-il, dans mes rêves poétiques, j'imagine que la Nature me portait jadis dans son tablier de Nice en France, qu'elle fit un faux pas sur les Alpes (bien excusable de la part d'une femme âgée) et que je tombai platement à Chambéry. Il fallait pousser jusqu'à Paris, ou du moins aller à Turin, où je me serais formé; mais l'irréparable sottise est faite depuis le 1er avril 1753. »

A Lamartine, il disait : « Vous avez une belle langue pour instrument de vos idées; nous n'avons que le jargon de notre Savoie. » Paradoxe insensé dont il était lui-même le vivant démenti.

Ailleurs, il lance cette impertinence « Moi qui vous parle, je suis né à Chambéry : preuve qu'en cette matière on se permet tout. »

Fils d'un Niçois, il subissait l'influence de ce qu'il appelait *le soufre de Provence :* un Savoyard de vieille souche n'aurait pas tenu de tels propos.

Quatorze ans après la mort de Joseph de Maistre, on publia son *Examen de la philosophie de Bacon* (Paris, 1835, 1 vol. in-8°),


S·FR DE SAL
PRÆP·CABA
LII·APOSTOLI
PRIVILEGIO
RVM CAPITV
LI PROCVRA
TOR·ZELA
TISS·12
MAII 1593
ASS·AD·EP·
GEB·ANNO
1602
BREF DE CLEMENT. 8.
PORTANT·INDVLT
POVR·LES CHANOI
NES. DE GENEVE DE
POSSEDER. DES CVRE
AVEC LEVRS. CANONI
CATS. 24 MARS 1599
DD

qui n'ajouta rien à sa réputation. Mais, en 1858, M. Albert Blanc mit au jour la correspondance politique et diplomatique, extraite des archives de Turin, de l'ambassadeur-philosophe. Ce sont en quelque sorte les *Mémoires d'outre-tombe* de ce grand champion de la Monarchie et de l'Eglise. Ils firent sensation, montrant un Joseph de Maistre inattendu, presque libéral en politique et tolérant en religion.

Quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir sur toutes ces publications, il est un point sur lequel tout le monde est d'accord : c'est que, comme écrivain, Joseph de Maistre est certainement un des hommes qui ont le plus honoré la langue française. « Malgré de nombreuses éditions, ses ouvrages sont toujours recherchés : c'est un fait remarquable, qu'à la tribune comme dans la chaire ou dans les livres, dès qu'on aborde les matières théologiques ou philosophiques traitées par lui, on est forcé de le citer, ou pour le combattre ou pour s'appuyer de son autorité. »

La Savoie a fait ériger à Chambéry, en l'honneur des frères de Maistre, un monument remarquable, œuvre d'Ernest Dubois, qui a été inauguré solennellement le 20 août 1899.

François MIQUET.

Un Portrait de saint François de Sales

à la Cathédrale d'Annecy [1].

La Cathédrale d'Annecy possède le portrait sur toile de saint François de Sales que le lecteur a sous les yeux. Hors cadre, il mesure 0.55 c. × 0,68 c. A l'angle supérieur gauche se voient les armoiries du Saint; sur la droite, on lit l'inscription suivante :

S. FR. DE SALES | PRŒP. CABAL | LII APOSTOL.
PRIVILEGIO | RUM CAPITU | LI PROCURA
TOR ZELA | TISS. 12 | MAII 1593. | ASS. AD EPIS.
GEB. ANNO | 1602.

1. Lecture faite à la séance de juillet 1920 (Cf. RS., 1920, p. 56).
Le portrait de la Cathédrale a trop souffert de l'injure du temps pour que la photographie puisse en fixer les traits; aussi a-t-il été copié, avec une parfaite exactitude, par M. l'abbé Désiré Duret, aumônier de l'hôpital d'Annecy. C'est le travail de ce trop modeste artiste dont la reproduction est placée en tête de ces lignes.

On peut traduire : Saint François de Sales, Prévôt, Apôtre du Chablais, Défenseur très zélé des privilèges du Chapitre — 12 mai 1593 — Elevé à l'Evêché de Genève en 1602.

Au bas de la poitrine, la main gauche du Saint tient une nouvelle inscription sur carré blanc.

BREF DE CLÉMENT 8 | PORTANT INDULT | POUR LES CHANOI NES DE GENÈVE DE | POSSÉDER DES CURES | AVEC LEURS CANONI CATS. 24 MARS 1599.

En dessous, signature : P. BARBIANUS.

De ce qui précède, la conclusion qui paraît s'imposer est celle-ci : Voulant offrir à son insigne Bienfaiteur un témoignage de reconnaissance, le Chapitre de la Cathédrale fit apposer à un des portraits de son ancien Prévôt la double inscription ci-dessus. Le titre de saint, donné à un personnage dépourvu des marques distinctives de la sainteté, plaiderait en faveur de l'antériorité du tableau aux inscriptions.

D'autre part, il serait peut-être difficile d'admettre que le rouleau de papier et la main gauche qui le retient, par une de ses extrémités, entre le pouce et l'index, ne soient pas du même pinceau et de la même date.

S'il en était ainsi, pourquoi le peintre Barbianus, que nous n'avons pu identifier, aurait-il signé au bas d'une inscription et non pas, selon l'usage, au bas de la toile?

Quoi qu'il en soit de ces différentes hypothèses, il est surtout intéressant de nous demander ce que signifie la date du 12 mai 1593? Quel est le bienfait dont elle rappelle le souvenir?

Le 7 mars de cette même année, le Pape signait les Bulles conférant à François de Sales la prévôté du Chapitre de la cathédrale de Genève. Avant même son installation, qui eut lieu le 26 mai suivant, le nouveau prévôt pria Mgr de Granier de vouloir bien annexer à son Chapitre le revenu des chapelles vacantes et à vaquer de la cathédrale de Saint-Pierre de Genève. Il est vrai que la demande officielle fut adressée à l'Evêque par le chanoine Decomba, son vicaire-général substitué; il le fallait bien, car François de Sales, n'étant point encore en possession de sa dignité, n'avait pas qualité pour parler au nom du Corps dont il allait devenir le chef.

Par acte homologué le 1er mai 1593, Mgr de Granier fit droit à la demande. Il unit, incorpora et annexa au Chapitre de sa cathédrale les chapelles des saints André, Laurent, Blaise, Sébastien, Théodule et Pierre, au cloître — ainsi que les chapelles

de saint Michel, de l'Annonciation de la B. V. Marie, des saints Etienne, Martin, Eloi, Maurice, Catherine, Macout ou Malon (Macuti), du Saint-Esprit, Jean-Baptiste et N.-D. — Rien n'est excepté de ce qui regarde ces chapelles; mention expresse est faite des legs pieux, des fondations de messes, des confréries et associations, en particulier des sociétés appelées des Altariens, de Saint-Germain et de Sainte-Madeleine. Je me trompe, une exception, une seule, est faite en faveur des Macchabées. Il est tout naturel que ceux-ci, continuant à Annecy leur existence de Genève, la Cathédrale les laisse en possession de leurs biens.

Et en échange de ces libéralités, dont les Chanoines ne retirèrent jamais aucun profit, l'Evêque impose à son Chapitre l'obligation de célébrer tous les jours, à 6 h. du matin, une messe pour le repos de l'âme des fondateurs et bienfaiteurs des chapelles précitées [1]. La célébration de cette messe n'a pris fin que de nos jours.

Voilà donc le premier bienfait dont le Chapitre a voulu conserver le souvenir. Onze jours après le décret de Mgr de Granier, soit le 12 mai 1593, le même Chapitre a dû prendre une délibération par laquelle il s'engageait à faire la première inscription, et à lui laisser la date du jour où elle avait été votée.

L'étude de la seconde inscription nous demandera un peu plus de temps; le lecteur voudra bien ne pas trop se fatiguer de nos longueurs.

Une lettre de M. de Mouroux à Mgr Biord, écrite le 7 juillet 1770, porte ce qui suit :

« Ayant vu une lettre du Sénat au Roi, pour l'*exequatur* des « Bulles de M. Daviet, portant provision d'un canonicat de la « Cathédrale... j'ai l'honeur de vous dire que vous ferez plaisir « à S. M. de m'indiquer tout ce que vous saurez relativement « à un Indult de dispense dont ces sortes de Bulles font men- « tion en faveur des Chanoines de la Cathédrale de Genève, « de pouvoir POSSÉDER DES CURES AVEC LEURS CANONICATS. »

Le 17, Mgr Biord répond : « Mes recherches, au sujet de l'In- « dult dont il est fait mention dans les Bulles des chanoines « de la Cathédrale, m'ont porté bien plus loin que je ne croyais, « et c'est ce qui m'a empêché de répondre à V. E. par le dernier « courrier, comme je me l'étais proposé. Il m'a fallu parcou- « rir tous les registres de plus de deux siècles, qui se sont

1. Homol. 1769-1773, fol. 103, Arch. départ. de la Haute-Savoie, Fonds de l'Evêché, sér. F. — Reg. 1596-1601, fol. 73, Arch. privées.

« trouvés dans les archives du greffe de l'Evêché. V. E. verra « le résultat de mes perquisitions dans le *Mémoire* que j'ai « l'honneur de lui adresser »; ce Mémoire est trop intéressant pour n'être pas cité en partie :

« On ne sait point si, avant la publication du Concile de « Trente, faite en 1571, dans le diocèse de Genève, le Chapitre « avait obtenu quelqu'Indult des Souverains Pontifes, pour « autoriser les chanoines à posséder des cures avec leurs ca- « nonicats, mais il est certain que, dès la sortie de Genève. « plusieurs, et même jusque vers le milieu du XVIIe siècle, la « plupart ont été effectivement pourvus de cures, qu'ils ont « retenues et possédées avec leurs canonicats, et qu'ils fai- « saient desservir par des vicaires. Saint François de Sales « lui-même, Prévôt de la Cathédrale, fut pourvu, en 1597, de « la cure du Petit-Bornand, qui fut dans la suite conférée à « Jean-François de Sales, son frère, qui la retint, étant évê- « que, jusqu'à sa mort.

« Ange Justinien, qui avait fait publier le Concile de Trente, « ne parut pas contester que les Chanoines de la Cathédrale « pussent posséder et retenir des cures avec leurs canonicats, « mais, ayant voulu, en conformité de la disposition du Concile, « les obliger à résider dans leurs cures, le Chapitre s'adressa « à la Congrégation interprète du Concile de Trente. et le car- « dinal Philippe Boncompagnon écrivit à l'Evêque que *ex de- « creto ejusdem Sacræ Congregationis, Sanctitas sua relin- « quebat conscientiæ suæ* (Episcopi Gebennensis) *ut, habita « ratione securitatis locorum et personarum, dispensare possit « cum canonicis quod residerent in canonicatibus, positis in « parochialibus vicariis idoneis ab ipso approbatis.*

« Non obstant le décret de la Congrégation, le R^{me} Ange Jus- « tinien persista à exiger que les chanoines curés résidassent « dans leurs cures; et le Chapitre ayant encore recouru à la « Congrégation, celle-ci écrivit de nouveau à l'Evêque, pour « lui demander les raisons pour lesquelles il refusait d'exécu- « ter son premier décret, et de dispenser les chanoines de la « résidence dans leurs cures; ce qui occasionna quelques con- « testations entre l'Evêque et le Chapitre, jusqu'à ce que le « R^{me} Ange Justinien se démit de son Evêché, en 1579.

« Claude de Granier, qui lui succéda, s'étant intéressé en « faveur du Chapitre auprès de la Congrégation, celle-ci lui « adressa une lettre, soit décret, daté de Rome, du 17 novembre « 1579, signé par le cardinal Philippe Boncompagnon, portant

« qu'ayant appris, par sa lettre et par les procédures qui l'ac-
« compagnaient, quel était l'état des chanoines de Genève, —
« assuré d'ailleurs par le témoignage du vicaire-général du
« diocèse, que les chanoines avaient accepté le Concile de
« Trente, et fait leur profession de foi suivant la formule pres-
« crite par le Concile, — Sa Sainteté leur permet de retenir.
« avec leurs canonicats, la cure dont ils ne se seront pas démis.
« pourvu qu'ils y résident personnellement. *Indulsit* (Sanctitas
« Sua) *ut posthac, simul cum canonicatu et præbenda, unam
« parochialem, quam non dimiserunt, retinere possint, modo
« in hac personaliter resideant, et prout in Litteris Apostolicis
« hac de re expediendis latius explicabitur.*

« Sur les nouvelles représentations faites par l'Evêque et
« par le Chapitre que, la plupart des chanoines étant curés,
« s'ils étaient obligés de résider dans leurs cures, l'office divin
« ne pourrait se faire dans l'église Cathédrale avec la décence
« convenable, la Congrégation, par un nouveau décret du 18
« octobre 1580, répondit à l'Evêque que S. S. accordait que les
« chanoines actuellement pourvus de cures servissent dans
l'église cathédrale *per turnum, ita ut semper tertia pars eorum
« in parochialibus, reliquæ duæ in cathedrali resideant, relictis
« tamen vicariis idoneis a te approbatis in ipsis parochialibus*
« Et ensuite il est dit, dans ce même décret : *Posthac vero, si
« quis Indultum hujusmodi appetierit, supplicare debebit SS^mo
« D^no Nostro qui, loci, temporis et personarum ratione habita,
« illud, si videbit, petentibus singulatim concedet.*

« Quoique cette dernière clause du décret n'obligeât les cha-
« noines qui seraient dans la suite pourvus de recourir au
« Souverain Pontife que pour en obtenir la même dispense de
« résider dans leurs cures, cependant le Chapitre, pensant
« qu'ils seraient aussi empêchés de posséder des cures avec
« leurs canonicats, crut devoir faire de nouvelles instances.
« quelques années après, auprès du Saint-Siège, pour en obte-
« nir un Indult général, pour tous et un chacun de ses mem-
« bres qui les dispensât de recourir à Rome chaque fois qu'ils
« voudraient obtenir une cure.

« Ce fut S. François de Sales, pour lors Prévôt de la Cathé-
« drale qui, ayant été envoyé à Rome par l'évêque Claude de
« Granier, en fit la demande au Pape, par une supplique pré-
« sentée à Sa Sainteté au nom de l'Evêque.

« Ensuite de cette supplique, le Pape Clément VIII, par son
« Bref du 24 mars 1599, par lequel il accordait à l'Evêque le

« pouvoir de rétablir les cures du Chablais et des Bailliages, et « fixer les portions des curés, lui accorda aussi celui de dis- « penser les chanoines de sa cathédrale à l'effet de pouvoir « posséder des cures avec leurs canonicats [1]. »

Nous aimons à saluer le geste du Chapitre éternisant par une double inscription sa reconnaissance à saint François de Sales. Si l'annexion des chapelles de l'ancienne cathédrale de Saint-Pierre n'a pas été à nos Chanoines de grand profit, l'Indult de Clément VIII les a déchargés de l'onéreuse obligation de recourir à Rome chaque fois qu'ils ajoutaient une cure à leur canonicat. Il est vrai qu'une clause restrictive exigeait que le service de l'un et l'autre bénéfice n'eût point à souffrir, mais cela était laissé à l'appréciation de l'Evêque.

Ch. REBORD.

1. Reg. 1596-1601, fol. 147-157, Arch. privées. Dans cette pièce inédite, le passage relatif à notre sujet est celui-ci : « Eu égard à la pénurie de prêtres, vous pourrez accorder, en notre nom, aux chanoines de la cathédrale de Genève qui vous paraîtront aptes à exercer la charge des âmes, à vie ou pour le temps que vous jugerez convenable, la dispense de posséder, avec leur canonicat, l'une de vos églises paroissiales, et cela à la condition qu'ils puissent commodément remplir les charges de chacun des deux bénéfices — *dummodo utrique commode inservire valeant.* » Cette dernière clause ne pouvait manquer de devenir source d'inquiétudes de conscience.

NOUVELLES RECHERCHES

sur les familles des

EMIGRANTS SAVOYARDS

fixés en France avant 1860

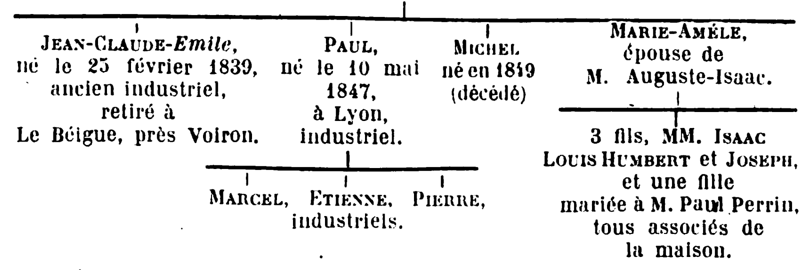
DOGNIN

JOSEPH, fils de Pierre et d'Anthelmette Peyzieu,
né le 18 février 1748, à Yenne,
époux de Jeanne-Marie Froissard;
marchand dans la région lyonnaise.

JEAN-CLAUDE,
né le 3 octobre 1782;
négociant à Lyon, rue des Capucins, 22,
époux d'Antoinette-Victorine Pautrier,
mort à Nice le 28 décembre 1848.

MICHEL-CAMILLE, ✠
né le 27 janvier 1812, à Lyon, rue Sainte-Catherine, 9,
époux d'Adèle Renard, de Calais,

négociant, fabricant de dentelles, tulles et broderies,
mort à Cannes, en novembre 1887.



La maison Dognin, dont l'établissement principal est actuellement à Villeurbanne et qui compte des succursales ou des comptoirs à Calais, Condrieu, Lunéville, ainsi qu'à Paris, Londres, New-York, Berlin, Vienne et Milan, fut fondée en 1805, par Jean-Claude Dognin, à Lyon, place Louis XVI, aujourd'hui place Morand.

Le fondateur fabriqua d'abord le genre de tulle soie qu'on faisait alors dans cette ville sur des métiers à la chaîne dérivés des métiers à bas. En 1815, il envoya son fils Michel-Camille à Calais, pour faire l'acquisition de quelques métiers *bobins*, inventés en Angleterre par Heatcohat en 1808, et utilisa ces métiers pour tisser de nouveaux tulles en soie. En 1825, il inventa *le tulle grenadine,* puis peu après le tulle léger, dit *zéphir,* et le tulle *illusion*. Dès 1827, il obtint une des plus hautes récompenses de l'Exposition de Paris.

Une rue de Villeurbanne porte son nom.

Michel-Camille Dognin fut le premier à faire le tulle dit *Bruxelles* (1838); il s'associa avec Augustin Isaac, inventeur d'un procédé pour appliquer le Jacquard au métier bobin, c'est-à-dire pour obtenir dans le tulle des fleurs et des jours. L'association dura jusqu'en 1859, époque à laquelle les métiers de Calais furent transportés à la Croix-Rousse; ils subirent d'importantes modifications qui permirent de les faire marcher plus vite, à la vapeur.

Michel-Camille Dognin fut décoré de la Légion d'honneur le 24 janvier 1863.

En 1872, la maison Dognin fils et Isaac, devenue Dognin et Cie, depuis 1860, adjoignit à son tissage de tulle d'importants ateliers de mécanique qui lui permirent de construire elle-même tous ses métiers, aussi bien les métiers à tulle que les métiers à dentelle et les machines à broder, sur des plans qui lui étaient exclusifs.

Actuellement, MM. Dognin et Cie, arrière-petits-fils du fondateur, sont arrivés à construire eux-mêmes le matériel nécessaire

à la fabrication de tous leurs articles, depuis le métier sur lequel se produit le tissu, les machines qui servent à le broder, les machines d'apprêt et de finissage, jusqu'aux cartons dans lesquels les marchandises sont livrées à la clientèle. Ils se sont placés au premier rang parmi les créateurs de la mode et n'ont pas de rivaux sérieux pour la fabrication des dentelles, tulles et broderies.

MAGDELAIN

JEAN, fils de Georges et d'Andrée Adiouz,
né vraisemblablement à Flumet, en 1706. Il n'a pas été trouvé dans le registre des naissances de cette paroisse, où figurent ses deux sœurs, Angélique, née le 8 février 1702, et Marie, née le 7 août 1707. Marié à Manigod, le 16 octobre 1729, avec Marie Golliet, il est indiqué comme natif de Flumet. Décédé à Toul, où il avait rejoint son fils, le 25 juillet 1772.

BALTHAZARD,
né le 5 juillet 1730, à Manigod;
marchand à Toul;
marié dans cette ville, paroisse Saint-Aguan, le 13 janvier 1761,
avec Jeanne Chatelain.

Madelin JEAN-BAPTISTE, né le 17 octorbe 1761, à Toul, marchand dans cette ville, époux de Rose-Constance Prat.	ANTOINETTE, née le 30 décembre 1762, à Toul.	CLAUDETTE, née le 16 novembre 1764, à Toul.	MARIE-JEANNE, née le 3 février 1767, à Toul.	LOUIS-GASPARD, né le 21 février 1769, à Toul.

BARTHÉLEMY-JEAN-BALTHAZARD, né le 27 juillet 1789, à Toul, sous-lieutenant, tué à Goldberg en 1813.	SÉBASTIEN-JULES, né le 21 avril 1800, à Toul, négociant à Nancy, rue St-Dizier, 20, marié dans cette ville, le 29 septembre 1824, avec Catherine-Virginie Dechiens.

SÉBASTIEN-AMÉDÉE,
né le 27 janvier 1835, à Nancy,
magistrat,
époux de Marie-Félicité Bonnet.

EDMOND-MARIE-*Jules*, ✻ né le 27 novembre 1865, à Lunéville, conservateur des Eaux et Forêts, docteur en droit.	JEAN-MARIE-*René*, O ✻ né le 10 octobre 1868, à Lunéville, général de brigade.	EMILE-MARIE-*Louis*, ✻ né le 8 mai 1871, à Neufchâteau, archiviste paléographe, historien, docteur ès-lettres.	SÉBASTIEN-MARIE-LÉON, ✻ né le 25 avril 1879, à Bar-le-Duc, commandant du 3e bataillon de chasseurs, tué glorieusement le 8 mai 1915, à l'assaut de Lorette.

M. Madelin (Sébastien-Amédée) entra dans la magistrature et

occupa divers postes sans sortir de la Lorraine. Il fut substitut du procureur de la République à Lunéville, procureur à Neufchâteau, puis à Toul et à Bar-le-Duc. Transféré à Saint-Flour, en 1882, sans l'avoir demandé, il n'accepta pas et donna sa démission.

Ses quatre fils se sont particulièrement distingués dans les carrières qu'ils ont suivies.

M. Madelin Jules, entré à l'Ecole forestière de Nancy le 15 octobre 1887, devint garde général adjoint le 30 août 1889, garde général le 11 juillet 1891, inspecteur-adjoint le 11 juin 1898, inspecteur le 17 novembre 1905. Il est actuellement conservateur.

Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 4 mai 1916, au titre militaire, comme lieutenant-colonel (service des chemins de fer et des étapes).

Docteur en droit (sciences politiques et économiques), il a publié : *Les restrictions légales au droit de propriété foncière privée en France, en Allemagne, en Autriche-Hongrie et en Suisse,* Paris, Rousseau, 1905, in-8°, VII-227 pages.

Le général René Madelin, entré à Saint-Cyr en 1888, en sortit sous-lieutenant d'infanterie le 1er octobre 1890.

Lieutenant en 1892, il a été promu capitaine au 97e le 8 octobre 1899, breveté d'état-major la même année, chef de bataillon au 21e le 24 août 1911, lieutenant-colonel le 22 mars 1915, colonel au 39e le 30 mai 1917, général de brigade commandant la 28e division d'infanterie, à Chambéry.

Chevalier de la Légion d'honneur le 11 juillet 1914, il a été promu officier pendant la guerre.

M. Louis Madelin, archiviste paléographe, historien, docteur ès-lettres (1900), a été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 5 juillet 1913, au titre civil, et s'est montré pendant la guerre « un officier d'une haute valeur morale qui, à ses qualités intellectuelles, joint celles d'un soldat ». Le 7 janvier 1918, il a été fait chevalier au titre militaire.

Il a publié :

De conventu Bononiensi, thèse latine, Paris, Plon, 1900, in-8°, XIV-123 p.

Fouché (1759-1820). Paris, Plon-Nourrit, 1901, 2 vol. in-8°.

Pie V et la première coalition, Nogent, 1902, in-8°, 32 p.

La Rome de Napoléon; la domination française à Rome de 1809 à 1814; Paris, Plon-Nourrit, 1906, in-8°, 727 p. (cartes).

Croquis lorrains, Paris, Berger-Levrault, 1907, in-16, XLII-400 p.

La Révolution, Paris, Hachette, 1911, in-8°, VII-578 p.

France et Rome. Les concordats, Paris, Plon, 1913, in-16, 401 p

L'Aveu. La bataille de Verdun et l'opinion allemande, Paris, Plon, 1916, 79 p.

La Victoire de la Marne, Paris, Plon, 1916, in-16, 135 p.

L'expansion française. De la Syrie au Rhin. Conférences faites au *Foyer;* Paris, Plon, 1918, 327 p.

La mêlée des Flandres. L'Yser et Ypres, Paris, Plon, 1917, in-16, 239 p.

Léon Madelin, entré à Saint-Cyr en 1898, en sortit sous-lieutenant au 1er bataillon de chasseurs le 1er octobre 1900. Il devint lieutenant en 1902, capitaine au 23e bataillon le 23 juillet 1913 (breveté d'état-major en 1911), et la guerre le trouva chef de bataillon commandant le 3e bataillon de chasseurs.

Le *Journal Officiel* du 20 juin 1915 publie à son sujet l'ordre suivant :

« Le 8 mai 1915, a conduit son bataillon à l'attaque d'un ouvrage ennemi solidement fortifié et s'en est emparé (assaut de Larette). Faisant ensuite, seul, une reconnaissance dangereuse, a été mortellement atteint. Relevé quelques minutes plus tard, a demandé a être emmené debout, pour que ses chasseurs ne sachent pas qu'il avait été atteint. Ce furent ses dernières paroles. Officier très brillant, d'un grand courage personnel, qui s'était toujours admirablement comporté, depuis le début de la campagne. »

Le poète Paul Drouot, qui servit sous ses ordres, et qui fut tué peu de jours après lui, le représente comme « un prodige, le type de l'officier français, véritable héros, exerçant une séduction sur ses hommes ».

Voir l'*Echo de Paris* du 24 juin 1915, article signé Barrès.

MIEGE

MARIE-LOUIS, né à Frontenex (Savoie), en 1851,
Rédacteur au Ministère des Travaux Publics,
époux de Pauline-Françoise Sevestre, décédé en 1883, à Paris.

EMILE,
né à Paris, le 14 juillet 1880, avenue de Choisy, 161, Ingénieur agronome,
Docteur ès sciences de l'Université de Paris;
Chef de travaux à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Rennes;
Inspecteur adjoint du service phytopathologique.
(A été capitaine pendant la guerre.)

M. Emile Miège s'est signalé par de nombreuses et importantes communications à l'Académie des sciences et à l'Académie nationale d'agriculture.

Voir *Rev. Sav.* 1914, p. 80, et 1918, p. 16.

Il a publié :

Recherches sur les principales espèces de fagopyrum (sarrazin), Rennes, 1910, in-8°, 431 p. avec fig.; *Les nouveaux engrais azotés,* Paris, Baillières (1913), in 8°, 159 p. avec fig.; *Etude anatomique des pailles de blé* (avec Blaringhem), Paris, Dubost 1914, in-8°, 56 p., pl. et fig.; *Comment remédier à la pénurie des engrais,* Paris, Baillière, 1916, in-16, 60 p.

PUTHOD

LOUIS, né à Pontchy en 1656; marchand en Bresse;
époux de Jeanne Fornier.

HENRI,
né à .... en 1686, praticien à Mâcon;
marié le 21 janvier 1761, avec Elisabeth Poncet,
décédé à Mâcon, le 16 avril 1768, âgé de 82 ans.

BENOIT-JEAN-BAPTISTE,
né le 30 janvier 1719, à Mâcon,
Avocat à Mâcon,
décédé dans cette ville, le 5 juillet 1780.

FRANÇOIS-MARIE, *dit Puthod de Maison-Rouge*,
né le 5 juillet 1757, à Mâcon,
Adjudant général des Armées de la République,
mort à Prissé, le 5 mars 1820.

M. Lex, archiviste de Saône-et-Loire, a publié sur François-Marie Puthod de Maison-Rouge un intéressant mémoire auquel nous empruntons ce qui suit, d'après l'*Officiel* du 26 avril 1914 :

« Puthod de Maison-Rouge avait embrassé la carrière militaire. Cavalier au régiment de Bourbon, puis gendarme du roi, ensuite capitaine de chasseurs à l'armée parisienne, il fut promu aux fonctions d'adjudant général des Armées de la République, fonctions qu'il n'exerça pas longtemps, car en 1793, une mesure, injustifiée d'ailleurs, le suspendit de son emploi.

« Artiste et lettré, Puthod fut désigné pour faire partie de la Commission des savans instituée pour établir le classement méthodique et l'inventaire précis des richesses d'art de la nation. A ce titre, et comme membre de la Commission des monuments qui succéda à la Commission des savants il fut chargé d'inventorier les objets d'art et les sculptures qui se trouvaient dans

les églises et les maisons ecclésiastiques du département de Paris. En avril 1793, Puthod fut envoyé à Chantilly, à l'occasion de la vente de « l'émigré Condé ». Les opérations furent longues et traversées de difficultés. Il parvint cependant à dresser un inventaire relativement précis et détaillé.

« La Commission des monuments fut dissoute à la fin de 1793, et Puthod cessa d'exercer son rôle d' « inspecteur des beaux-arts ». Après avoir vainement, sous l'Empire, demandé sa réintégration dans l'armée, il mourut à Prissé en 1820. »

RIVE

André, fils de Jean-Baptiste et de Thérèse Lavigne,
né le 4 janvier 1813, à Belmont-Tramonet,
marié à Belley, le 31 août 1836,
avec Mlle Marie-Henriette Chabert,
banquier à Belley, puis propriétaire-rentier,
décédé le 17 septembre 1879.

Jean-François, dit *Francisque*, né le 17 novembre 1837, à Belley, avocat au barreau de Bourg; procureur de la République. *Député de l'Ain à l'Assemblée nationale*, puis *Procureur général* à Douai, mort à Lyon.	Francisque-Emile-*Paul*, né le 28 décembre 1848, à Belley, volontaire de 1870; banquier à Belley, puis à Bourg; *Président du Tribunal de Commerce de Bourg*, de 1902 à 1906; *Fondateur et Président de la Chambre de Commerce de Bourg* (1900-1907), décédé à Bourg, le 24 juin 1914.	Antoine, dit *Tony*, né le 12 décembre 1839, à Belley, banquier à Belley, (associé de Paul) mort à Belley, le 3 octobre 1914.

« Les trois frères Rive furent, aux environs de 1860, des plus brillants élèves du Collège de Belley. » Le premier et le troisième firent leur droit à Paris.

Francisque, inscrit comme avocat au barreau de Bourg, y conquit promptement le premier rang par son entente des affaires et sa brillante élocution. Au 4 septembre, il fut nommé sur place procureur de la République, mais il abandonna ce poste pour se présenter à la députation. Elu le 2e, par 58.165 voix il prit une part très active aux débats et aux travaux de la Chambre, dont il fut secrétaire de 1872 à 1874.

A la dissolution de cette Assemblée, il refusa les candidatures qui lui étaient offertes à Belley et à Bourg et reprit sa robe d'avocat, qu'il abandonna le 13 avril 1878 pour accepter l'emploi de procureur général à Douai.

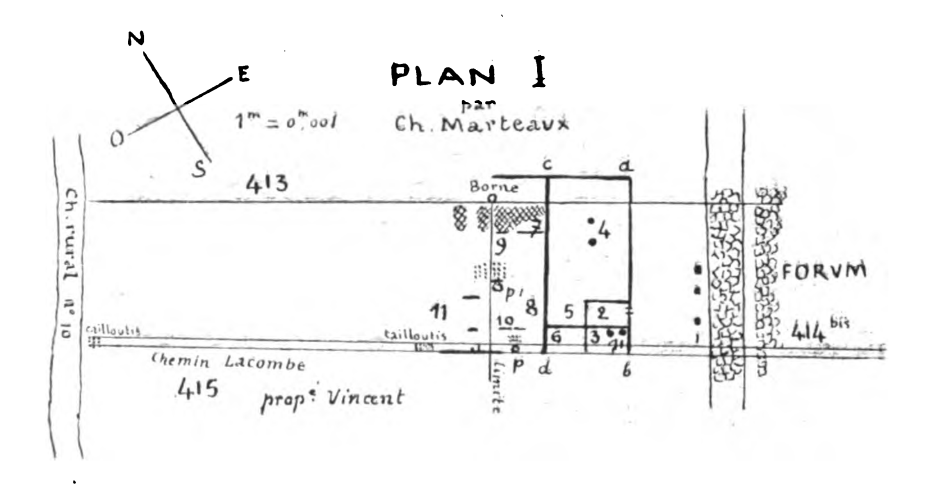
François Miquet.

BOUTAE

par Charles MARTEAUX et Marc LE ROUX

Nouvelles fouilles aux Fins d'Annecy

5e ET DERNIER SUPPLEMENT [1]



Parcelles *414 bis* et *415*, partie nord. M. Paul Lacombe, continuant d'améliorer le terrain qui s'étend au nord-ouest du forum, l'a miné pendant toute la période 1917-19; j'en ai suivi, selon ma coutume, les travaux. Au cours de ces fouilles, il a déblayé ce qui restait du forum et mis à nu, les gros pavés ayant été extraits depuis longtemps, le cailloutis de la voie, dur, compact, épais de près d'un mètre. Il ramassa à sa surface deux monnaies de Tibère, dont l'une au revers de l'autel de Lyon, ce qui confirme mon hypothèse de la construction de cette rue dans la première moitié du premier siècle [2]. Il remarqua aussi les traces de foyers charbonneux qu'il attribua aux feux allumés par les ouvriers pour leurs repas, pendant les travaux.

1. V. *Boutae*, 1913, et *Rev. Savois.*, Supplém. 1914, 145-60; 1915, 58-74; 1916, 21-41; 1917, 101-111.
2. Cp. *Boutae*, 228.

Ensuite, se dirigeant vers le nord-ouest, entre la parcelle 413 et une partie de la parcelle 414 *bis* à M. Vincent, il mina le terrain à gauche de la voie, moins la bande longitudinale de 1^m50 fouillée en 1916 (RS, 36) et convertie en un chemin privé regagnant, le long de cette dernière propriété, le chemin rural n° 10.

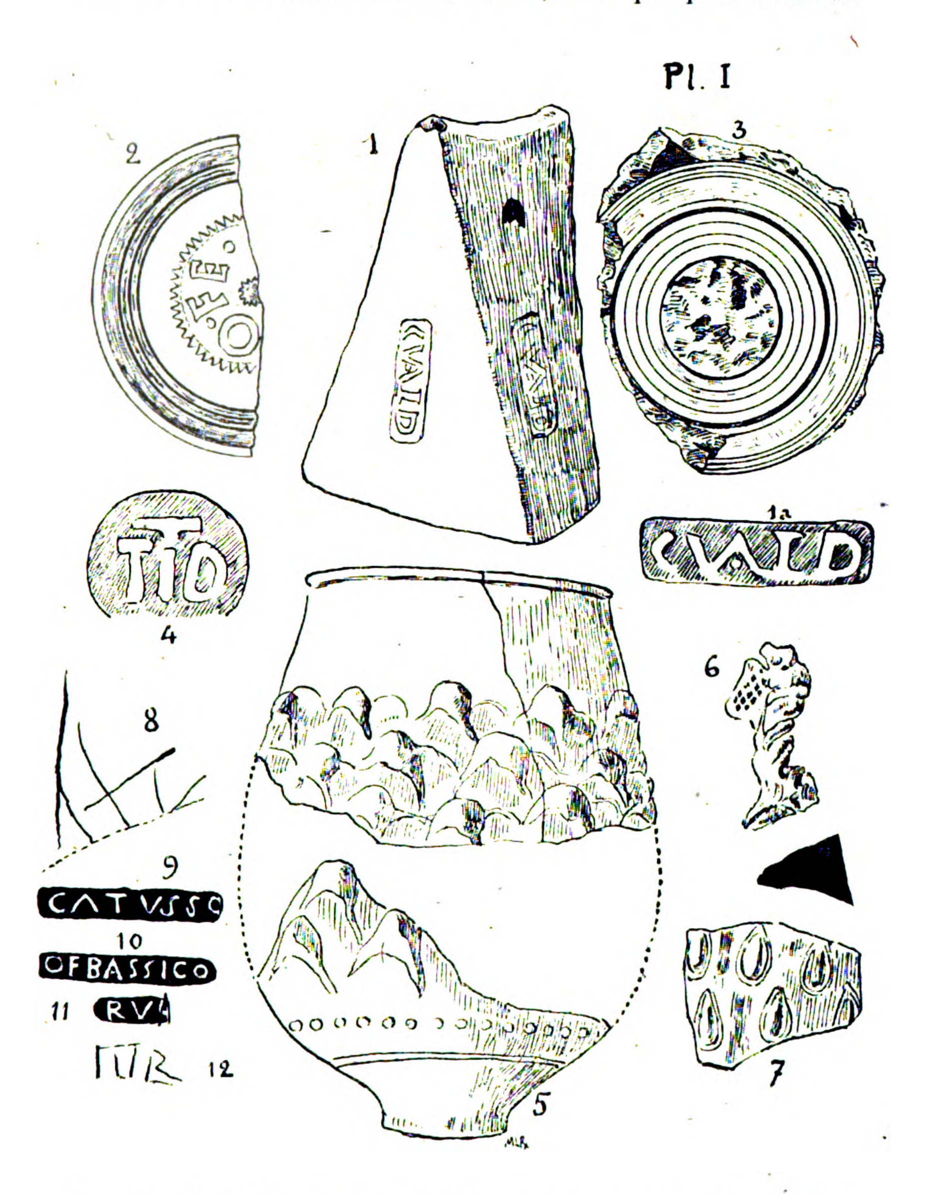
Le terrain attenant à la voie offrait, à 0^m30 du sol, un lit de tuiles épais de 0^m10 et reposant sur une couche argileuse qui renfermait, au bord de la rue, les fondations de trois piliers carrés en maçonnerie : l'un, à cinq mètres de la limite Vincent; l'autre, à quatre mètres de celui-ci; un troisième, à deux mètres du précédent, avec une grande pierre rectangulaire de 0^m60 sur 0^m40 qui le surmontait. Là s'élevait donc probablement un portique dressé sur des colonnes et recouvert d'un toit en tuiles abritant des boutiques de marchands séparées par des cloisons en bois. Il est difficile d'en dire davantage, des murs ayant pu disparaître en des minages antérieurs[3]. Furent recueillis, en *1* (v. le plan I ci-contre), à la profondeur de 0^m30, un denier de Decius Trajanus, au revers de *Pietas Augustorum* avec les instruments du pontificat, a. 250-51 et, près des piliers, deux poids d'argile sans intérêt, un autre avec inscription ayant été égaré et, en outre, un anneau cachet en bronze avec intaille représentant un lion accroupi derrière et au-dessus de l'échine duquel se dressent le cou et la tête d'une chèvre[4].

A dix mètres de la voie, soit à 59^m de la limite du 402 *bis*, M. Lacombe démolit, à 0^m40 du sol, les fondations d'un mur parallèle *a b* épais de 0^m60, fait de pierres de carrière, de cailloux roulés et de fragments de tuiles. En consultant le plan général ou le plan F, *Boutae*, 261, on remarquera qu'il est la suite d'un mur venant de la parcelle 413. Deux murs parallèles lui étaient perpendiculaires, le premier long de 6^m et épais de 0^m60; le deuxième, ép. de 0^m80, long de 12^m, aboutissant à un mur *c d*. Il y avait évidemment là deux corps de logis séparés par le mur de 0^m80 : l'un dont il ne restait qu'une chambre ayant comme dimensions $6^m \times 4^m$; l'autre comprenant deux chambres se continuant dans la parcelle voisine. La première présentait en *1'* deux bases maçonnées distantes d'un mètre et la seconde en *3*, une pierre d'âtre en mollasse située dans l'an-

3. Les cubes sont trop étroits pour avoir supporté des bases de statues monumentales.

4. E. Espérandieu, *Fouilles du Vieil Evreux*, 1913, extr. du *Bull. de la Soc. Franç. des fouilles archéologiques*, donne, d'après Bonnin, l'image d'une pierre gravée représentant le même sujet avec cette différence que les animaux ont l'attitude du cri : p. 52, fig. 20-3.

gle des murs et reposant, à 0m80, sur un sol argileux. On y trouva des débris d'amphores et de vases à bandes peintes, une cuiller à manche vertical, brisé [5], avec quelques monnaies



dont un dupondius de Gordianus, au rev. de *Victoria Augusti*, a. 243, et un petit bronze de Gallienus au rev. de *Laetitia Aug.* La chambre voisine, séparée de la précédente par un mur mi-

5. V. *Boutae*, pl. LIV, fig. 3.

toyen, était close en *6* par un mur faisant avec *c d* une double maçonnerie.

On accédait dans la chambre *2* par une pierre de seuil longue de 1m20, large de 0m60, aux extrémités rétrécies en tenons engagés dans le mur; elle était décorée de panneaux peints à la fresque. On y trouva un petit outil en bronze fait d'une lame large de 0m007, ondulée en forme de S et d'une part terminée par une gouge; de l'autre, elle pouvait servir de racloir; puis des débris de vases dont un fond à glaçure noire avec un long cartouche rectangulaire signé **CATVSSO** avec A sans barre, en lettres h. de 0m003, (*pl. I, fig. 9*); il fut trouvé à moins de 0m70 de profondeur, tandis que des fragments de gobelets du IVe siècle l'étaient à 0m30; plus quatre monnaies frustes.

La base d'une meule de moulin fut exhumée en *5* avec une monnaie de Valentinien et un poids en plomb à section ovale, à poignée de fer à crochets, autrefois mobile. Long de 0m07, large de 0m06, h. de 0m07, il était marqué sur le bord supérieur de trois petites incisions parallèles indiquant qu'il pesait trois livres romaines, soit 982 gr. 368. Comme son poids réel n'est que de 950 gr., il y aurait 32 gr. de déficit expliqués soit par l'oxydation de la poignée, soit par le fait que, dans ces poids grossiers, la valeur officielle de la livre n'était jamais atteinte. S'il s'agit de la livre rurale de 320 gr., comme c'est le cas pour un grand nombre de nos poids d'argile, il n'y aurait plus alors que 10 gr. de déficit. L'aire de la chambre, faite d'argile rouge, renfermait une pierre de foyer creusée en gouttière : c'était encore une cuisine, celle-ci dépendant du premier corps de logis.

En *4* existaient, à 0m80, les bases de deux piliers. Tout le sol environnant était formé d'une couche d'argile étendue sur un lit simple de cailloux et qui apparaissait rouge comme si elle eût été mélangée à de la poussière de brique; mais elle semblait plutôt avoir subi un feu violent, soit à la suite d'un incendie, soit parce qu'elle constituait l'aire d'un calorifère dont subsistaient des restes de tuyaux. Vingt-cinq monnaies presque frustes, des troisième et quatrième siècles, avec des fragments de gobelets à glaçure noirâtre irisée, étaient éparpillées çà et là au voisinage du dernier pilier.

Entre *4* et le grand mur *c d,* deux fossés remplis de cailloux et de débris de tuiles prouvèrent qu'un minage y avait été fait par un précédent propriétaire. On recueillit cependant un outil en bronze, genre specillum, ayant une extrémité renflée et l'au-

tre terminée par une petite cuillerette allongée en un canal assez profond, longue de 0m08 (*Boutae*, XIX, fig. 8, p. 93) et de facture soignée; puis des débris de fibules, des rondelles en os trouées, etc.

Au-delà du mur *c d*, en *8*, le sol consistait toujours en une couche d'argile rougeâtre durcie dans la direction du sud-ouest vers les restes d'un mur de 0m60 dont les pierres, en *10*, semblaient avoir été disjointes et laissées en place; il aurait ainsi continué le mur de 0m80 qui limitait les chambres *3* et *6*. Le sol se relevait au-delà; mais l'argile, sans lit de cailloux subjacents, était alors recouverte d'un cailloutis qui s'enfonçait sous le petit chemin et qui bordait le puits *P* découvert en 1916 [6] : il y aurait eu alors là une petite cour.

Dans la partie profonde de ce terrain, c'est-à-dire à plus d'un mètre, le propriétaire exhuma des vases à bandes peintes, un poids d'argile incomplet de notre type trapézoïdal C [7] marqué de deux croix; un débris de large col d'amphore offrant, dans un cartouche circulaire, les lettres *TIO* en lettres h. de plus d'un centimètre, I étant en outre surmonté, à 0m004, d'une barre horizontale, ce qui paraît donner comme nom de potier, TITO (*pl. I, fig. 4*); des clous de fer à large tête ronde plate, une grosse meule conique en pierre dure percée d'un trou central, etc.

En *7* existait un mur perpendiculaire *c d* lequel se continuait dans la parcelle 413 où un autre mur transversal délimitait avec eux une grande chambre. De la porte ne subsistait plus qu'un ferrement ou éparre au milieu de débris de vases de la première moitié du IIIe siècle. Ce mur *7* cessait brusquement après trois mètres de longueur. De la borne limite à la propriété Vincent, la coupe du terrain présentait les caractéristiques suivantes.

Cette grande chambre *7* offrait, à 0m65, un pavimentum fait d'éclats de calcaire noyés dans de la chaux avec des fragments de briques superficiels, ce qui faisait un joli effet de mosaïque blanche et rouge. Il avait 0m10 d'épaisseur et reposait sur un lit de cailloux établi sur une couche d'argile rougeâtre. A sa gauche, en allant vers le nord-ouest, il était bordé d'une sorte d'allée en rudus épais de 0m06, large de 0m70 et étendu sur un lit

6. J'ai indiqué sur le plan I le puits et le mur trouvés sous le petit chemin, d'après le 3e Suppl., RS, 1916, 36-7.

7. Je regrette vivement que la pl. CXV de *Boutae* soit en partie erronée, la fig. *16* correspondant au type A et non à B; *17* au type B et non à C; *18* au type C et non à D; *19* au type D et non à E.

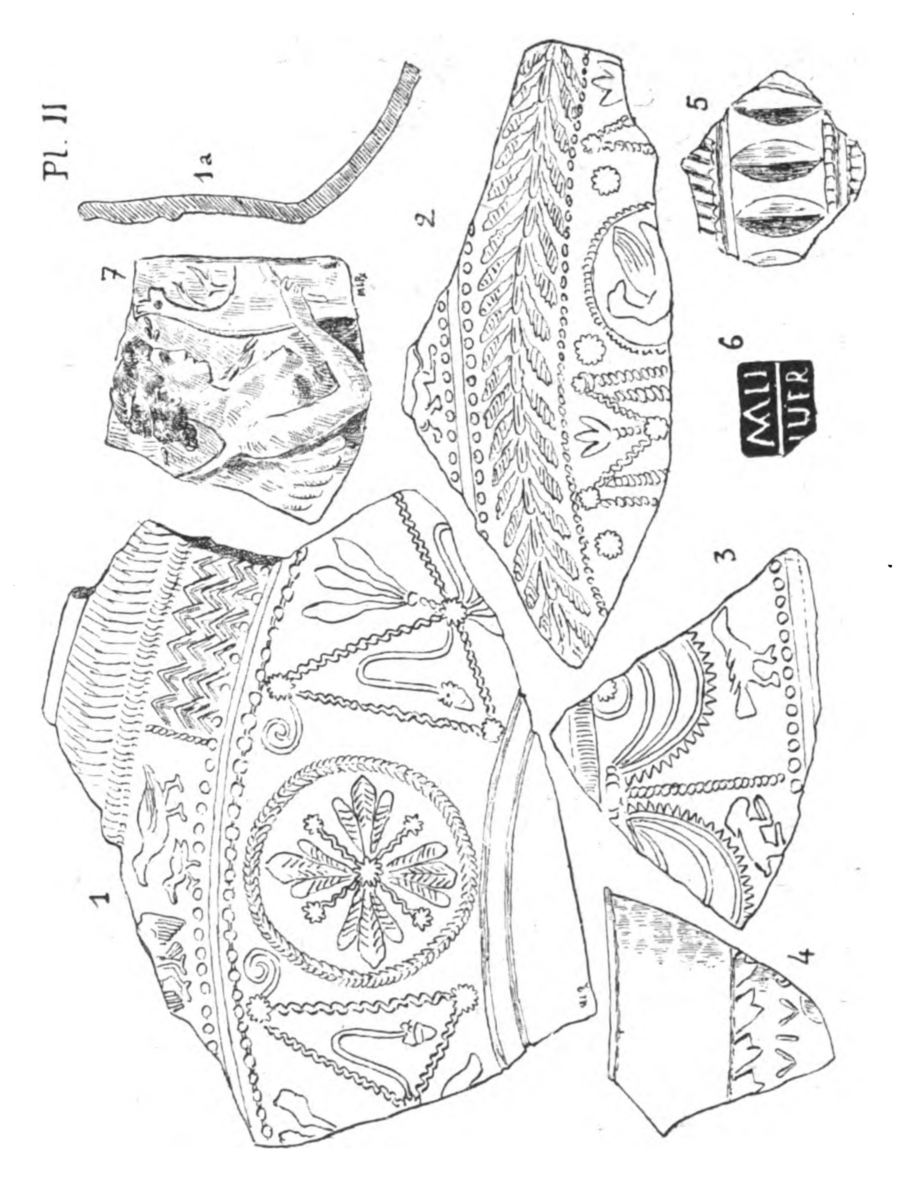
de cailloux moyens. Cette chambre se continuait jusqu'à 2m80 de la borne limite et se terminait sur une bande de terre nue large de 0m20 au-delà de laquelle apparaissait un autre paviment à rudus plus fin. Un rebord, haut de 0m05, à section prismatique, délimitait, au contact de la bande de terre, chacun de ces deux bétonnages séparés sans nul doute par une forte cloison en planches formant paroi mitoyenne entre les deux chambres. Ainsi quand on étendit le rudus frais, on le releva à la base de la cloison pour éviter toute infiltration d'humidité

A gauche de la petite allée en rudus située dans la prolongation du mur *7*, s'étendait un espace de terre d'environ 2m de large, celle-ci mélangée à des cailloux et sablonneuse dans sa partie inférieure; elle renfermait, au niveau de ce rudus et près de lui, une pierre rectangulaire de 0m35×0,45, ép. de 0m18, sans doute une base de colonne. Apparaissait ensuite un chemin en cailloutis large de 2m10, épais de 0m15. Il était bordé à sa gauche d'une longue dalle rectangulaire longue de 1m50, large de 0m25 et servant de seuil d'approche à un puits contigu en cailloux ronds, secs, d'un diamètre d'ouverture de 1m20, et se rétrécissant en entonnoir à trois mètres de profondeur. Après le puits, la coupe présentait de la terre avec de gros cailloux; puis, jusqu'au petit chemin Lacombe, une couche d'argile rougeâtre charbonneuse, mélangée à des débris de poteries grossières. Voici les renseignements supplémentaires que j'ai pu recueillir au cours de ce minage par ce que m'en ont dit et montré MM. Lacombe.

Sur le pavimentum blanc et rouge furent recueillies des monnaies constantiniennes, ce qui paraît prouver une réfection de l'aire après les ravages du milieu du IIIe siècle. M. P. Lacombe, ayant fait en *9* un trou plus profond qui le mena jusqu'à l'argile vierge, à deux mètres, en exhuma les débris d'une cheminée paraissant avoir été faite en tuiles et en briques d'argile creusées de rigoles parallèles comme si on les avait appliquées, étant fraîches, sur les baguettes de bois d'un clayonnage[8]. Il existait donc en *9*, entre l'appartement et le chemin du puits *P'*, un calorifère qui fut détruit, puis recouvert de terre et dont les décombres y furent jetés. Ce puits, en effet, était comblé de terre renfermant du mortier, des tuiles à rebord, des tuiles courbes dont l'intérieur était noirci par la suie et qui devaient, deux à deux, servir de conduites, des tuyaux cubi-

8. J'ai reconnu une cheminée de ce genre dans mes sondages particuliers; v. *Boutae*, p. 183, fouille 7.

ques d'hypocauste, du charbon. On retira encore deux fragments de poterie, l'un, de vase à glaçure rougeâtre et à décor oculé; l'autre, de gobelet à dépressions et à glaçure brune [9].



Les débris les plus anciens furent trouvés ensuite entre le puits et *10* et, entre *10* et le petit chemin moderne, furent mis

9. Voir ce que j'ai dit sur ces vases dans *Boutae*, p. 420-21.

au jour des débris appartenant à l'outillage d'une cuisine. En voici l'énumération :

Poterie. — *Vases à glaçure rouge.* — Petit fragment de vase ép. de 0m002, recouvert d'une fine glaçure rougeâtre foncé, à brillant métallique. Il ne représente plus que le buste nu d'un génie féminin ailé jouant, avec le plectre qu'il tient de la main droite, de la lyre ou cithare dont on n'aperçoit plus qu'une des cordes. La tête, légèrement inclinée, est vue de profil avec la finesse et la régularité des traits de la beauté grecque ; un bandeau maintient ses cheveux dont le chignon pend derrière la nuque ; le cou est délié, mais, par une défectuosité du moulage, ne se relie pas franchement à la poitrine ; les seins jeunes sont d'un joli modelé. Il s'agit probablement là du fragile débris d'un vase sorti, au début du premier siècle, des ateliers de Cerdo, potier d'Arretium, « qui a signé une série de beaux vases avec représentation des neuf Muses [10] » ; ce serait donc une Terpsichore à la lyre. L'ensemble est du reste d'un dessin délicat, avec l'élégance et la pureté d'un modèle emprunté à un vase métallique de la Grande Grèce (*pl. II, fig. 7*).

Fragments de bols 29 de La Graufesenque (*pl. II et fig. 1, 2, 3*).

Fragment de fond, marqué d'un petit cercle, d'un gros bol rutène avec, dans un double cercle, l'estampille **OFBASSICO** : h. des lettres, 0m03. Bassus et Cœlius exportaient sous Vespasien ; leurs vases ont été trouvés à Pompéi. C'est la première fois que cette marque est signalée à Boutae (*pl. I, fig. 10*).

Fond de tasse moyenne, marquée **IBERIVS** avec la deuxième boucle du **B** incomplète et la dernière lettre plus petite. Ce potier paraît du premier siècle et je crois qu'il est le même que celui dont le nom a été lu à tort Ibertus ; il apparaît pour la première fois à Boutae ; h. des lettres assez grasses : 0m003.

Fond de petite tasse avec **OFPRI** ; **F** cursif à barre oblique Primus était un potier de la Graufesenque (*Boutae*, 237) ; h. des lettres, petites et grêles, 0m0015.

Frag. de fond de petite tasse marquée **RV///** (*pl. I, fig. 11*).

Fond de tasse moyenne au nom bien connu de **SECV(ND)I**, en lettres bien formées h. de 0m002 ; sous le fond, en graffito, **AI**.

Débris de gobelet moyen au col nu avec mince rebord circulaire et à la panse ornée d'imbrications à la barbotine ; glaçure

10. DÉCHELETTE, *Vases ornés*, I, p. 12-14.

rouge pâle mat. La décoration se termine par une ligne de globules et est séparée du pied très court et à peine dégagé par un filet creux [11] (*pl. I, fig. 5*).

Fragment de fond d'assiette en terre jaunâtre, à glaçure très écaillée et presque mate. En dehors du pied, le graffito **TU(LR)**, Titus Ulattius? R...; h. de ces lettres cursives : 0m05 (*pl. I, fig. 12*).

Vases divers. — Fragment de gobelet en terre rougeâtre mate. Le col, vertical, h. de 0m023, n'offre comme bord qu'un mince cordon; ép. 0m003. La panse présentait une bordure de feuilles de vigne trilobées; dessous, en relief... **VIVS**... en lettres soignées h. de 0m004; le reste était probablement décoré de feuilles; ép. 0m002 (*pl. II, fig. 4*).

Fond de vase gris marqué d'un cachet circulaire en larges lettres à sens convexe, hautes de 0m005, avec bouton central; **R** affectant une forme cursive ressemblant à notre *n*, on doit lire **EORIIM**. Eorius est un gentilice très rare, d'origine celtique, qui apparaît pour la première fois à Boutae.

Fragment de fond de vase noir marqué ///**O. FE.**=*Seuvo fecit*. Au centre, un globule à rayons, entouré d'un cercle dentelé, diam. 0m0250; les dents sont très rapprochées : il y a certainement dans ces signes la survivance d'un culte solaire chez les potiers allobroges (*pl. I, fig. 2*).

Petit fragment de vase excisé d'environ 0m03 carrés; pâte grise à enduit noir décoré d'une bande d'olives entre deux zones de colonnettes (*pl. II, fig. 5*); h. des olives : 0m016.

Fragment de vase, genre cuveau, à bord rentrant; diam. 0m17, prof. supposée 0m15; terre grise, grossière et mal cuite. A la partie supérieure, décoration de filets creux de nombre irrégulier; dessous, bande de cannelures verticales faites au peigne, h. de 0m02; facture très négligée; cependant, trace d'une marque en relief imprimée sur les filets.

Fragment de lagène en terre rougeâtre; sur la panse, après la cuisson LXV... (*pl. I, fig. 8*).

Assiette à trois pieds, en argile grise [12]; couvercles; débris de vases noirs, de vases à bandes colorées, de gobelets à glaçure métallique barbotinés de globules, etc.

Ont été aussi recueillis : des lampes dont une offrant un gladiateur en relief; un fond plat de gros vase en pierre ollaire

11. Motif analogue dans *Boutae*, pl. CX, p. 400, fig. 7.
12. E. Espérandieu, *Fouilles du Vieil Evreux*, p. 76, fig. 36.

creusé par un *procédé rotatif autour d'un culot central qu'on enlevait ensuite au ciseau* (*pl. I, fig. 3*).

Deux meules de moulin.

Poids d'argile, h. de 0m13, du type trapézoïdal modifié par un sommet en croissant; le trou en est distant de 0m035. Dessous, sur chaque face, a été imprimé, dans un cartouche, le nom en relief du fabricant, **C(VAL) ID** : *Caius Valerius Id...* **A** est pointé; h. des lettres de 0m01. Ce poids pèse complet, car il est, pour ainsi dire, intact, 655 gr. : c'est un dupondius relevant de la livre officielle de 327 gr. 456. Il est probable qu'il en était de même pour les poids portant ainsi, avant la cuisson, une marque de fabricant. Le nôtre a été usé dans sa partie centrale par un maniement fréquent, de sorte que tout signe métrologique en graffito a disparu (*pl. I, fig. 1, 1a*).

Comme verre, vases à côtes; ampoule en verre bleu, h. 0m05, dont la panse s'est aplatie sous l'effet d'un incendie; anse d'un vase en verre blanc, en torsade ornée d'oreillettes poinçonnées d'un quadrillage; autres anses de vases très fins, etc. (*pl. I, fig. 6 et 7*).

Pierre de touche consistant en un petit parallélipipède rectangle à angles amortis, h. de 0m03.

Bronze. — Casserole oxydée et détériorée par le feu, à manche long de 0m12; l'extrémité, pleine, est terminée par un double croissant; le manche même est orné de figures en relief impossibles à déterminer; plaque cordiforme de ceinture avec crochet [13]; épingle, l. de 0m04, dont le fil est replié plusieurs fois sur lui-même pour former la tête; anse d'aiguière; chaînette; anse en fils de bronze rouge enroulés en torsade (*pl. III, fig. 5*).

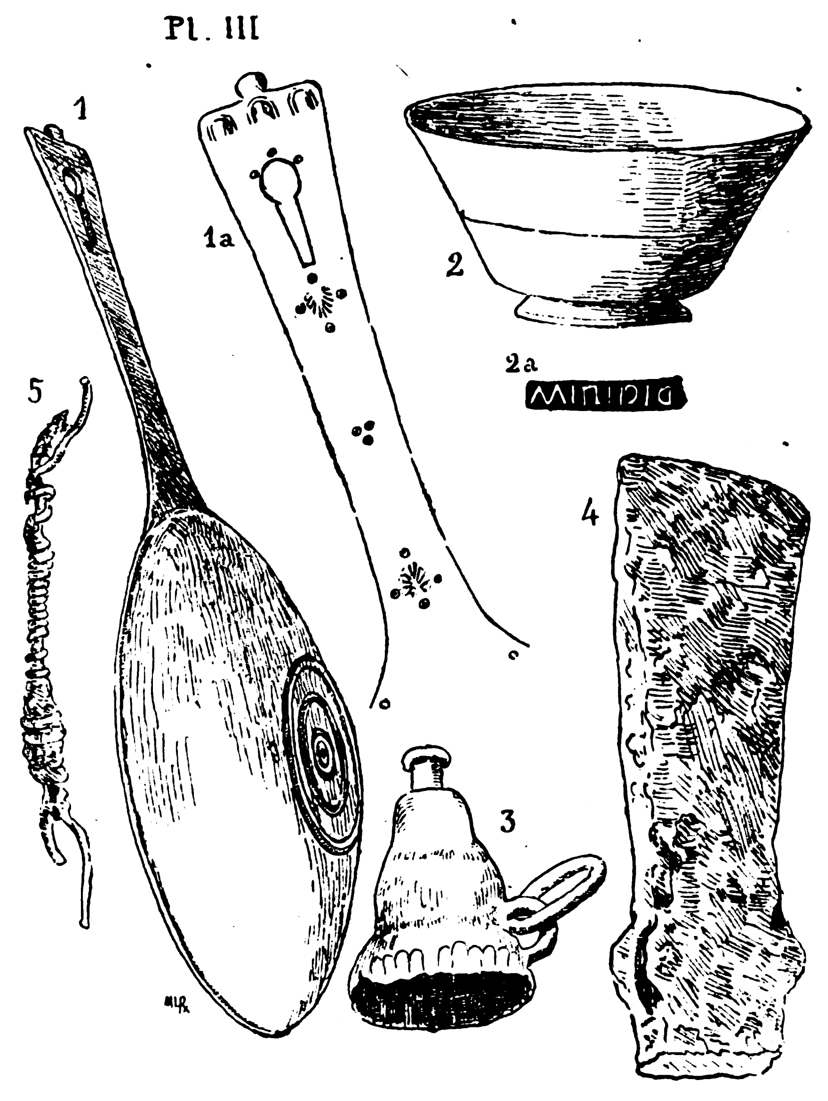
Fer. — Hache de forme rectangulaire l. de 0m215 (*pl. III, fig. 4*). Clou à large tête ronde, diam. 0m034; nombreux clous communs; anneaux, chaînes, etc.

M. P. Lacombe, malade depuis longtemps, eut encore la force de dégager en *11*, deux murs parallèles dont l'un avait laissé des traces au nord du puits *P*, sous *10*; puis, son état s'étant brusquement aggravé, il s'éteignit vers la fin de l'année 1919 et les fouilles furent interrompues. Qu'il reçoive ici l'hommage posthume de ma reconnaissance.

Parcelles *406* à *409* et mas de Solliers. A la fin de l'année

13. Cp. *Boutae*, pl. LIV, p. 207, fig. 1, et Saglio, *Dict. des Antiq.*, art. *cingulum*, p. 1180.

1918, en creusant une tranchée pour l'établissement d'un canal d'adduction d'eau, les prisonniers allemands rejetèrent des déblais que j'ai examinés. Les travaux ont affecté tout le parcours du chemin rural 9 de la route nationale 201 aux Iles par le mas des Solliers, à une profondeur de 0^{m}80. Une étendue de cinq



mètres de cailloux et de gros gravier entre A sur la parcelle 410 et *a* sur 406 ont confirmé là le passage d'une voie. La même assise en gravier reparaît à 0^{m}60 en face de la nouvelle maison Calligé du n° 407 : ainsi la voie se confondait ici avec le che-

min rural; il faudrait la faire tourner légèrement sur l'axe A *a* de façon à la rapprocher du carrefour des Solliers sous lequel elle se trouverait en partie.

Pus loin, en face du point de jonction du rural 10 avec la route nationale, j'ai noté plusieurs énormes cailloux encore en place. Mais comme à quelques mètres plus loin, avant d'arriver à la hauteur de la maison Belleville, j'ai reconnu des débris de poterie vulgaire et des scories et que, d'autre part, ce dernier propriétaire a mis au jour dans son jardin même, à quelques mètres du chemin 9 une aire de pavés, il faut admettre qu'à cet endroit la voie s'écartait un peu de ce chemin, au nord. Au-delà, du reste, je n'ai plus trouvé dans la tranchée du chemin, cette ancienne route de Genève, que du gravier naturel.

Après le carrefour des Solliers, v. *Boutae*, 278, 285, le propriétaire de la partie du mas sise entre les chemins ruraux 9 et 10 et la route nationale ayant fait creuser des trous carrés profonds de 0^{m}80 pour une plantation d'arbres, j'ai pu constater, presqu'au bord de la voie, les fondations d'une maison avec des débris de tuiles, d'amphore, de cuveau et de vases dont un à pâte rougeâtre clair, orné d'une ligne de creux à l'intérieur, près du fond, et un fragment de bol 29 décoré de palmettes triangulaires et d'un rinceau de fleurs de lotus. Tous ces restes avaient subi l'action manifeste du feu.

En face de la parcelle 407, un prisonnier allemand, ayant donné un coup de pioche dans la tranchée d'un canal, traversa de part en part un objet qu'il céda pour un paquet de tabac et qui se trouve maintenant dans la collection de M. V. Robert. C'était une patère en bronze d'une belle patine bleuâtre vert clair (*pl. III, fig. 1, 1a*). De forme arrondie, elle est profonde de 0^{m}025, d'un diamètre de 0^{m}135, avec un fin rebord rentrant. L'intérieur offre un faible mamelon central percé d'un petit trou cerclé, soit d'un point oculé. L'épaisseur du métal n'est que de 0^{m}001. Sur la partie opposée du fond apparaissent quatre cercles concentriques en relief autour d'un petit trou central, ayant comme diam. 0^{m}055, 0^{m}033 et 0^{m}013. Le manche, plat, long de 0^{m}10, est percé d'une ouverture pour la suspension ornée de trois points oculés; l'extrémité, rectangulaire, est décorée de trois palmettes de godrons et se termine par un bouton, ce qui rapproche ce manche des manches à trois boutons ou à extrémité tréflée que je crois avoir été fabriqués au IIIe siècle. Enfin sur la poignée apparaissent, en remontant vers la patère, une palmette cantonnée de quatre points oculés; puis trois autres points sembla-

bles en triangle, une autre palmette opposée à la précédente et, finalement, deux points isolés situés près du bord aux points de jonction du manche.

M. V. Robert possède aussi, venant peut-être de la même source, un objet en bronze, long de 0m55, en forme de clochette, un anneau extérieur mobile remplaçant le battant intérieur; le bord est décoré d'une bande de godrons (*pl. III, fig. 3*).

Caserne des Chasseurs. — Lors de la construction d'un puits, trouvaille à 1m50 d'un petit seau en bronze à anses verticales pleines rectangulaires; l'une est brisée; panse unie, patine noire verdâtre; h. 0m06. Cet objet paraît provenir d'une sépulture d'enfant.

Parcelle *402 bis*. Au point où se terminèrent en 1904 les fouilles Littoz (*Boutae,* 193), des ouvriers, en faisant les fondations d'une maison, découvrirent un fort mur épais de 0m80 perpendiculaire à une autre mur longeant la limite du 414 *bis*. Il y avait là un pavimentum recouvert d'une épaisse couche de tuiles diverses avec des débris d'hypocauste; il reposait sur une couche de cailloux et de quartiers de roche calcaire jaune provenant des carrières de la Perrière, de la Puya ou de Vovray; j'y ai recueilli un *pterocera pelagi,* fossile mis peut-être là par les ouvriers dans un but prophylactique. Près du mur limite, des fragments de poteries diverses et connues ont été recueillis; à signaler une petite tasse incomplète, h. de 0m035, à bord rentrant, avec une estampille à deux registres **(MA)II**... (*pl. II, fig. 6*).

Monnaies. — Parcelle *393*. As de Domitianus, de l'an 90; rev. **MONETA AVGVSTI**, avec la balance; pds. 12 gr. Denier de Gordianus III; rev. **CONCORDIA AVG**; pds. 3 gr. 05.

Mas des Solliers : denier de Trajan; pds. 3 gr. Rev. **PARTH.F. DIVI.NER.NEP.PMTRPCOS** (*a*-117); en exergue, **PAT** pour **PAX** 14.

Denier de Dioclétien, à la couronne radiée; pds. 4 gr. Rev. Jupiter debout avec la lance, le globe et l'aigle, **IOVI TVTATORI AVGG**; en ex. **P** (285-305).

***

Saint-Jorioz, à neuf kil. d'Annecy, sur la voie de Boutae à

14. Cohen, 1859, n° 337; cp. 339.

Casuaria. M. Jean Pommier, horticulteur, en travaillant son jardin situé entre le lac et la route départementale n° 1, près du chemin de l'embarcadère et à cent mètres environ de la gare, découvrit, à 0^m60, de la terre noire avec des restes de poterie, parmi lesquels deux cols de cruche en argile rougeâtre dont l'un est marqué à la base d'un sillon rectiligne long de 0^m03 et fait avant la cuisson, et une tasse à glaçure rouge, de forme tronconique et à bords légèrement évasés, ayant, sur le fond, la marque **MIRIDIO** en lettres assez péniblement tracées sur le cachet, surtout pour **R, D, O** [15] (*pl. III, fig. 2 et 2a*). Un dupondius de Trajan les accompagnait. M. Pommier remarqua que cette terre noire n'était pas continue, mais qu'il s'en trouvait de mètre en mètre des aires distinctes; il se peut donc qu'il s'agisse là du cimetière des humbles habitants de Macellum, aujourd'hui Sales ou village de l'ancienne église. Plus à l'est, à 100 m. sud environ de la tuilerie, des ouvriers, en extrayant l'argile, sortirent à plus d'un mètre de profondeur, des tuiles à rebord et un fer à mulet avec des restes de clous, paraissant très ancien, mais non antique, car le fer à cheval n'est guère entré en usage qu'au moyen-âge [16].

Bibliographie. — *Indicateur d'antiquités suisses,* 1920, 3, p. 173. W. Deonna, *Notes d'archéologie suisse;* Amulette des Fins d'Annecy; décrit une intaille du musée de Genève sur laquelle il a reconnu l'image d'un dieu égyptien, le serpent Knouphis à la tête de lion ornée de sept rayons et certains signes magiques. « Gravé sur la pierre des bagues, le serpent protégeait contre les douleurs de ventre. »

Musée d'art et d'histoire de Genève, 1916, 20, *fig.* : Statuette en terre cuite modelée d'Athena Parthenos du type de Phidias « ayant appartenu à une honorable famille qui possédait au siècle dernier un domaine à Bassy, » près Seyssel, Haute-Savoie. Le socle porte en lettres grecques le nom divin. Cp. S. Reinach, *Rev. archéol.,* Nov. Déc. 1917, 458, qui exprime quelque doute sur son authenticité; W. Déonna, *Rev. des Etudes anciennes,* XXI, I, 1919, conclut qu'elle n'est pas fausse. Je crois qu'elle a été apportée d'Italie en Haute-Savoie et suis mis en défiance par l'inscription du nom et l'intégrité de l'objet.

Id. 20, *fig.* « Corniche et terre cuite provenant des Fins d'An-

15. Holder cite, d'après Schuermans, le potier Mirido: il faudrait dès lors supposer l'existence d'un potier Miridus ou Miridius et lire *Miridi o(fficina).*

16. Renseignements de M. L. Moret. Sur le fer, v. *Dict. des Antiq.,* art. *solea.* Sur Sales et ses environs, v. RS. 1903, 40, 285.

necy, du premier siècle après Ch. », décoré de masques et de rosaces, dans un encadrement de demi rinceaux et très bien conservée.

Sur ma trouvaille d'un petit bol cylindrique forme 30 et sur un fragment de bol 37 à bordure de masques (4[e] Suppl. RS, 1917, 102), voir Ph. Fabia, *Rev. des Etudes anciennes,* avril-juin 1918, 129, et son rapport sur les fouilles de Lyon dans *Journal des Savants,* 1915, 170, 169.

Charles MARTEAUX.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

L'inondation du 24 septembre 1920 en Maurienne, par l'abbé F. GEX, Chambéry, Dardel, 1921.

La catastrophe du 24 septembre 1920, qui a détruit les routes, la voie ferrée, les ponts, les murs de soutènement, les barrages, les usines, les lignes téléphoniques et télégraphiques, et ravagé les terres dans la Maurienne, a fait l'objet d'une étude précise et documentée de M. l'abbé Gex, professeur à l'Externat Saint-François de Sales, de Chambéry.

Cette étude a paru dans la *Revue de géographie alpine.* Elle évalue à près de cent millions les dégâts. L'auteur fait remarquer que « l'inondation de 1920 fut la réplique de celle de 1866 : même date, jour pour jour, le 24 septembre; mêmes causes; identité presque absolue des points sinistrés. » En 1906, 1908 et 1914, il y avait eu aussi des accidents du même genre, mais d'une portée plus limitée.

En étudiant la genèse de la catastrophe, M. l'abbé Gex a parfaitement démêlé « l'enchevêtrement de ses causes, la formation de son flot, sa mise en marche et l'historique des dégâts ». Mais ces constatations ne serviraient pas à grand chose si l'historien n'avait su en tirer les leçons qui s'en dégagent. La première est un conseil de prudence aux installations industrielles. La seconde, c'est qu'il faut doter les routes de remblais moins précaires. Il y a des points prédestinés que les usines et les constructions de toute nature devraient éviter. En outre, un service d'alarme s'impose, pour donner, en cas de crue, l'éveil aux barragistes préposés à la manipulation des vannes.

A toutes ces précautions, il faut joindre une étude des cours d'eau, reprendre patiemment le travail de correction des torrents, la règlementation de la pâture, etc.

Nous félicitons M. l'abbé Gex, dont la relation est aussi utile qu'intéressante.

F. MIQUET.



GLANES

On connaît l'étude de M. H. Bordeaux, *Les Amants d'Annecy :* Anne d'Este et Jacques de Savoie, publiée dans la *Revue des Deux Mondes* (15 décembre 1920 et 1er janvier 1921). Entre autres analyses, signalons le compte-rendu inséré dans la *Revue Historique* (n° 269, 45e année [nov.-déc. 1920], p. 353). Pour être bref, il n'en est pas moins intéressant, surtout pour un lecteur annécien. Voici une découverte :

« Anne d'Este et Jacques de Savoie, *duc de Nemours, qui est un château situé près d'Annecy (sic),* est le héros de la princesse de Clèves, » etc.

Puisque ces lignes ont trouvé l'hospitalité dans la *Revue Historique,* l'un des périodiques les plus réputés, à juste titre, comment s'étonner que des erreurs, des confusions, fourmillent dans une foule de Revues de moindre valeur ?

*
* *

Parmi les chapitres d'histoire littéraire concernant la Savoie, lire dans la *Revue des Deux Mondes* (1er mars 1921) :

Georges Goyau, *La pensée religieuse de Joseph de Maistre* 1, I;

Marie-Louise Pailleron, *François Buloz et ses amis au temps du second empire.* — II. George Sand de 1859 à 1863 2.

[Ronjoux, domaine de Buloz en Savoie. Relations avec la famille Costa de Beauregard. Descriptions; lettres inédites. Détails curieux sur George Sand en Savoie, sur la genèse et les tendances de son roman *Mademoiselle La Quintinie.* A relever cette phrase d'une lettre de G. Sand à Maurice Sand (datée de Palaiseau, 6 août 1864 : « Il faut voir mon château de *Mademoiselle La Quintinie;* il s'appelle en réalité *Bourdeau,* et de là vous pouvez monter à la Dent du Chat..... » Tout le chapitre est fort instructif.]

J. D.

1. L'article de M. P. Souday, dans *Le Temps* du 28 février, est suggestif : mais est-il aussi impartial?
La 2e partie de l'étude, très remarquable, de M. G. Goyau a paru dans le fascicule du 1er avril. Ce travail mériterait une analyse critique approfondie. — Cueilli, en passant, cette piquante définition de la Réforme : Elle n'est que « le *sans-culottisme* de la religion ». (De Maistre, *Œuvres*, VIII, 97.)

2. Dans un chapitre précédent (*Revue des Deux Mondes*, 1er février 1921), G. Sand, nous dit-on, brouillée avec son Directeur, l'avait appelé « Genevois têtu et brutal », alors que Buloz « est né en 1804 sur la terre française ». Puis elle rectifie plaisamment : « Je n'ai jamais vu qu'il fût offensant d'être Suisse, pourvu que l'on ne soit pas horloger!... (P. 496, 497.)

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Imp. J. Abry, 3, rue de la République, Annecy.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 13 avril 1921

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté.

Le Président adresse les condoléances de l'Académie à M. Pierre Langlois qui a eu la douleur de perdre son petit garçon; à la famille de M. J. Corcelle, ancien professeur au Lycée Berthollet et membre de la Florimontane, qui est décédé à Ceyzerieu; à MM. Auguste et Jean Terrier, cruellement frappés par la mort de leur frère Henri Terrier, secrétaire administratif du Comité de l'Afrique française et du Comité de l'Asie française, survenue à Etampes le 6 mars dernier.

Il félicite notre collègue, le Dr Léon Moret, qui vient d'être nommé Chef des travaux géologiques à l'Université de Strasbourg.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus.

Abbé Gex. *L'inondation du 24 septembre 1920 en Maurienne.*

Ch. Marteaux. *Note sur Chamerande.* Ext. des *Etudes anciennes*, janvier 1921.

M. Gignoux et L. Moret. *Le genre Orbitopsella M. Ch. et ses relations avec Orbitolina.* Ext. *B. Soc. Géol. de Fr.*, 1920.

Dons des auteurs.

M. Désormaux, sous ce titre : *Une source de l'histoire d'Annecy* présente la *Table des Registres de l'Ancien Conseil d'Annecy,* par M. G. Letonnelier. *(V. article séparé.)*

M. Pellarin, géomètre à Cruseilles, a récemment découvert, sur l'emplacement de l'ancien château, des briques émaillées avec motifs décoratifs estampés, ayant constitué par leur ensemble un pavement. Il a bien voulu les offrir au Musée, pro-

1. Sont présents : MM. Désormaux, Fontaine, Lavorel, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, Périn, J. Serand, Vulliet.
Excusés : MM. A. Crolard, Faure, Flamary, Lachat, H. et L. Pfister, F. Serand.

mettant de compléter ce don par une note sur le vieux château de Cruseilles et d'effectuer de nouvelles fouilles.

M. Le Roux, qui a étudié ces fragments de dallage, montre qu'ils peuvent être attribués au xive siècle. C'est ainsi une intéressante contribution à l'histoire médiévale des châteaux en Savoie.

Ces carreaux présentent des estampages en relief sur carré creux assez variés; ils représentent les animaux fantastiques habituels du bestiaire du moyen âge : chimères, dragons, licorne et des rosaces quadrilobées. Ce dernier élément de décoration, en particulier, caractérise nettement dans l'architecture religieuse les fenestrages ajourés ou les roses des églises du xive siècle.

Ce revêtement céramique a subi vraisemblablement l'action d'un feu violent, peut-être à l'époque des incursions bernoises, car le vernis plombifère superficiel a fondu et des boursouflures se sont produites à certains endroits.

Une heureuse circonstance permet de dater cette construction. M. Pellarin a en effet recueilli à la surface du pavage une monnaie : denier d'argent du poids de 0 gr. 490 (poids normal 0 gr. 650), de Jean-Galéas Visconti, premier duc de Milan (1385-1402). Au droit : + D(UX) MIED(O)L(AN)I : VERONE : TC' sous la Biscia des Visconti GZ (Galéaz). Au revers : COMES VIRTUTUM, croix fleuronnée. (Détermination de M. E. Demôle, conservateur du médaillier de Genève.)

Le pavage était donc construit depuis un certain temps, certainement dans le courant du xive siècle, lorsque la pièce de monnaie est tombée sur le sol à cet endroit.

M. Marteaux fait la communication suivante :

Parmi les noms topographiques à sens figuré comme *étrivaz* (RS, 1910, 84) et *roablet* (id., 1920, 48), un des plus employés est *forclaz*, p. *forclia*, du lat. *furcula*, petite fourche, bien connu dans l'antiquité par le célèbre épisode des Fourches Caudines. Comme ce nom, en Savoie, est attribué surtout à des cols, on est souvent tenté de croire qu'il exprime une idée de défilé, de passage étroit. C'est une erreur; car cette dénomination s'applique non seulement à un col, mais encore à une localité, à un territoire. Or, si l'on examine l'un de ces lieux dits sur une carte à grande échelle, on constate qu'elle est toujours due à un chemin se divisant en deux branches à une distance plus ou moins grande de ce lieu. Il en est ainsi du col de La Forclaz, village au-dessus de Montmin, où le chemin venu de Rovagny

se scinde pour aller tomber à gauche sur le chef-lieu; à droite, sur Chenivier. De même pour le chef-lieu de la commune de La Forclaz, soit parce que l'église est située entre les deux branches mêmes d'une fourche de chemins, soit qu'en s'en éloignant, le chemin se bifurque de part et d'autre. Plus typique est, au nord de Bourg-Saint-Maurice, le territoire qui comprend les lieux dits Col de La Forclaz, la Fourclaz et Plan de la Fourclaz, où le chemin dirigé du sud au nord, se scinde plusieurs fois sur son long parcours en émettant vers les hauts cols alpins une branche oblique. On comprend dès lors la raison utilitaire de cette qualification imagée, une erreur initiale de direction en montagne pouvant avoir, pour le voyageur, de pénibles conséquences.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 4 mai 1921

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté.

Le Président fait connaître que le château de Montrottier et le musée Léon Marès sont ouverts depuis le 1er mai courant.

A cette occasion et dans le but de maintenir la stricte observance du règlement, il croit devoir recommander aux membres de l'Académie désirant visiter le château, de bien vouloir présenter leur carte de sociétaire au régisseur et de se conformer très exactement aux indications qu'elle contient en ce qui concerne les personnes de leur famille admises à les accompagner.

On évitera ainsi des abus qui ne pourraient que nuire à la bonne marche du service et léser les intérêts dont l'Académie a la sauvegarde.

1. Sont présents : MM. André, A. Crolard, Crozet, Désormaux, Falletti, Faure, Flamary, Genevois, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, Périn, L. Pfister, Revil, Ribatto, J. Serand, Vulliet.
Excusés : MM. Lachat, Langlois, H. Pfister.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus.

Abbé Gavard. *A propos d'un vieux tableau.*

G. Letonnelier. *L'Emigration des Savoyards.* Ext. du *Bull. de l'Institut de géog. alpine,* 1921.

F. et J. Serand. *Par routes et sentiers de Savoie,* Annecy, Hérisson, 1921.

M. Marteaux fait une communication sur le sens du mot *frette.*

On connaît le p. *fréta,* pièce de bois qui est la partie essentielle de l'appareil de faîtage d'un bâtiment et que G. Paris a fait venir du germ. *firste,* poutre faîtière. Par quelle nuance de sens figuré, *frête* a-t-il désigné un sommet de montagne? Remarquons d'abord que ce mot, usité dans les deux Savoie, dans l'Ain et dans l'Isère, mais non au sud dans la Drôme et dans les Hautes-Alpes, s'emploie soit au singulier soit au pluriel et qu'il ne s'applique qu'a des sommets d'une hauteur relativement moyenne. Ensuite, pour en déterminer le sens topographique exact, il suffit de jeter les yeux sur une carte. Entre Montmin et Serraval, se raccordant à la montagne de la Tournette, s'élève une chaîne en fourche ayant, au point d'intersection des branches un sommet de 2270^{m}, puis à chacune de leurs extrémités un sommet, l'un de 1984^{m}; l'autre, de 1742^{m} : les deux lignes de faite, d'une altitude inférieure, qui relient ces derniers au premier sommet, ce sont là les frêtes. En Savoie, sur la commune d'Hauteville-Gondon, court du nord au sud une ligne montagneuse sur laquelle s'élèvent, à des intervalles presque réguliers, quatre sommets dépassant deux mille mètres : ce sont les portions intermédiaires et plus basses qui ont fait appeler ces montagnes Les Frettes. Inutile de multiplier les exemples. On peut donc définir une frête une arête rocheuse longitudinale reliant deux pics plus élevés, comme une poutre faîtière relie la partie inférieure des deux pignons surélevés d'une maison. Une frête peut ainsi jouer le rôle d'un col. Celui qui existe sur les Frettes du Lanfonnet, entre la pointe sud des Dents de Lanfon et la Roche Murraz peut, au dire d'un alpiniste averti, M. Edm. Bernus, servir d'exemple typique. *Freste* avec son sens topographique n'est pas rare dans les chartes; il apparaît même vers la fin du xiie siècle, étant assez improprement expliqué par *crepido,* rebord ou saillie de rocher, dans SHAG, XIV, 12.

M. Vulliet offre aux archives florimontanes le diplôme de docteur en médecine décerné à M. Masson le 4 brumaire an XI.

Parmi les signatures apposées au bas de ce document figure celle du père d'Eugène Suë.

M. Faure présente les volumes publiés de l'*Inventaire sommaire des Archives de la Haute-Savoie,* par MM. Bruchet et Letonnelier, série A, B, C : archives civiles. Il précise à cet égard certains détails de la nouvelle notation employée, dans le dernier volume, dans le but de faciliter les recherches des travailleurs.

M. A. Crolard fait une intéressante conférence, très documentée, sur l'utilisation des combustibles pauvres et des déchets. Il expose en détail l'ingénieuse organisation des réseaux électriques recevant de tous côtés les énergies individuelles, locales, pour constituer une somme d'énergie distribuable.

M. J. Serand expose le projet de réunion au château de Montrottier à l'occasion du 70e anniversaire de la fondation de la Florimontane. Il soumet plusieurs projets d'excursion par automobile. Il est décidé en principe que les membres de l'Académie visiteront, le dimanche 12 juin, le château de Sallenôves, l'ancienne abbaye de Bonlieu, le château de Clermont, et arriveront à Montrottier à 17 heures pour le lunch. Des convocations individuelles seront adressées à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 1er juin 1921

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté.

Le Président adresse, au nom de la Florimontane, de sincères condoléances à M. Blandin, cruellement éprouvé par la perte de son petit-fils Richard Rieder, qui donnait les plus belles espérances ; les regrets qu'il laisse n'en sont que plus vifs.

M. Miquet félicite M. L. Pfister qui vient d'être reçu notaire.

1. Sont présents : MM. Désormaux, Faure, Flamary, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, H. Pfister, L. Pfister, Ritz, Sautier-Thyrion, J. Serand, Vulliet.
Excusés : MM. A. Crolard, Lachat, Robert, F. Serand.



M. VULLIET fait don aux Archives florimontanes, de la part de Mme Vve Francoz, d'un parchemin de 1561, signé d'Emmanuel Philibert.

Le PRÉSIDENT dépose sur le bureau les ouvrages reçus.

E. MARTIN. *Les Zones franches.*
A. BERTHIER. *Le poète savoyard J.-P. Veyrat.*
— *Xavier de Maistre.*

Dons des auteurs.

Histoire du 414e Régiment d'Infanterie.

Sur la proposition de MM. DÉSORMAUX et J. SERAND, il est décidé qu'une adresse de félicitations sera envoyée à l'Académie de Savoie à l'occasion de son centenaire qui sera marqué également par des fêtes en l'honneur de Joseph de Maistre.

M. MIQUET donne lecture d'une note de M. Boillot sur les prédications de saint François de Sales en Franche-Comté.

M. MIQUET lit plusieurs notices bibliographiques. *(Voir Bibliographie savoisienne.)*

M. L. PFISTER offre à la Florimontane et analyse plusieurs pièces manuscrites :

I. — Patentes de greffier, données à Me Pierre-Aimé Chaffard, notaire royal de Bonneville, par

1. Louise Favre des Charmettes de Conzié, baronne d'Arenthon, le 23 octobre 1739, pour baronnie d'Arenthon;

2. François-Amédée Decompeys, marquis de Lucinge, le 21 décembre 1743, pour marquisat de Lucinge;

3. Joseph de Riddes de Belletour, seigneur de Servoz, premier syndic de Sallanches, le dernier novembre 1743, pour juridiction de Servoz;

4. Joseph de Thoire, seigneur de Bellecombe, en qualité de procureur général d'illustre Dame Marie Maréchal Delavardisère, veuve de Messire François Devicardel, marquis de Fleury, en novembre 1743, pour la terre d'Annemasse.

Toutes signées et scellées à la cire.

II. — Cession d'une place de notaire, perpétuelle, à Bonneville, par spectable André Dépassier, docteur es-droit et secrétaire des finances de S. M., à Me Pierre Chaffard, de Bonneville, l'an 1737, le 19 octobre, Jacquier, notaire. Prix, 700 livres.

2. Ascensement de la même place de notaire, par le fils dudit Pierre-Aimé Chaffard, à Jean-François Frarin, d'Annemasse, pour cense de 38 livres; 3 mai 1757, même notaire.

3. Convention s. s. p. du 19 février 1762, entre Aimé Rubin, notaire à Mieussy, et Jacques-Marie Chaffard, de Bonneville,

relative aux conditions moyennant lesquelles, le premier devait enseigner le notariat pendant un an au second et l'entretenir.

III. — Correspondance entre le Gouverneur général de la Savoie, d'Andezeno, le Commandant du Genevois et le Syndic de Thônes, des 30 juin et 6 juillet 1828, relative à l'établissement d'un troisième café à Thônes par une dame Rivollet. « Je vous observe, Monsieur, que deux cafés sont plus que suffisants dans notre petite ville », répond le Syndic.

M. Marteaux fait la communication suivante :

Le lieu dit Ferage ou Ferrage n'est pas rare en Haute-Savoie; c'est ainsi qu'il existe dans les communes d'Epagny, de Giez, d'Hauteville, de Lugrin, etc... On a proposé pour ce mot diverses étymologies. H. Jaccard y verrait l'endroit où l'on ferre les chevaux ou plutôt encore celui où l'on percevait la dîme des grains, *farraginem*. E. Muret n'accepte que la première étymologie ou bien le sens de lieu sauvage. Godefroid cite, en effet, dans l'ancien français *ferage,* action de ferrer, et *ferage,* bête sauvage et sauvage, celui-ci pris comme adjectif et au sens figuré. Mais il cite un autre mot signifiant droit sur les foires et lieu où se tenait la foire : *en un lieu ou territoire nommé le feraige.* C'est ce dernier sens qui me paraît le mieux convenir à notre lieu dit, bien que le souvenir en soit perdu. Il faut remarquer en effet que Ferage s'emploie comme qualificatif; on dit à Epagny, anc. cad. nº 14, le Champ Farrage; de plus, ces lieux dits sont tous situés à proximité d'un village et nullement dans un endroit boisé et sauvage. J'y verrais donc un dérivé bas latin *feriatium,* du lat. *feria,* fête; p. *fêra,* foire, DS.

M. J. Serand est heureux d'annoncer que Mme Veuve J.-M. Aussedat a bien voulu faire cadeau à l'Académie, en souvenir de son frère, notre regretté collègue, le baron Antoine Despine, d'un superbe plat et de deux assiettes en faïence, de l'ancienne fabrique de Sainte-Catherine, près d'Annecy.

Ces trois pièces, dont l'authenticité est certaine, seront exposées au château de Montrottier où elles formeront le noyau d'une collection des produits de nos industries savoyardes disparues : faïenceries et verreries, que M. Serand se propose de développer en recherchant et sollicitant de nouveaux dons.

Le Président se faisant l'interprète des sentiments de l'Assemblée, en adressant de sincères remerciements à Mme Aussedat qui continue, par cette générosité, une tradition de famille envers l'Académie Florimontane, espère que son geste sera

inité et que les recherches de M. Serand lui permettront de publier prochainement l'historique de la faïencerie de Sainte-Catherine, dont les produits, très artistiques, peuvent être avantageusement comparés à ceux de plusieurs fabriques célèbres du XVIIIe siècle.

M. J. SERAND remet, de la part de M. Charles Buttin, une photographie de l'épée d'académicien ciselée en argent par Jean Serrières, et offerte à notre éminent compatriote Henry Bordeaux, par les sociétés savantes de la Savoie à l'occasion de son entrée à l'Académie française.

***

Par suite de circonstances imprévues, la promenade en automobile projetée pour le 12 juin prochain n'aura pas lieu. Toutefois, à l'occasion du 70e anniversaire de la fondation de la Florimontane, les membres de la Société qui voudront bien se rendre ce jour-là à Montrottier seront reçus par le Comité à 17 h. 30 (lunch).

Trains d'aller 12 h. 30 ou 16 h. 44. Retour à Annecy à 20 h. 30. S'inscrire au Syndicat d'Initiative avant le 9 juin dernier délai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.



Pl. I — Les bas-reliefs du Musée Léon Marès.



Le dernier Chef d'œuvre de Peter Vischer

I. Les bas-reliefs du Musée Léon Marès.

Le Château de Montrottier [1], légué par M. Marès à l'Académie Florimontane, est un véritable musée; mais, absorbé par le désir d'augmenter les nombreuses séries de ses collections, le généreux châtelain n'avait pas eu le temps d'en faire dresser le catalogue. Le classement raisonné d'objets si nombreux et de natures si diverses présente de grandes difficultés et demande un énorme travail; en revanche, leur identification n'est pas sans donner lieu à d'agréables surprises, et ceux qui s'y adonnent ont parfois la satisfaction de voir leurs recherches aboutir à un résultat inespéré.

Parmi les objets non classés et d'origine inconnue figuraient quatre bas-reliefs en bronze déposés à terre dans la galerie donnant accès au donjon [2]. Deux de ces bas-reliefs, de forme cintrée, évoquaient l'idée de frontons de porte. Les deux autres, longues frises étroites, paraissaient avoir complété la décoration de l'édifice où étaient placés ces frontons. Ces bas-reliefs, bien qu'appartenant évidemment à la même école, et, selon toute apparence, ayant fait partie d'un même ensemble décoratif, étaient d'ailleurs de travail différent; mais, pour tous les quatre, leur fonte à la cire perdue et sans retouche révélait un maître en pleine possession de son art.

Une des deux frises attira tout d'abord notre attention et nous

1. Le Château de Montrottier, monument historique du XIVe siècle, est situé à 10 kil. d'Annecy, tout près de la station de Lovagny et des célèbres Gorges du Fier. Il renferme le Musée Léon Marès, ouvert au public tous les jours, du 1er mai au 15 octobre.

2. Ils sont aujourd'hui scellés au mur de cette galerie.

parut être le morceau le plus remarquable de ce magnifique ensemble. Longue de 2^{m}73 sur une largeur de 0^{m}37, elle présente une longue théorie de personnages nus allant de gauche à droite : c'est le passage d'un fleuve à gué par une peuplade poursuivie par des centaures. Hommes et femmes se hâtent, entraînant ou poussant le bétail que d'autres excitent en soufflant dans des trompes. Trop petits pour passer à gué, les enfants sont les uns à califourchon sur le cou de leurs parents, les autres assis sur une sorte de litière faite de branches d'arbre; d'autres encore, hissés sur les bêtes à cornes de la tribu, se cramponnent de leur mieux à leur monture improvisée. Au bord de la rive vers laquelle tous tendent, et sur laquelle une mère a déjà déposé son enfant, un Faune assis à terre joue sur une flûte de Pan pour encourager les fugitifs; à côté de lui, une Faunesse l'accompagne sur le violon.

A l'autre bord, trois centaures armés de bâtons et de boucliers en écailles de tortue, harcèlent l'arrière-garde; deux hommes manœuvrant à tour de bras de lourdes massues leur tiennent tête courageusement, et protègent la retraite des leurs. Un des centaures a déjà réussi cependant à enlever un bébé qui crie désespérément, appelant sa mère qui fuit. Elle entraîne son autre fils, pour sauver au moins celui-là; mais elle se retourne désolée, et suit des yeux l'enfant qui se débat dans les bras du ravisseur.

Toute cette scène présente une variété de mouvements et d'attitudes extraordinaire, et la diversité d'expression des visages est plus remarquable encore. Le courage des combattants, le désespoir ou la terreur des mères, l'inquiétude des bergers préoccupés de sauver le bétail sont rendus dans le bronze avec un art merveilleux. Les tout petits ne se rendent pas compte du péril et ne songent qu'à s'amuser; ils soufflent eux aussi dans de petites trompes ou jouent du violon, et, dans le désarroi général, leur indifférence fait avec l'animation des adultes un contraste d'une observation excellente.

Particularité à remarquer, tous les hommes de la peuplade qui traverse le fleuve, à l'exception d'un seul, sont imberbes; au contraire, les centaures qui les attaquent portent tous la barbe. Disons encore que ces centaures paraissent avoir été, dans la pensée de l'artiste, les divinités du fleuve que violaient les fuyards, car leurs pieds, au lieu d'être des sabots de cheval, sont des griffes palmées et leurs flancs sont munis de nageoires de poissons.

La seconde frise, de mêmes dimensions que la précédente, est d'un tout autre genre. Au milieu, deux combattants nus, montés sur des dauphins et armés l'un d'une pique, l'autre d'une massue, luttent avec une énergie farouche, et se couvrent de boucliers fantaisistes dont l'un est en forme de mascaron barbu. Ces deux athlètes se rapprochent, il est vrai, de l'autre frise dans laquelle ils pourraient prendre place sans la moindre disparate, et ils accusent jusqu'à l'évidence le même atelier; mais là s'arrête la ressemblance, et le reste de la frise relève uniquement de l'art décoratif. La croupe des dauphins, stylisée en feuilles d'acanthe, donne naissance à des rinceaux de la plus grande richesse qui se font pendant sans se répéter. Volutes de feuilles d'acanthe et de palmes alternent, séparées par des coupes de fruits, et terminées à chaque extrémité de la frise par une sorte de chapiteau d'où émerge une tête de chérubin ailé.

Les frontons, bien qu'appartenant, nous l'avons dit, à la même école, diffèrent autant des deux frises qu'elles diffèrent l'une de l'autre. Le milieu de chacun de ces frontons est occupé par un écusson dont nous parlerons dans le chapitre suivant. De chaque côté de ces écussons, des combattants nus forment des groupes d'un enchevêtrement inextricable.

Dans l'un, ces combattants sont des hommes et des centaures luttant furieusement. Dans le groupe de gauche, les centaures paraissent avoir le dessus malgré la résistance désespérée de leurs adversaires; au risque de se faire écraser, ces derniers se cramponnent à leurs jambes de cheval pour les jeter à terre et les mordent avec rage. Dans le groupe de droite, au contraire, les hommes ont repris l'avantage: plusieurs centaures terrassés succombent sous les coups de leurs adversaires; un seul, à demi abattu, tente encore de se défendre.

Il est à remarquer d'ailleurs que ce combat n'a aucun rapport avec le passage du fleuve de la première frise. Les centaures ont ici l'aspect habituel de ces êtres mythologiques : ils sont mi-homme, mi-cheval, et ne présentent aucune des particularités de dieux marins que nous avons signalées dans la frise.

Malgré l'acharnement de la lutte, l'artiste a su adroitement relier les groupes à l'écusson central; à gauche un centaure, à droite un homme, le saisissent de façon naturelle, comme semblant s'appuyer sur lui, et lui servent de tenants.

Le deuxième fronton se relie à la première frise par un détail; le combat, mené ici entre cavaliers et hommes à pied, se passe aussi dans un fleuve; mais là s'arrête la ressemblance, et les



Pl. II. — Dessin exécuté en 1806 à Nuremberg, par Von Haller, d'après le fronton ci-contre.



Pl. III. — Fronton par Hans Vischer, portant un écusson chargé d'une Harpie.

cavaliers de ce fronton n'ont plus aucun rapport soit avec les centaures marins de la frise, soit avec les centaures ordinaires du premier fronton.

Comme dans ce dernier, les deux groupes de droite et de gauche présentent aussi deux phases de la lutte. A gauche, l'issue du combat est indécise; à droite les cavaliers ont la victoire et les hommes à pied sont près de disparaître sous les eaux.

Ici encore, l'artiste a su rattacher très heureusement les combattants à l'écusson. A droite et à gauche, deux cavaliers, l'un de face l'autre de dos, le tiennent tout en prenant part à la lutte, et se font harmonieusement pendant.

Frontons et frises ont, nous l'avons dit, les plus étroits rapports de style, et, non seulement appartiennent à la même école, mais sortent évidemment du même atelier. Une particularité cependant les distingue quelque peu, c'est leur relief.

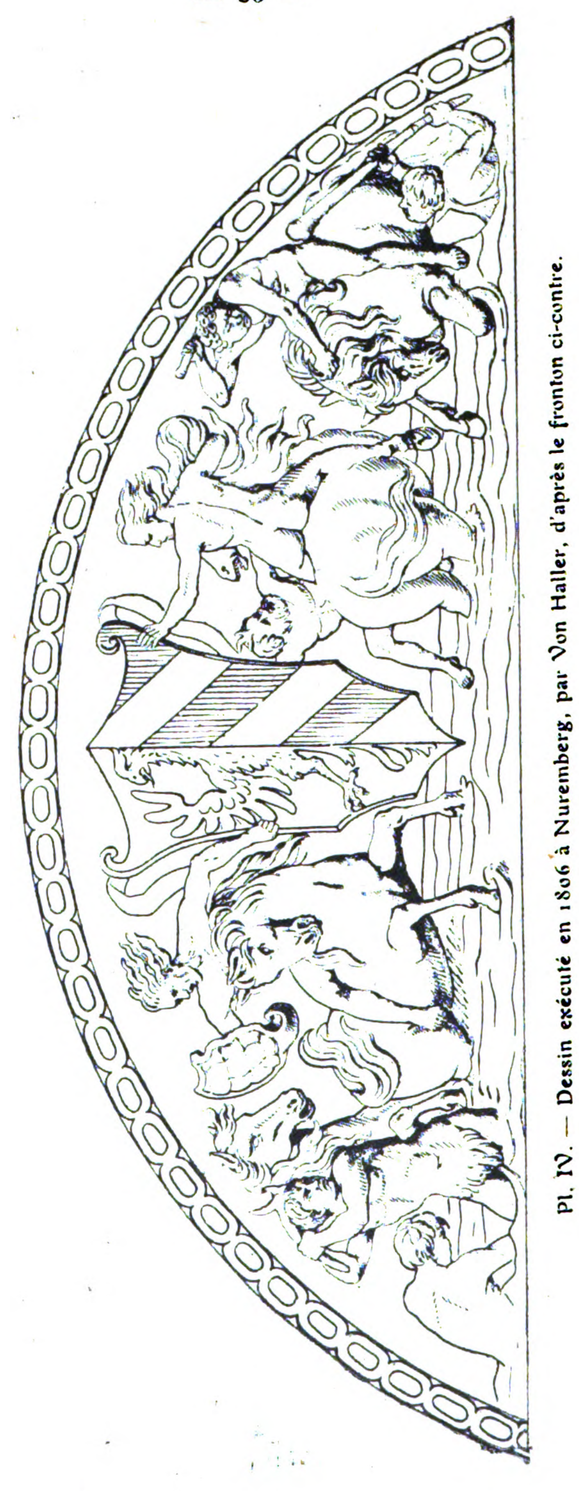
Dans les frises, il reste toujours à l'état de bas-relief. Dans les frontons, c'est un haut-relief accentué dans certaines parties jusqu'à la ronde-bosse. Cette différence d'ailleurs s'explique par le rôle différent que devaient jouer ces diverses parties dans la décoration d'un même ensemble; les frontons, nécessairement placés plus haut, demandaient à ce que les formes fussent plus accentuées pour être vues aussi bien.

Peut-être la science de la composition s'affirme-t-elle davantage dans la première frise que dans les frontons; mais on peut lui reprocher d'être par trop toute en premier plan. Les frontons, au contraire, ont plus de profondeur; si la composition en est moins ordonnée, elle est plus audacieuse; leurs personnages sont animés d'une fougue extraordinaire, et la musculature des nus paraît plus étudiée encore. Enfin, la technique du fondeur s'y montre au moins égale, sinon supérieure.

II. Les recherches d'attribution.

Quel était l'auteur de ces bas-reliefs? Plus nous les examinions, plus devenait vif notre désir de les identifier de façon certaine et de découvrir le maître qui les avait créés.

Au début de notre étude, nous avions été amenés à chercher du côté de la Renaissance italienne; la première frise faisait penser, surtout dans sa partie gauche (le combat des centaures marins), à ce beau dessin de Mantegna, un combat de Tritons et



Pl. IV. — Dessin exécuté en 1806 à Nuremberg, par Von Haller, d'après le fronton ci-contre.



Pl. V. — Fronton par Hans Vischer, portant un écusson aux armes de Nuremberg.

dieux marins, de la collection du duc de Devonshire[1]. L'art était plus lourd et les personnages disposés en théorie étaient moins bien groupés, mais le bronze n'est pas le papier, et certaines attitudes des combattants, les nageoires des centaures marins, d'autres détails encore, semblaient inspirés de ce modèle. Le bouclier formé d'un crâne de cheval dont la fantaisie outrancière de Mantegna a muni un de ses Tritons, était remplacé dans la frise par des boucliers en écaille de tortue; ceux-là étaient empruntés à un dessin de Bellini que possède aujourd'hui le Musée du Louvre, mais là encore c'était du côté de l'Italie que nous ramenaient les sources dont paraissait s'être inspiré l'auteur des bas-reliefs.

L'étude de l'autre frise n'était pas pour nous en écarter. Les rinceaux de feuilles d'acanthe d'un faire gras et vigoureusement modelé qui en composent la plus grande partie rappelaient les bas-reliefs dont le Bambaja a décoré le tombeau de Gaston de Foix, commencé en 1515; ces rinceaux se retrouvent d'ailleurs dans bien des monuments italiens de la fin du XVe et du début du XVIe siècle. Les deux personnages qui luttent au milieu de cette seconde frise se rattachent absolument à l'art de la précédente et continuaient à évoquer la Renaissance italienne.

Dans les frontons, les groupes de combattants que nous avons décrits paraissaient inspirés des mêmes sources, et, plus encore que la première frise, rappelaient le dessin de Mantegna. Mais l'examen des écussons qui occupent le centre de ces frontons allait nous aiguiller dans une autre direction et nous fournir une indication précise.

L'un de ces écussons, celui du premier fronton que nous avons étudié, présentait pour tout emblème héraldique une Harpie. Cette figure est commune à un grand nombre d'armoiries; les émaux du champ et de la Harpie n'étaient naturellement pas indiqués, les tailles qui les accusent aujourd'hui ne datant que du XVIIe siècle. Il nous était donc impossible d'identifier cet écusson.

L'autre, au contraire, nous était bien connu : il portait les armoiries de Nuremberg! Elles figurent dans le poinçon avec lequel on marquait les armures exécutées dans cette ville, et nous avions eu trop souvent à étudier ce poinçon pour avoir la moindre hésitation. Ce blason est d'ailleurs assez caractéristique pour être reconnu à première vue, même sans indication des émaux.

1. Il existe dans quelques collections, notamment dans celles de MM. Ed. de Rothschild et Firmin Didot, des épreuves gravées de ce dessin, divisé en deux parties.

Cet écusson nous écartait forcément de l'Italie, et limitait étroitement le champ de nos recherches; nous étions forcés de nous tourner vers les sculpteurs de la Franconie. L'ouvrage de M. Louis Réau, consulté, nous donna, au chapitre de Peter Vischer, l'indication suivante :

« *L'année même où l'Empereur Maximilien s'adressait à Peter* « *Vischer pour la décoration de son tombeau à Innsbruck, les* « *Fugger d'Augsbourg, les plus riches banquiers de l'Europe,* « *lui commandaient une magnifique grille en bronze pour leur* « *chapelle funéraire de l'Eglise Ste-Anne. Cette grille qui fut* « *achetée en 1530 par le Conseil de Nuremberg pour décorer* « *l'Hôtel de Ville, a malheureusement disparu en 1809 sans lais-* « *ser de traces. Mais un croquis conservé au Musée Germanique* « *démontre que tous ses motifs étaient empruntés à l'art déco-* « *ratif de la Haute-Italie* [1]. »

Une note du même ouvrage nous apprenait en même temps que « *cette grille aurait été vendue à l'encan à un marchand lyonnais.* »

PETER VISCHER!... Au premier abord, ce nom, mis sur les bronzes de Montrottier, ne laissa pas que de nous étonner un peu. Nous connaissions son tombeau de S.-Sébald, chef-d'œuvre dont s'enorgueillit la ville de Nuremberg, le seul d'ailleurs qu'elle possède de son grand sculpteur. Nous avions admiré jadis, dans l'église de S.-Sébald, les arcatures élancées qui entourent la châsse du Saint, et les trois dômes qui les surmontent, prodigieuse floraison de l'art gothique à son apogée. Sans doute, les statuettes qui ornent cette architecture montrent de visibles tendances vers la Renaissance italienne; mais était-il bien possible que ce maître, tout imprégné d'art ogival, fut l'auteur de bas-reliefs si complètement affranchis de toute influence gothique? Nous aurions bien plutôt pensé à Hans Vischer qu'à son père.

Cependant, à la réflexion, tout concordait pour laisser supposer que les bronzes du Musée Léon Marès provenaient vraiment de la grille dont M. Réau signalait la disparition. Nous savions que le château de Montrottier avait été légué à M. Marès par sa sœur, Mme Frèrejean, qui l'avait recueilli elle-même dans la succession de son mari; et, dans l'ascendance de ce dernier, nous connaissions un M. Frèrejean, fondeur à Lyon sous le premier Empire. Enfin, les bronzes de Montrottier avaient été apportés

1. LOUIS RÉAU : *Peter Vischer et la sculpture Franconienne du XIVe au XVIe siècle*, p. 134. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, 1909.





Pl. VI. — Frises par Peter Vischer, pour la grille de la chapelle des Fugger d'Augsbourg.

par M. Marès de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, autre propriété voisine de Lyon, ayant même origine que le château et provenant comme lui de M. Frèrejean. Tous ces détails rendaient l'hypothèse vraisemblable.

Ce n'était encore qu'une hypothèse, mais c'était l'extrémité du fil d'Ariane. Restait à le suivre jusqu'à la certitude et l'identification absolue des bas-reliefs.

Nous fîmes part de nos suppositions aux Directeurs du Musée Germanique, à Nuremberg, les priant de vouloir bien nous envoyer une photographie du croquis exécuté avant l'enlèvement de la grille, et dont parlait M. Louis Réau. Après échange de quelques correspondances, nous reçûmes la photographie demandée : quoique de très petit format, elle ne laissait aucun doute. Elle représentait le premier tiers, de gauche à droite, de la première frise que nous avons décrite, celle du passage du fleuve, dans la partie occupée par la lutte contre les centaures marins. Evidemment ce dessin avait été exécuté d'après notre bronze; cette frise avait donc bien fait partie de la grille Fugger. C'était une certitude pour ce morceau, le plus important des quatre, et une présomption pour les autres.

A notre tour, nous envoyâmes à Nuremberg une photo des quatre bronzes, sollicitant l'envoi de photos des dessins ou croquis faits avant l'enlèvement de la grille et correspondant exactement à ces quatre bas-reliefs; mais il ne parut pas que la Direction du Musée fût à même de nous donner satisfaction, et de nous fournir sur les autres bronzes les preuves que nous désirions.

La correspondance se poursuivait, laborieuse et lente, car les Directeurs, très absorbés nous disaient-ils par un nouveau classement du Musée, espaçaient leurs réponses, et nous commencions à désespérer de trouver la preuve cherchée. Un ouvrage rencontré dans cette Bibliothèque d'art et d'archéologie si généreusement donnée par M. Doucet à la Sorbonne, et qui a rendu déjà tant de services aux travailleurs, vint nous tirer de peine.

Fruit des savantes recherches du Dr Wilhelm Lübke, cet ouvrage comprenait un Album in-f° de *photographies directes* reproduisant non seulement la plupart des œuvres connues de Peter Vischer et de ses fils, mais encore les dessins exécutés à Nuremberg avant l'enlèvement de la grille Fugger, *à l'exception précisément de celui qui nous avait été envoyé par le Musée Germanique!* Le Dr Lübke, qui avait puisé à une autre source, n'avait probablement pas eu connaissance de ce dernier dessin.

Cette fois la preuve était là, complète et lumineuse. Grâce à la réunion des dessins reproduits par le D[r] Lübke et de celui dont le Musée Germanique nous avait envoyé une photographie, nous pouvions placer, vis-à-vis de chacun de nos quatre bas-reliefs, les dessins exécutés jadis d'après lui. Nous pouvions même reproduire une restitution complète du magnifique ensemble dont ils avaient fait partie.

En même temps, le texte très documenté du savant auteur donnait au sujet de nos bronzes une foule de détails précis puisés aux sources les plus sûres [1]. Grâce à cet ouvrage capital et à ce que nous avons pu découvrir par ailleurs, tant par nos recherches personnelles que par notre correspondance avec le Musée Germanique, nous pouvons donner l'historique complet des bas-reliefs du Musée Léon Marès depuis leur exécution jusqu'à ce jour.

III. Peter Vischer et la Grille Fugger.

Fils d'un sculpteur en bronze déjà célèbre, Hermann Vischer le Vieux, Peter Vischer avait singulièrement perfectionné l'art et la technique qu'il avait puisés à l'école de son père. Sa fonderie de Nuremberg avait en Allemagne une notoriété sans égale, et de toutes parts lui venaient des commandes, surtout de monuments funéraires On lui attribue généralement les statues de Théodoric et d'Arthur de Bretagne, les deux plus belles des vingt-huit qui entourent à Innsbrück le tombeau de Maximilien; là encore, c'était une partie d'un monument funéraire. De toutes ses œuvres d'attribution certaine, la plus célèbre est un autre tombeau, celui de saint Sébald, dans l'église S.-Sébald à Nuremberg, exécuté de 1507 à 1519, et dont nous avons déjà parlé.

C'est sans doute la vue de ce chef-d'œuvre, en cours d'exécution et avant même qu'il ne fut terminé, qui inspira aux Fugger l'idée de s'adresser à Peter Vischer pour la grille de leur chapelle tombale. Les frères Fugger, ces banquiers qui prêtaient aux Rois et aux Empereurs, possédaient alors la plus colossale fortune de l'univers. Dans l'église S[te]-Anne d'Augsbourg, ils avaient une chapelle qui recevait les tombeaux des membres de leur famille :

1. D[r] Wilhelm Lubke : *Peter Vischer's Werke mit Text*. — Nürnberg, Verlag von Sigmund Soldau, Hof-Buch-und Kunsthandlung.

Cet ouvrage n'est malheureusement pas daté, mais parait se placer vers 1860. Né en 1826, le D[r] Lübke est mort en 1893 et ses principaux ouvrages sur l'art allemand ont été publiés de 1852 à 1861.

pour la grille qui devait entourer cette chapelle, il était naturel qu'ils s'adressassent au maître le plus en renom de l'époque, à l'auteur du tombeau de S.-Sébald.

Peter Vischer accepta la commande. Il était déjà à cette époque en pleine évolution vers la Renaissance italienne. Si l'on incline aujourd'hui à penser que celles des œuvres complètement italianisées qu'on lui attribuait autrefois sont plutôt dues à ses fils, il n'en est pas moins vrai qu'au gothique de ses plus belles productions il mêlait une tendance visible vers la Renaissance. Aux plis roides et anguleux des vieux sculpteurs primitifs dont les draperies ne trahissent jamais l'anatomie des corps qu'elles recouvrent ,il substituait des vêtements plaqués laissant deviner les académies, et mille détails indiquent que bien des dessins des maîtres italiens avaient passé déjà sous ses yeux. Ses trois fils, Peter le jeune, Hermann le jeune et Hans étaient devenus ses collaborateurs après avoir été ses élèves. Est-il vrai, comme on le dit sans preuve absolue, que Peter le jeune avait, dès 1508, fait un voyage dans la Haute-Italie? Toujours est-il que Hermann le jeune, son autre fils, se rendit en 1513 ou 1514 à Rome, où il étudia jusqu'en 1516.

Il est permis de croire que ce voyage ne fut pas sans corrélation avec la commande Fugger. Retenu à sa fonderie qu'il ne pouvait abandonner, Vischer envoyait son fils à Rome pour qu'il en rapportât tout ce qui pourrait le guider dans cette évolution qui le tentait, évolution qu'il rêvait sans doute d'accomplir définitivement dans l'exécution de la grille Fugger.

En attendant le retour d'Hermann, il dut cependant présenter aux Fugger un projet et un plan d'ensemble du travail tel qu'il l'avait conçu. Ce plan, examiné et étudié, fut accepté par les frères Fugger. Il ne restait qu'à l'exécuter.

Hermann revint de Rome en 1516. Il survécut peu à son retour et mourut cette même année; mais il avait rapporté une ample moisson de dessins de ces œuvres qui enthousiasmaient son père et vers lesquelles ce dernier se sentait attiré par une attraction invincible. L'étude de ces dessins poussa le vieux maître à remanier le plan soumis aux Fugger et accepté par eux, pour y introduire des détails inspirés des dessins rapportés par son fils. Consciencieux à l'excès, il tendait toujours vers le mieux, et pensait bien agir en faisant profiter les Fugger de ce qu'il regardait comme un perfectionnement de son art. En modifiant, sans l'agrément des auteurs de la commande, le plan accepté par eux, Peter Vischer donnait peut-être un bel exemple de conscience artisti-

que, mais à coup sûr il commettait une faute commerciale. Il devait en supporter lourdement les conséquences.

Son plan cette fois définitivement arrêté, il entreprit, aidé de ses deux fils survivants, Peter le jeune et Hans, l'exécution de cette œuvre qui devait être la dernière de sa vie. Elle allait empoisonner ses dernières années des soucis d'un procès long et dispendieux qui ne se termina qu'après sa mort.

En 1525, après la mort du dernier des frères Fugger auteurs de la commande, des difficultés s'élevèrent entre le vieux sculpteur et les héritiers Fugger. Ces derniers soutenaient que l'exécution n'était pas conforme à la commande. Nous avons vu qu'en effet Peter Vischer avait introduit des modifications dans le plan initial; convenons-en d'ailleurs, il est difficile de trouver, dans les allégories mythologiques des frises de Montrottier, un sujet cadrant avec une chapelle funéraire.

L'Italie, alors, acceptait bien autre chose! Un mélange de mythologie et de christianisme s'introduisait non seulement dans la littérature et dans l'art, mais même dans la décoration des églises, et ce qui scandalisait les héritiers Fugger eût paru naturel à Florence ou à Rome. Mais il en allait autrement à Nuremberg et à Augsbourg, et un procès s'engagea. En 1529, à la mort de Peter Vischer (le 7 janvier), il était encore pendant. Peter Vischer le jeune avait devancé son père dans la tombe et était mort l'année précédente, et Hans Vischer, dernier fils survivant du vieux maître, restait seul pour soutenir le procès. Le 2 août de cette même année, il obtint des héritiers Fugger une transaction amiable sur les bases suivantes :

Les Fugger abandonnaient tout droit à la grille; ils n'avaient rien à payer en dehors d'un acompte de 1437 florins qui avait été versé par les auteurs de la commande à Peter Vischer. De leur côté, les héritiers du maître conservaient cette somme et étaient autorisés à disposer librement de la grille litigieuse.

L'arrangement peut paraître avantageux pour Hans Vischer, mais en réalité ces 1437 florins ne représentaient pas la moitié de la valeur de la grille. Celle-ci en effet, pesait 15.677 livres; l'acompte n'atteignait donc pas 10 florins par 100 livres, alors que Peter Vischer avait reçu 20 florins par 100 livres pour le tombeau de S. Sébald. La grille, il est vrai restait à Hans; mais un pareil monument était d'un placement difficile, et le refus retentissant des Fugger n'était pas pour aider à trouver un acquéreur.

IV. Hans Vischer et la Grille de Nuremberg.

Hans Vischer, pour cette cession, ne pouvait guère s'adresser à un particulier; de plus, il avait un grand intérêt à traiter sur place, de façon à éviter un transport onéreux et toujours dangereux pour des bronzes. La ville de Nuremberg semblait seule à même d'acquérir la grille.

Il offrit à plusieurs reprises au Conseil de la ville de lui céder le dernier chef-d'œuvre de son père. Les négociations traînèrent en longueur près d'une année: enfin, le 15 juillet 1530, l'acquisition fut conclue moyennant le prix de 6 florins les 100 livres. Ce marché léonin était exceptionnellement avantageux pour Nuremberg et le prix était évidemment très inférieur à la valeur de l'œuvre. Même en l'additionnant à l'acompte versé par les Fugger, qui, finalement, ne profitait qu'à la ville, le prix des 100 livres était loin d'atteindre celui payé pour le tombeau de S.-Sébald; mais, nous l'avons dit, les dimensions encombrantes de la grille en rendaient le placement difficile, et Hans fut forcé d'accepter les conditions qu'on lui imposait.

La destination de la grille n'était d'ailleurs pas décidée encore. Provisoirement, elle fut déposée à l'Arsenal; elle eut pu y rester longtemps sans un incident qui vint hâter la décision du Conseil. Le comte Palatin Othon-Henri avait ouï parler des incidents survenus au sujet de cette grille, du refus des héritiers Fugger, et de l'acquisition faite par Nuremberg. Il s'occupait alors d'embellir son château de Neubourg: apprenant qu'on laissait la grille sans destination, il eut l'idée de se la faire céder pour en orner ce château. Le Conseil de Nuremberg eut vent de ce dessein; il craignit d'être forcé de déférer au désir de ce puissant Seigneur, et d'avoir à lui faire présent de la grille. Il fallait en toute hâte prendre une décision; le Conseil se hâta de statuer et ordonna que la grille serait placée dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Nuremberg.

Il était plus aisé de prendre la décision que de l'exécuter, et bien des difficultés restaient à aplanir. De nombreuses parties, endommagées par les déplacements successifs, demandaient à être réparées. D'autre part, la disposition de la grille, telle qu'elle devait être posée dans la chapelle d'Augsbourg, ne répondait plus à la disposition exigée par sa destination nouvelle; tout était à

modifier, même les dimensions. Ce difficile travail fut confié à Hans Vischer, et, en vérité, nul autre n'aurait pu mener à bien cette tâche; indépendamment des réparations, l'adaptation de la grille l'obligea à créer entièrement de nouvelles parties représentant à peu près un tiers de l'œuvre totale [1]. Aussi plusieurs annees s'écoulèrent encore avant l'achèvement définitif, et ce ne fut que le 19 avril 1540 qu'il put commencer la mise en place.

La grille cette fois avait $10^{m}77$ de long et pesait 22.530 livres; les frais de réfection et d'installation s'élevèrent à la somme considérable pour l'époque de 2.496 florins. Hans Vischer s'était tiré à son honneur de la lourde tâche qu'il avait assumée; lors de la réception d'œuvre il ne recueillit que des éloges, et comme preuve de satisfaction, le Conseil fit remettre au maître une gratification supplémentaire de 150 florins. Enchâssée entre deux pilastres de pierre sculptés par Sébald Beck, la fameuse grille jouait le rôle d'une sorte de jubé et clôturait, dans la grande salle du Conseil, l'emplacement réservé aux délibérations. Cette disposition indique qu'elle n'avait pas d'envers et devait être à double face; et, en effet, dans les dessins faits d'après cette grille et dont nous parlerons plus loin figure un troisième fronton analogue aux deux frontons de Montrottier, ayant aussi un écusson central et des groupes de combattants à droite et à gauche. Il devait nécessairement en exister un quatrième, mais son dessin ne figure pas dans l'Album du Dr Lübke. Ces troisième et quatrième frontons devaient être placés à l'envers de ceux que possède le Musée Marès.

Comme son père et plus encore que lui, Hans Vischer s'était inspiré, pour les pièces nouvelles qu'il avait eu à créer, des dessins rapportés de Rome par Hermann Vischer, et de tout ce qu'il avait pu étudier de la Renaissance italienne; on comprend que, de 1529 à 1540, il avait eu le temps de compléter son évolution dans ce sens. Nous verrons dans un autre chapitre quelle fut sa part et celle de son père dans les bronzes de Montrottier; mais nous voulons revenir ici sur les modèles italiens dont les maîtres nurembergeois paraissent s'être inspirés.

Nous avons parlé précédemment d'un dessin de Mantegna. Un critique d'art anglais, M. Cecil Headlam, qui a publié sur Peter Vischer un savant ouvrage, et qui n'a connu naturellement la grille Fugger que par l'ouvrage du docteur Lübke, croit que les

1. Il est aisé de fixer sa part par la différence du poids des deux grilles que nous donnons d'après le Dr Lübke.

Fugger ont puisé dans les dessins d'Andrea Sansovino [1]. Sans nier la part que peuvent avoir les œuvres de cet artiste dans l'inspiration des bas-reliefs que nous étudions, nous ne pouvons consentir à écarter de leur source le dessin de Mantegna vers lequel notre premier examen nous avait entraînés. Dans la frise, les jambes et les nageoires des centaures marins sont copiées sur celles des Tritons de Mantegna, et il est d'autres détails encore dans les frontons qui semblent bien avoir été puisés dans les combats de Tritons et de dieux marins du maître Padouan. Le fragment de mâchoire d'animal que brandit un des combattants du fronton à la Harpie se rencontre déjà aux mains d'un des Tritons de Mantegna; et le bouclier en crâne de cheval avec lequel un autre Triton pare le coup, bouclier si particulier et si caractéristique remplacé dans les bronzes de Montrottier par des écailles de tortue, se retrouve dans le dessin du troisième fronton dont le Dr Lübke, avons-nous dit, reproduit le dessin avec ceux dont nous allons parler [2].

Quoi qu'il en soit de ses sources d'inspiration, Hans Vischer avait complété de la façon la plus heureuse le travail de son père, et on comprend, en étudiant la restitution de la grille que nous reproduisons dans son ensemble, la satisfaction du Conseil de Nuremberg. Bien que fort différent des œuvres précédentes du vieux sculpteur, l'ensemble était digne en tous points de l'antique réputation de la fonderie Vischer.

La grille Fugger, dans sa dernière transformation, semblait cette fois avoir trouvé une destination définitive, et, par le fait, elle resta en place plus de deux siècles et demi. Mais rien n'est absolument définitif en ce monde.

V. L'enlèvement de 1806 et les dessins de Haller.

La victoire d'Austerlitz, dont la répercussion se fit sentir sur tant de choses, allait changer aussi le sort de la grille Fugger. Le traité de Presbourg refaisait la carte de l'Europe; la ville libre de Nuremberg était incorporée à la Bavière. Considérée désormais comme un ornement superflu, la grille fut, lors de l'inventaire du mobilier de l'Hôtel-de-Ville, condamnée à être enlevée pour être vendue comme « métaux hors d'usage »!

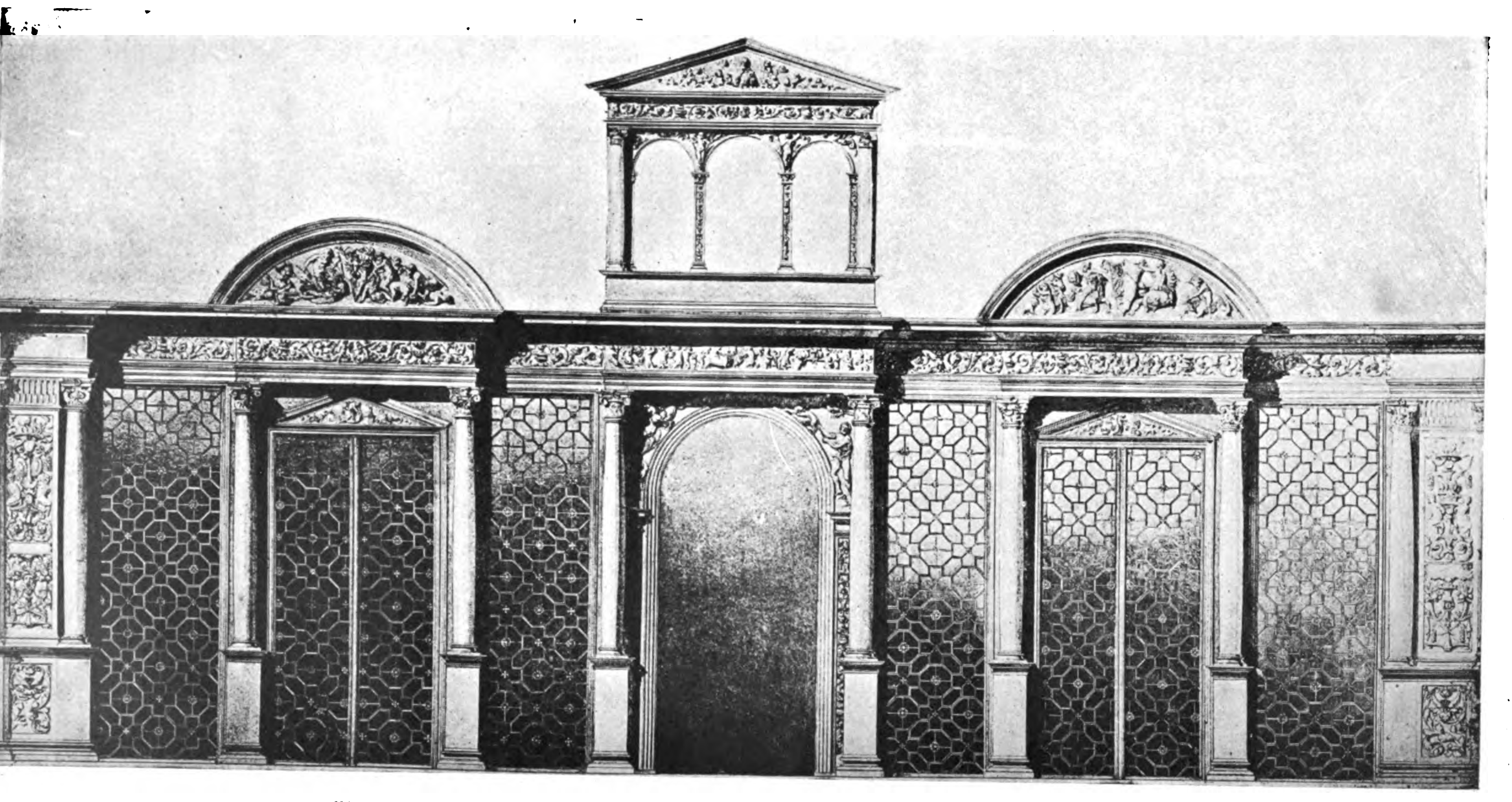
1. Cecil Headlam, B. A. : *Peter Vischer*, p. 116. — London, G. Bell and sons, 1901.

2. Le Musée Germanique possède également le dessin de ce troisième fronton et nous en a envoyé une photographie.

Sous la direction de l'Inspecteur des monuments von Haller, elle fut déposée et démontée en 168 pièces. Navré probablement de la besogne de vandale que lui imposait le gouvernement bavarois, von Haller voulut du moins, dans la mesure de ses moyens, conserver le souvenir de cette œuvre d'art en en dessinant les diverses parties. Mais il fallait se hâter, et s'il faut en croire les récits du temps, le légendaire soleil d'Austerlitz avait épuisé ce jour-là ses rayons les plus lumineux; le 2 décembre n'eut guère de lendemain pendant l'hiver 1805-1806, au moins à Nuremberg. Les dessins durent être exécutés dans les circonstances les plus défavorables, par des jours extrêmement sombres, et même en partie à la lueur de chandelles de suif! Malgré ces difficultés, ils font honneur à leurs trois auteurs, l'Inspecteur von Haller, le peintre Zwinger, et un amateur nommé Bœrner qui s'étaient partagés le travail. Ces dessins passèrent plus tard entre les mains d'un graveur nommé Petersen, d'après les copies duquel le Dr Lübke fit exécuter les clichés dont nous pouvons aujourd'hui mettre une reproduction sous les yeux de nos lecteurs. C'est d'après ces dessins également que l'architecte Hammer exécuta au lavis une vue d'ensemble de la grille dont nous parlerons plus loin.

La grille fut adjugée, au prix de 53 florins 32 kreutzers les 100 livres, soit au total 12.057 florins 18 kreutzers, à un négociant de Furth. Quelque temps après il la revendit à un Nurembergeois, et ce dernier cherchant à en tirer le meilleur prix possible la fit transporter en France. Les armées impériales faisaient alors une terrible consommation de canons, et le bronze gardait une valeur intrinsèque assez élevée. Elle fut acquise par M. Frèrejean, fondeur de canons à Lyon, 11, rue de la Vieille. Frappé de la beauté des bas-reliefs, il ne put se décider à jeter à la fonte la totalité de cette grille et en conserva les quatre plus beaux morceaux, transportés plus tard dans sa propriété de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

On aurait pu croire, en trouvant en France ces chefs-d'œuvre de l'art nurembergeois, qu'ils avaient été enlevés comme butin de guerre par l'armée française. On voit qu'il n'en est rien, et il est piquant de constater que, s'il y eut vandalisme dans la destruction de la grille Vischer, ce vandalisme est imputable au seul gouvernement bavarois de 1806. Heureusement, les plus beaux morceaux de cette grille, chef-d'œuvre de l'art allemand, voués à la fonte par des Allemands, furent sauvés par un Français.



Pl. VII. — Grille par Peter et Hans Vischer, pour l'Hôtel-de-Ville de Nuremberg.

Cette conservation fut d'ailleurs absolument ignorée jusqu'à ce jour, et aucun des auteurs qui ont étudié les Vischer n'en a eu connaissance. Le Dr Lübke déclare que, malgré toutes ses recherches, il lui a été impossible de découvrir si quelques fragments de la grille existaient encore et ajoute qu'elle a disparu sans laisser la moindre trace. M. Cecil Headlam, qui, après lui, a cherché aussi de son mieux, fait la même constatation, et M. Louis Réau, dont l'ouvrage est le dernier en date sur la question Vischer, n'a pu que formuler le même regret.

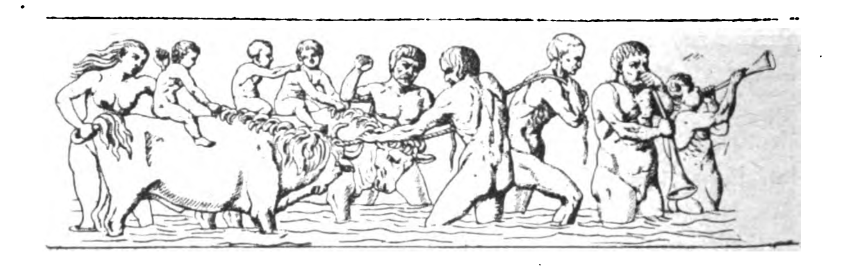
Notre planche VII reproduit, d'après le dessin au lavis exécuté par l'architecte Hammer à l'aide des croquis de von Haller et de ses deux collaborateurs, une vue de la grille de Nuremberg habilement restituée dans son ensemble. On peut voir, grâce à cette restitution, la place que nos bronzes occupaient dans cette grille. Au milieu, juste au dessous du portique central, la frise à personnages avait été encastrée à la place d'honneur par Hans Vischer; il avait sans doute voulu montrer par là l'estime particulière dans laquelle il tenait ce morceau capital. Cette estime se comprend : plus encore que son père, Hans était épris d'italianisme, et il n'est aucune des œuvres connues de Peter Vischer dans laquelle s'affirme aussi complètement son évolution vers la Renaissance.

On pourrait se demander, en présence des quatre bronzes de Montrottier, si cette frise avait un pendant; le dessin de Hammer montre qu'elle était unique, et destinée dès son exécution à occuper une place centrale déjà dans la grille Fugger. C'est vraiment le dernier chef-d'œuvre de Peter Vischer.

En face de la reproduction de cette frise nous donnons la reproduction des dessins exécutés d'après elle par von Haller. Nous avons sectionné la reproduction du bronze en concordance avec les dessins, pour donner à cette reproduction une plus grande échelle et permettre un rapprochement plus facile. Nous l'avons dit, le Dr Lübke n'a connu et n'a reproduit que les deux dessins placés dans le bas de la planche VIII. Le dessin du haut est celui dont une petite photo nous a été communiquée par le Musée Germanique; il correspond au premier tiers, de gauche à droite, de la frise. Nous avons fait agrandir cette photographie à l'échelle des deux autres dessins pour faciliter le rapprochement.

Grâce à la réunion de ces deux documents, celui du Musée Germanique et celui de l'Album du Dr Lübke, nous pouvons donner le dessin de presque toute la frise. Nous disons *presque*







Pl. VIII. — Dessins exécutés en 1806 à Nuremberg, par Von Haller, d'après la frise ci-contre.
(La partie droite de la frise n'a pas été dessinée).






Pl. IX. — Frise de la grille de la chapelle Fugger, par Peter Vischer (Détail).

toute; il y a en effet une partie que von Haller et ses deux aides n'ont pas eu le temps de dessiner : c'est l'extrémité de droite de la frise où figurent le Faune et la Faunesse. On pourrait supposer que le dessin de cette partie est perdu, mais nous pensons plutôt qu'il n'a jamais été exécuté, car Hammer ne l'a pas fait figurer dans sa reconstitution; il avait cependant à sa disposition aussi bien les dessins du Musée Germanique que ceux reproduits par Lübke et il a bien reconstitué la frise avec les trois dessins, mais sans y faire figurer le Faune et la Faunesse dont il n'avait pas connaissance.

Dans les dessins des trois autres bas-reliefs que nous donnons de même façon, vis-à-vis de la reproduction de celui de ces bas-reliefs auquel ils correspondent, rien ne manque. La frise des rinceaux a été dessinée en quatre parties, mais elles s'ajoutent très exactement et donnent bien l'ensemble du bas-relief. Il en est de même des deux frontons, et l'on ne peut qu'admirer l'exactitude avec laquelle les trois auteurs de ces dessins ont reproduit les bronzes qu'ils copiaient.

VI. La part de Peter Vischer et celle de son fils Hans.

Il est aisé, après ce qui précède, de faire dans les bronzes du Musée Léon Marès la part de Peter Vischer et celle de son fils. Si, d'une part, les deux frises qui proviennent de la grille Fugger sont, d'après tous les documents contemporains, l'œuvre du célèbre maître de Nuremberg, d'autre part les deux frontons qui portent l'un les armes de Nuremberg, l'autre l'écusson chargé d'une Harpie, sont indiscutablement l'œuvre de Hans Vischer seul. Ces deux écussons, en effet, ne pouvaient jouer aucun rôle dans la grille Fugger qui devait être érigée à Augsbourg; ils n'ont pu être fondus que pour la grille de l'Hôtel-de-Ville de Nuremberg, commandée et exécutée, nous l'avons vu, après la mort de Peter Vischer.

L'écusson aux armes de Nuremberg devait naturellement figurer dans un bas-relief destiné à la salle du Conseil de cette ville; mais il est moins facile d'expliquer la présence de la Harpie sur l'écusson de l'autre fronton. D'après les Directeurs du Musée Germanique auxquels nous nous sommes adressés pour avoir une indication à ce sujet, la Harpie aurait été l'emblème personnel de l'Empereur Charles IV. Ce souverain témoi-





Pl. X. — Dessins exécutés en 1806 à Nuremberg, par von Haller, d'après la frise ci-contre.





Pl. XI. — Frise de la grille de la chapelle Fugger, par Peter Vischer. (Détail)

gna toujours un intérêt particulier à la ville de Nuremberg [1]; en souvenir de cet intérêt, la ville aurait adopté elle aussi cet emblème qui fait souvent pendant à ses propres armoiries.

Entraîné par le but principal auquel il tendait, l'étude des œuvres de Peter Vischer l'ancien, le Dr Lübke, en reproduisant les dessins de ces deux frontons par Haller, n'a pas hésité à écrire au-dessous : « Œuvre de Peter Vischer. » C'est une erreur évidente et ceux qui ont bien voulu lire l'histoire des deux grilles ne pourront garder aucune hésitation à cet égard.

Et maintenant, pour établir l'importance exceptionnelle des bas-reliefs de Montrottier, nous devons ajouter que jusqu'ici la France ne possédait rien ou presque rien des œuvres de Peter Vischer ni de son fils Hans. Un petit buste en bronze, portrait du vieux sculpteur, réplique partielle de la statuette du tombeau de S.-Sébald dans laquelle il s'est figuré lui-même en costume de travail, voilà tout ce que le Musée du Louvre conserve du célèbre maître de Nuremberg. Il serait malaisé de décider si cette réplique est du maître lui-même ou d'un de ses fils, de Peter par exemple, qui a exécuté plusieurs copies en réduction du tombeau de S.-Sébald.

Une plaquette de plomb du cabinet des médailles reproduit en bas-relief, d'après la même statuette, la tête de Peter Vischer. Elle sort, selon toute probabilité, de l'atelier du maître, mais elle ne porte aucune signature, et, pour les mêmes raisons, il est difficile de dire si elle est de Peter Vischer ou d'un de ses fils qui savaient fort bien imiter sa manière quand ils reproduisaient ses œuvres.

Enfin, une belle plaquette d'Orphée et Eurydice, dans la collection Dreyfus, jadis regardée comme étant de Peter Vischer l'ancien, est aujourd'hui attribuée par tous les critiques d'art à Peter le jeune. Elle porte dans le haut, à droite, sa signature emblématique, deux poissons entrelacés, allusion à son nom de Vischer ou Fischer (pêcheur).

Dans tout cela, rien que l'on puisse attribuer avec absolue certitude soit à Peter Vischer l'ancien, soit à son fils Hans. On voit combien les bas-reliefs du Musée Marès l'emportent en importance sur ce maigre ensemble, pour lequel il faut faire appel à nos deux plus grands Musées nationaux et à la plus riche collection de plaquettes qui soit au monde.

1. C'est dans cette ville que l'Empereur Charles IV réunit, le 10 janvier 1356, la *Diète de Nuremberg*, où il publia la première partie de sa fameuse *Bulle d'or*.

Le fait que deux de ces bronzes sont de Peter Vischer et les deux autres de son fils Hans, et que l'on peut déterminer avec précision l'œuvre du père et celle du fils, augmente encore leur valeur. Enfin, il est à remarquer que dans aucune des œuvres connues de Peter Vischer son évolution vers la Renaissance ne s'affirme aussi complète que dans les frises de Montrottier. On n'avait jusqu'ici, pour étudier cet aboutissement des tendances italiennes du maître, que les dessins de Haller; mais combien peu ces croquis, hâtivement exécutés, pouvaient renseigner les critiques d'art! Les bronzes du Musée Marès vont leur apporter sur ce sujet un document nouveau d'une exceptionnelle importance.

Jamais, au reste, évolution ne fut plus radicale, jamais la seconde manière d'un maître ne différa de façon plus absolue de la première. Nous avons dit déjà notre trouble à l'idée que l'auteur de la châsse de S.-Sébald pouvait être aussi celui des frises de Montrottier. Il faut vraiment tous les documents relatifs à la grille Fugger pour croire la chose possible.

La découverte que nos deux frontons étaient dus à Hans Vischer n'a au contraire suscité en nous aucun étonnement, et, sans les documents qui démontrent la part de son père, nous aurions volontiers supposé que Hans avait conçu et exécuté les quatre bas-reliefs. Son Apollon qui surmonte la fontaine de l'Hôtel-de-Ville de Nuremberg nous a toujours paru le plus beau des tireurs d'arc créés par les maîtres de la Renaissance, et nous n'avons eu aucune peine à admettre que celui qui avait jeté en bronze cette admirable statue était en même temps le créateur des frontons du Musée Marès. Ces derniers sont un peu postérieurs à la fontaine d'Apollon qui fut exécutée en 1532.

Il semble que l'on n'a pas jusqu'ici suffisamment rendu justice à Hans Vischer. Absorbés par la célébrité de son père qui fut évidemment la grande figure de la famille et l'initiateur de la Renaissance allemande, les auteurs qui ont étudié les Vischer se sont occupés surtout du père et ont laissé les fils par trop au second plan. Si cela peut s'admettre à la rigueur pour Hermann et pour Peter le jeune qui, morts avant leur père, furent toujours ses élèves, et sont censés avoir toujours travaillé sous sa direction et produit d'après son inspiration, ce jugement est absolument injuste pour Hans Vischer qui a survécu longtemps à son père, et dont les œuvres connues et d'attribution certaine sont postérieures à la mort de ce dernier. Evidemment il fut l'élève de son père et bénéficia de ses tendances et de son évo-

lution; mais il sut, après lui, se créer une personnalité puissante, et la valeur de ses œuvres mérite mieux que l'effacement d'un satellite dans le rayonnement d'un astre.

Si ses efforts pour maintenir l'antique réputation de la fonderie Vischer n'ont pas été couronnés de succès, cet échec fut causé non par son infériorité en art ou en technique, mais par la mode de l'époque qui se détournait du bronze et préférait le marbre [1]. Peut-être la connaissance plus complète de la part de Hans Vischer dans la grille de Nuremberg, et l'étude des bas-reliefs qui sont son œuvre exclusive, contribueront-elles à lui faire accorder enfin la gloire qui lui revient justement.

Nous ne sommes plus d'ailleurs au temps où le Gouvernement bavarois faisait vendre la grille de Nuremberg comme vieux métaux. L'Allemagne aujourd'hui conserve avec un soin religieux tout ce qu'elle possède de Peter Vischer et de ses fils, et considère le premier comme le plus grand sculpteur allemand de son époque. Et, par le fait, lorsque ses œuvres entrent en comparaison avec d'autres œuvres contemporaines de même genre, elles n'ont pas de peine à l'emporter. Il suffit de voir à Innsbrück, dans l'église des Franciscains, les vingt-huit effigies de bronze qui mènent le deuil de l'empereur Maximilien, de chaque côté de son tombeau : la supériorité des statues de Théodoric et surtout d'Arthur de Bretagne, attribuées toutes deux à Peter Vischer, s'affirme à première vue. Si l'exactitude archéologique des armures n'est pas plus respectée dans ces deux statues que dans les autres restitutions de guerriers de cette théorie funéraire, du moins l'expression des deux têtes, quoique fort différente, fait vivre le bronze, et l'attitude des deux paladins est artistique jusque dans l'opposition de leurs poses.

Aussi, lorsque le Musée de Nuremberg eut connaissance de la découverte d'importantes parties de la grille Vischer, il s'empressa de solliciter l'acquisition de ces précieux bronzes, fût-ce au plus haut prix. Ses demandes ne cessèrent que sur la déclaration formelle que ces bronzes, propriété de l'Académie Florimontane, étaient absolument incessibles.

On comprend, en considérant ces chefs-d'œuvre, que M. Frèrejean n'ait pas eu le courage de les livrer à la fonte. Le sentiment artistique qui les sauva alors s'est heureusement retrouvé chez son héritier indirect, M. Léon Marès; ce dernier, sans en connaître l'origine, dut certainement les appprécier, puisqu'il les

1. Cf. Louis Réau : Op. cit., p. 138.

fit transporter à grands frais de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or à Montrottier, et les incorpora à son Musée dont ils sont à coup sûr les pièces capitales.





Pl. XII. — Dessins exécutés en 1806 à Nuremberg, par von Haller, d'après la frise ci-contre.

Nous sommes heureux d'avoir pu, en identifiant ces bronzes, contribuer à accroître la valeur du patrimoine artistique de l'Académie Florimontane.

Ch. Buttin et J^h Serand.





Pl. XIII — Frise de la grille de la chapelle Fugger, par Peter Vischer (Détail).

NOTES ANNÉCIENNES [1]

I. Une source de l'Histoire d'Annecy.

II. Remarques sur l'Onomastique savoisienne et le Langage d'Annecy à la fin du XVe siècle.

I.

Quand M. l'archiviste G. Letonnelier quitta notre ville pour Grenoble, il fit don aux Archives départementales de l'admirable répertoire (tous ceux qui parcourront cet ouvrage ne sauraient trouver le qualificatif exagéré) qu'il avait rédigé en dépouillant les *Registres des Délibérations de l'ancien Conseil d'Annecy*. Nous avons eu déjà l'occasion de signaler ce travail si important pour l'histoire de notre cité [2]. On nous saura gré de le présenter ici plus longuement, sinon en termes plus élogieux.

A quelle époque les anciens édiles d'Annecy ont-ils commencé à consigner les procès-verbaux de leurs délibérations? On ne peut répondre à cette question. L'inventaire [3] des Titres de la ville en 1490 mentionne trois registres « *negotiorum ville* », antérieurs aux volumes parvenus jusqu'à nous. Leur perte est très regrettable à tous égards. Suivant une conjecture de M. Letonnelier, les premiers de ces registres devaient commencer vers l'année 1445. Avant cette date, c'est l'inconnu.

Le plus ancien volume conservé remonte seulement à l'an 1475. De 1475 à 1538 (sauf une lacune entre 1506 et 1511), les Délibérations de l'ancien Conseil d'Annecy sont consignées dans six registres. Le beau manuscrit in-4° de M. Letonnelier contient la table alphabétique de ces six registres, avec l'analyse minutieuse de tous les faits, le répertoire de tous les noms transcrits.

Les délibérations des anciens Conseils de communes offrent,

1. Communication faite à l'Académie Florimontane, séance d'avril 1921.
2. Voir notamment *Revue Savoisienne*, 1919, p. 87, n. 2.
3. Inséré au tome II des *Registres des Délibérations*, année 1490.

suivant une judicieuse remarque de la Préface, une documentation historique de premier ordre : « elles sont comme le reflet de la vie des agglomérations urbaines ou rurales. » Beaucoup plus qu'à notre époque, « tout ce qui a trait à la vie publique y a son écho ». Voilà pour l'historien. Ajoutons que ces documents sont bien souvent une mine très riche pour le philologue ou pour le simple curieux de recherches dialectologiques.

Outre les procès-verbaux des délibérations, on trouve en effet dans ces Registres des renseignements précieux concernant l'onomastique savoisienne et l'étude historique du langage usuel à Annecy.

A défaut de recensements complets, on peut dresser des listes d'Annéciens, « du moins des chefs de famille faisant feu ». Plusieurs de ces noms sont accompagnés de surnoms ou sobriquets. On saisira sur le vif l'esprit malicieux des Annéciens d'autrefois. En outre, les textes insérés dans les Registres sont très divers, et cette variété, remarque M. Letonnelier, « ne fait qu'ajouter à leur valeur documentaire ».

« Nous avons essayé, dit encore l'érudit archiviste, d'écrire le 1er volume de l'*Histoire alphabétique d'Annecy,* ou, pour mieux dire, un *Dictionnaire des personnes et des institutions d'Annecy* à la fin du XVe siècle et dans la première partie du XVIe siècle. » Définition exacte, mais dont la modestie ne permettrait pas d'apprécier à sa juste valeur le travail si méritoire de notre excellent Confrère florimontan. Pour le critique doué de quelque imagination, c'est en grande partie la vie d'Annecy à l'aube du XVIe siècle qui est évoquée, ou pour mieux dire, « ressuscitée ».

« *Feliciter! Amen!* » La Table de M. G. Letonnelier s'achève sur cette formule, chère aux antiques « transcripteurs ». *Feliciter,* telle sera également l'exclamation du lecteur annécien, heureux d'adresser à cet ami d'Annecy qui nous a quittés l'expression de sa gratitude. On ne saurait écrire l'histoire de notre cité sans consulter à chaque instant le répertoire de M. Letonnelier, c'est-à-dire sans être son obligé.

Au reste, la meilleure façon de louer semblable travail, celle qui plaira le mieux à l'auteur (et nous croyons traduire ici fidèlement sa pensée), c'est de le prendre pour guide, afin de mettre en œuvre quelques-uns des matériaux qu'il a pendant longtemps accumulés, avec une méthode très sûre et une patience aussi désintéressée que scrupuleuse.

II.

Voici, par exemple, deux petits chapitres dont les éléments sont extraits de la *Table* manuscrite de M. Letonnelier.

Notons tout d'abord une observation importante pour l'histoire de la langue française dans notre région : « A part une vingtaine d'exceptions qui ne s'appliquent pas d'ailleurs aux procès-verbaux des délibérations, la langue employée est le latin. » Naturellement ce latin des scribes est souvent émaillé de termes appartenant au langage usuel d'Annecy. Quelques-uns sont transcrits en français (ou en patois) au milieu d'un texte latin. M. G. Letonnelier les a recueillis avec soin dans un article de la *Table* intitulé « mots français trouvés dans les textes », en suivant l'ordre chronologique. Nous les grouperons ici suivant l'ordre alphabétique, pour faciliter les recherches.

Amis, 1487.
Arbignye [Albigny], 1487.
bariouz (*dns dou*), 1490.
bascin, 1489.
Bernaz [Berne], 1487.
Bou (*en*), 1479, 1487.
bouz (*morbus douz*), 1487.
boytez (*butica seu*), 1496.
canonires, 1492.
Ceruz, 1487.
chatra, 1496.
Chauueruz [Chavoires], 1482.
Choczatier, 1489.
Cindes, 1487.
Crans, 1487.
curt (*Boquis dit luz*), 1525.
curtisonaz (*Jana laz*), 1525.
Encensier, 1487.
Francoisaz (*laz*) 1499.
frey (*le*), 1487.
Fribor, 1487.
genitueriz [génitoires], 1476.
guerneaux (*les*), 1528.
Jana (*laz curtisonaz*), 1525.
Jaquemetaz, 1499.
Jouz neyriz [la *Jou noire*, sur le Semnoz], 1492.
laberyou[4] (*via dicta de*), 1488.
lavyouz (*les*), 1478.
Lisendier, 1487.
Lucembort [Luxembourg], 1486.
Mantilios (*les*), 1487.
Manual, 1487.
Merdafort (*laz*), 1487.
Naves, 1490.
neyriz (*la Jouz*), 1492.
Olyeres (*Les*), 1490.
Pans, 1487.
Pugues, 1493.
Tyu [le Thiou], 1488.
ranes (*ouz*), 1489.
Varaz, 1489.
Verigluz, 1476.
Veyrier[5] (*illos de*), 1488.
Vovrey, 1489.
Vyugie [Vieugy], 1489.

Les notes que nous ajoutons sont réparties sous ces titres : A) *Onomastique;* B) *Remarques diverses concernant la langue.*

∴

4. C'est ainsi que nous lisons, au lieu de *laberyon*.
5. *Very*, en 1503.

A. — Onomastique.

Pour l'onomastique savoisienne (toponymes, patronymes, etc.), on peut extraire de la *Table* bon nombre de renseignements utiles. Les noms à finale vocalique suivie de *z* (*az, ez, iz, oz* et *uz*) sont tout à fait nombreux et ont plus spécialement attiré mon attention [6]. En voici le répertoire alphabétique complet, sauf omission toujours possible.

1° *Toponymes.*

Finale en AZ.

Autonaz [Autonne, paroisse].
Bernaz [Berne], 1487.
Gynatolaz [8] (la porte), [à Annecy], 1478, 1488.
Margeriaz [9] (la pierre), 1488.
Varaz, 1489.
Villaz, 1496.

Finale en IZ.

Neyriz [la « jou noire », sur le Semnoz], 1492.

Finale en OZ [10].

Cheveynoz [Chevênes], 1499.
Credoz (Chatelet de).
Maclamoz = de Maclamo, 1486.
Vargloz [hameau de Vieugy], en 1476 *Verigluz*.

Finale en UZ.

Averniuz [Aviernoz], 1526.
Barriuz, 1492. Var *Bariouz* [Barrioz], 1490.
Ceruz, 1487.
Chauuerruz [Chavoires], 1482, 1485. Var. *Chauueirruz*, 1488.
Semenuz [Semnoz], 1491. Var. *Seminuz*, 1492; *Seymenuz*, 1493 = *montis Semine*, 1525.
Verigluz. Voyez *Vargloz*.

2° *Patronymes, prénoms, surnoms.*

Finale en AZ.

Aguetanaz (Colette) [femme de Richard Aguetan], 1475.
Babarulaz (*la nommee*), 1519.
Bajulaz (*Philippa*), 1537.
Bardaz (Pernette), [femme d'un Bard], 1525.
Barradaz (Marie), 1480.
Bectinosaz (Claude), [femme d'un Bectinoz = *Bectinosius*], 1478.
Billiaz (Jean de), 1525.
Billiodaz (*laz*), [femme d'un Billiod], 1525.
Boufaz, 1494, 1536.
Boutaz, 1537.

6. Voir à ce propos une remarque dans notre *Notice historique et bibliographique sur l'étude de la Phonétique en Savoie*, p. 34. — On trouvera dans cette brochure, extraite des *Mémoires de l'Académie de Savoie*, une bibliographie de cette question.

7. Rappelons que la liste des toponymes actuels en *-az*, *-oz*, a été dressée pour la Savoie et la Haute-Savoie par Rabut, in *Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire*, tome I. — Plusieurs de ces toponymes sont aussi devenus des patronymes. Le cas est assez fréquent et répandu. Dans nos textes, par exemple, *Loragny*, *Villaz*, comme actuellement encore nous trouvons des *Genève* [à Mâcon], des *Chambéry* [à Pont-de-Vaux], etc.

8. En 1478, G. Germanet se plaint du préjudice à lui causé par la « *camerula* ville porte *Gynatolaz* », construite près de sa maison.

9. Sur ce mot, où nous avons reconnu un ancien adjectif *margier*, *margière*, cf. *Revue Savoisienne*, 1920, p. 30.

10. Pour *Bouz* (*Bou*), voyez ci-dessous.

Brunetaz (Françoise), 1524.
Buginetaz (Pernette), 1519. — Au pluriel, « les nommees *Buginetes*, 1511.
Capuousaz (*la Loysiaz*), 1527.
Carcanyodaz (*la nommee*), 1480.
Carenniaz (Etiennette), 1521.
Chappallaz (François), 1526.
Charavetaz (*la nommee*), 1511.
Charvetaz (Claude), 1528.
Chatelletaz (*femme appelee*) 1537.
Cheynaz (Françoise), 1479.
Cocaneyraz (*la dite*), 1480. Var. *Coquaneyraz.*
Collundaz (Jacques), 1475.
Combaz (dit *Terribluz*), 1525.
Curtaz (*une appelee*), 1519.
Damaz (la veuve de), 1490.
Danjodaz (Françoise), veuve de Pierre Mugnier, *alias* Danjo; dite *la Danjodaz*, 1487.
Doudenaz (Alexia), 1477. Autres, 1479, 1490. — C'est le féminin de Doudens.
Drugetaz (Marguerite), 1476. — C'est le féminin de Druget.
Emperiosaz (Jacquemette, dite), 1490. Veuve d'Amédée Bonerat, dit *Imperiouz*, 1475.
Estienaz (François), 1519.
Expiautaz (Fr), 1476, et divers.
Feraz (Eustache), 1525.
Feyraz (Pierre), 1487, et divers.
Fosseretaz (*la nommee*), 1506, et ses filles.
Genevaz, 1511 et divers.
Genvellaz (Jacques de), 1537.
Ginetaz [prénom], 1536.
Goncellinaz (*la nommee*), 1479.
Gorrettaz (Jeannette), 1525.
Gralaz (Etienne), 1491. Var. *Grelaz.*
Grangeriaz (*la*), 1506.
Grelaz. Supra *Gralaz.*
Guerraz (Dieulefils), 1475, et divers. [En 1519, *Guerre* (Deifilius)].
Guillietaz (*la nommee Glaudia*), 1506

Jalliodaz.
Janaz. Prénom. 1504.
Jaquemetaz (*la*), 1499.
Jordanaz (Colette), 1475. Veuve.
Julliodaz (Aymonete).
Larpaz (Jean de), 1537.
Leaz (Claude de), 1475.
Loysiaz, 1527. Prénom.
Magninaz (Pernette), 1536. Veuve d'un Magnin.
Mandallaz (Jean), 1486. Var. *Mandalliatz.*
Marcaz (*la Janaz*), 1504.
Marchaz (*Jana*, veuve de Pierre), 1537. Voyez *Marchiz.*
Menjodaz (N. Rolete), 1476.
Michaudaz (N. Jeannette), 1475.
Monreadaz (*la nommee*), 1511. Var. *Montreadaz*, 1503.
Morellaz (*la femme*), 1487.
Morriataz (*la*), 1525.
Motaz (Pierre), 1487. Dit *Expagnio*, alias *Castratus*, *chatra.*
Mottaz (Aymon), 1536. Fils du précédent, alias *Castrati ;* « burgensis extraneus ».
Murraz (*la Jannaz*), 1537.
Oddetaz (*la nommee*), 1506.
Piaz, alias Pied.
Pichaz (Jean), 1519.
Prelaz = Preles.
Prevenaz (Pierre de), 1498.
Privinaz (Jacques de), 1475.
Raliardaz (*la dite*), 1506.
Renguisaz (Pernette), 1475. Veuve d'un Renguis.
Reydetaz, 1494. Veuve d'un Reydet. — Une autre, 1525.
Reynaz (*Glaudia*), 1525.
Rodaz (Jean), 1500.
Roselaz (*la fille Janne*), 1479.
Rossaz (*Janne*), 1480.
Salliodaz (*Aymonete*), 1489. Veuve d'Aymonet de Ulmo, alias *Salliodaz.*
Suchetaz (la dame Claude), 1477. Femme d'un Suchet. Une autre, 1475.

Suppetaz (Guillemette), 1480. Alias *Charriere*.
Taxaz (Guillaume), 1490. Var. *Taxe*, 1527.
Tetaz, 1492. Var. *Teste*.
Tocanaz (*Jacquemete*). Veuve de Rolet Tocans, var. Tocuans, alias Serpollet.
Vachetaz (Antoine), 1489.
Varaz, 1475. Alias Gervex, de Chavoires. Var. *Vare*.
Vernodaz (*la*), 1536.
Villaz (Jean), 1496.

Finale en EZ.

Bisez. Voyez *Truchiz*.
Bouciez, 1525. Var. *Boursier*, *Boussier*.
Colliez, 1519. Var. *Collier*.
Genevriez, 1491.
Gigbassiez (Jean), 1515.
Grulliez, 1486. — On trouve Gardet (Pierre), dit *Gruly*, et Gardet (François), ou *Grulloz*, 1519.
Lovagniez (Claude), 1525. Var. *Lovagny*.
Manissiez. Var. *Manissier*.
Pignarez. Var. *Pignarre*. *Pignard*, *Pignad* (1511, 1519).
Quincliez, 1475.

Finale en IZ, YZ.

Boblanchiz (la femme appelée), 1519.
Carrieryz (*Adymar*), 1475.
Carrieryz (Colarde), 1477.
Chesseriz (*la nommee*), 1501.
Chevrenciz [11] (Jean), 1475.
Corciz (Antoine de), 1525.
Coysiz (Louise), 1490.
Decorciz (Pierre), 1527.
Fourieriz (Pernette), 1475.
Grangiz, 1497. Var. *Grangia* (*Janeton de*) et *Grangie*, 1519. On trouve aussi *Grangier*.
Greyfuiz [12], 1475.
Grulliz (*Jana*), 1526.
Marchiz (Pierre), 1495. Var. *Marchez*, *Marchaz*, *Marcaz*, *Marquaz*.
Mogiz (N. Jeannette), 1499.
Mollieriz (Jacques), 1519.
Neyriz, 1476 et passim.
Pactieriz (*la nommee*), 1519.
Pallieriz (Françoise), 1479, et divers.
Pessiz (François), 1477.
Poncieriz (N. Pierre), 1519.
Pyeciz (Pierre) 1476; 1524. Var. *Pecie*, *Peyssie*.
Rodieriz (*Jaquemete*, *laz*, 1525. Veuve.
Rogiz (Raymond), 1475.
Truchizbisiz (Pierre), 1510. Var. *Truchiz-Bisez*, 1511.

Finale en OZ, OUZ.

Challoz, 1498.
Dubouloz, 1537.
Ducarrouz (*Gineta*), 1519.
Genevroz, 1504. Var. *Genevrey*, *Genevruz*, *Genevuz*, *Genevriez* = *de Geniperio*.
Gilloz, 1499. Var. *Giles*. [Sans doute le même transcrit ailleurs *Gilioz* ou *Giluz*.]
Greynoz, 1490. Var. *Greyno*, *Greynod*.
Grillouz. Var. *Griluz*.
Grimoz (Jean de), vel *Grimaux*.
Grulloz, 1519.
Guilloz.
Jacquemoz, 1537. Prénom.
Jaquemouz, 1537.
Lictoz, 1521. Var. *Lictuz*.
Litoz-Baritel.
Mantiliouz (les nommés), 1485.
Meliouz (le nommé), 1490.
Mellionz (Chamey, dit).
Monthouz (N. Amédée de), 1490; « *dominus dou bariouz* » [Barrioz], 1490; « *dominus douz barriuz* », 1492.

11. Nom d'un vice-châtelain et capitaine de ville au temps du comte Pierre (1370-1392).
12. Lire plutôt *Greyfiuz*?

Myeuroz, 1525.
Navilliouz, 1490. Var. *Navil.*
Neplouz, 1537.
Nyevroz, 1519.
Pechoz, 1519. Var. *Pechouz*, *Pichouz*, *Pechod.*
Penouz (*la nommee*), 1475. Alias *Penot.*
Riouz, 1536.
Rippoz, 1511, et divers. Var. *Ripoz*, *Ripuz*, *Rippouz.*
Ruelloz, 1499.
Triboz, 1520. Alias Paquillet.
Verbouz.

FINALE EN UZ.

Abriuz, 1476. Var. *Abryuz*, *Abrie*, *Abrye.* Divers.
Bouluz, 1519. Var. *Boulouz.*
Eyruz (Guillaume), 1492.
Genevruz, et *Genevuz.*
Giluz, vel *Gilioz*, 1475. Var. *Gyluz*, 1476.
Griluz. Var. *Grillouz.*
Gueydiuz, 1527.
Lictuz, 1521.
Myeuruz, 1479.
Nepluz, 1476. Var. *Neplus*, 1525.
Philippuz, 1527. Prénom.
Ripuz. Var. de *Rippoz.*
Riuz, 1525. Var. *Ruz.*
? *Roiuz*, 1506.
Terribluz (*Combaz*, dit), 1525.

⁂

Parmi les noms curieux qui ne sont pas terminés en *az*, *oz*, il conviendrait de faire une place à part aux noms de baptême aujourd'hui rares ou disparus, ainsi qu'aux sobriquets ou surnoms. Notons parmi les premiers *Alexia*, *Angellon* et *Angelin*, *Collard*, *Dieulefils*, *Guigon* et *Guigone*; *Jacquemoz* [13] (*Jacquemouz*) [a un diminutif féminin : *Jaquemelaz*]. Notons encore *Mermet* et *Mermete*, *Pétremand* et *Pétremande*, *Rolet* et *Rolete*, etc... Prénom, également, et auquel on s'attend moins, *Palamède*, porté par un curé de Viuz en 1493, nommé d'Orlier.

La *Table* contient un petit article concernant les surnoms. M. Letonnelier a relevé : *Bati*, surnommé *gipon* (var. *gicpon*), *chault collion*, *terribluz*, *chantapollet*, *ballon*, *la grand dent*, *Gargantua* [14], « *clavis patrie* [15] », *robinet*. Plusieurs sont des noms de métier, tels que le *botollier*, *luz thomyé* [fromager, fabricant de « tommes »], désignant un individu de Montmin, *luz mullatie*, le muletier. Il en est d'autres. Ainsi Jacques, *luz charrotton* [16], 1525; Jean Vulliens, alias *chapuys*, ou charpentier-menuisier. On comprend fort bien pourquoi Bovier est dit

13. Sur cette forme issue de *Jacobum*, cf. L. CLÉDAT, *Saint-Jacqueme*, in *Lyon-Revue*, 1882, III, et 1883, IV.

14. Sur ce sobriquet, cf. *Revue savoisienne*, 1920, p. 29.

15. Qualificatif latin donné en 1537 à Rebitel ou Ribitel, l'un des *socii* qui accompagnaient F. de Myozinge dans l'expédition contre Genève. (Cf *Revue Sav.*, 1919, p. 87.)

16. Ou son confrère à la même date, Louis « *luz charrotton* ». Cf. Jean, « *luz miston* ». *Preneret*, nom d'un boucher en 1538, est peut-être mis pour *premeret*, et serait ainsi un surnom. Les Fournier (*fornye*, *fournye*) sont nombreux. Autres noms de métier ; *magnin*, *tyolier* [tuillier], *mugnier*, etc.

le curt, 1537 [17], pourquoi telle femme est appelée *curtaz,* 1519. telle autre *boytosa,* 1520, et un certain Bonnerat *imperiouz,* 1475, titre qui passe à sa veuve, Jacquemette, dite *emperiosaz,* 1490.

Les qualificatifs appliqués aux femmes sont le plus souvent péjoratifs, car ils désignent d'ordinaire des femmes sans famille ou de mauvaise vie (la nommée, la dite) : la nommée *Carcanyodaz,* 1480; la dite *Cocaneyraz,* 1480. Plusieurs de ces femmes sont l'objet d'une mesure peu flatteuse : elles sont invitées à quitter la ville [18].

Comme ailleurs, nombre de ces surnoms sont devenus depuis plusieurs générations de véritables patronymes. Noms d'animaux : *Lelièvre, Leloup, Levfier, Mussilion;* noms de métier : *Tissot, Patissier;* ethniques d'origine : *Lescossey* [l'Ecossais] [19]; noms divers : *marmoset, pidance,* sans parler des adjectifs usuels, tels que *Lelarge, Malicieux, Brunetaz, Richarda* (la nommée), etc.

Sobriquets également *Gigbassiez,* nom d'un mercier, *Truchizbisiz* (1511; 1519), et *Jolitemps,* 1519, et *la grand nion (Lagrandgnion),* et *Chautemps,* surnom d'un pêcheur d'Albigny, Claude de Rive, bourgeois d'Annecy en 1496. Notons un *Gringalet,* en 1493. *La Goncellinaz* désigne probablement une femme originaire de *Goncellin* (Dauphiné).

Voici encore d'autres appellations intéressantes pour divers motifs : En 1475, Jean Thomas, d'Alby, « *gueynerius* », est dit *Chaset.* Un autre Jean est dit *Branchie,* 1537. Pierre Vial est dit *Forchier,* 1518; un Vindret, *Vyolet,* 1475, et un Vyolet, alias

17. Cf. Boquis, dit *luz curt,* 1525.

18. *Cocaneyraz* = *hanneton noir.* Cf. Du Bois-Melly, *Glossaire du XVIe s.,* 2e fasc., v° *cauque.*

Un nom tel que *la Fosseretaz* est assurément très expressif. Le patronyme masculin *Fosseret* est encore bien vivant, par exemple à Chambéry. — *Lo Morriataz* serait sans doute actuellement *la Mariette.* Autres noms curieux : *Babaruta(z), Bugineta(z), Chesseri(z), Monreada(z), Chatelleta(z), Vernoda(z),* etc.

19. Motaz, dit *Expagnio* (l'Espagnol), 1487; Larchevêque, dit *le Gascon,* 1537. Me Claude Velerd, ou Velard, drapier en 1487, doit aussi à son origine son surnom de *Bourguignon.* Un autre bourguignon, « *vir burgonde* », est dit *Montoy,* 1501.

L'origine de *Escossey (l')* me paraît être un ethnique, plutôt que le nom patois du fléau à battre le blé, *écosseu, écocheu.* Plusieurs de ces *Lescossey* sont qualifiés « *lathomii* ». Il convient de rappeler ici le passage en Savoie de ces bandes de *Scoti* ou *Excossoex,* dont nous avons relaté quelques exploits à propos de Myozinge. (Cf. *Revue Sav.,* 1919, p. 132.) Sur ces pillards, voir la *Table,* v° *monstres* (1538). Un de leurs chefs était Mathieu Sinar, comte de Lennoz, « capitaneus centum armigerorum Excossorum », VI, 186.

Bruno, Burnod, tandis que le surnom de masque, « *carmentran* » (= carême prenant), s'applique en 1537 à Pierre Viollon, dont les fils héritent du même sobriquet plaisant. Un Varaz, de Chavoires, est dit *Serve,* 1475; une Guillemette Suppetaz, alias *Charriere,* 1480. Un Vulliet (Jean) est dit *Mandrolliat,* 1525; un Voutier (Jean), alias *Pillo*[21]. Rolet Tocans répond au surnom gracieux de *Sarpollet.*

Il est des surnoms vraiment expressifs. Certain individu, d'origine espagnole, avait déplu sans doute aux commères de 1487. De là son surnom patois de *chatra* (latin *castratus*). Notons que le dit *Expagnio* est nommé *Motaz,* mot qui n'est peut-être lui aussi qu'un sobriquet (cf. patois chèvre *mote*). En dépit de son infirmité, Motaz eut au moins un fils, qualifié en 1536 de « burgensis extraneus ».

Pourquoi le « taborin » (*taborinus, tympanator*) *Magnin,* nom qui est un terme de métier, est-il surnommé *Baioles (Bajoles* ou *Baroles*), 1477? Quand *Terribluz* surgissait, les mauvaises langues, j'imagine, devaient se taire. Mais que signifie *terribons*[22]? C'est le surnom d'un Lacombe, en 1511. Et *Loqueyax*[23]? Et *Triboz*[24]? Certain Mugnier[25] (Guillaume) est dit *Vernus* (1524). Ce mot ne doit pas être l'adjectif latin identique, dont le sens est « printanier ».

Je crois bien comprendre pourquoi telle fille est dite *Mya,* en 1488. Nous retrouvons la même appellation en 1511; mais cette *Mya* est dite *dupiex*[26]. Enfin, en 1509, un Revil est ainsi qualifié : alias *Colliez, Collier.* Ce mot prend un sens bien différent suivant que la finale est atone ou accentuée.

B. — Remarques diverses concernant la langue.

Les textes transcrits dans les Registres sont, nous l'avons vu, soit en latin, soit en français. Le patois se parle, il ne s'écrit pas. Çà et là seulement quelques mots apparaissent, tels que *chatra.* Un plus grand nombre de vocables sont parfaitement

20. Un *Jod,* alias *Carmentran,* est reçu bourgeois d'Annecy, le 20 mai 1537. Ce surnom est fréquent dans les textes lyonnais et dauphinois.
21. Le surnom Panquot reste obscur. Serait-ce le *pacò, pakò,* du patois actuel?
22. Faut-il lire *terribous?*
23. Surnom d'un Vibert *(Glaude).*
24. Surnom d'un Paquillet. — Un Chamey est dit *Mellionz.*
25. Un autre Mugnier, alias *Danjo.* Sa veuve est la Danjodaz, 1487.
26. Sans doute = *du pié (=piaix),* serviette, langes pour le baptême. Voyez ce mot dans notre *Contribution au Glossaire de l'ancien savoyard (Revue Savoisienne,* 1914, p. 112).

reconnaissables sous la forme latinisée. Ainsi le port du Thiou est appelé *gollonus*. La plupart des surnoms et plusieurs des noms de famille mentionnés plus haut appartiennent d'ailleurs au patois ou au français local qui le continue en lui empruntant une partie de son vocabulaire.

Les scribes avaient des règles à peu près fixes pour transcrire le latin comme aussi le français. Mais pour rendre certains sons inusités en latin, ils hésitent. De là tant de variantes graphiques, d'où peuvent résulter bien des confusions. Il suffit de comparer les graphies *Tille, Tilliet, Tillie, Tilly*[27]; le hameau actuel de Tessy est appelé *Tessé* et *Tessier*. Une graphie de *Metz* est *Mes* (1527); une autre, *Mée* (1480, 1486). Allery, en 1486, c'est *Aleyrier*. Inversement, Sévrier (parrochia *Sivriaci*, 1488) est transcrit *Syvry* en 1503. C'est là un fait bien connu.

De nos jours encore, beaucoup prétendent que « les noms de famille n'ont point d'orthographe ». Les scribes du xve et du xvie siècle étaient de cet avis. Témoin les métamorphoses du nom de Me Guillaume Vallifort, libraire d'Annecy : c'est *Vuallefat, Valfaet, Gallifert* (1500). Son successeur, Jean-Charles Vallifort, devient aussi *Valfal, Vallefard* (1536, 1537).

Cette indécision dans la graphie des finales provient très souvent de la confusion des suffixes. Ainsi *Liffier*, ou *Liffet (Luffet); Mandallaz* et *Mandalliatz; Mandrolliat* et *Mandralliatz*. Les finales *oz, ouz, od, ol*, sont regardées comme équivalentes. On a en 1475 « la nommee *Penouz* », alias *Penot*, de même que *Pechod = Pichoux*. Ailleurs *Pignad*, c'est *Pignard* et même *Pignarez*, qui, à première vue, a un faux air de vocable espagnol; *Pelliaud = Pillot; Gervais = Gervex*. Le prénom Anselme est *Ansermod* (1499).

Enfin, le scribe peut oublier, mais bien rarement, ce *z* qui termine d'ordinaire tant de patronymes et de toponymes. Ainsi le nom du notaire Deservetaz (Me Pierre), qui revient fréquemment dans les *Archives départementales* (Bruchet, série E), n'est pas muni de cet appendice graphique si cher aux copistes (1536). De même pour un autre *Deserveta*, « rector scholarum », en 1537[28].

27. Cf. Les variantes de *Vieugy*, de *Veyrier* et de *Sévrier*. Pour la bibliographie de cette question (graphie des noms propres, et notamment des noms de lieux), cf. notre *Etude de la Phonétique en Savoie*, p. 17, sqq.

28. Cf. *Marsella* et *Marcella*, à côté de *Marcellaz*. — On a vu que *z* est aussi parfois remplacé par *t* : *laz Margaudat*, 1528 = la Margaude, tandis que *la Richarda* (1506) et *la Marqueta* (1519) s'écrivent sans consonne finale.

Il est temps de rechercher l'origine et la valeur de ces graphies *az, ez, iz, oz, uz.*

La lettre *z* représente à l'origine un son qui n'est pas simple, celui d'une sifflante précédée d'une dentale : *ds, ts.* Cette valeur fut d'abord maintenue pour transcrire notamment les continuateurs des accusatifs latins en *atos, ates, utes,* comme celui de la finale verbale *atis : amez, virtuz.* Quand le son composite *ts* se fut réduit à *s*, le signe *z* fit double emploi. On le conserva parfois (ou on l'introduisit arbitrairement à la fin de mots tels que *nez, rez,* où il n'a que faire) : *aimez,* forme dont les grammairiens signalent l'archaïsme. Le plus souvent *z* dut céder la place à *s : vertus, aimés.* Or cette lettre plaisait aux copistes. Elle se prêtait fort bien à la calligraphie. Aussi les scribes cherchèrent-ils à la maintenir en lui attribuant quelque autre emploi. Ainsi nous trouvons le groupe *cz* avec la valeur de la sifflante dure (peut-être pour noter un son équivalant au *th* anglais) : *Maczon*, var. *Masson* [29]; *Beczon,* var. *Besson; Choczatier.* A l'initiale, le cas est plus rare, mais non inconnu : *Czoquet* ou *Soquet.* En ancien dauphinois, on trouve de même *quinczon* = *quinson* [30].

A la fin des mots, on l'a vu, *z* avait primitivement la valeur de *t+s : adenz* < *ad dentes, assez* < *ad satis.* Il y eut même fréquemment des graphies explétives, telles que *virtutz* [31]. Comme en pareil cas le *t* finit par ne plus être prononcé, on eut l'impression que *z* était mis exprès pour signaler la chute de la dentale.

Quoi qu'il en soit de l'origine d'une telle notation et de son expansion analogique, les graphies *az, ez, oz,* pour *a, e* atones, furent très généralement adoptées par les copistes de nos régions. On eut ainsi des variantes comme *Taxaz* et *Taxe, Tetaz* et *Teste,* etc. En 1496, nous relevons, par exemple, cette indication : « *butica* seu *boytez* » (boîtes).

Cet emploi n'allait pas sans inconvénient. Des finales issues de *atos, ates*, continuaient à être notées *az*, la voyelle conservant

29. Cf. le nom du cardinal de Brogny, écrit *Fraczon.*

30. *Comptes consulaires* cités ci-dessous.

[Sur cette graphie *cz* et l'usage qu'on en fit au XVIe siècle, cf. LIVET, *La Grammaire française et les Grammaires du XVIe siècle*, p. 195.]

31. L'usage de *z* final est particulièrement fréquent dans ces textes. Ainsi *grantz, Monfortz, Briortz; Argoutz, Girartz, Motetz,* et aussi *Gononsz, rinsz,* et similaires. Cf. *Comptes consulaires de la Ville de Grenoble* (1338-1340), publiés et commentés par Mgr DEVAUX et J. RONJAT, in *Revue des Langues romanes,* tome LV [avril-octobre 1912], p. 145, sqq. — Dans la *Table* de M. LETONNELIER, je relève aussi un *Rudatz*, de Thônes, en 1537.

Cf. la graphie *peuplutz,* chez le régent savoyard Jean Ménenc.

l'accent tonique, à côté de formes telles que *villaz,* où la finale était atone. De même *oz* dans certains mots paraît bien être accentué. Tel serait le cas pour *Grimoz,* dont une variante est *Grimaux* : « *Grimoz* vel *Grimaux* ». De là bien souvent certaine ambiguité. Elle me frappe surtout dans les finales en *ou(z),* qui peuvent n'être pas toujours une variante graphique de *oz.* Ainsi prononçait-on *Cortouz* ou *Corto, Comble* ou *Combloux* [32]? Mais pourquoi demander aux copistes du Moyen-Age une régularité, une uniformité dans la transcription des sons, que le français actuel est encore loin de présenter? Toutefois cette notation devait produire à la longue bien des confusions regrettables. On sait que le lecteur moderne altère souvent à son insu la physionomie de mots qu'une transmission orale n'aurait pas aussi profondément déformés.

Mais, dira-t-on, pourquoi ces voyelles diverses, *az, oz,* alors que les mots ainsi terminés se prononcent de nos jours à peu près indifféremment comme s'ils offraient à la finale notre *e* dit muet? *(Ville = Villaz, Josserme = Jossermoz).* On oublie parfois que les anciens parlers étaient plus nuancés que le français de notre époque. Moins monotones, les dialectes ou patois provençaux et franco-provençaux étaient plus « chantants ». Ce n'est pas là paradoxe dialectologique. En français une finale atone ne peut être que la voyelle *e (es, ent).* Mais, comme les parlers du Sud-Est, le savoyard devait conserver après la tonique diverses voyelles. L'atone *a* continuait l'*a* final latin de la 1re déclinaison [33]. A la 2e déclinaison, la finale latine *u(m)* était tombée : *duru(m)* > dur. Très souvent, à mon avis, *o(z)* représente une voyelle d'appui après un groupe de consonnes, rôle attribué en français à l'*e* muet. Les scribes, habitués à transcrire des textes latins, durent plus d'une fois se trouver embarrassés pour noter des sons nouveaux, assez semblables à celui qu'Aimé Constantin appelait *e* demi-sourd. Il ne faut donc pas s'étonner qu'un même mot offre des variantes en *-oz, -ouz, -uz.* On doit enfin tenir compte des influences analogiques, aussi bien que des fantaisies plus ou moins étymologiques des copistes. Quant à la finale atone *iz,* c'est ici le lieu d'en expliquer l'origine.

32. Une localité du département de l'Ain, *Saint-Trivier de Courtes,* est mentionnée ainsi, dans un texte de 1492 : « in oppido nostro Sancti Triverii de Cortoux. » En 1534, on a les franchises de « Saint-Trivier de *Cortoux* ». *(Mém. Soc. Sav. Hist. et Arch.,* XXIII [1885], p. 416, 417, 419, 451, 483.) Encore en 1569 : *Cortoux.*

33. Sauf, comme on le verra, quand cet *a* est soumis à l'influence de certains sons, tels que les gutturales ou palatales.

L'*i* final atone était jadis très répandu dans les parlers savoyards, comme en dauphinois et en lyonnais [34]. Ce son, qui a disparu, ou tend de plus en plus à disparaître, provient ordinairement d'un *a* final latin soumis à l'influence d'un yod. Exemples : *filia, nigra*. Ainsi peuvent s'expliquer tous les mots dotés de la finale *iz* dans les listes précédentes. Il y a là une régularité frappante, véritable loi phonétique, loi que les anciens copistes paraissent bien avoir entrevue. (On remarquera pourtant *la Loysia(z)*, 1527, et aussi *Billiaz, Carenniaz* (peut-être *Feyraz*), *Marcaz, Pichaz, Taxaz*, surtout *Grangeriaz*). Ces exceptions attesteraient que la finale *az*, par suite de l'analogie, commençait déjà à évincer la finale moins fréquente *iz*. Le fait sera général quand on aura *nêra*, noire, au lieu de *nêri*.

Le nom vulgaire latin de l'épicea, *picea (arbor)*, dérivé de *pix*, poix, représenté par le français local *pesse*, est dans nos textes *pessia, pissia*. Le château « de *la Pesse* », c'est « domus *Pissiae* ». Telle est l'origine du patronyme *Pessiz* (1477).

Le féminin de *blanc* était *blanchi(z)*, celui de *nê = ney(r)*, noir, était *nêri, neyry(z)*. Au suffixe féminin *ière*, répond *eri (ery(z))* : *Fourieriz* [35], *Chesseriz. Mogiz* ne serait autre, à mon avis, que le savoyard actuel *mojhe*.

Les suffixes féminins *eria, aria*, ont pu être fréquemment confondus. **Carricaria* a pour continuateur le patois *çharire*, jadis *çhariri* [36]. Le scribe écrit *Carrieriz* (ou *yz*) sous l'influence du latin qu'il reconnaît dans ce mot [37]. La *Perrière* se prononçait *la Pariri*, de **petreria*. A côté de *genetaire*, on relève *genitueriz* 1476, mot qui désigne une partie de l'équipement des couleuvriniers (forme savante rapportée à *genitoria*).

Quant à la notation *ouz*, elle est bien moins fréquente que la finale *oz*. Elle était plus ambiguë. Ainsi *ouz* peut représenter le continuateur du suffixe *orium*, et être tonique. *Lavatorium* >

34. Sur ce son, cf. A. Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional*, p. 223-226 et 399; Devaux et Ronjat, *Comptes consulaires de Grenoble*, passim; N. du Puitspelu, *Phonétique* (en tête du *Dictionnaire étymologique du Patois lyonnais*. Voir aussi dans Ravanat, *Dict. du Patois des environs de Grenoble*, des mots tels que *filli, pailldssi*.

Sur les finales atones autres que l'*e* dans les patois savoyards, cf. *Dictionnaire Savoyard*, xxviii sqq. (et aussi 225), ainsi que l'*Essai de Grammaire* (passim).

35. Variante *Fourieret*, où la finale devait être atone. (Cf. la notation adoptée par Brachet, *Dict. du patois d'Albertville*, pour rendre le son de l'*e* demi-sourd.)

36. Cf. lyonnais *charıri*; Puitspelu, *Dict. Pat. lyonnais*, p. xxviii, et, pour le suffixe *oria*, xxix, xxxix.

37. *C* initial + *a* donne le son patois *çh* (graphie Constantin) fr. *ch*.

laviou : « les *lavyouz* », 1478, lavoirs (que les syndics sont requis de faire améliorer). En 1488, sont mentionnées des lettres « judiciales » concernant un Jean Garin, alias *Fornye* ou *Fournye*, qui maintenait sa *sisia* (patois *sise*, haie) sur la voie publique appelée de *Laberyon* [je lis de *l' aberyou* = abreuvoir], allant à l'eau du Thiou [38]. Ce mot, qui est remplacé par le patois actuel *aberajho* [39], représente **adbiberalorium*. Au pluriel, la finale *you(z)*, comme celle de *lavyouz*, ne cessait pas d'être tonique.

On voit par ces notes la fortune en Savoie des finales en *z*. Les scribes en usèrent largement, en abusèrent. Ils écrivirent même l'article en l'ornant de cet appendice (*littera quiescens*), au masculin comme au féminin : *luz*, *laz*. Quand on imprimera plus tard des textes patois, cette graphie sera prodiguée outre mesure. Mais, dans les *Noëlz et Chansons* de Nicolas Martin, imprimés à Lyon en 1555, *z* semble bien mis le plus souvent pour indiquer la prononciation atone d'une voyelle finale : *angoz*, *bellaz*, *pucellaz*, *novellaz*, *viergiz*, *pailliz* (paille), *messagoz*, *coragoz*, *maniriz*, *lumieriz*, *Fumieriz*, *mysteroz*, *fioz* (fils), *Mariaz*, *minaz*, *viagoz*, *cousinaz*, *trentaz*, etc., etc. [40]

***

Qu'on nous permette encore quelques réflexions.

Les formes de l'article patois sont au singulier : *lu(z)* (masc.), *la(z)* (fém.); au pluriel : *les*. L'article contracté est *dou*, *ou* (*douz* [41]; *ouz*).

38. Voyez *Registres des Délibérations*, I, 481.

39. Cf. RAVANAT, v° *abberou* : « *abreuvoir*, et par extension tous les endroits où l'on peut se désaltérer, les cabarets par exemple ».

40. M. PHILIPON remarque (*Revue des Patois*, I, 271) que Nicolas Martin fait aussi très régulièrement suivre d'un *z* l'*a* continuateur d'un type infecté d'yod, *leschiaz*, *pechaz*, *debouchiaz*, *corrossiaz*, et par contre *gra*, *trova*, *eschapa*. Voir la réédition de ces *Noelz et Chansons* donnée par M. J. ORSIER, Paris, 1889 (collection *Trésor des vieux poètes français*).

41. Jean « *luz charrotton* », 1525; Boquis « *luz curt* », 1525; « *laz Merdafort*, 1487. « *Les Buginetes* », 1511.

Les deux fils de Raymond de Plantée sont atteints du mal *douz bouz* *. (I, 523; année 1488). — « Dominus *dou bariouz* (1490). — « *Ouz vanes* », 1489. — « *Les lavyouz* », 1478. — Sur les formes de l'article, cf. A. CONSTANTIN et J. DÉSORMAUX, *Essai de Grammaire*, 1re partie, p. 15, 16.

On remarquera que le mot issu de bovem est le même que le nom ancien d'Annecy : « en *Bou(z)* ** », 1487. De là : *Bœuf*, rue de *Bœuf*, faubourg de *Bœuf*.

* « Maladie semblable à la peste dont quelques cas sont signalés pour Annecy ». Notons à ce propos les diverses mesures ou précautions prises par les syndics contre les épidémies.

** Porte de *Bouz*, 1475, 1479, etc. Pont de *Bouz*, 1485. La Croix de *Bouz*, 1490. La charrière de *Bouz*, 1511.

Le féminin des adjectifs, quand il varie, est en *a* pour le premier type : *richarda*; en *i*, pour le second : *neyri(z)*, *blanchi*.

On a remarqué l'habitude qu'avaient les anciens Annéciens de donner à la femme, du vivant de son mari ou qu'elle fût veuve, le nom du mari féminisé. En 1475, la femme de Richard *Aguetan* est l'*Aguetanaz*, comme la veuve de Mugnier *Danjo* est la *Danjodaz* (1487). Cet usage n'a pas disparu, mais il est devenu très vulgaire, ainsi que l'article *la* devant un prénom [42]. Le pluriel des noms féminins terminés par *a* atone (*az*) est en *e* : les filles de la *Buginetaz* sont *les Buginetes* (1511) [43].

Ces remarques pourraient être aisément complétées. Elles suffisent pour montrer toute l'importance historique et philologique du travail que M. G. Letonnelier a consacré au vieil Annecy. Non moins que l'auteur de ces lignes, les Annéciens d'origine, nous aimons à le penser, lui en sauront gré. Il a bien mérité leur estime reconnaissante [44].

Annecy, 4 avril 1921. J. Désormaux.

42. Cf. *Essai de Grammaire*, 1re p., p. 10, 17.
43. Cf. *Ibid.*, p. 34.
44. Encore quelques renseignements, cueillis chemin faisant :

On trouve toujours *taborin* = tambourin. Notons les prénoms *Lyonar* (Léonard), *Baptosard* (Balthazar). *Bourg* avait la prononciation actuelle : *bo(r)* : *Lucembort*, *Fribor*.

Le pâquier Mossières, ou de la Tuilerie, est en 1490 *Thiollie* < *Tegularium*.

Cf. « in fine Pascuerii *Tiolerii* » (1493).

En 1485, le Fier est encore le *Cier*.

Le pont de Crans sur le Fier qui, en 1476, est le pont de *Dasse*, est en 1496 le pont de *Taxe* [= sans doute *Tessy*?]

Viret est synonyme de *viorbe* : « *viret*, vel *via orba* ». Petremand de Lalee promet de faire achever le « tachium *vireti* de l'église Saint-Maurice (1478, 155 v°). *Via* ayant donné *vi*, il se pourrait que l'étymologie de *viorbe (via orba)* fût exacte. Il y a eu probablement contamination entre *via orba*, *vis orba*, et *vitis orba*. (Cf. J. Désormaux, « Savoyard *viorbe* », in *Romania*, janvier 1905; A. Thomas, *Iorbe*, in *Nouveaux Essais de Philologie française*, p. 283.)

Les falots sont appelés *faroti*. On reconnaît l'influence du verbe *fara*, brûler, briller, qui a contaminé *gonfalon* en *confaron*. Quant à l'adjectif *falot* (« ou Noé [Noël] *falot* »), employé par Nicolas Martin, son origine est très différente. Elle a bien été expliquée dans le récent *Dictionnaire étym. et histor. des Anglicismes*, de M. Edouard Bonnaffé. C'est, tout singulier que le fait paraisse, l'anglais *fellow*.

En attendant un ouvrage sur la métrologie savoisienne, on consultera avec profit les divers « noms de mesure », *aune*, *coupe*, *lieue*, *pied*, *pose*, *pot*, *quart*, *toise*.

Les poissons du lac nommés sont : *brochets*, *carpes*, *truites*.

Un article intéressant a pour titre : « *Recteurs des écoles*. »

Recherches sur quelques familles D'EMIGRANTS SAVOYARDS fixés à l'étranger

BISSILLIAT-DONNET

JEAN, né le 29 novembre 1766, à Ugine.

Après un séjour à Reims, il fit du commerce à Chimay (Belgique) et s'y maria, le 12 septembre 1797, avec Dlle Josèphe Danly. Il s'établit ensuite à Anvers, où il devint *armateur*, membre du Tribunal de commerce, Consul de Sardaigne, etc. Il mourut à Anvers, le 13 septembre 1818.

- *Donnet* JEAN-BAPTISTE-ANTOINE-JOSEPH, né le 23 juin 1798, à Anvers, *Armateur, Conseiller communal, Echevin de la ville* en 1830, marié le 20 juillet 1815 avec Dlle Marie-Joséphine Molyn, mort à Anvers, le 7 avril 1870.
  - GUSTAVE, né le 19 mars 1828, à Anvers, juge suppléant au tribunal de commerce, capitaine de la garde civique, époux de Dlle Amélie van Gend, mort le 28 décembre 1891
    - 5 enfants, prénommés d'autre part.
  - EUGÈNE-AUGUSTE, né le 24 avril 1829, à Anvers, mort accidentellement à Port-Louis (Ile Maurice), le 28 février 1854.
  - ALPHONSE-FERDINAND, né le 12 novembre 1837, à Anvers, Juge au Tribunal de commerce, époux d'Anna Lysen, mort le 5 avril 1888.
    - ALBERT.
    - RENÉ.
- *Donnet* PAUL, né le 11 brumaire an 12, à Anvers, Propriétaire, *Consul général du Mexique*, mort à Anvers, le 3 septembre 1871.
- *Donnet* FRANÇOIS-JOSEPH, né le 29 brumaire an 14, à Anvers, *Inspecteur de l'Administration du Pilotage belge*, officier de l'ordre de Léopold, etc., époux de Dlle Elvire Legros, décédé le 19 novembre 1866.
  - JULES, né et mort en 1841.
- *Donnet* JEAN-AUGUSTIN, né le 1er février 1807, à Anvers, *Vicaire-Général du diocèse de Bruxelles*, protonotaire apostolique, officier de l'ordre de Léopold, mort à Bruxelles, le 20 août 1878.

GUSTAVE (suite)

FERNAND-JEAN-LOUIS, né le 17 juillet 1856, à Anvers, époux de Dlle Fanny Verbiest. *Administrateur de l'Académie Royale des Beaux-Arts d'Anvers,* etc.	ALFRED-LAURENT-ALPHONSE né le 20 juillet 1857, à Anvers, *Avocat,* époux de Dlle Maria Quevauxvillers.	GEORGES-GUSTAVE-JOSEPH, né le 15 mars 1861, à Anvers, Propriétaire, époux de Dlle Maria Van Den Bemden,	LÉON, né le 1er avril 1866, à Anvers, *Agent de change,* époux de Dlle Jeanne Fievé.	GUSTAVE, né en 1870, à Anvers, Prêtre S. J. au Collège Sainte-Barbe, à Gand.

Enfants de Fernand-Jean-Louis :

PAUL, né le 7 novembre 1882, à Anvers, propriétaire, château des Chenaies, époux de Dlle Antoinette Berré, mort en 1918.	MARIE-AMÉLIE, *née le* 8 décembre 1884, religieuse à Tournai.	JEAN, né en 1888, époux de Dlle Mariquita Eyben.

Enfants de Jean :

MARIE-ELISABETH, née en 1915.	MICHEL, né en 1917.	MARIE-PAULE, née en 1918.

Enfants de Paul :

FANNY, (1908).	CHRISTIANE, 1909.	FERNAND, 1912.	MIRIAM, 1916.

Cette famille remarquable a acquis une très belle situation dans son pays d'adoption.

Un de ses membres les plus distingués est M. Fernand Donnet, administrateur de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers, membre et secrétaire du Comité des Correspondants de la Commission royale des Monuments, membre et secrétaire de l'Académie royale de Belgique, membre honoraire du Corps Académique d'Anvers, membre d'honneur de la Florimontane et de plusieurs sociétés archéologiques, historiques et artistiques. Il est officier de l'Ordre de Léopold et chevalier de l'Ordre d'Alphonse XII d'Espagne. On lui doit de très nombreuses publications.

DUC

PIERRE, *aliàs* PIERRE-HENRI,
né à Tignes, le 27 mai 1761;
marié le 22 août 1786, à Tignes, avec Marie-Gasparde Arnaud,
Fixé, la même année, à Châtillon d'Aoste (Italie).

CLAUDE-FRANÇOIS,
né à Châtillon d'Aoste, en 1797,
marié le 26 novembre 1822, à Targnon, diocèse d'Aoste,
avec Dauphine Frutaz.

JOSEPH-AUGUSTE,
né à Châtillon d'Aoste, le 18 février 1835,
évêque d'Aoste de 1872 à 1908,
archevêque titulaire de Trajanopolis le 15 décembre 1908.

Ancien élève du Séminaire français de Rome, Mgr Duc est docteur en théologie et en droit canon. Fort d'un labeur opiniâtre, il gravit rapidement les divers degrés de la hiérarchie ecclésiastique : vicaire, professeur au grand et au petit séminaire, chanoine, curé, vicaire-général, il fut sacré évêque d'Aoste le 1er septembre 1872.

Son apostolat fut des plus féconds. Sa charité contribua largement à la création d'une école agraire et d'un orphelinat de filles.

De ses deniers, il a édifié les bâtiments du petit séminaire d'Aoste. En outre, et par ses soins, un grand nombre d'édifices religieux ont été reconstruits, restaurés et décorés avec art.

Président de l'Académie de Saint-Anselme, il a publié de nombreux mémoires historiques ou artistiques, notamment : *La Mosaïque du chœur de la cathédrale d'Aoste; Les peintures de la Madeleine, à Gressan; Historique de la Vallée d'Aoste; Documents sur l'histoire ecclésiastique du Moyen-Age; Esquisses historiques des Evêques d'Aoste*, etc., etc...

Mgr Duc, après 36 ans d'apostolat, démissionna pour se reposer à Avignon; il fut à cette occasion nommé archevêque titulaire de Trajanopolis.

MARTIN

PIERRE-HENRI,

Né aux Brévières, alors paroisse de Tignes, le 1er mai 1667; banquier à Turin; marié dans cette ville avec Dlle Anne-Lucie Peyron; décédé à Turin, le 5 mai 1752. Il avait, en 1727, fondé l'église des Brévières, et son nom se lit encore sur la porte principale de cette église.

Le registre des décès de la paroisse des Brévières, rappelant qu'il fut inhumé à Turin, le qualifie ainsi : « fundator e rector ecclesiæ sancti Petri ad vincula loci Breviarum, cujus memoria in benedictione est apud

omnes gentes, sed præcipuè apud pauperes, quorum lacrymæ ejus sanctam vitam prædicaverunt. » Il avait eu 5 enfants, entre autres :

GASPARD-JOSEPH, comte,
époux de Mlle Bellendi.

LOUIS, comte, *Martin di Montà Beccaria*, né en 1758,
époux de Mlle Clerico, *major général, commandant le fort de l'Esseillon.*

GASPARD,
époux de Dlle Louise Roberty, de Sainte-Hélène du Lac.

FERDINAND, né en 1821, époux de Mlle Alexandra Loguinoff.

HIPPOLYTE, G. C. ✠, né à Chambéry, le 19 mars 1827, *Lieutenant général*, époux de Mlle Christine Martin d'Orfenzo, décédé le 28 juillet 1899.

FERDINAND, né en 1859.

LOUISE, baronne Brunati.

HECTOR, né en 1864, époux de Mlle Berthe Quest. Hector a 2 fils : Louis, né en 1895, AUGUSTE, né en 1896.

CÉSAR, né en 1874.

(Signalé par M. l'abbé J.-M. Emprin, curé de Villlaroger.)

MERMILLOD

CLAUDE, né à Musiège le 4 février 1752,
fils de Jean-Jacques et de Françoise Gorjux.
Se fixa comme charpentier à Compesières, hameau de la commune
de Saint-Julien, qui devint en 1816 une commune suisse.
Il épousa Marie, dite Marion Dubois.

JACQUES,
marié le 5 mars 1824, à Compesières, avec Pernette Mégard;
aubergiste à Carouge,
il est mort dans cette ville le 5 mars 1872.

GASPARD,
né le 22 septembre 1824, à Carouge.
Evêque de Lausanne et de Genève,
Cardinal du titre des S. S. Nérée et Achillée,
mort à Rome le 23 février 1892.

Mgr Mermillod fit ses études secondaires au petit séminaire de Saint-Louis du Mont (Chambéry). A peine âgé de 24 ans, à l'âge minimum où d'autres sont nommés vicaires, il fut mis à la tête de la paroisse de Genève (1848).

Dans ce poste, son zèle, son action énergique et insinuante, attirèrent l'attention du Pape Pie IX, qui le nomma en 1864 évêque d'Hébron, avec charge de représenter l'Evêque de Lausanne dans la circonscription de Genève.

Désigné, le 16 janvier 1873, comme vicaire apostolique pour ce canton, qui, par le même bref, était détaché de l'évêché de Lausanne, il se heurta à l'opposition du Conseil d'Etat de Genève et du Conseil fédéral qui proclamèrent la décision papale nulle et non avenue comme n'ayant pas été concertée avec le pouvoir civil.

Expulsé du canton (17 février 1873) pour avoir déclaré qu'il refusait de se soumettre aux arrêtés du Conseil fédéral, il se retira à Ferney, d'où il dirigea pendant dix ans contre le gouvernement genevois une violente opposition, dont le résultat le plus clair fut l'organisation du schisme des vieux-catholiques à Genève.

Pour mettre fin au conflit, Léon XIII suprima en 1883 le vicariat apostolique de Genève, et nomma Mgr Mermillod évêque de Lausanne et de Genève. Après de longues négociations, l'autorité civile accepta cette solution.

Dès lors, la tranquillité fut rétablie, et, en 1889, le Pape conféra au Prélat le chapeau de cardinal du titre des saints Nérée et Achillée.

Mgr Mermillod est mort à Rome le 23 février 1892.

On lui doit quelques écrits, panégyriques et oraisons funèbres.

PARIS

Philibert, né le 20 janvier 1741 à Saint-Ferréol
(fils de Joseph et d'Anne Dupont),
Négociant.
Après avoir longtemps voyagé dans l'Est de la France, il se fixa à « Tournai en Flandre », paroisse de Saint-Brice. Il se maria le 6 août 1789, à Sedan, avec Dlle Jeanne-Catherine Ducroix, et mourut à Tournai le 6 avril 1814.

Henri-Philibert,
né le 1er avril 1793, à Tournai,
Propriétaire-rentier,
Bourgmestre du Pecq, Conseiller provincial du Hainaut,
Chevalier de l'ordre de Léopold,
décédé à Tournay le 26 septembre 1885.

Possesseur d'une fortune que les journaux du temps qualifièrent de « colossale », M. Henri-Philibert Pâris en fit un noble usage. C'était un véritable philanthrope. Pendant sa longue existence, il multiplia sans interruption les bienfaits dans la ville de Tournai, à laquelle il légua finalement 220.000 francs, et qui lui fit de magnifiques funérailles. Il n'oublia pas ses parents de Saint-Ferréol et, dans son testament, il laissa à chacun d'entre eux des sommes importantes qui contribuèrent beaucoup à accroître l'aisance de la commune.

PERRILLIAT

FRANÇOIS-MARIE, né en 1783, au Grand-Bornand,
fils de Jean-Pierre et de Claudine-Françoise Angelloz,
fixé à la Nouvelle-Orléans,
marié le 18 décembre 1805, à Ursule Moquin,
mort le 29 mai 1829, à la Nouvelle-Orléans.

MARIE. (1807-1809).	JOSÉPHINE-VICTOIRE-FORMOSANTE, née le 26 juillet 1810, mariée le 2 mars 1829 à Charles-Beale Keeler, décédée le 20 mars 1850.	EUPHROSINE-PALMYRA, née le 8 septembre 1812, mariée le 25 novembre 1826, à Guillaume Marmiche, de Bordeaux (pas d'enf^s^).	VICTOR-FERNAND, né le 13 octobre 1820, marié le 16 décembre 1844, à Marie-Louise Blanc, décédé le 22 janvier 1883.	ADÉLAÏDE-URSULE, née le 5 juillet 1823, mariée à Emile Marmiche, de Bordeaux.

Enfants de Victor-Fernand :

CHARLES-FRANÇOIS, né le 11 juin 1846, époux de Marie-Félicie Willoz, en 1872, décédé.	GEORGES-PAUL, né le 13 octobre 1847, mort le 25 juin 1891.	MARIE-LOUISE, née à Paris, le 18 mars 1852, morte en 1854.	JOSEPH-EMILE, né le 28 novembre 1855.	ARSÈNE, né le 10 juillet 1865, à Paris, époux de Charlotte-Béatrice Hollywood, Ingénieur en chef de la Louisianne, Général du Génie, mort en décembre 1920.

Fille d'Arsène : MARIE-LISE-AMÉLIE, née le 10 février 1897.

M. Arsène Perrilliat, qu'on appelait « le Général », a fait de nombreux dons pour la cause française, pendant la dernière guerre, et il avait manifesté le désir de construire une villa au Grand-Bornand.

Un autre Perrilliat, Joseph, frère de François-Marie, né au Grand-Bornand, partit également pour la Louisiane à la fin du XVIIIe siècle. Il se maria, le 28 janvier 1801, avec Marianne Delisle Dupart, de la Nouvelle-Orléans, et il laissa une nombreuse descendance.

Voir *Revue Sav.*, 1921, page 2.

ROSAZ

ROMUALD, feu Jean-Baptiste, né à Termignon vers 1800,
époux de Marie-Joséphine Dupraz, de Saint-Michel.
Négociant à Suse.

FÉLIX-EDOUARD-JOSEPH,
né à Suse le 15 février 1830.
Evêque de Suse depuis 1877 jusqu'à sa mort, survenue à Suse le 3 mai 1903.

Ancien élève des séminaires de Suse et de Nice, Mgr Rosaz fut nommé chanoine de la cathédrale de Suse le 3 juin 1853, un an avant d'être ordonné prêtre (juin 1854).

Aumônier des prisons, recteur du Collège civil (1866), il fut ensuite recteur du Séminaire.

Il remplissait ses fonctions avec un grand zèle, quand il fut nommé évêque de Suse (1877).

Fondateur d'un hôpital pour les orphelines, d'un Institut de religieuses (les Pauvres filles de Marie) et d'une maison de refuge pour les vieillards incapables de travail, il disposa d'un important patrimoine en faveur de toutes les œuvres de bienfaisance et de charité chrétienne.

On lui doit plusieurs ouvrages de piété.

François MIQUET.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Le Général comte de Maugny, par son petit-fils, le comte de MAUGNY, Chambéry, Dardel, 1921, 1 vol. (3 portraits hors texte).

Né le 29 avril 1798, au château de Maugny, commune de Draillant, Joseph-Marie-Clément de Maugny eut la bonne fortune de s'engager, à 16 ans, dans le bataillon des volontaires du général de Sonnaz, et toute sa carrière s'en ressentit. Après six mois de stage, il était nommé sous-lieutenant, puis lieutenant un an plus tard. Capitaine en 1818, major en 1827, lieutenant-colonel en 1831, colonel commandant les Grenadiers-Gardes en 1833, major général en 1839 (brigade d'Acqui); il fit la campagne de 1848, puis fut envoyé en Savoie

comme Gouverneur Général, avec le grade de lieutenant général, fut nommé sénateur du Royaume et promu général d'armée le 15 novembre 1850. Il était grand cordon des S. S. Maurice et Lazare et Commandeur de la Légion d'honneur, et mourut le 31 août 1859. Cette carrière aussi brillante que rapide a été retracée par le comte Achard de Maugny, d'une manière impartiale, en un style élégant quoique dépourvu d'affectation. La biographie du général de Maugny est un bon livre, qui a sa place marquée dans toutes nos bibliothèques. Elle a été couronnée par l'Académie de Savoie.

Par routes et sentiers de Savoie, par François et Joseph SERAND. Annecy, Hérisson, in-12, 112 p.

Ce petit livre est un guide sans pareil pour toutes les promenades, excursions et ascensions qu'on peut faire aux environs d'Annecy. Tous les renseignements qu'on peut désirer sont mentionnés clairement, par des professionnels de la montagne qui ont parcouru cent fois, dans tous les sens, les endroits qu'ils décrivent et où ils vous conduisent en parfaite connaissance de cause. Une pointe d'humour agrémente les descriptions et double l'attrait du guide, qui est le complément précieux des *topos* précédemment publiés par Joseph Serand.

La question des Zones franches, au point de vue suisse, par Paul-E. MARTIN, archiviste d'Etat, Genève, 1921, brochure in-12, 19 p.

La question est exposée de main de maître, avec une grande courtoisie, et prouve la nécessité d'un « accord commun » entre la France et la Suisse pour l'application de l'article 435, alinéa 2, du traité de Versailles. Il se pourrait que cette petite brochure pèse d'un grand poids dans la balance.

Synodes de saint François de Sales, par M. le chanoine REBORD. Annecy, 1921, 1 vol. in-8°.

Dans cet intéressant volume, l'auteur a résumé les dispositions essentielles de la législation ecclésiastique en vigueur dans le diocèse de Genève-Annecy, non seulement au temps de saint François de Sales mais sous le règne des prélats suivants. De nombreux et importants détails sont donnés sur l'administration diocésaine et, quoique l'ouvrage soit un peu spécial, il ne manque pas d'intéresser même les profanes. L'exposé est clair, méthodique et exempt de longueurs inutiles. C'est un vrai travail d'histoire.

Le R[d] P. de Romeville, S. J., notice par M. le chanoine GAVARD, Annecy, 1921, in-8°, 32 p.

Cette notice, dit la préface, ne vise point à l'inédit, mais elle a le grand mérite de résumer tout ce qu'on a publié sur le célèbre jésuite Romeville et sur son « merveilleux ministère en Savoie en 1702-1704 ». Ce résumé est fait avec talent, sans hors-d'œuvres, et sans prétention.

On y trouve la note juste et le goût de l'auteur.

Les plus beaux sites de la Savoie, 1 volume in-12, 154 p., édité par *les Malles de France,* association française du Tourisme automobile, Chambéry, Dardel.

Les sites dont il est question sont particulièrement ceux des environs de Chambéry, de la Haute Maurienne et de la Tarentaise. On y trouve des articles d'Henry Bordeaux, de J. Coppier et de Renée Pailleron. Le tout est d'une lecture instructive et très attachante. De belles illustrations, très nombreuses, agrémentent le volume. Nous le recommandons à nos lecteurs.

Récits et impressions d'alpinisme, par Guido Rey, traduits de l'italien par Emile Gaillard, Chambéry, Dardel, 1 vol. in-12, 238 p.

Guido Rey, alpiniste célèbre au-delà des Alpes, a laissé des récits qui méritaient d'être traduits en français M. Emile Gaillard a pris cette charge et il s'en est merveilleusement acquitté. Nous n'essayerons pas de donner une idée de sa manière personnelle de sentir et de reproduire les beautés du texte. Disons seulement que les meilleurs juges ont rendu pleine justice au mérite exceptionnel de la traduction.

L'émigration des Savoyards, par G. Letonnelier, Grenoble, Allier, 1921, in-8°, 48 p.

M. G. Letonnelier, archiviste de l'Isère, a fait un tirage à part des belles études qu'il a publiées sur *l'émigration des Savoyards* dans le *Bulletin de la Société de Statistique de l'Isère* et dans la *Revue de Géographie alpine.* La question est traitée avec l'érudition qu'on pouvait attendre de notre ancien Archiviste. Il remonte à l'époque où vivait en Maurienne sainte Thècle (IVe siècle) et il donne cette sainte comme la première émigrante connue.

Mais le premier texte où l'on rencontre une claire allusion à l'émigration se trouve dans le compte du châtelain du mandement de Charosse, en Faucigny, 1330.

Au XVe siècle on trouve déjà des documents probants.

Au XVIe siècle, les trafiquants savoyards étaient si nombreux en Allemagne que le *Cercle de Souabe* les accuse de ruiner les commerçants indigènes.

Les causes de l'émigration ne sont pas toujours imputables à la misère. C'est un phénomène de géographie humaine et elle dépend de la durée et de la longueur de l'hiver dans les montagnes.

M. Letonnelier traite la question à tous les points de vue et avec une grande documentation.

F. M.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Imp. J. Abry, 3, rue de la République, Annecy.

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 6 juillet 1921

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures[1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le PRÉSIDENT annonce qu'il portera la fraternelle adhésion et les vœux de la Florimontane à l'Académie de Savoie, le 19 juillet prochain, jour de la célébration du centenaire de l'éminente Compagnie.

Il est donné lecture d'une communication de M. Trésal sur un cahier scolaire où Ernest Renan, classe de seconde 1839-1840, décrit, en une narration latine, le récent et terrible incendie de Sallanches.

M. DÉSORMAUX donne lecture d'une étude de géographie linguistique concernant le français régional *tomme* (patois *toma*). *(V. dans le présent fascicule.)*

M. Cl. FAURE fait une communication sur des registres de l'état-civil en 1793 dans plusieurs communes de la Haute-Savoie. *(V. dans le présent fascicule.)*

M. FLAMARY décrit un hyménoptère rencontré à Sevrier, dans le jardin de M. Domenjoud. Cet insecte *Odynerus spinipes* a des mœurs très curieuses : il construit un terrier en forme de tube où il apporte des proies à sa jeune larve. Il est parasité par un hyménoptère *Chrisis neglecta* qui est pour lui un ennemi redoutable.

M. MARTEAUX donne la signification du mot *paravis*.

Le cadastre de 1730 mentionne à Poisy un mas dit Paravi; à Alex, il y en a un autre au n° 4077, appelé pré Paravy. Ce mot, que je n'ai pas trouvé dans les dictionnaires topographiques des pays voisins, est, en Savoie, le nom de deux hameaux situés l'un sur Saint-Nicolas la Chapelle; l'autre, sur la commune limitrophe du Crest-Voland. L'origine de leur nom peut s'expliquer par leur site même, car ils occupent, par rapport au

1. Sont présents : MM. Croset, Désormaux, Faure, Flamary, Lavorel, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, Perin, H. Pfister, L. Pfister, Rebord, Revil, V. Robert, J. Serand, Vulliet.
Excusés : MM. A. Crolard, Falletti, F. Serand.

chef-lieu, l'un des points habitables les plus élevés de la commune. On sait, d'autre part, qu'on a donné souvent le qualificatif de Paradis à ces sortes de lieux. Or, *paradisum* a abouti régulièrement en français, par *pareïs* et, avec l'insertion d'un *v*, par *parevis,* à *parvis,* celui-ci ayant d'abord désigné tout spécialement le portique qui s'élevait devant Saint-Pierre de Rome, puis toute place précédant le portail d'une église. (*Dict. de la langue franç.;* cp. Nyrop dans *R. de Philol. fr.,* XXX, 159.) C'est ce mot grec-latin qui, à son stade de *parevis,* est l'ancêtre, dans l'ancien parler savoyard, de *paravis,* tous deux exprimant l'idée d'un site habité plus rapproché du séjour des bienheureux ou du ciel. Le *Dict. savoyard,* p. 301, fait remarquer que paradis est une ancienne et fréquente dénomination de cimetières de pestiférés : il y a en effet un crêt de ce nom à Pringy, mais les sépultures trouvées en sont romaines et burgundes. Il faudrait donc vérifier ce fait pour les Paradis d'Annecy, de Talloires et de Thônes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

***

L'Académie Florimontane s'est réunie le dimanche 12 juin dernier, au Château de Montrottier, dans le but de commémorer le 70e anniversaire de la fondation de la Société.

A 17 heures, 45 membres se trouvaient réunis sur les terrasses du Château, où le Comité leur souhaitait la bienvenue.

Après la visite du Musée, un lunch fut servi dans le grand salon. Le président, M. Miquet, prenant la parole, rendit hommage à la mémoire de notre généreux bienfaiteur, Léon Marès; il retraça la situation florissante du domaine, le nombre des visiteurs s'accroissant régulièrement, succès que l'on doit à l'infatigable et dévoué conservateur des collections, M. Joseph Serand, auquel il adresse au nom de tous ses plus chaleureux remerciements.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

NOTES

sur quelques actes d'état civil de l'année 1793

Au cours de ma tournée d'inspection, j'ai relevé, dans les anciens registres d'état civil, conservés dans les archives communales, quelques mentions intéressantes.

A Foncenex, une note indique que le curé Carraud partit

le 24 février 1793 « ensuite de la proclamation des 4 commissaires français du 8 février 1793 ». Il s'agit de l'arrêté de Simond, Grégoire, Hérault de Séchelles et Jagot, qui imposait le serment constitutionnel au clergé savoyard. L'article 21 portait : « Ceux desdits curés, vicaires et autres ecclésiastiques employés au service du culte qui n'auraient pas prêté, dans le délai déterminé, le serment qui leur est respectivement prescrit, seront réputés avoir renoncé à leur office [1] », et l'article 25 les obligeait à sortir « sous huit jours, hors des limites du district et du département, et, dans la quinzaine, hors de la République ».

A Arenthon, le curé Duclos était encore présent le 30 avril. A la suite d'un acte signé par lui ce jour-là, on lit cette note : « Nous, maire de la commune d'Arenthon, en l'assistance du procureur d'icelle, certifions qu'en conformité de la loy du 20 septembre dernier, nous avons clos et arrêté le présent à Arenthon, le 4 may 1793, l'an second de la République française. *Signé :* Boëx, maire; Garnier, procureur. » Et une main différente a ajouté ce commentaire : « c'est-à-dire que le gouvernement de l'impiété vat *(sic)* commencer pour le malheur de la Savoye et de cette paroisse en particulier. »

Le départ des curés et des vicaires mit les municipalités dans un certain embarras : comment constater les naissances, les mariages et les décès? En attendant des instructions, les maires continuèrent à tenir les registres des curés en y inscrivant des formules analogues aux précédentes. Par exemple, à Cornier, un acte du 18 février 1793, signé par A. Perret, vicaire, est suivi d'un autre ainsi conçu : « L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, le 5 avril, à 4 heures du matin, est née la Jeanne, fille de Pierre Brasier et de Marie-Josette Bouvard, mariés, et a été baptisée à la maison par Gaspard, fils de feu Claude Orsier, de la paroisse de La Roche, habitant à Cornier. *Signé :* J. Brasier, maire. »

A partir du 30 mai, apparaît dans le registre la nouvelle formule de rédaction des actes de naissance, mentionnant la comparution du père, assisté de deux témoins, devant l'officier chargé de recevoir les actes de l'état civil; mais en marge de ces actes, laïques par leur rédaction, mention est faite du baptême administré à l'enfant : « Henriette Touvier, qui a été baptisée par Jacques Floquet le 28 may; ... Claude Dunand, qui a été baptisé le 2 septembre par François Dunand, son cousin ;

1. Abbé LAVANCHY : *Le diocèse de Genève (partie de Savoie) pendant la Révolution française*, t. I, p. 77.

... Claudius Chavane, qui a été baptisé par Joseph Pinguin, officier public de Cornier (24 pluviose an II, ou 12 février 1794, stile esclave) », etc.

On retrouve dans les archives de Cornier un « Registre des baptêmes de l'église paroissiale de Cornier durant la persécution, dès le 8 février 1793 jusque *(la date est en blanc)*, recueillis par Jean-François Perrissoud, missionnaire cantonné dans la susdite paroisse, par M. Saint-Marcel, vicaire général ». Le nom des enfants baptisés y est accompagné de ceux de leurs parrain et marraine.

Ailleurs, on fit appel à des membres du clergé régulier. A Eteaux, un baptême est administré le 2 mars 1793, par frère Augustin, gardien des Capucins de La Roche, « requis par la municipalité ». Le lendemain, Perrine, fille d'Aimé Quoëx et de Catherine Thabuit, est baptisée par « frère Léon, prêtre capucin de La Roche, requis par la municipalité ».

A Villard-sur-Boëge, on trouve dans le registre de délibérations de la municipalité, à la date du 3 mars 1793, une réquisition adressée au citoyen Mouthon, barnabite, résidant à Thonon, de célébrer la messe dans la commune, « crainte que le peuple, se voyant sans prêtre, ne s'irrite, les deux fonctionnaires que nous avions ci-devant s'étant retirés ». Le dernier acte signé par Michon, curé, est du 24 février 1793. Le 4 mars, le baptême de Jean-Marie Hudry fut fait « par le citoyen Mouthon, religieux barnabite, à la réquisition du maire de la commune du Villard : le curé et le vicaire s'étant retirés et sortis de la République. *Signé :* citoyen Mouthon, religieux barnabite ». En ce même mois de mars, les naissances, les décès et les mariages sont aussi mentionnés dans le registre de délibérations de la municipalité : un mariage est célébré le 18 mars « par le citoyen Mouthon, barnabite, non fonctionnaire, à la réquisition du maire ». Mais, à la fin du mois d'avril, ce religieux barnabite ayant quitté la commune, on rencontre un acte de naissance ainsi rédigé : « Le 28 avril 1793, est née à 2 heures du matin et ledit jour a été baptisée par le citoyen Pierre Mouthon, officier municipal, une fille appartenant à Joseph Pinget et Jeanne Mouthon, mariés, à qui on a donné le nom de Marie-Françoise. *Signé :* J.-B. Delacroix, maire. »

Des notes analogues pourraient être, très probablement, relevées dans beaucoup d'autres communes du département.

Juillet 1921.

Claude Faure.

ÉTUDE

sur

LES VILLAS GALLO-ROMAINES DU CHABLAIS[1]

IV

Anthy, Margencel, Allinge, Sciez

Les communes d'Anthy, de Margencel et de Sciez se répartissent sur un territoire de 3.243 h. Compris entre le nant de Marclaz ou d'Amphion et le Vion avec son affluent le nant de Pontbon, il est couvert au sud par une grande forêt, appelée aujourd'hui forêt de Planbois. Il s'abaisse peu à peu en un sol mamelonné jusqu'à la plaine plus ou moins ondulée que borde le Léman. De nombreux petits torrents descendus des hauteurs boisées environnantes lui apportent l'humidité et la fertilité. Un climat tempéré par la brise du lac, les avantages de la pêche et de la navigation, l'utilisation d'une voie pavée le traversant de l'est à l'ouest, devaient inciter les Gallo-Romains à y acheter des terres et à y vivre de leurs produits. Mais, bien avant eux, le pays était habité. Sur toute sa superficie gisent encore ça et là de nombreux blocs d'origine glaciaire sur lesquels les anciens hommes ont gravé des cupules et des rigoles régulières dont le but bien défini échappe encore à la sagacité des archéologues[2].

Au nord d'Anthy, en face du mas de la Tour, anc. cad. 1016-52, de 25 à 40 m. du rivage, existait dans le lac une palafitte[3] habitée par une population à crâne brachycéphale et de

1. J'ai publié dans ce genre d'études : I. *Thonon et ses environs*, RS, 1918, 64, ; II. *Les villas à l'est de la Drance*, id., 1918, 1919; III. *Massongy*, id., 1920.

2. L. Jacquot, *Pierres à cupules*, Congrès préhist. de Chambéry, 1908. Beaucoup de ces blocs ont été détruits comme celui qui existait au S.-O. de Bisselinge, dans le champ de la Pierre (cad. 300, Margencel), gros bloc de granit détruit il y a un demi-siècle. Sous Bonattrait (Sciez), au sud de la route nationale, le mas dit *Au Niton*, cad. nos 538-40, fait penser aux pierres du même nom, près Genève; ce mot a le sens de malin, surtout en parlant du diable *(Glossaire de Bridel*, SHSR, XXI, 1866); v. B. Reber, *Recherches archéol.*, SHAG, 289, 1894.

3. Découverte en 1904 par M. L. Jacquot; *o. c.*, 495.

taille plutôt petite, mais robuste. Un individu de ce type a été découvert, enseveli en terre nue, la tête regardant le levant, assis suivant le rite, au chef-lieu même et à une vingtaine de mètres à l'est de l'église [4]. Une autre station était située à cent mètres du rivage, dans l'anse de Coudrée, en face du château; on y trouva, en 1874, douze haches en serpentine polie [5]. De là, sans doute, cette tradition d'une ville appelée Ferrière, engloutie dans l'étang ou marais du même nom et au lieu dit Port-Balan [6]. D'autres haches ont été trouvées en terre ferme, dont l'une à Chavannex (Sciez), près de la chapelle [7].

Ni l'âge du bronze, ni l'âge du fer n'ont laissé, à ma connaissance, des documents certains. En revanche, la période romaine fournit un certain nombre de noms de propriétés précieux pour l'histoire des origines de nos communes. Malheureusement, on a, au cours des siècles, trop dépouillé le sol de ces vieux noms qui ne parlaient plus au souvenir; aussi les dénominations actuelles ne reflètent qu'imparfaitement l'état foncier antique; de plus, les acquisitions territoriales faites par les seigneurs ont modifié souvent les limites des domaines. Ici encore, le tracé de la voie sera utile à leur rétablissement.

La voie romaine. — Au sortir du pont de Marclaz par où passait, avec la vieille route et la route nationale 5, sans nul doute, la voie romaine, car c'est le point d'accès auquel doit aboutir tout chemin qui évite le mamelon de Morcy, la route de 1730 dévie, à droite, de la route moderne, puis lui reste à peu près parallèle, s'en écartant au plus de 250 m. Elle existe encore, ombragée en été d'un arceau de verdure, agréable aux piétons, accessible aux cyclistes [8]. En face du chemin de Ronsuaz, elle vient la suivre latéralement. Elle passait autrefois devant la maison Grand et par le jardin, et on la distingue ensuite sous les

4. Renseignements de M. Laurent, buraliste; Al. Schenk, *Descript. d'un squelette humain préhist. à Anthy*, in *Bull. Soc. vaudoise d'hist. nat.*, XLI, n° 152, 1905, p. 1-16 (taille de ce jeune homme de 25 ans, 1m59; indice céphalique, 84, 66).

5. L. Revon : *La Haute-Savoie av. les R.*, RS, 1875, 61; musée d'Annecy (trois haches) et de Genève; autres haches dans des collections particulières.

6. D'après une autre version, c'était l'ancienne ville de Songy; B. Reber, dans *Le Genevois*, 26 août 1908. *A la Farière*, n° 1420, était en 1730 le nom d'un mas renfermant un petit lac ou marais.

7. En découvrant une carrière de pierres; E. Vuarnet, *Acad. Chablais.*, XXVI, xiv, et *Soc. préh. de France*, 1911, 193.

8. Vers l'angle nord-ouest de la limite Margencel (Marclaz)-Anthy, sur cette dernière commune, aux nos 132-35, *pré de l'étro*, longeant au sud la vieille route.

ronces. Puis, ayant été à demi détruite par des travaux exécutés sur la route, elle finit par disparaître au crêt Pellevet [9]. Nous sommes ici devant la gravière Grand où la route moderne offre deux tracés au passage du Redon. Comme la déclivité était dangereuse, vers 1888, on conduisit la route par une légère courbe sur un pont nouveau élevé en partie sur le précédent. Or, la propriétaire du crêt de Pellevet, Mme Grand, ayant voulu en exploiter le gravier, fit faire en 1912 un chemin d'accès, partant du bord nord de la route. C'est alors qu'en en creusant l'entrée, les ouvriers mirent au jour, de 1m80 à 2m de profondeur, une portion bien nette de chemin pavé, mesurant un mètre carré, et qu'ils rompirent. J'en ai examiné les restes : c'étaient des pierres de grosseur moyenne et de roche différente, granit, grès, serpentin; elles avaient été visiblement ébauchées et affectaient des formes géométriques, angulaires ou cubiques; c'est pourquoi je les regarde comme des *vestiges authentiques de la voie romaine*, ou du moins de la partie ensevelie sous le glissement de la terre du crêt, le reste ayant été certainement détruit, avec la vieille route qui la recouvrait, lors de la construction de la route impériale en 1804. Il ne paraît pas, d'après certains indices, que la largeur de la voie ait excédé quatre à cinq mètres [10].

Après avoir franchi le Redon au point où il est le moins encaissé et, par suite, le plus accessible, la vieille route de nouveau s'écarte à cent mètres environ au nord de la route 5 pour contourner le mamelon de Jussy par les mas dit Chatelet, en Beublant et l'Etraz [11]. Elle passe ensuite sous la route 5 pour venir traverser le nant de Songy en amont et tout près du pont moderne : on voit encore, mais à un niveau beaucoup plus bas, les ruines moussues du vieux pont; elle reprenait enfin, en rasant, au nord, le monticule de la Poya [12], sa direction vers le

9. En 1730, mas aux Champs de Peylevet, nos 1180-96 et 1299-1387, sur Margencel. *Peylevet*, n. d'h. en 1347, Piccard, *Filly*. *Acad. Chabl.*, VII, 1892-93, doc. 51.

10. C'est M. Thiéry, géomètre expert à Thonon, aujourd'hui défunt, qui m'a signalé cette découverte confirmée d'ailleurs par les détails fournis par Mme Grand elle-même, et c'est en sa compagnie que j'ai examiné sur la place les pavés restant. Sur la découverte des tombes à dalles, *v. plus loin*.

11. Chatelet, nos 1318-19; 1322-23, rappelle un poste fortifié défendant la limite du mandement de Coudrée (moulin en contrebas, incendié) — Beublant, 1265-67; cp. le nom d'h. *J. Belbla* 1378, Piccard, *Filly*, doc. 43. — Etraz, écrit *le Tra* en 1730, 1315-17.

12. En 1730, *A la Pouiat*, 1559-63, vignes au sud de la route. Le neutre fém. bas lat. de *podium*, butte, *podia*, a donné pat. *poie*: *podium*, *pui*: le dérivé *podiata*, *poyà*, *puyà*, fréquent dans la toponymie, avec le sens de montée raide (Const.-Désorm., *Dict. Savoyard)*, montée courte et rapide (Brachet); cp. *loco qui vocatur Poia*, 1042, à Voglans (HPM., ch. I, c. 549).

Foron, recouverte par la route 5. Mais les vieillards ont conservé le souvenir d'un plus ancien tracé qui, passant sur la partie nord du mamelon même de Songy, aboutissait aux moulins de Coudrée ou de Lestraz [13], sur le Foron. Il est fort probable que c'est aussi celui de la voie et alors peut-être faudrait-il expliquer par ce fait le nom de Songy, de *summiacus,* lieu dit routier indiquant, sous les Romains, mais à une époque plutôt tardive, le point culminant d'une montée [14].

Le passage du Foron offre le même caractère que celui du Redon. La déclivité oblique, mais rapide, suivie d'une forte montée, du tracé napoléonien, a été remplacée par la courbe d'un tronçon surélevé et plus horizontal. Quant au pont du XVIII[e] siècle, on en aperçoit les restes à une vingtaine de mètres en aval du premier pont. Sous Sciez, la vieille route, le seul grand chemin qui existât alors [15], se dirige en une ligne sinueuse vers le sud de Filly pour revenir aboutir au Pontbon, à la limite de Massongy. Par cette plaine, le tracé de la voie était évidemment plus rectiligne et celle-ci ne peut ainsi que se trouver très rapprochée de la route 5. Elle gagnait, en contournant cependant le monticule de Pontbon [16] et par les vestiges déjà signalés dans la troisième partie de cette étude, Etraz, aujourd'hui Vers

13. Cad. 436-460; en 1503, *à l'Estral,* ou au *Sergioz* (PICCARD, *Inv. des parchemins de Coudrée,* n° 26, *Mém. Soc. Savois.*, XLV, 1907); 1512, *Chergioz,* id., n° 21; de **carricatorium,* fr. *chargeoir,* pat. *charjhteu* (FENOUILLET); vaudois, *chargiau,* lieu commode pour charger et décharger les charrettes (H. JACCARD), ces deux lieux dits anciens pouvant se référer à une portion de la voie bien visible et résistante.

14. Songy est en réalité un nom commun, car ici il était souvent précédé de l'article : *J. dou Songier,* 1294, *Inv. d'Aulps,* 1506; 1365, BRUCHET, *Ripaille,* 278; en 1730, *vill. du Sangy;* ailleurs, *Changier, Chengier,* XIII[e] s. (PICCARD, *Filly,* doc. 37, 41, p. 345, 360). D'autres villages du même nom sont situés dans les c. de Lathuile, Saint-Silvestre et Viry et sur des mamelons. A. Longnon n'hésite pas, de son côté, à faire venir Songy (Marne) du gentilice rare, Summius; cependant, dans l'Ain, la proximité de deux villages appelés l'un Bassieu, l'autre Songieu, est d'une coïncidence singulière; cp. aussi, dans le Gard, Somiac, *podium sumiacum,* en 1352; dans Holder, avec un autre suffixe, *summias (ager);* et le dérivé en *i-onem* (cp. *castellionem) : sonjhon, songeon,* sommet, en patois savoyard. Cependant Holder explique Somiac par *Somniacus,* du gentilice Somnius.

15. Il est souvent cité dans les chartes : en 1352, *strata magna qua itur de Gebennis versus Thonon,* PICCARD, *Filly,* doc. 39, 353; 1384, *in loco de Syer et platea que vocatur platea arborum inter itinera tendentia de Thonon et de Syer versus Fillie;* doc. 47, 378; XV[e] s., *strate publice tendentis versus Thonon; viam tendentem de Gebennis versus Thononium; per locum ubi erat alias iter vetus* (croix de Filly); doc. 50, 403, 407, 417. Le pont est cité, en 1347, *in itinere publico juxta pontem aque de Sier,* GONTHIER, *Filly, RS,* 1893 121.

16. Il n'est pas sûr qu'appartienne à la voie le sous-sol très dur avec pavés ronds défoncé au bord de la route nationale, à 2^{m}50 de profondeur, quand on creusa un canal pour amener de l'eau depuis les Masselinges à la fruitière de Filly.

la Croix et, de là, Douvaine, ayant parcouru du pont de Marclaz au Pontbon environ neuf kilomètres [17].

Il résulte de ces documents qu'il semble bien que la voie romaine du Chablais, sur la rive méridionale du Léman, ne puisse plus être niée, ni même qualifiée de problématique.

Les fragments trouvés et à la gravière Grand et à la limite de Massongy, affirment son existence et, d'une façon générale, on doit situer son aire entre les deux routes, la vieille et la moderne, avec jonction des trois tracés aux points de passage séculaires. Il faut espérer que la trouvaille d'une portion de pavés en place, cette fois archéologiquement constatés, enlèvera les derniers doutes.

Anthy. — La commune actuelle d'Anthy s'étend sur 462 hect.; c'est un peu plus de la superficie du territoire antique compris naturellement entre le lac, la voie et les nants de Marclaz ou d'Amphïon et du Redon [18]; mais elle en diffère par certaines modifications survenues au moyen âge. C'est ainsi que, si, au sud-est, la vieille route, qui la sépare du territoire de Marclaz (Thonon), doit être considérée comme la survivance de la voie aux points où des restes de pavés continuèrent à servir de limite [19], en revanche, là où ces restes cessèrent d'être visibles, la commune s'étendit au-delà jusqu'à un kilomètre au sud. D'autre part, à l'ouest, elle a perdu une bande de terre rectangulaire, entre le Redon et le chemin du port, à l'avantage de la commune de Margencel, évidemment pour que quelque seigneur ait eu un libre accès vers le lac [20].

Sous les Romains, deux propriétés au moins se partageaient ce territoire, sans que l'on puisse dire quel rapport foncier les unissait. La plus ancienne pourrait bien être *Cassiacus,* de Cassius, aujourd'hui Séchez [21], pour Chessez, partagé par le che-

17. V. III, RS, 1920. Aj. à Massongy, E. VUARNET, *Bull. archéol.*, 1919, XLI, communic. sur une ville romaine au Bachelard, avec substructions, tuiles, dépôts de monnaies.

18. Appelé au XIVe s. *Rison Rizon*, PICCARD, *Filly*, doc. 20, 36; *Ridon* ou *Rizon*, 1570, GONTHIER, *Château des Allinges*, 1881, doc. IV, 22; de *Riso*, dérivé du celt. *Risa;* cp. *Risela*, la Rille (HOLDER, 1193).

19. Citée en 1322, *viam publicam tendentem de Marcla versus Chersier*, GONTHIER, *Filly*, doc. RS, 1893, 117;

20. Cession ancienne; car, excepté le nom des deux villages de Séchez, les deux communes n'offrent en 1730 aucun mas commun; en tout cas, antérieure à 1374; cp. BRUCHET, *Château de Ripaille*, p. 284.

21. En 1322, *Chersier*, RS, 1893, 117; 1329, *Chessez*, id., 118; en 1730, *Chassel*, appelé aussi, sur Margencel, village des Oches, avec le pré de Fontaine, n° 1403. Sur des pâturages contestés entre Anthy et Chessez, 1380, v. BRUCHET, *Château de Ripaille*, 286.

min du port en deux agglomérations, l'une à Anthy, l'autre à Margencel. L'emplacement de la villa se trouvait probablement à l'extrémité nord du village (sur Margencel), près d'un petit chemin menant du lac à la voie, le long du Redon[22]; car, en 1903 et en 1913, en creusant devant leurs maisons, MM. Guillon et Baud découvrirent de nombreuses tuiles à rebord à 1m30 de profondeur. Vers 1880, chez M. Bouchet, on défonça deux sépultures d'âge bien postérieur et qu'on peut attribuer au IXe siècle, l'une à dalles, l'autre dont le squelette gisait nu dans la terre. Mais c'est dans la gravière Grand[23], en 1910-1913, et, vers 1888, sous la route nationale même, lors de sa rectification, que fut découvert un grand cimetière des VIIIe-IXe siècles. Les ouvriers constatèrent dans la gravière plusieurs étages de sépultures : d'abord des ossements gisant à 0m30 dans le sable; puis plusieurs squelettes en terre nue, à 0m60, appartenant à des hommes jeunes, à belle denture, et accompagnés d'os de chevaux; enfin, de un à deux mètres, des tombes plus anciennes en dalles. L'une d'elles, longue de deux mètres, renfermait deux squelettes avec les ossements d'un troisième refoulés à leurs pieds. Furent recueillis, en fait d'objets, une gargoulette en terre rougeâtre, h. de 0m20 environ; une autre à anse, toutes deux à panse ronde, sans décoration; une clef en fer, longue de 0m15; une plaque de même métal, l. 0m12, la. 0m05, tout cela ou brisé ou perdu. Certains des squelettes en bière étaient entourés d'une matière noirâtre[24]; d'autres avaient simplement la tête protégée par plusieurs dalles. Enfin, c'est en creusant le sol sous le bord sud de la route nationale qu'en 1888 les ouvriers mirent au jour d'autres tombes du même cimetière, parmi lesquelles l'une était d'une longueur démesurée[25].

Anthy paraît devoir son nom[26] à un propriétaire d'origine burgunde ou franque, Antecharius, parce que celui-ci y avait fondé une chapelle, ancêtre de l'église paroissiale, bien placée au centre du territoire. Le nom de la villa romaine a été ainsi oublié et cependant on y a reconnu des restes antiques. C'est

22. C'est maintenant, à l'O. de la gravière, un sentier à travers champs que de temps immémorial les gens de Jussy prennent pour aller à Séchez.

23. Sur le crêt Pellevet, au bord de la voie (v. *plus haut*), à 200m environ ouest de la maison Grand, sise aux Cinq chemins. Renseignements de Mme Grand et de M. Thiéry, géomètre.

24. Peut-être due à la décomposition de cercueils en bois.

25. L. Quiblier, *Acad. Chablais*, 1896, X, XXIII, « lors de l'écrêtement de la rampe de Jussy-Sciez. » Je pense que ces paroles concernent l'endroit en question. M. E. Vuarnet (*Acad. Chablais.*, XXXI, XVI, 1918) a acquis les deux vases funéraires provenant des fouilles de la gravière.

26. Formes anciennes, dans I, RS, 1918, 65.

ainsi que M. Laurent, buraliste, a constaté qu'un aqueduc, fait de tuiles à rebord disposées l'une sur l'autre en canal et captant une des cinq sources qui alimentent le chef-lieu, la conduisait probablement vers le nord en traversant une partie du mas des Baux [27], près de et au nord d'Anthy.

Ce qui peut prouver l'ancienneté de la chapelle d'Antecharius, c'est la trouvaille en 1913, quand on creusa dans l'écurie d'une maison donnant sur la place, au sud-est de l'église, d'un squelette en terre nue. Il gisait dans le gravier, à 1m20, avec un peigne en os ajouré et fait, semble-t-il, de deux parties maintenues par de petits rivets en cuivre; il était décoré d'annelets prophylactiques disposés en forme de croix ou de T aux barres penchées (celui-ci figurant peut-être le schéma d'une colombe), s'élevant sur une base en ligne d'annelets [28]. Cette sépulture, qui appartenait à un groupe en partie détruit ou encore inconnu, paraît dater du début du VIIIe siècle [29].

Margencel et Allinge, partie nord. — Il est bien difficile de répondre à toutes les questions que soulève la formation territoriale des communes de Margencel et d'Allinge. Elles ont, avec leur superficie respective de 737 et de 1501 hectares, des limites presque partout artificielles. En effet, en ce qui concerne la commune de Margencel, le territoire de Jouvernex s'étend au-delà du Redon; celui de Marclaz (Thonon) la sépare du nant d'Amphion et elle-même vient toucher le lac par une bande de terre rectangulaire large en moyenne de 400m et distante de près de trois kilomètres du chef-lieu; elle a de plus perdu le territoire de Mesinge. En ce qui concerne la commune d'Allinge, celle-ci, grâce à la puissance de ses châteaux, chef-lieu d'un décanat et d'un mandement [30] étendus, s'est annexé tout le grand territoire triangulaire boisé et marécageux qui s'incline vers Thonon, au-delà du nant d'Amphion, avec Chignan, Le Noyer et La Chavanne; puis un autre territoire, au sud des collines seigneuriales, dont le principal village est Macheron et qui est séparé des commune d'Orcier et de Draillens par des lignes factices; enfin, la paroisse de Mesinge, encore cadastrée à part en 1730.

27. En 1730, *Esebaux*, nos 1053, 1341, etc. M. Laurent a donné une de ces tuiles au musée de Thonon.

28. M. Laurent m'en a montré les débris avec quelques os de crâne et de fémurs.

29. Les briques qui affleurent au sud de la place de l'église proviennent des décombres du manoir seigneurial, dont la contamine s'étendait dans la partie ouest du village, nos 1273-1449.

30. Sur les limites de la seigneurie d'Allinge, érigée en comté en 1570, v. GONTHIER, *Les châteaux et la chapelle des Allinges*, 1881, p. 121, doc. IV.

Une question maintenant se pose. Quelles sont les villas qui, créées au début de l'Empire, ont été comme les noyaux de ces deux grandes agglomérations communales ainsi formées au cours des temps? En l'absence d'autres villas gentilices et quelle que soit la cause de leur anéantissement total dans le passé, il n'y a que Dursilly qui, parce que seule elle s'est perpétuée jusqu'à nous, puisse être regardée comme le centre du grand domaine fondé à cette époque lointaine. Il en résulte qu'en attendant la résurrection d'une autre villa que n'ont jusqu'ici révélée ni les trouvailles, ni l'onomastique rurale [31], force nous est de lui attribuer, malgré son étendue, tout le territoire de Margencel et toute la partie nord d'Allinge compris entre des limites fixes, c'est à dire : d'une part les nants de Redon et d'Amphion, d'autre part, au nord, la voie et, au sud, la chaîne des collines que couronnent les ruines des deux châteaux et qui, atteignant de 712 à 769^{m} d'altitude, offraient une barrière naturelle et nettement propice à la délimitation de l'antique propriété. Ainsi le territoire de *Drusilliacus*, fondé par Drusillius [32], aurait couvert à l'origine un carré de plus de 1.200 hectares.

Le village qui lui a succédé, n'ayant qu'une maison de culture en 1730 et en ayant trois aujourd'hui, s'élève sur un monticule arrondi surmonté d'une grosse motte en partie artificielle que domine une habitation ruinée ayant succédé au manoir seigneurial. Je n'y ai malheureusement noté aucune trace du séjour des Gallo-Romains et, de leur côté, les nobles de Dursilly n'ont joué qu'un rôle absolument effacé dans l'histoire. Drusilliacus n'en a pas moins vu naître des villages issus de villas secondaires, toutes parts d'héritage taillées dans le grand domaine et qui dessinent autour de lui comme une couronne familiale. Je vais les énumérer.

**Biccilianicus*, Bisselinge, à 400^{m} à l'ouest de l'église de Margencel, fondé par un Drusillius *Biccilianus [33].

Rien n'en est resté; mais peut-être pourrait-on rapporter à

31. Entre Commelinge et Allinge, à gauche du chemin qui les unit, existe aux n°s 850-7, un mas que les habitants appellent *Nerangy* et que le cadastre mentionne sous les formes *Crongy*, *Grongy*, corrigées finalement en Erongy. Il m'a été impossible d'identifier ce lieu dit, du reste, dénué de souvenirs, avec un gentilice quelconque: *(en) erongier* ne peut être qu'un dérivé en *arius* du lat. popul *(e)rodicare*, ronger, à cause de la mobilité du terrain en pente. La voyelle initiale peut aussi rappeler la préposition *ès*.

32. Attesté par le surnom Drusillianus; en 1385, *Dursilli* ou *Drusilli* (non pas *Dunsilli)* BRUCHET, *Chât. de Ripaille*, 284; en 1540, *Drusilliez*. A. DUPLAN, *Inv. Bernois*, *Acad. Chabl.* XX, 20; en 1730, *Durzilly*.

33. **Besssenianicum*, de **Bessenius*, E. MURET, *De quelques désinences de noms de lieu*, *Romania*, XXXVII, 396, 1908.

cette localité un nom de la charte suivante de la fin du xe siècle, s'il est possible d'y lire *Becillinio* au lieu de *Becillinus;* ce serait ainsi sa forme la plus ancienne et la seule connue. ,

I. « In nomine patris... Burcardus, lugdunensis archiepiscopus et abbacie Sancti Mauricii prepositus. Unusquisque qui recte ac firmiter sanctorum vult possidere terram convenit ut ex rectoribus ecclesiarum aliquam auctoritatem acquiret. Ideoque omnibus sancte dei ecclesie notum sit filiis qualiter prestarie auctoritate donamus Anurse ejusque filio Suroni cum uno ejus herede quamdam terram Sancti Mauricii conjacentem in villa que dicitur *Becillinus* et est mansum unum et dimidium; ipsa vero dat Sancto Mauricio terram unius mansi conjacentem in villa Margingeto [34] ».

Ainsi, entre les années 999 et 1031, s'il s'agit du premier Burchard, l'archevêque de Lyon, prévòt de Saint-Maurice d'Agaune, après une formule consacrant la transmission légale de la propriété, donne en précaire par voie d'échange à Anursa et à son fils Suro un manse et demi dans la ville de Bisselinge, si notre identification est exacte.

Quant à l'étendue et à la superficie de cette villa secondaire, elles sont assez difficiles à déterminer, sauf à l'ouest où le Redon contourne le coteau mamelonné sur lequel elle s'élevait. Au sud, elle était bornée par la petite dépression qui le sépare de celui de Jusinge; elle avait vue surtout sur le nord où Revachaux [35] était sans doute situé sur son terroir.

Justianicus, d'un Drusillius Justianus. Jusinge [36], sur un autre coteau ou puy [37] limité au sud-ouest par le Redon et au sud par les marais de Poiseu que draîne le petit nant de Rony [38].

34. HPM, chart. II, c. 67, d'après une copie du XIVe s. Anursa de *an(a)*, aïeule, et de *ursa*, ourse (A. LONGNON, *Polyptique d'Irminon*, p. 283, 368); le nom du fils, Suro, est gallo-romain. *Margingeto*, pour *Margincelo*, me paraît être Margencel, avec changement de suffixe diminutif.

35. En 1570, *Rovachoux*, GONTHIER, *Chât. des Allinges*, 123; en 1730, *Ervachoz*.

36. E. MURET, *o. c.*, 402. Jusinge, pour Jussinge, sous l'influence de la prononciation Mesinge. En 1248, *Jossinio*, d'après une bulle d'Innocent IV tranchant un différend entre les abbayes de Filly et de Moujoux. « ..... *homines et possessiones quas domus montis Jovis habebat in parrochia de Margencel apud locum qui dicitur Jossinio et apud locum qui dicitur chesa nova et menaydes quos habebat apud Meizinium* »; en 1343, *Joysinge*, PICCARD, *Inv. de La Rochette*, n° 104, *Soc. Savois. d'hist.*, XLV, 1907; en 1350, *Gissinge*, PICCARD, *Filly*, 72. *Jussinge*, 1570; en 1730, *Jusenge;* nom d'h., *Susjinge*.

37. Nom d'un petit village détruit à l'est et au bord du chemin de Bisselinge à Jusinge, cad. anc. n° 407-423.

38. En 1730, *au Rognier*, 517-20, avec les prés marais du Poiseu. *puteolus*, 504-512. Au-delà, un petit terroir sur Mesinge, portait en 1730 le nom de au *Jujengel*, nos 154-59.

Aucun souvenir ancien, sauf la tradition, au l. dit En Savy, d'un château avec des trouvailles de tuiles médiévales [39].

Matianicus, d'un Drusillius Matianus [40], Mesinge. L'habitation en devait être sans doute située dans le haut du village; car, près de la maison d'école, on trouva à 2m de profondeur des tuiles rouges à rebord. Cette propriété nous a transmis de son passé médiéval, outre les noms de quelques seigneurs de Mesinge, son cimetière, le Martelet [41]. C'est dans une sablière, jadis exploitée par M. Fr. Pinot, qu'on exhuma vers 1908 deux tombes faites en pierres du pays; rien n'accompagnait ces squelettes du IXe siècle.

A 1.500m sud, près du Redon et à la limite communale, existait une habitation agricole bâtie probablement vers la fin de l'Empire, devenue petite propriété et à qui un détail de sa construction, voûté ou plafond voûté, *camera,* fit donner le nom de *villa Camerata* [42].

Les limites de cette propriété étaient constituéees, en 1730, au sud, par un point situé sur la roche de la Molière qui dominait la maladière dite de Monthoux [43], construite avant l'an 1262, à droite et au bord du grand chemin d'Annecy à Thonon, aujourd'hui route nationale 203. Cette borne est importante; elle prouve que le territoire de Margencel-Dursilly, puisque Mesinge n'a été érigée en paroisse qu'après 1248, s'étendait jusque là. La ligne séparative suit la colline sud-ouest du chainon d'Allinge; ensuite, après avoir passé entre Mesinge et Commelinge, elle emprunte en partie le grand chemin de Thonon; puis celui d'Allinge à Margencel, au nord de la cote 541, jusqu'à sa rencontre avec celui de Mesinge à Margencel, à 250m seulement de l'église de ce dernier village. Elle suit enfin ce dernier et, par un tracé oblique, laissant en dehors les marais de Rony, elle abou-

39. C'était la maison-forte que possédait en 1343, à la limite de Mesinge, Jean de Margencel; PICCARD, *Filly*, 70.

40. *In parrochia de Margencel... Meisinio*, 1248 (v. ci-dessus n.); en 1299 *Mecingio*, SHAG. XIV, p. 453; 1395, *a communitate Mezingii pro reparatione itinerum*, BRUCHET, *Chât. de Ripaille*, 280; 1417, *Meczinges*, id., 313; 1413, *Mezinjuz*, id., p. 334; XVe s., *Meczingio*, *Acad. Salés.*, XXII, 139-140; *Mesinger*, paroisse en 1570, GONTHIER, *Chât. des Allinges*, 122; en 1730, *Mezinges*. Sur l'étymologie, v. E. MURET, *o. c.*, 406.

41. A l'extrémité sud du village, cad. nos 327-30; mas voisin appelé pré de la Fontaine, nos 315-26; le devens seigneurial, nos 222-298, se trouvait en face, au delà de la route de Perrignier à Thonon.

42. En 1248 (charte citée ci-dessus) *grangiam Camerata*, à l'abbaye de Montjoux; en 1730, *Cambré*, no 26, avec une masure; il n'en reste plus que les fondations. Sur les noms en *ata*, voir mon article de RS, 1912, 185.

43. Cad. no 4. Sur sa date, v. GONTHIER, *Hôpitaux et maladières*, *Acad. Salés.*, XXII, 137. Au-dessus, les bois portent les noms de bois de la Cour et de l'Abbaye; cad. 215-21.

tit par delà le Redon, à la Gorine, son affluent, qu'elle remonte jusqu'en face de la roche de la Molière, l'atteignant par un tracé rectiligne, tout artificiel, et enserrant ainsi entre elle et les deux nants un triangle de bois concédé sans doute autrefois avec un moulin à la grange de Camerata. Si l'on fait du Redon la vraie limite antique, la superficie restante pourrait alors être évaluée approximativement à 250 hectares.

J'ai parlé du deuxième grand chemin royal de Thonon venant de Perrignier. La route nationale, un peu plus rapprochée de la colline, en a rectifié le tracé flexueux de la maladière au village. Là, vis-à-vis des dernières maisons, un pré à droite de la route, en allant donc vers Commelinge, porte encore le nom de l'Etraz [44]. Ce vieux chemin, antérieur à l'érection de la maladière du XIIIe siècle, appelé ailleurs *strata*, était donc pavé. Il a pu, sur certaines portions de son parcours, séparer les propriétés antiques; mais je crois qu'il faut le regarder comme une voie vicinale établie, à une époque plutôt tardive, aux frais communs des possesseurs et à proximité de leurs habitations [45]. Elle mérite du reste une étude spéciale dans laquelle ses vestiges seront à rechercher et son tracé exact à déterminer.

Cumelianicus, de *Cumelianus* [46], Commelinge. Ce petit domaine, au nord-est de Mesinge, n'a rien laissé de lui qu'un nom et encore douteux; car je me demande si Commelinge, d'après son autre appellation courtil de Melenge, ne serait pas mis pour Cormelinge, d'une *curtis Maelianicus*, de *Maelianus.*

Allianicus [47], fondé par un Drusillius Allianus, au moins à partir de la fin du premier siècle, d'après une monnaie de Nerva trouvée près du village [48], Allinge. Cette propriété, d'une contenance d'environ 210 hectares, paraît avoir été comprise entre les collines qui portent son nom, le nant d'Amphion et la voie supposée qui aurait été alors tracée à la limite du domaine: un petit vallon la séparait de Commelinge. La villa même devait s'élever sur le monticule qui domine au sud-est le village, s'il est vrai que, d'après ce que dit vaguement Alb. Beaumont, une mosaïque aurait été trouvée sur la colline [49]. C'est sur ce mon-

44. Cad. 958-59, *à l'Etrou*, pré aux hospices de Thonon.

45. Cp; en Italie, l'inscription *Tutela viæfundorum Petroniani et Carulliani*, *Rev. archéol.*, 1916, 476; ce chemin commun avait trois cent douze pas, soit 461^{m}, 448.

46. MURET, *o. c.*, 397; ou aussi de Cominianus; sur *ni* devenu *li*, id., 391; cp. Cumilly (Saint-Paul), dans mon étude II, p. 17. En 1730, *courti de Melenge*, *Meleñche*, 664-703, ou Comelinge.

47. E. MURET, *o. c.*, 392; en 979-1031, *Alingo*, HPM, chart. II, 68; au XIIe, XIIIe s., *Alingio*, etc.

48. *Acad. Chablais.*, 1913, XXVI, XVI.

49. *Descript. des Alpes*, *I*, 1re partie, 245.

ticule situé à 80^{m} au sud-est de l'église, qu'au l. dit Sur la Roche et à 0^{m}50 de profondeur, m'a dit M. Louis Bourgeois, on découvrit, vers 1857, des tombes en dalles de pierre verte. L'une d'elles, tournée vers le levant, renfermait deux squelettes de grande taille, avec un crâne à leurs pieds; l'un tenait à la main un fragment d'objet en fer qui s'en alla en poussière. Longtemps une croix rappela le souvenir de ce martelet du VIIIe s. On exhuma aussi, au milieu du village, d'autres squelettes en pleine terre, quand on établit le bassin de la fontaine.

Au nord du grand chemin, entre le nant d'Amphion et les bois de Dursilly, existait enfin une autre propriété, *Erpeianicus*, d'Erpeius, ou Roppianicum, de *Roppius, Erpinge [50], à laquelle paraît avoir succédé, comme maison de culture, soit Lausenette [51], soit la grange Alard [52].

Ces six propriétés secondaires, fondées par divers membres de la famille de Drusillius qui s'établit le premier dans ces lieux, n'ont pas été évidemment toutes créées à la même époque; elles ont dû aussi, à la suite de ventes, passer souvent de mains en mains; il n'en est pas moins intéressant de constater que, grâce à la survivance de leurs noms, elles nous donnent une idée de ce qu'a pu être, sous les Romains, un beau et grand domaine familial.

Avant de quitter Allinge, je citerai la charte qui le concerne et je dirai ensuite un mot sur les propriétés qui ont été annexées à sa communauté. Voici d'abord cette charte d'après une copie extraite d'un cartulaire du XIVe siècle :

II. « In nomine dei omnipotentis Burchardus lugdunensis ecclesie archiepiscopus et abbacie Agauni prepositus notum sit... qualiter... per hujus prestarie paginam concedimus Vuilbodo filio bone memorie Saliconis cum uno suo herede ejusque conjugi sue quasdam terras Sancti Mauricii hoc est in Rifieto mansum unum et dimidium et in Brixileto duo mansa et luna-

50. En 1730, n°s 1245-1252, *Repinge, Repenje, Erepinje, Erpenche*. La partie nord de la mappe d'Allinge a été brûlée, lors d'un incendie à la Préfecture, en 1869; le reste n'a pu être sauvé que « grâce à la promptitude intelligente » d'Eloi Serand; qu'il en soit remercié ici.

51. Au Xe siècle, l'abbaye de Saint-Maurice cédait en toute propriété à Huldricus et Lodoicus le peu de terres qu'elle possédait *in loco qui dicitur Lausanneta*, HPM; chart. II, c. 63; 1289, *Losoneta*, SHAG, XIV, p. 209; 1355, *Lauzenetaz*, PICCARD, *Filly*, 115: 1730, *Lozenette*, 1237-42. Son nom s'explique en ce que ce lieu était antérieurement sans doute une possession du chapitre de Lausanne; cp. ce même nom de chalets à Meillerie où ce chapitre possédait ceux de Mémise.

52. Cp. dans la charte de 1289 (SHAG, XIV, 209) le nom d'Alard, damoiseau, fils de Jacques d'Allinge, qui fait à l'abbaye de Filly une donation de vin récolté *in vinea des Robateyrs, apud Losoneta*, auj, *au Rebatty*, cad. 1243.

ticum et in Avisserio mansum unum cum lunatico, in Alingo duo mansa cum uno lunatico simul cum una vinea prope ecclesiam sancte dei genitricis Marie sitam et in Sorceto mansum unum et ipse simul cum conjuge sua dat in sancto Mauricio in loco albuceto mansum unum et in exerto duo mansa... [53] »

Ainsi, entre 979 et 1031, un grand propriétaire nommé Vuilbodus, fils de feu Salico bien connu du prévôt, donne à Saint-Maurice quelques biens en échange d'autres biens plus considérables, mais accordés à titre précaire.

La copie du XIVe s. paraît fautive et il est difficile d'identifier la plupart de ces noms, surtout que le suffixe diminutif *-eto* semble avoir été substitué abusivement à *-eio* = *i-aco*.

Cependant, si l'on admet *Rifieto* = *Rifeio,* on pourrait, avec la permutation de *ci* avec *fi,* lui identifier un mas d'Allinge dit Au Ressy, anc. cad. 2668, voisin de celui du Fin de la Salle et s'étendant au sud-ouest de Châteauvieux, le long du chemin du Villard (Perrignier). Il évoquerait ainsi l'existence d'une propriété romaine, *Ricciacus,* fondée par Riccius, famille connue par l'inscription de Chignan, mais il faudrait que des trouvailles viennent confirmer cette supposition. — *Brixileto* m'est inconnu, ainsi qu'*Avisserio* — *Alingo* paraît être pour *Alingio.* — *Sorceto* = *Sorceio* pourrait être Sorcier (Orcier), sans doute, sous les Romains, *Sauriciacus,* de Sauricius [54]. — Après *dat, in* est à supprimer étant la notation anticipée et inconsciente du *in* suivant. — *Albuceto* = *Albuceio* ne peut guère être qu'Arbussier, village détruit de Brenthonne, d'après Gonthier [55], d'un *Albuciacus,* fondé par Albucius, famille connue à Genève. Quant à *Exerto,* Essert, il peut être l'ancêtre des moulin d'Essert, sous Lully, ou d'une autre localité de ce nom.

Le territoire dont s'est agrandie la commune d'Allinge est divisée en deux parties par le nant d'Oncion ou d'Amphion. L'une, à l'ouest, renfermait probablement une ou deux propriétés antiques séparées par le Bonnant, son affluent. Peut-être l'une d'elles était la villa *Ricciacus*, Ressy; mais il est difficile aussi, faute de trouvailles, de savoir si une autre villa romaine se cache sous le nom du mas de Juvigny, *Juveniacus* [56] qui borde, au sud, le chemin de Macheron à Sorcier. Macheron paraît représenter une propriété de date postérieure par le nom

53. *Historiæ patriæ monumenta*, chart. II, 68.

54. 1374, *Surciaci*, BRUCHET, *Ripaille*, 279; XVIe s., *Surcier;* 1730, *Sorsy.*

55. *Inv. de Saint Jean d'Aulps*, n° 833; *Acad. Salés.*, XXVIII; non cité en 1730. *Albuceto* ne peut pas être en tout cas Le Biot, *Reg. gen.*, n° 171.

56. Ou encore *Juviniacus, Joviniacus;* en 1730, *Juvegny, Juveny, Juny,* n°s 1770, 2233-53.

d'homme Mascaro, dérivé de *o(nem)* de Mascarus[57]; car, à l'est de ce village, au-dessus du marais dit Au Vuard, *vadum*, on a trouvé de chaque côté du chemin de Sorcier, des tombes en dalles qui gisaient dans une sablière; l'une d'elles renfermait une houe en fer[58], outil de l'homme libre qui exploitait le manse environnant. — L'autre partie, à l'est, au-delà du nant d'Amphion, renfermait à l'époque romaine *Mausiacus*, Moisier[59], aujourd'hui le Noyer qui, en 1730, en était encore distinct avec son groupe de deux maisons et dont le chemin vers La Chavanne était appelé, dans la plaine, l'Estraz, p. *étrò*, aux n°s 1609 et 1847; puis *Cania (incum)*, Chignan[60], enfin *Cassiacus*, Chessy, à l'orée des bois et à la limite communale.

Venons maintenant à une autre villa de l'antique Drusilliacus : *Marculáta* ou *Marculatis*, Marclaz[61], soit qu'elle ait été fondée vers la fin de l'empire par Marculus, soit que, par *marculus*, marteau, elle ait dû son nom à quelque taillanderie. Il y a aujourd'hui trois agglomérations : l'une sur Anthy; l'autre, avec le château, sur la rive droite du nant; la troisième, Marclaz Dessus, plus ancienne, possédait l'église de la paroisse, car on a conservé la tradition d'un cimetière situé dans le pré Lombard, à l'est du village et au bord du chemin de moyenne communication 21 de la route 203 au lac; toutes trois doivent leur existence à la proximité de la vieille route, du nant et de son pont. Mais Marculata même s'élevait peut-être plus au sud-ouest, au l. dit la ferme des Buissons près de laquelle M. Pissot, de Bisselinge, se rappelle avoir déterré sur un crêt des tuiles à rebord.

Le territoire de Marculata était naturellement borné par le nant, la voie et un vieux chemin qui y aboutit de Lauzenette et qui sert de limite communale; au sud, par le bas, autrefois boisé, des forêts de Lauzenette et de la Grange Allard. Je ne crois guère me tromper en attribuant à cette propriété de date tardive un peu plus de cent hectares.

Margencel, chef-lieu situé entre Bisselinge et Dursilly, à 400^{m}

57. Mascarus (HOLDER); cp. en 1163, *Mascaro*, près Gênes, HPM, *Chart.* II, c. 901. Sur l'origine de ce mot, v. RS, 1920, 136.

58. Coll. JACQUOT, *o. c.*, 463.

59. Au XIIIe s., *Moysie, Inv. d'Aulps*, 889; 1570, *Moiselz*, GONTHIER, *Les Allinges*; en 1730, *Moysier*, aux n°s 1793-1846.

60. V. I, RS, 1918, 13.

61. Sur les formes anciennes, v. I, RS, 1918, 66. L'église fut rattachée au monastère d'Ainay, près Lyon, entre les années 1153 et 1250 (SHAG, XIV, n° 39; RS, 1905, 126, 159) comme celle du prieuré de Thonon dont un moine la desservait. Le territoire de Marclaz a été compris dans la commune de Thonon.

du premier et à un kil. du second, est composé de l'église, de l'école et de quelques maisons parmi lesquelles le manoir seigneurial. Comment a-t-il pu donner son nom à toute la commune et supplanter l'antique Dursilly? La cause en est encore ici la création d'une église. Il est vraisemblable, en effet, qu'entre le VIe et le VIIe siècle, un homme libre possédant des terres en cet endroit, d'un site central et panoramique (cote 478), y fit construire la première chapelle qu'on appela de son nom église de Mergentius ou de Mergentiellus et qui devint ensuite celle de toute la paroisse constituée [62].

Notons enfin qu'au nord-ouest du chef-lieu, entre le village de Ronsuaz [63] et la voie romaine, s'élève un monticule sur lequel gît, au l. dit les Grandes Vignes, un bloc erratique à cupules. Autour de la pierre, on mit au jour des murs cimentés, des tuiles et un chapiteau corinthien en calcaire haut de 0m70 (mus. de Thonon) [64]. Ces restes évoquent évidemment, dans ce lieu déjà consacré par un culte préromain, l'existence d'un petit temple construit par l'un des propriétaires.

(A suivre.)

Ch. MARTEAUX.

62. Formes anciennes : *Margingelo*, Xe s. (v. plus haut, charte I) ; en 1059, *Margencel*, SHAG, XV, part. 2, 1; 1154, *Margincello*, *id.*, II, 2e p., p. 34; en pat., *Mardenfi* (FENOUILLET, *Monogr.*, 274). Après la démolition de la précédente église, Ducis remarqua dans le village, gisant près d'un fumier, une cuve baptismale en marbre blanc du Xe siècle, RS, 1874, 16. — Le nom de Margencel a pu s'être aussi substitué à celui d'une villa du IVe s., *Mergentiacus*.

63. *Ronsua*, 1347, PICCARD, *Filly*, 423, doc. 51.

64. *Acad. Chablais.*, 1903, XVII, XLIV; L. JACQUOT, *o. c.*, 479-81; cad. 1720; un mas voisin, n° 1679, s'appelle le Pré d'hiver ou la Grosse pierre.

Horace-Bénédict de Saussure et Madame de Warens

Les recherches généalogiques amènent souvent les érudits à faire des rapprochements imprévus.

Au second livre des *Confessions*, Rousseau a parlé de sa première rencontre avec Mme de Warens : « une dame d'un état supérieur au mien, dit-il, dont je n'avais jamais abordé la pareille. »

Jean-Jacques, en effet, appartenait à la simple bourgeoisie : sa famille n'était pas riche, ni lettrée; tandis que Mme de Wa-

rens, — quoique ce fût à tort qu'elle se donnât le titre de baronne, — appartenait à la noblesse du pays de Vaud. Sa famille y avait été agrégée, un siècle avant sa naissance. Le tableau ci-joint nous montre parmi ses aïeux une des meilleures maisons de cette contrée, la famille de Saussure, qui s'est partagée au XVIIe siècle en deux branches : l'une vaudoise, et qui va s'éteindre; l'autre toujours florissante, et qui est devenue genevoise en 1635.

JEAN DE SAUSSURE,
seigneur de Dommartin, conseigneur de Boussens.

épousa en premières noces : Catherine de Veillet, fille d'un Président au Sénat de Savoie.	et en secondes noces : Elisabeth de Budé, petite-fille du célèbre philologue.
Jean-Baptiste de Saussure, ép. 1597 Susanne Diodati.	Elisabeth de Saussure, ép. 1616 Jean-Jacques de Charrière.
Elie de Saussure, ép. 1633 Sara Burlamacchi.	Susanne-Judith de Charrière, épousa 16.. Georges de la Tour.
César de Saussure, membre du Conseil des CC, ép. 1679 Anne-Catherine Lullin.	Jean-Baptiste de la Tour, assesseur consistorial, ép. 1698 Jeanne-Louise Warnery.
Théodore de Saussure, syndic de Genève, ép. 1702 Marie Mallet.	Françoise de la Tour, ép. 1713 Sébastien-Isaac de Loys, seigneur de Vuarrens.
Nicolas de Saussure, membre du Conseil des CC, ép. 1739 Renée de la Rive.	
Horace-Bénédict de Saussure, auteur du *Voyage dans les Alpes*.	

Horace-Bénédict de Saussure et Mme de Warens ne se sont jamais rencontrés en Savoie; mais c'est dans ce pays que tous deux ont trouvé l'occasion d'acquérir l'immortalité pour leurs noms : l'un au Mont-Blanc, et l'autre aux Charmettes.

Eugène Ritter.

Les Bas-reliefs de Montrottier

Quelques mots de supplément

Notre étude sur les bas-reliefs de Montrottier et sur leur attribution à Peter et à Hans Vischer nous a valu une avalanche de lettres. L'une d'elles, écrite par le Dr Halm, directeur général du Musée Bavarois, à Munich, a, plus que toutes les autres, retenu notre attention, parce qu'elle contenait une objection, formulée d'ailleurs de la façon la plus courtoise, au sujet d'une partie de notre attribution.

Ce savant vient précisément de publier un travail très documenté [1] sur la chapelle Fugger à Augsbourg, et il a bien voulu nous en adresser un exemplaire. Cette étude porte sur la chapelle elle-même et n'avait pas à décrire la grille Vischer disparue; mais les recherches approfondies faites par l'auteur tant sur les œuvres d'art qui décorent cette chapelle que sur les Fugger dont elle renferme les tombeaux et par conséquent sur les auteurs de la commande Vischer, donnent une force particulière à l'objection soulevée par lui. Nous allons l'exposer et nous tenterons d'y répondre.

M. Halm admet avec nous que les bronzes de Montrottier viennent bien de l'Hôtel de Ville de Nuremberg; il admet également que les deux frontons sont l'œuvre de Hans Vischer. Son objection ne porte que sur les frises. Le Dr Halm ne peut admettre sans plus ample informé qu'elles aient fait partie de la grille destinée à la chapelle Fugger; rien dans ces frises ne lui paraît justifier qu'elles auraient été refusées par Raymond Fugger qui, « éclairé par une formation humaniste transcendante, ne se serait pas formalisé d'un motif mythologique ».

Ainsi formulée, l'objection a deux faces qu'il faut envisager successivement. Voyons d'abord la première :

« Rien ne prouve que les deux frises ont fait partie de la grille destinée à la chapelle Fugger et sont de Peter Vischer. »

La preuve mathématique de cette double attribution ne résulte pas en effet des documents connus; mais les présomptions

1. Philipp Maria Halm : *Studien zur Augsburger Bildnerei der Frührenaissance.* — (Sonderabdruck aus dem Jahrbuch der Preuszischen Kunstsammlungen, Heft III.) Berlin, Grote'sche Verlagsbuchhandlung, 1920.



sont telles qu'il est peu d'attributions dans les œuvres d'art de la Renaissance qui soient plus solides. Partons d'abord de ce qui est nettement établi par les documents relatés :

Les bronzes de Montrottier proviennent tous de la grille de l'Hôtel de Ville de Nuremberg; c'est prouvé par les dessins de von Haller.

Or cette grille comprenait les parties destinées à la grille Fugger, complétées par d'autres parties exécutées par Hans Vischer; c'est prouvé par l'accord intervenu entre ce dernier et la ville de Nuremberg.

Donc, tout ce qui dans la grille de Nuremberg ne peut être attribué à Hans seul provient de la grille Fugger et est l'œuvre de Peter Vischer.

Une première raison d'attribuer les frises à la grille Fugger est fournie par l'habile restitution de la grille de Nuremberg faite par l'architecte Hammer d'après les dessins de von Haller. Les frontons de Hans peuvent se supprimer sans inconvénient; mais, si on supprime encore les frises, il ne reste plus pour la grille Fugger que le portique central soutenu par une simple moulure. Ainsi conçue, elle perdrait tout caractère architectural, et ce serait faire injure à l'artiste qui a fait preuve dans le tombeau de Saint-Sébald d'une science architecturale si parfaite que de faire pareille supposition.

Une deuxième raison résulte du rapprochement de l'art de la frise du passage du fleuve avec l'art des frontons. En le faisant, on arrive bien vite à cette conclusion que frise et frontons sont de deux auteurs différents, et que les frontons non seulement ont été exécutés par un autre que la frise, mais l'ont été à une époque où la Renaissance n'était pas en Allemagne aux premiers jours de son introduction, et où son influence s'était imposée de façon définitive.

La frise du passage du fleuve est, nous l'avons fait remarquer, un peu trop en premier plan. Les essais de raccourci sont timides; s'il y a de la variété dans les poses, dans les attitudes, dans les expressions, il y en a moins dans la gradation des plans; la sculpture d'ailleurs reste toujours à l'état de bas-relief.

Au contraire, les frontons présentent des raccourcis d'un art infiniment plus affiné. Les chevaux surtout sont, à ce point de vue, de véritables chefs-d'œuvre; si l'on rapproche ceux qui caracolent de chaque côté de l'écusson de Nuremberg du cheval d'un art un peu primitif qui figure dans la frise, la diffé-

rence éclate au point de frapper les observateurs les moins avertis. Les cheveux, la barbe, et aussi la crinière des chevaux sont traités dans la frise et dans les frontons de façon très différente. Il n'est pas jusqu'aux flots qui ne marquent entre les deux pièces une dissimilitude sensible : dans la frise, ils sont tracés par des traits uniformes, d'un mouvement monotone; dans le fronton aux armes de Nuremberg, ils sont plus mouvementés et plus variés et ce ne peut être la même main qui modela les uns et les autres. Enfin, le relief s'élève dans les frontons jusqu'à la ronde-bosse; il leur donne une profondeur que l'on chercherait vainement dans cette frise et accentue les plans successifs ménagés par le sculpteur.

Si, de l'étude de l'exécution on passe à celle de la composition, la différence paraît plus profonde encore. Dans toutes les parties de la frise on sent la copie des dessins italiens rapportés par Hermann Vischer et imités par son père qui les a raccordés pour faire un ensemble; il est tel détail, par exemple le Faune et la Faunesse de l'extrême-droite, que l'on trouverait probablement, en cherchant bien, dans une plaquette de la Renaissance italienne. Partout transparaît la timidité d'un artiste qui, passant de l'art gothique à l'art de la Renaissance, n'osait pas encore s'affranchir et se contentait d'imiter.

Rien de pareil dans les frontons. Ici, la composition, peut-être moins savante, du moins ne sent plus la copie; naturellement Hans ne pouvait trouver de modèle dans les cartons italiens pour les scènes qu'il voulait grouper à côté des écussons. Mais de 1525 à 1540, la pénétration de la Renaissance en Allemagne s'était affirmée partout; la formation de Hans, à ce point de vue, était complète, et son Apollon exécuté avant l'achèvement de la grille de Nuremberg suffirait à le prouver. Il n'avait plus à copier et pouvait être absolument personnel.

Ainsi, que l'on tire argument de l'architecture de la grille ou que l'on compare l'art des frontons et celui des frises, tout concourt à faire croire que ces dernières faisaient bien partie de la grille Fugger et ont été exécutées par Peter Vischer en collaboration avec ses fils, tandis que les frontons ont été fondus quinze ans plus tard par Hans Vischer seul pour la grille de Nuremberg.

Venons à la deuxième partie de l'objection du Dr Halm :

« Il n'y a rien dans les frises qui justifie leur refus par un humaniste aussi éclairé que Raymond Fugger. »

On peut avoir, comme dit le Dr Halm, « une formation huma-

niste transcendante, » et trouver cependant que cette scène bizarre où figuraient des Centaures, un Faune et une Faunesse n'avait pas sa place marquée dans une chapelle funéraire chrétienne. M. le Dr Halm nous fournit lui-même un argument pour lui répondre : dans sa savante étude richement illustrée sur la chapelle Fugger, on voit la plupart des sculptures inspirées de l'Ancien ou du Nouveau Testament, ou ayant trait à la mort chrétienne. Les épitaphes d'Ulrich et de Georges Fugger montrent, il est vrai, ces Satyres mis à la mode par Riccio, qui du moins les plaçait ailleurs qu'à côté d'un tombeau; mais ils n'ont aucun rapport avec celui de la frise. Le sculpteur qui a tenu à les placer dans sa composition allégorique a su les rattacher directement à l'idée funéraire et leur faire jouer en quelque sorte le rôle des *pleurants* dans les tombeaux du xve siècle.

Sur le monument d'Ulrich, ils sont accroupis, la tête dans leurs mains dans une attitude de douleur, et soutiennent sur leurs épaules le lit mortuaire d'Ulrich; sur celui de Georges, le satyre accroupi à ses pieds a lui aussi une attitude douloureuse, et celui qui est à l'opposé glisse pieusement un coussin sous la tête du mort. On peut critiquer l'idée d'introduire ces créations de la mythologie païenne dans un tombeau chrétien, mais on doit convenir que du moins leur pose et leur attitude, en plein rapport avec la mort, sont très convenables et n'ont rien de commun avec le Satyre ithyphallique qui joue si joyeusement sur sa flûte de Pan dans la frise Vischer.

Il semble donc qu'il y ait là un motif de refus très plausible, et que toute la frise pouvait fort bien rentrer dans les « Irrungen, Missverstandnussen und Zwietracht [1] » dont parle la transaction intervenue le 2 août 1529 entre Hans Vischer et les héritiers Fugger.

Nous devons faire remarquer d'ailleurs qu'il était bien plus difficile de se rendre compte de l'effet produit par ces détails pour le Dr Halm qui n'avait à sa disposition qu'une photographie très réduite que pour nous qui avons sous les yeux les bronzes eux-mêmes. Lorsqu'il aura pu les voir à Montrottier, où nous souhaitons vivement la visite de l'éminent érudit qui a jeté la plus vive lumière sur la chapelle Fugger, peut-être sera-t-il de notre avis.

∴

Nous avons maintenant à donner quelques renseignements

1. Erreurs, mauvaises interprétations et désaccord.

complémentaires sur l'arrivée et le séjour de nos bronzes à Lyon; ils permettront de comprendre pourquoi la grille Vischer avait disparu sans laisser de traces.

Tout d'abord, nous devons rectifier le n° de la Fonderie Frèrejean dans la rue de la Vieille, à Lyon (dont le nom s'écrivait alors rue de la Vielle). Nous l'avions placée au n° 11; mais, au début du XIXe siècle, les maisons étaient numérotées par quartiers et la Fonderie Frèrejean portait alors le n° 89.

La grille de Nuremberg fut amenée par la Suisse; le 2 septembre 1809, M. Georges Frèrejean obtint de la Préfecture de Lyon, pour lui et pour un domestique nègre qu'il avait à son service, des passeports pour aller à Lausanne [1] où il devait prendre livraison du bronze qu'on lui offrait et dont il ignorait la provenance.

La grille dut être amenée immédiatement à Genève, car les passeports, visés le 9 septembre à la Préfecture de Genève, alors chef-lieu du département du Léman, n'accordaient à leurs porteurs que trois jours pour aller à Lausanne et revenir à Genève. Elle fut ensuite transportée à Lyon, mais elle avait été livrée à M. Frèrejean comme « provenant de Pologne »! Le Nurembergeois qui la vendait n'avait pas voulu laisser connaître que le chef-d'œuvre des Vischer était livré pour la fonte par des mains allemandes.

L'année suivante, l'*Indicateur de Lyon* contenait la mention ci-après sous la rubrique « Objets particuliers qui méritent d'être vus » :

« *Chez MM. Frèrejean, rue de la Vielle, une fonderie considérable. Ces MM. possèdent des bas-reliefs en cuivre qui leur viennent de Pologne et sont d'un travail exquis; plusieurs figurines en bronze; des statues de marbre, etc.* [2] »

Il n'est pas difficile maintenant de comprendre pourquoi les chercheurs de la grille n'eurent jamais l'idée de pousser leurs investigations du côté des bronzes Frèrejean, et comment ceux-ci purent passer de Lyon à Saint-Cyr au Mont d'Or, et de là à Montrottier, avant qu'on pensât à les identifier avec l'œuvre disparue des Vischer.

Ch. BUTTIN et Jh SERAND.

1. Archives du château de Montrottier.
2. *Indicateur de Lyon*, nouvelle édition, tome I, p. 94. Lyon, Périsse, 1810. — Nous devons cette précieuse indication à notre excellent ami Eug. Vial, à qui rien de ce qui concerne Lyon n'est étranger. Qu'il reçoive ici nos plus vifs remerciements.

Français régional : *Tomme*

Les études de géographie linguistique [1] projettent une lumière inattendue sur des problèmes obscurs d'ethnographie. Elles contribuent à faire mieux connaître les rapports des divers groupements protohistoriques, les échanges du commerce et les productions rudimentaires de l'industrie. Telles recherches de M. J. JUD, par exemple, laissent bien entrevoir la civilisation des peuplades primitives qui vivaient de la pêche sur les bords du lac Léman [2]. Il convient toutefois d'être fort prudent, sinon l'on risquerait de compromettre une science nouvelle et pleine d'attraits. Un exemple suffira.

Parmi les mots servant à désigner le fromage (le fromage en général ou certaine espèce de fromage), *toma, tom(m)e,* est assurément l'un des plus usités en Savoie. Il y est fort ancien; il a même fait souche, puisqu'on relève, vers la fin du xve s., le dérivé *thomyé,* « tommier », ou fabricant de *tommes* [3].

D'où vient ce mot?

Le *Romanisches etymologisches Woerterbuch*, de M. MEYER-LÜBKE, sous le n° 8770, a un article **toma*. En rendant compte des derniers fascicules [4] de cet important Dictionnaire, M. A. DAUZAT s'exprime ainsi [5] :

**Toma*. Le sens du mot dans les patois savoyards, valaisans, valdôtains, etc., est celui de « fromage fabriqué dans les alpages »; le fromage fabriqué quand les troupeaux sont redescendus dans les vallées, de fin septembre à fin mai, porte toujours un autre nom, variable suivant les régions (reblochon, fontine, etc.). C'est sûrement un vieux mot des Alpes, sans doute préla-

1. On trouvera dans l'excellente *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, de L. GAUCHAT et J. JEANJAQUET, tome II, p. 158 et 375, l'indication des principaux travaux qui peuvent également intéresser la région savoyarde.

2. J. JUD, *Les noms des poissons du lac Léman*, in *Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande*, tome XI [1912], et tirage à part, Lausanne, Eridel, 1912.

3. Cf. *Revue Savoisienne*, 1921, p. 91 : « Luz *thomyé* [fromager, fabricant de « tommes »], désignant un individu de Montmin. »

4. *Revue de Philologie française et de Littérature*, XXXII [1920], 1er fasc., p. 85.

5. **Toma* manque dans KOERTING, où l'on relève seulement *tomus* (n° 9781). Cf. 9575 : **tomacinula*, et 9576 (germ. *tôman;* opinion de DIEZ; et **tomare*, de τόμος).

tin, qu'a emprunté non seulement l'Italie centrale et méridionale, mais la Provence elle-même. Dans la haute Auvergne, le mot (ou son équivalent) a été remplacé anciennement par FORMA > *furmo.* »

Les observations de M. DAUZAT sont de triple nature. Elles concernent le sens, l'extension géographique et l'origine du mot *toma.* A leur tour, elles suggèrent un certain nombre de réflexions.

a) SIGNIFICATION DU MOT. — Le sens du mot patois *toma,* français régional *tom(m)e,* est très différent, suivant les régions. Non seulement il ne désigne pas exclusivement le fromage fabriqué dans les alpages, mais on peut douter que telle soit l'acception la plus répandue, encore moins le sens primitif. Ainsi l'a déjà constaté BLAVIGNAC, en un passage de *L'Emprô genevois* que nous avons eu l'occasion de citer jadis [6] : « Les glossateurs ne sont guère d'accord sur la valeur du mot *tomme,* inconnu à l'Académie française. Les uns disent que c'est un fromage frais, d'autres un fromage maigre, un fromage de lait de chèvre, etc. La vérité est qu'il y a des *tommes* de tout âge, des maigres et des grasses, et que le lait de vache, de chèvre et même de brebis servent *(sic)* à leur fabrication [7]. »

Qu'il nous suffise de transcrire ici un certain nombre de définitions données par des lexicographes ou des dialectologues :

LITTRÉ : † *Tomme* (tom-m'), s. f. Nom, sur les deux versants des Alpes du Dauphiné, d'un fromage tendre et blanc comme celui du Mont-Dore, qui, en vieillissant, subit une fermentation plus intense, se durcit et prend alors le nom de fromage.

LAROUSSE : *Tomme,* sorte de petit fromage qu'on prépare dans le midi de la France, et qui se mange frais.

HUMBERT : *Tomme,* s. f. Petit fromage blanc fait avec du lait de chèvre..... *La tomme est moins pesante à l'estomac que le fromage.....* Terme suisse, savoisien et jurassien, dauphinois, limousin, provençal et languedocien [8].

N. DU PUITSPELU : *Tomma* (toma), s. f. — « Fromage mou » (Cochard). — La définition n'est pas complète. La *tomme* est bien un fromage mou, mais c'est aussi du lait caillé à l'aide de présure et qu'on mange très frais. Dans d'autres endroits, c'est encore un petit fromage. Littré dit qu'en vieillissant et en se durcissant la tomme prend le nom de fromage. Elle garde le

6. *Dictionnaire Savoyard,* v° *toma.*
7. BLAVIGNAC, *L'emprô genevois,* p. 201.
8. *Nouveau Glossaire genevois,* éd. de 1852.

plus souvent son nom de *tomme,* qui est alors pour [*fromage de*] *tomme* [9].

Larive et Fleury : « *Tomme,* s. m. [noter le genre, inexact]. Nom d'un fromage fabriqué dans le Dauphiné. Il est d'abord tendre et blanc et se durcit après avoir fermenté [10].

Mistral : *Toumo, tumo* (Isère), *tougno* (Carc.), b. lat. *thouma,* lat. *tome,* morceau, gr. τομή, coupe, s. f. Jonchée, fromage frais, v. *caiat, encalat;* fromage, en bas Limousin, v. *fourmo, pelaud*... Suivent des exemples. A remarquer, pour le folk-lore l'expression *soun cor se vire coume uno toumo* = son cœur tressaillit, par allusion aux fromages frais qu'on retourne avec la main pour les faire sécher [11].

Bridel-Favrat : *Toumma, tema,* s. f. Fromage maigre. — *Toumetta,* diminutif [12].

Brachet : *Toma,* n. f. Petit fromage de ménage [13].

Devaux : *Toma :* petit fromage [14].

Dictionnaire Savoyard : Toma, s. f. Nom générique des fromages à pâte molle; fr. loc. *tomme.* (On distingue en Savoie : 1° le *fromage,* mot qui désigne exclusivement le gruyère; 2° la *tomme,* mot qui s'applique à tous les fromages qui ne sont pas façon gruyère, sauf à leur donner ensuite des noms particuliers.)

L. Odin : *Toma,* très petit fromage, fait ordinairement de lait de chèvre. Le synonyme est *motèta;* cf. *tsevrotèn,* fr. vaudois, *chevrotin* [15].

A. Ravanat : *Toma,* s. f. Petit fromage rond et plat fait avec du lait de chèvre ou de vache.

Toma fréchi. — Fromage blanc à la crème.

Toumo. — Fromage blanc (J. O.) [16].

Honnorat [Glossaire revu et complété par F. Arnaud et G. Morin] : *Toùma* [en barcelonais], « espèce de fromage ». [Voilà qui est peu explicite. L'expression relevée est plus intéressante :] « Proumétte mài de *toùma* que de pan » = promettre plus de beurre que de pain, promettre monts et merveilles [17]. »

9. *Dictionnaire étymologique du Patois lyonnais,* p. 406.

10. *Dictionnaire des Mots et des Choses.*

11. *Lou Tresor dou Felibrige,* ou *Dictionnaire provençal-français.*

12. *Glossaire du Patois de la Suisse romande.*

13. *Dict. du Patois savoyard tel qu'il est parlé dans le canton d'Albertville;* éd. de 1889.

14. Dans un ancien texte dauphinois cité p. 308 de l'*Essai sur la Langue vulgaire du Dauphiné septentrional au Moyen-Age.* Cf. *Index des mots empruntés à la Littérature dauphinoise,* p. 494.

15. *Glossaire du Patois de Blonay.*

16. *Dictionnaire du Patois des environs de Grenoble* (1911).

17. F. Arnaud et G. Morin, *Le langage de la vallée de Barcelonnette* (avec préface de M. Paul Meyer), p. 141. — Paris, 1920.

NIGRA : *Toma* [piém.] « cacio fresco » (monti o App., Sant Albano) [18].

Nouveau Larousse illustré : Tomme, s. f. Fromage gras fabriqué en Savoie.

On pourrait citer bien d'autres exemples [19]. Ceux que nous avons rapportés suffisent amplement pour montrer que les définitions indiquées sont le plus souvent incomplètes, ou insuffisantes ou trop restreintes. Elles témoignent aussi que l'assertion de M. Dauzat n'est pas confirmée par les faits.

b) EXTENSION GÉOGRAPHIQUE. — Pour se rendre compte de l'aire occupée en France par le mot *toma* et ses variantes, rien de mieux que de consulter l'*Atlas linguistique de la France,* de MM. GILLIÉRON et EDMONT. Deux cartes sont attribuées dans le XIV° fascicule au mot *Fromage.* L'une (N° 613 A) comprend les départements figurant dans la moitié occidentale; l'autre (N° 613 B), ceux de la partie orientale. Dans la première, toutes réserves faites sur le petit nombre de localités visitées, le mot *toma* ne serait pas employé.

Pour la moitié orientale, ce terme est relevé, parfois avec des divergences de sens, dans les départements suivants, sans parler du Piémont et de la Suisse romande : Haute-Savoie, Savoie, Ain [20], Loire, Haute-Loire, Puy de Dôme, Cantal, Lozère, Aveyron, Ardêche, Hérault, Gard, Bouches du Rhône, Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Vaucluse, Drôme, Isère [21].

On le voit, l'aire n'a pas de solution de continuité : bassin du Rhône, versants des Alpes, Massif Central, région méditerranéenne.

Mais quelle est la zone d'origine. Peut-on l'établir grâce aux données de la dialectologie comparée? Cette question est en somme identique à cet autre problème : Quelle est l'étymologie du mot *toma?*

c) ORIGINE DU MOT *toma.* — « C'est sûrement, dit M. A. DAUZAT, un vieux mot des Alpes, sans doute prélatin. » Ainsi, des Alpes

18. *Archivio glottol. Ital.,* XIV, 279. — Cf. J. JUD, *Dalla storia delle parole Lombardo ladine,* in *Bulletin de Dialectologie romane,* III, p. 67.

19. Toutefois le mot manque dans le glossaire valdôtain de CERLOGNE.

20. Le Rhône est omis. Mais nous savons que *toma (tomme)* y est usité. L'omission du Var tient certainement aussi au petit nombre de localités explorées.

Pour la Corse (*Supplément,* carte 714), le correspondant de *tomme* n'est pas relevé.

21. Pour la Savoie, les points cités sont 933, 943, 953, 954, 955, 963, 964, 965, et 973; pour la Haute-Savoie : 944, 945, 946, 947, 956, 957, 958, 967. *Toma (toma)* ne serait signalé que dans trois des localités de notre département. C'est bien insuffisant. Le mot est connu dans toute la Savoie.

il aurait fait son chemin, puisqu'il rayonne au loin, dans l'antique *Provincia romana*, à peu près tout entière, en la débordant même, au point d'envahir jusqu'à l'Italie méridionale. Mot et produit seraient « sans doute » antérieurs à la conquête romaine. Celtes, ou peut-être même Ligures (plutôt les Ligures [22]), auraient transmis l'un et l'autre aux Gallo-Romains et à leurs descendants. On voit l'intérêt de ces déductions. Mais ne sont-elles pas quelque peu aventurées?

Que *toma* soit un mot fort anciennement usité dans les régions alpestres, d'accord. Mais qu'il en soit originaire, c'est une autre question. Ligure ? Voilà ce qu'il faudrait démontrer. Pure hypothèse jusqu'ici. Que dirait-on, en effet, si au lieu de descendre des Alpes, le terme « prélatin » avait remonté le Rhône, avec les marchands grecs de Massalia? Cette opinion peut du moins s'appuyer sur une étymologie qui, pour être ancienne, nous paraît encore très vraisemblable.

Le patois *toma*, fr. local *tom(m)e*, ne serait pas un vocable celte ou ligure, mais un terme grec latinisé : τομή, signifiant : coupure. Ici, sauf quelque modification, nous sommes d'accord avec M. GAUCHAT. Dans une fort intéressante étude, parue dans le *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande*, le savant romaniste a recherché « *Comment on nomme le fromage dans nos patois* ». Naturellement, parmi les 24 termes servant à le désigner, *tomme* figure en bonne place. M. Gauchat s'exprime ainsi :

« *Toma*, mot répandu un peu partout chez nous, quoique non indigène. Son centre de propagation est le Midi de la France. Comme *toumo* signifie dans son pays d'origine aussi *morceau*, rappelant par là l'espagnol *tomar*, le grec τόμος, etc., l'expression a probablement eu le sens de *portion* de lait réservée à la fabrication du fromage. Aussi *toma* s'applique-t-il chez nous de préférence au fromage maigre, fait à la maison, appelé aussi *fromage de femmes*. Comme terme commercial, *tomme* équivaut à petit fromage de lait de chèvre [23]. »

Au lieu du nom masculin τόμος, nous adoptons le féminin τομή, de même origine : τέμνω, couper. Ce mot a été latinisé; d'où **toma*, qui est sans doute le simple de *tomaculum* [24]. Cette

22. Je n'ai pas trouvé *toma* dans le *Manuel pour servir à l'Antiquité celtique*, de G. DOTTIN.

23. *Bulletin*.... VIe année [1907], p. 19.

24. Rapprochement déjà indiqué dans DU CANGE. — On a aussi des exemples de diminutifs tels que *tomacella*, *tomacina* (Varron), sorte de saucisson. Le *tomacularius* est un charcutier.

Voir une objection de PUITSPELU. Elle est peu fondée.

étymologie paraît encore plus vraisemblable quand on la rapproche de l'expression grecque σχίζειν τὸ γάλα (DIOSCORIDE, II, 77), qui signifie : faire cailler le lait, faire que le petit lait se sépare des grumeaux [25].

Ainsi, quelque bizarre que soit pareil rapprochement, la *tomme* des paysans dauphinois ou savoyards se rapporterait à la même origine que le *tome* (grec τόμος) du relieur et du libraire, sans parler des dérivés rabelaisiens *entommer* (d'où *entommeure*), entamer, couper, tailler en pièces, appellations que frère Jehan a popularisées.

Cette opinion peut en outre s'appuyer sur le texte suivant, que LITTRÉ a recueilli dans le *Supplément* de son grand *Dictionnaire,* vº † *Tomme.* « *Tomme* ou *tome* se dit, dans l'Auvergne, d'une pelote qu'on forme en réunissant le lait caillé divisé avec un poignard en bois, et de laquelle on fait le fromage du Cantal. (*Les Primes d'honneur,* p. 448; Paris, 1874.)

Que faut-il conclure? Selon nous, l'étymologie gréco-latine de *tom(m)e* est vraisemblable. A tout le moins, c'est beaucoup s'aventurer que de certifier l'origine prélatine [26] de ce mot, avec les conséquences qui en résultent.

Pour compléter l'historique de *tomme,* il conviendrait de reprendre l'enquête un peu sommaire de M. Edmont [27], en précisant avec plus d'exactitude l'aire occupée. On marquera nettement les divergences de sens [28]. Les documents d'archives fourniront sans doute des exemples qui illustreront cet historique, sans toutefois éclaircir, croyons-nous, la question des origines. Outre les variantes phonétiques (*toumo, touma, tôme,* etc.), les variantes sémantiques (fromage de ménage blanc, frais, etc.), il sera intéressant de relever l'emploi du mot *tomme* au figuré (grosse *tomme* = lourdaud) [29], ou des locutions caractéristiques,

25. Est-il invraisemblable d'admettre que la locution σχίζειν τό γάλα ait eu pour synonyme τέμνειν τό γάλα (bien que je n'aie pas relevé d'exemple)? On disait τέμνειν φάρμακον (PLATON, *Lois*, 836 b; 919 b) : préparer un remède en coupant des herbes médicinales. Cf. τομὴ φαρμάκων, préparation de remèdes au moyen de plantes médicinales.

Pour la dérivation sémantique, on peut comparer précisément l'interprétation que P. REGNAUD a donnée de *caseus.* (*Dictionnaire étymol. du latin,* p. 48.)

26. Dans le lexique terminant l'étude de M. J. Jud mentionnée plus haut, *Dalla storia.....*, le radical des formes romanes *tom(m)a, toma,* figure également au nombre des radicaux prélatins.

27. Ainsi les localités explorées dans la Savoie sont au nombre de 9; de 8 dans la Haute-Savoie.

28. L'*Atlas linguistique* signale d'ailleurs un certain nombre de ces différences.

29. Cf. le diminutif *tommette,* « nom, en Dauphiné, de briques servant au carrelage ». LITTRÉ, *Supplément.*)

comme celle que nous avons extraite du glossaire barcelonais. Peut-être aussi, en comparant les modes de préparation de la *tomme,* parviendra-t-on à résoudre plus nettement cette question : la fabrication de ces sortes de fromage a-t-elle été importée avec le mot lui-même dans les Alpes, ou bien les populations aborigènes, préceltes [30] ou ligures, ont-elles fait connaître la *tomme* aux Gallo-Romains du Midi, comme à ceux du Plateau Central ?

Annecy, 3 juillet 1921.

J. DÉSORMAUX.

30. Pour une étymologie celtique, cf. PUITSPELU, *Dict. étym. du Patois lyonnais*. Cette opinion n'a pas été admise.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Xavier de Maistre, étude biographique et littéraire, par l'abbé Alfred BERTHIER, docteur ès-lettres, 1 vol. in-8°, Lyon et Paris, 381 p.

Ce livre de 381 pages d'impression compacte est plus volumineux que l'ensemble des œuvres de Xavier de Maistre, écrivain qui vogue à la postérité sans excédents de bagages.

Mais gardez-vous de croire qu'il est trop long : sa lecture est agréable et facile. L'auteur ne se borne pas à étudier *l'écrivain :* il nous fait faire connaissance avec *l'homme,* sa vie et son caractère. Il nous montre que celui qu'on est tenté de considérer comme un *voyageur en chambre* et un officier de parade, a chevauché à travers l'Europe entière, dans la fumée des batailles, parmi les neiges des Alpes et les steppes russes et qu'il a dû faire le coup de feu durant de longues années. Sa vie fut parfois semblable à un roman d'aventures et c'est avec un intérêt croissant qu'on suit les péripéties rapportées par le biographe.

Une étude littéraire très complète et originale passe en revue *le Conteur, l'Humoriste, le Poète.*

M. Berthier a lu avec soin tous les ouvrages qui ont paru sur Xavier de Maistre; il a compulsé les archives publiques et privées et il en a tiré des renseignements inédits; il n'a rien négligé pour faire un livre définitif et qui restera.

F. M.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

Imp. J. ABRY, 3, rue de la République, Annecy.



ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 5 octobre 1921

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Après la lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté, le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Au cours des vacances qui viennent de s'écouler, la Florimontane a été particulièrement éprouvée.

M. le docteur Hollande (Dieudonné-Chrysostome), membre d'honneur depuis 1881, est décédé le 25 août à Gray (Isère), où il villégiaturait. Né le 26 mai 1845 à Hennechy (Nord), il était docteur ès-sciences naturelles et licencié ès-sciences physiques. Après avoir suivi les cours de l'Ecole des Hautes-Etudes, il était devenu directeur de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur de Chambéry, professeur de physique au lycée de cette ville et géologue.

Il a collaboré à la carte géologique détaillée de la France et laisse de nombreux mémoires sur la géologie.

Il était chevalier de la Légion d'honneur. Il a été inhumé à Bastia.

M. Joseph-Marie Tissot, curé plébain de Cluses, est mort le 8 juillet. Il était né à Megève, le 25 mai 1837.

Prêtre le 15 juin 1862, il avait débuté comme vicaire à Saint-Julien, où il séjourna neuf ans. Le 27 octobre 1871 il fut nommé vicaire à Saint-Maurice d'Annecy, qu'il quitta le 27 août 1877 pour aller comme archiprêtre à Cluses. Son ministère dans cette importante paroisse dura quarante-quatre ans, pendant lesquels il édifia ses concitoyens par sa charité, ses lumières, son activité et sa bonté.

1. Sont présents : MM. Crozet, Désormaux, Falletti, Faure, Flamary, Fontaine, Lachat, Langlois, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, Rebord, Revil, J. Ritz, L. Pfister, F. Serand, J. Serand, Vulliet.
Excusés : MM. Balleydier, Blandin, Lacombe, Sautier-Thyrion.



Musicien passionné, il avait fondé, pendant son séjour à Annecy, l'Harmonie-Chorale et le Cercle catholique. Il laisse un *Manuel de chant et de composition musicale* (1869), un *Alphabet musical* (1891), plusieurs Noëls, une *Messe de Saint-François de Sales* (1865), des *Chants sacrés* (1880).

On lui attribue aussi *La Franc-Maçonnerie en Haute-Savoie* (1913), enfin plusieurs études sur le catéchisme, l'instruction religieuse et la première communion.

M. le plébain Tissot, qui appartenait à la Florimontane depuis 1874, « n'était pas un homme ordinaire; il avait un esprit « supérieur, un idéal, de l'enthousiasme... » Il laisse les meilleurs souvenirs.

Nous avons également à déplorer la mort de M. Charles Frey, décédé le 10 juillet dans sa 54e année. Il était notre collègue depuis 1901.

Homme de bonnes manières, d'un caractère aimable et d'une grande courtoisie, il était très populaire. On ne compte plus les Commissions et Sociétés dont il fit partie. Au moment de sa mort, il était président de la Commission des finances du Conseil municipal, vice-président de la Commission des Hospices, trésorier de la Chambre de Commerce, président de la Musique Municipale, président de la Société de Tir, officier de l'Instruction publique.

Les journaux nous ont appris la mort de M. Jules Canton, fondateur et directeur de la *Lyre universelle* (Paris, 1886-1900, 13 vol. in-4°) et auteur de *Premières aspirations poétiques* (Paris, 1883). Natif de Marlens, il avait débuté comme instituteur et enseigna successivement à Boussy, à Saxel, à Maxilly, à Bossey et finalement à Marlioz. C'est de là qu'il partit en 1883 pour conquérir Paris. Pendant près de quarante ans, soutenu par une patience et une ténacité surhumaines, on le vit arpenter les trottoirs de la capitale, en chapeau haut de forme et en redingote, une serviette sous le bras, cherchant avec une insistance quelquefois importune « de nouveaux abonnés pour sa « *Lyre* ou des artistes pour ses *Salons*. » Il avait voué à Lamartine un culte dont il était le grand prêtre, et il remplit son rôle jusqu'au bout, malgré vents et marées, récoltant plus d'avanies que de numéraire; ces chercheurs d'idéal, bravant la misère, ont quelque chose qui déconcerte et force l'estime.

J'adresse les félicitations de l'Académie à ceux de nos collègues qui ont été l'objet de distinctions récentes :

M. le capitaine Périllat, chevalier de la Légion d'honneur;

MM. Léon Laydernier et Gaston Letonnelier, officiers de l'Instruction publique;

M. le docteur Galliard, officier d'Académie.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus, dons des auteurs :

H. FERRAND, *Le chemin de fer du Villard de Lans, Echo des Alpes,* 1921;
— *Sur le prétendu éboulement du Mont-Blanc,* Grenoble, Eymond, 1921;
J. COCHON, *Essais sur les initiales anonymes et les pseudonymes d'auteurs publiés en Savoie,* Chambéry, 1921;
H.-F. MONTAGNIER, *Note sur la relation de Paccard perdue, Rev. Alpine,* 1920;
M. GIGNOUX et L. MORET, *Le genre « Orbitopsella M. Ch. » et ses relations avec « Orbitolina »,* B.S.G.D.F., 1920;
A.-P. BROCADET, *Plantes utiles du Brésil,* Paris, Vigot, 1921;
A. VAN GENNEP, *Nouvelles recherches sur l'histoire en France de la méthode ethnographique,* Paris, Leroux, 1920;
— *Notes comparatives de Folklore savoyard, Chambéry,* 1921;
— *Enquête sur l'art des nègres, Bull. de la vie artistique,* 1920;
— *La nationalité grégorienne, Rev. de l'Inst. de Sociologie,* 1920;
— *Etudes d'ethnographie sud-américaine,* Paris, 1914;
— *Recherches sur les poteries peintes de l'Afrique du Nord,* Cambridge, 1918.

Le PRÉSIDENT rend compte que le centenaire de l'Académie de Savoie a été célébré à Chambéry, avec beaucoup d'éclat, le 29 juillet dernier. Dans l'après-midi, un lunch cordial a réuni tous les manifestants au siège de l'Académie, dont le président M. Denarié a fait les honneurs avec une gracieuseté et une bonhomie très goûtées.

Ensuite, au théâtre, après les souhaits de bienvenue de M. Denarié, une très belle allocution d'Henry Bordeaux et une savante dissertation de Georges Goyau sur Joseph de Maistre, charmèrent tous les assistants. Le soir, à la fin d'un banquet très réussi, on entendit de nombreux toasts et discours vigoureusement applaudis. La plupart des Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec l'Académie de Savoie étaient représentées par des délégués qui ont pris la parole. M. le chanoine Lavorel, au nom de l'Académie Salésienne, et M. Miquet, au nom de la Florimontane, ont lu des adresses. Voici celle de la Florimontane :

Messieurs,

Tout en conservant une individualité propre, l'Académie Florimontane a toujours considéré l'Académie de Savoie comme

le modèle à suivre et comme le centre de ralliement où toutes les sociétés littéraires, artistiques et scientifiques de notre province peuvent trouver les fortes leçons, les beaux exemples, l'étincelle qui les ranime.

Aussi saisit-elle avec empressement l'occasion qui se présente de manifester ses plus vives sympathies à cette éminente Compagnie, l'aristocratie intellectuelle de notre pays, qui a compté dans son sein presque tous les hommes marquants que la Savoie a produits depuis cent ans.

Messieurs, en nous groupant autour de vous pour célébrer le centenaire de votre fondation et le centenaire de la mort du plus illustre d'entre vous, nous voulons affirmer notre gratitude pour les services que vous avez rendus et la ferme conviction que le passé répond de l'avenir.

Vive l'Académie de Savoie et gloire à ceux qui ont la charge de la diriger et de la maintenir à la hauteur où leurs devanciers l'ont élevée!

Brillante journée où tous les membres de l'Académie de Savoie ont rivalisé d'amabilité.

M. Miquet ajoute :

Les organisateurs des fêtes franco-italiennes ayant pour but de célébrer le cinquantenaire du percement du Fréjus, pour la gloire de notre éminent compatriote et ancien collègue Sommeiller, ont eu l'amabilité d'inviter le Président de la Florimontane à y participer.

Je les remercie très vivement de cette invitation, tant en mon nom personnel qu'au nom de l'Académie. Nous sommes de fervents adeptes de l'union latine et nous n'oublions pas le passé.

La délégation française a été accueillie partout, notamment à Turin et à Bardonnèche, par de vibrantes manifestations de sympathie, et le Roi lui-même a assisté à l'une des séances où l'on nous fêtait.

Réceptions somptueuses, discours enflammés, grand concours de peuple, rien n'a manqué pour réchauffer les cœurs et pour cimenter l'union des deux sœurs latines.

Puisse cette union se perpétuer et la Savoie servir à jamais de soudure entre nos deux pays!

M. Le Roux rappelle l'évènement scientifique important qu'a été la réunion extraordinaire de la Société Géologique de France à Annecy, les 17 et 18 septembre dernier. Il rend compte des travaux des séances et des courses géologiques effectuées aux environs d'Annecy et en Tarentaise. *(V. article séparé.)*

M. Marteaux énumère, suivant les communes de l'arrondissement, quelques emplacements inédits de villas et de menues trouvailles romaines :

Avregny n'a pas livré, à ma connaissance, de souvenirs antiques; la villa existait probablement au lieu dit la Ville, au sud du village du Feu. — A Bloye, au Favez, dont certaines vignes appartenaient à la cure et aux seigneurs de Salagine, ont été trouvées des tuiles à rebord. — Il ne reste de l'origine romaine de Bluffy qu'un gros bloc calcaire autrefois orné d'une inscription et qu'en 1789 un ouvrier creusa pour en faire un bachal communal; ce qu'il en reste, déchiffré en 1869 par Revon, est maintenant illisible; l'emplacement de la villa devait se trouver près de et au nord de l'église actuelle. A 150^m environ de là, au lieu dit le Platon, un propriétaire, Fr. Chatellet, en défaisant en 1912 un murger haut de près de deux mètres, trouva un amas de tuiles et, dessous, des ossements dont quelques-uns, m'a-t-il dit, réunis par des fils de cuivre jaune; il semble qu'il s'agissait là de légers bracelets comme ceux de la sépulture de Pringy, cp. Revon, RS, 1878, 64,mais datant de la fin de l'Empire. — A Chavanod, on a trouvé dans le petit bois des Carrons, au nom significatif, attenant aux Faverges et à l'intersection du chemin de Chavanod et de la route départementale n° 9, une monnaie de Gordien; d'autre part, en face, autour de l'église nouvelle, le champ dit Au Moraillon, situé au Nord, a livré des tuiles romaines et de nombreux murs délimitant des chambres; au sud, M. Gay a mis lui-même au jour un mur épais de 0^{m}80, il y a plus de cinquante ans. — A Dingy, au chef-lieu, M. Lafrasse, dans sa *Monographie, Acad. Salés.*, XL, 1919, 15, a mentionné la trouvaille de monnaies des IIe et IIIe siècles, comme aussi, dans le champ Bonaventure, en 1844, celle de tombes en dalles. — A Epagny, M. Lavorel m'a rapporté que, dans son jardin, situé tout près et au nord-ouest de l'église, on avait exhumé des fondations et des tuiles à rebord. — A Massingy, à 200^m nord-est de l'église, au sud du village des Clercs, au lieu dit les Lyauds et dans le champ Genoud, s'élevait la villa *Maximiacus*; à une profondeur de 0^{m}20 seulement, les propriétaires ont mis au jour murs, tuiles, puits, outils, poterie et des monnaies dont une d'Hadrianus. Plus haut, au nord-ouest, un propriétaire de Ligny, M. Emonet, en 1909, en creusant légèrement son champ au lieu dit le Platet, au nord du village, vit des tuiles à rebord. — On trouva aussi de celles-ci quand on construisit la nouvelle église de Mésigny, tandis que

l'ancienne avec le cimetière et le château étaient groupés, au nord, sur un crêt défendu par un nant. Au sud, une grande villa située dans le mas de l'Essert, est connue; son nom, *Tauriacus,* s'est conservé dans celui du mas voisin de Thoiry. En 1916, le propriétaire, M. Fr. Réal, a fait encore quelques fouilles qui ont livré un dallage en béton blanc couché sur des cailloux roulés tirés de l'Usset, des cubes de tuf extraits d'un nant voisin, une dalle rectangulaire de foyer en grès arkose provenant d'un bloc erratique, des carrons dont l'un marqué au doigt d'un V cursif, etc. — A Poisy, la villa *Mariniacus* s'élevait à cent mètres au sud du village de Marny, au lieu dit Devant Chelive, dominant le marais du Crozet, ainsi que l'attestent des murs et des tuiles à rebord extraits, en 1908, à une profondeur de 0m40, ainsi qu'une source voisine excellente. Il en résulte que le chemin de Poisy à Lovagny existait déjà, desservant aussi *Mauriacus,* Moiry, où je n'ai pu recueillir aucun renseignement. — Sur Thusy, Croisonnaz remonte à une propriété antique postérieure au IIIe siècle et dont l'habitation s'élevait dans le champ de la Cour en face de la maison Gorjux, appelée autrefois la Cour. — Sur Vaux, l'emplacement de la villa *Modernata,* Mournaz, s'est révélé par des fouilles exécutées en 1892 par M. Bosson qui exhuma également, à 1m50, des fondations et des tuiles romaines au nord-ouest du village dans un champ situé au-delà du chemin, en face de sa maison. — Enfin, les mêmes vestiges ont placé la villa antique de Vieugy au lieu dit la Ruaz, dans le jardin de M. Janin, au cours de ses minages de 1900.

Le MÊME, à une interrogation de M. Désormaux demandant, RS, 1921, 13, quel pouvait être l'oiseau de diverses couleurs, commun en Savoie, appelé margaire et cité en ces termes par Cotgrave, dit que M. J. Camus a répondu à sa question dans RS, 1904, 182 n. où il rapproche du fr. *margot,* surnom de la pie, son nom piémontais *marghera.*

M. NANCHE fait remarquer qu'il existe un champ, le long du chemin de Novel, qui porte ce nom. Peut-être est-ce un souvenir des nombreuses pies qui y tenaient leurs assises sur les beaux noyers qui croissaient autrefois dans cette partie des Fins.

Le SECRÉTAIRE donne lecture de la communication suivante de M. J. COCHON :

Revue Savoisienne, 1921, page 59.

Au sujet du mot Ferage ou Ferrage en lieu dit, on peut citer en France une de ses étymologies concrète sous le terme *arbres ferrés.*

Michelet, dans ses *Origines du Droit français,* cite des exemples d'arbres historiques vers lesquels se rendait la justice et où se donnaient les rendez-vous d'affaires et qui servaient de lieux de rassemblement, en dehors de l'origine de feria, fête.

Au nombre de ces monuments, il rappelle le hêtre de fer (en 1590). Le *Magasin pittoresque* de 1838, mentionne l'Ormeteau ferré de Gisors, en Normandie, dont la *Philippide* de Le Breton contient la description et qui avait le tronc revêtu de fer. Cette cuirasse devait bien le gêner et il est probable qu'on dut y substituer des pointes ou des broches saillantes sur le tronc, ct c'est avec ce simple appareil de vestiture que j'ai vu dans le Jura, sur une bifurcation au centre de la grande forêt de Grandvaux, un Hêtre Ferré bien connu des forestiers comme point de ralliement.

A ce propos, M. Marteaux croit qu'il faudrait prouver que dans les lieux dits : *ferrage,* il y avait un arbre ferré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 9 novembre 1921

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Tapponnier, *Dans le prochain Orient;*
Ch. Rebord, *Dictionnaire du Clergé du diocèse de Genève;*
L. Lemaire, *Joseph Paris de l'Epinard, son arrestation sous la Terreur;*
Gal Bordeaux, *L'Intendant Général Thoumazou;*
dons des auteurs.
C.-G. Santesson, *La particule Cum comme préposition dans les Langues romanes,* don de M. Rey, lithographe.

Il est procédé ensuite à la nomination des membres des jurys de Poésie et de Beaux-Arts pour le concours de 1921. Dix en-

1. Sont présents : MM. Blandin, Croset, Désormaux, Falletti, Faure, Flamary, Fontaine, Lacombe, Lavorel, Le Roux, Marteaux, Miquet, Morand, Nanche, H. Pfister, L. Pfister, Richard, Ritz, Robert, J. Serand.
Excusés : MM. Lachat, Langlois, F. Serand.

vois ont été adressés pour la Poésie et deux pour les Beaux-Arts.

M. J. Cochon adresse la communication suivante :

La *Revue Savoisienne* ayant signalé, page 14, le *Voyage dans les Départements en 1793,* date mémorable pour le département du Mont-Blanc, d'après un exemplaire incomplet, il peut être utile de compléter cette mention dans une bibliographie moins succincte.

Le Recueil dont il émane a pour titre : *Voyage dans les Départements de la France,* par une Société d'artistes et de gens de lettres, enrichi de tableaux géographiques et d'estampes. 1792, An IV de la Liberté. In-8°.

Ouvrage composé de 13 volumes contenant 103 cartes et 335 gravures — Brunet en déclare 14.

Le tome Ier porte un frontispice à l'eau-forte représentant un portique en ruine au pied duquel repose une tablette chargée de livres, rouleaux, compas, crayons et la légende : « Tout change avec les loix. »

L'auteur principal des notices fut le citoyen Joseph de Lavallée qui s'occupa du texte tandis que les planches furent exécutées pour les cartes par Brion, ingénieur-géographe, et pour les figures par Brion (de la Tour), son fils, graveur pointilliste et au lavis, auquel Renouvier a réservé une étude spéciale sur l'*Histoire de l'Art pendant la Révolution.* Les planches interfoliées, au nombre de 4 ou 5 par département, manquent souvent et sont cependant intéressantes par leur exactitude et leur procédé plus coloré que l'eau-forte mordante à l'excès.

Le département du Mont-Blanc doit en contenir 5, savoir :

Mont-Blanc, dessiné de la ville de Sallanches;

Entrée de la ville de Sallanches (par le pont Saint-Martin);

Vue prise de Morlaga (en face du Môle);

Vue de l'entrée de la Bonneville (par le pont Charles-Albert);

Costume des habitants (près d'un chalet).

Le Recueil, pour être complet, doit comprendre le département du Léman, publié en 1798, avec sa carte spéciale que nous avons reproduite dans l'*Histoire des Savoyens de Plaisance,* la vue de Genève, autre vue près la porte de Suisse. 50 pages sont affectées à Genève; il n'en reste que 4 pour Chamouni, Cluse et Gex qui servirent à terminer l'ouvrage précipitamment.

M. Désormaux fait la communication suivante :

La *Revue Savoisienne* a déjà signalé quelques erreurs ou confusions intéressantes, relevées dans les périodiques les plus

appréciés, et concernant Annecy ou la Savoie. En voici deux nouveaux exemples, recueillis tout récemment. Dans l'un, Annecy est dépouillé au profit du pays de Vaud; mais, dans l'autre, il s'enrichit indûment, au détriment d'Aix-les-Bains.

« Avec Sylvie et ses amis, Gérard [de Nerval] courait de Chantilly à Compiègne, prenant part aux « fêtes de l'arc », pêchant les écrevisses dans les ruisseaux. Il embrassait Sylvie et rassurait Sélénie, qui avait peur des gardes-chasse. Il chantait de vieilles chansons. Tout près de là, dans l'île des Peupliers, à Ermenonville, est la tombe de Rousseau. Comment ne pas songer à l'auteur des *Confessions* en lisant le récit de cette enfance? La Sylvie de Gérard, c'est une sœur plus jeune de Mademoiselle Galley, pour laquelle Jean-Jacques cueillait des cerises dans le verger VAUDOIS. »

(Revue hebdomadaire, 1921, n° 38 [17 septembre], p. 253.)

Extr. d'un article, d'ailleurs intéressant, de Jean-Louis VAUDOYER sur Gérard de Nerval (récit de sa vie), Ire partie.

Nous signalons ces lignes à nos collègues, MM. J. et F. Serand. Dans une seconde édition de leur élégante plaquette, l'*Idylle des Cerises*, reconnaissant leur méprise, ils transposeront « Toune » [Thônes] et le Fier dans le canton de Vaud.

Après Jean-Jacques, Lamartine. Tout le public savant, ou simplement lettré, s'est intéressé aux théories du physicien allemand Einstein. En rendant compte à son tour de ce qu'il y a de vraiment original dans ces découvertes, M. Nordmann, le collaborateur fécond de la *Revue des Deux-Mondes,* écrit la phrase suivante (n° du 15 août 1921, p. 943) :

« Lorsque Lamartine s'écriait : « O temps, suspends ton vol », il proférait une chose charmante, mais qui était pourtant une absurdité scientifique. Si le temps avait obéi à cette objurgation passionnée, à cet ordre, — les poètes ne doutent de rien! — ni Lamartine, ni Elvire n'eussent pu s'en apercevoir ni en jouir, et le *batelier du lac d'Annecy* qui promenait les deux amoureux n'eût réclamé le payement d'aucune heure supplémentaire; et pourtant il aurait de ses rames frappé bien plus longtemps les flots harmonieux. »

Dédié, j'imagine, à M. Lanson, qui enrichira d'une note nouvelle son admirable édition des *Méditations,* ou peut-être à M. Doumic, qui à propos des lettres d'Elvire nous parlait encore du Bourget. MM. Serand voudront bien aussi enregistrer cette visite de Lamartine aux bords du lac annécien. Mais que dirat-on à Aix-les-Bains?

*
* *

Dans une communication récente (juillet 1921) [1], M. Marteaux a donné l'explication du toponyme *paravy, paravis,* de *paradisum.* Ce mot éveillerait « l'idée d'un site habité plus rapproché du séjour des bienheureux ou du ciel ». Cette explication judicieuse pourrait sans doute s'appliquer à nombre de cas. Toutefois elle n'exclut pas un sens différent, indiqué dans l'article du *Dict. Savoyard* auquel fait allusion notre Collègue : « *paradis* est une ancienne et fréquente dénomination de cimetières de pestiférés. » Pour Pringy, où les sépultures trouvées, dit M. Marteaux, sont romaines et burgondes, il se peut que le terme *paradis* ait été employé au sens plus large de cimetière. En attendant la vérification que demande M. Marteaux pour les *Paradis* d'Annecy, de Talloires et de Thônes, citons un intéressant passage, extrait de l'ouvrage de M. Gabriel Pérouse sur le vieux Chambéry :

« Voici le boulevard du Verney, qui nous mènerait..... au cimetière. On l'appelle le *cimetière de Paradis* en souvenir de l'hôpital que la duchesse Yolande fonda là, loin de la ville, en 1649, pendant une épidémie, pour les pestiférés. Autour de cette maison qu'on nomma alors l'hôpital de *Paradis,* un petit cimetière occupait l'emplacement du jardin qui se trouve devant le moderne cimetière. Il y avait aussi la chapelle de *Paradis*..... Longtemps on n'enterra guère à Paradis que les étrangers ou les gens qui, mourant sans testament, n'avaient pas, comme on disait, « élu leur sépulture » dans l'une des églises de la ville. »

(Gabriel Pérouse, *Le vieux Chambéry,* p. 161-162. Chambéry, Dardel, 1921.)

D'où vient cette coutume d'appeler *paradis* un cimetière? Serait-ce par antiphrase? Nous ne le croyons pas. *Paradis,* entre autres acceptions, désignait les cours (doublet : *parvis*) carrées qui précédaient les églises. Non loin s'érigeaient fréquemment les cimetières. Une autre explication pourrait être donnée. *Paradis* a conservé une signification voisine du sens primitif : jardin [2]. Rappelons les vers bien connus de la Chanson de Roland, sur la mort des preux à Roncevaux :

Totes voz anmes ait Deus li glorios !
En *paredis* les metet *en saintes flors !* [3]

1. *Revue Savoisienne,* 1921, p. 109-110.

2. C'est le sens primitif (parc, jardin) du mot persan grécisé, puis latinisé. (Voyez le passage bien connu de l'*Economique*, chapitre IV, adapté par Cicéron dans le *De Senectute.*) Ajoutons qu'on donne encore le nom de *paradis* aux reposoirs de la Fête-Dieu.

3. *Chanson de Roland,* édition L. Clédat, v. 2196.

Ces saintes fleurs du Paradis n'avaient-elles pas comme symbole celles dont la piété des fidèles fleurit encore les tombes?

Resterait à expliquer pourquoi ce nom de *paradis* a été spécialement appliqué à un cimetière de pestiférés ou de gens qui n'avaient pas « élu leur sépulture » dans une église. Le sens de *jardin* (= enclos fleuri hors de l'église) ne pourrait-il pas nous mettre sur la voie?

M. MARTEAUX lit une note sur l'origine de Thony, près d'Evian.

Dans une copie de charte inédite, du 5 décembre 1170, publiée par M. le chanoine L.-E. PICCARD, *Abbaye d'Abondance,* dans les *Mémoires de l'Académie Chablaisienne,* XIX, p. 5, doc. 2, Humbert, comte de Savoie, confirmait à l'Abbaye d'Abondance la possession des biens acquis par elle dans les villas et dépendances de Larringe et de *Taminaco,* mot qu'on peut lire aussi, paraît-il, *Tanniaco.* Où situer cette dernière localité? La forme latine, mal lue par Guichenon, *Carmiaco,* lecture adoptée par le Regeste genevois, n° 385, et par L. Charvet, ne peut convenir ni à Charmey, Bernex, en 1730 Charmet, ni à Charmy, Abondance, lesquels paraissent des dérivés de *calmis,* sorte de mauvais pré-bois. Ayant été bien près de répondre à la question posée, j'avais montré, RS, 1919, 177, 94, qu'il était impossible de faire cas de l'ancienne cote *Tamié* et j'avais supposé *Taminaco* ou *Tanniaco* = *Tauriaco, d'*où Thoiry, lieu dit de Larringe-Vinzier. Je crois être arrivé à identifier exactement cette localité.

L. CHARVET, dans ses *Recherches sur l'Abbaye d'A.,* p. 59, parle de la donation, en 1225, d'une pose de terre sous la Combe, près le clos de *Taniaco.* Ceci me paraît encore une mauvaise lecture pour *Tanniaco* ou *Tauniaco.* D'autre part, M. le chanoine Piccard a également publié, *o. c.,* doc. 15, une charte inédite de 1595 dans laquelle l'abbé d'A. fait un échange de biens avec un certain Jean de Blonay. Il s'agit « d'un mas de terre, autrefois partie vigne, avec certaines murailles vieilles, contenant environ cinq poses situées au terroir de Taugnier, au lieu dit En Taugnier. » Cette localité ne peut être que Thony. Les limites et les lieux dits cités dans cette charte peuvent être en effet identifiés. Le village de Chez les Bruchons existe encore et le nant qui en descend vers Evian est celui des Certes ou de Benevy; la vigne de la Trinité était une rente de l'autel du même vocable en l'église d'Evian. Le chemin de Féterne est aujourd'hui le chemin vicinal ordinaire

nº 1 et le terroir de Thony renferme encore maintenant une grange et un pré Bonnet. C'est de temps immémorial que la puissante abbaye y possédait des terres et, au sud-est, un lieu dit porte encore le nom de Grotte aux moines. Enfin, Taugnier est cité par M. le chanoine Rebord, *Supplément aux Visites Pastorales de saint François de Sales,* 1920, p. 38, où, en 1617, le curé d'Evian percevait sur la dîme de Taugnier (et non Tangnier) douze coupes d'orge de l'abbé d'A. Si Thony est Taugnier, il s'ensuit que celui-ci doit être identifié avec *Tauniaco* qui serait alors la vraie lecture de la charte de 1170 et celui-ci aurait remplacé le nom originel d'une villa romaine, *Taudiniacus,* que l'on retrouve, cité par Holder, comme ancêtre de Thoigné, Sarthe.

M. Faure rectifie une erreur historique au sujet d'un personnage : la Sœur Rose qui vécut retirée à Annecy à partir de 1715 et qui y mourut en 1728, et non à Tessy en 1726.

M. Lacombe offre aux Archives florimontanes le « Registre des Titres et Actes de la Cie des Nobles Chevaliers Tireurs de Rumilly », soit procès-verbaux tenus depuis le 2 décembre 1827 au 5 juillet 1834.

Le 2 décembre 1827. — Première réunion après l'octroi des Lettres-Patentes de Charles-Félix du 21 août de la même année, rétablissant la Cie dans ses anciens privilèges et approuvant le règlement, en 116 articles, élaboré en 1824, après que, dans une délibération du 3 juin, dont l'original est égaré, le Conseil municipal eut précisé les titres des Chevaliers. L'uniforme alors adopté (Musée de Montrottier) n'avait pas la grâce et l'allure de celui qui, en 1775, faisait dire à Victor-Amédée III : « Voilà un fort joli uniforme. » Il avait d'autres défauts (notamment sa couleur indésirable — jaune —) détaillés dans le procès-verbal du 31 mai 1830 qui fixe la forme d'un nouveau costume porté pour la première fois au tir de l'oiseau de 1832.

Le 5 juillet 1834. — A cette date cesse l'exercice du tir à l'arquebuse. Ce privilège du tir à l'arquebuse, concédé, avec d'autres, à la Ville de Rumilly, après le siège du 23 mai 1630 (et qu'apoë) avait été rappelé et maintenu par Lettres-Patentes des 24 juin 1654, 14 août 1674 et 25 avril 1742.

Nous n'avons pu retrouver les procès-verbaux postérieurs. Comme le dit la devise d'un Rumillien sollicitant la place de trompette à la Cie : « Bonjour, Bonsoir, ni vu ni connu, ma Bonne. »

En 1865, les Nobles Chevaliers vivent encore. Ils sont douze, y compris Mᵉ Joseph-Amédée Laravoire, notaire, dernier roi des Chevaliers Tireurs, commandant la Cⁱᵉ; MM. de Latard de Pierrefeu, Bastian, Bellile, Ginet (avocat), Ginet (médecin), Bojon Bernard, Gaillard, Dejuge, Ringuet Albert, Gaime Pierre, Jacquier Michel. Leur maison et leur champ de tir (au milieu des anciens fossés, au nord de la place d'Armes actuelle) sont expropriés par la Cⁱᵉ P.-L.M. Et une page de l'histoire de Rumilly, qui eut tant de fastes, se ferme.

(Voir Croisollet, *Hist. de Rumilly,* p. 142 et 162 — Grillet, *Dict.,* tome III, p. 242.)

M. Miquet lit une notice biographique sur M. Sanguet. *(Voir article séparé.)*

M. Miquet donne lecture de deux notices bibliographiques : la première sur le *Château de Miolans,* par F. Gex, la deuxième sur le poète Veyrat. *(Voir à la Bibliographie savoisienne.)*

A propos de pierres à cupules dont plusieurs savants ont signalé la présence en Savoie ou en Suisse, M. Nanche appelle l'attention sur une récente publication du Dʳ Baudouin qui croit devoir rattacher certains groupements particuliers de ces signes à la figuration de certaines constellations, en particulier celle de la Grande Ourse.

⁂

En présentant une paire d'épaulettes d'homme de troupe de l'armée sarde, donnée au musée Léon Marès par M. J. Cadoux, d'Annecy, M. J. Serand rappelle qu'il recevra toujours avec plaisir les objets ayant un caractère historique savoyard, tels qu'anciens insignes de sociétés, décorations, médailles commémoratives, ornements d'équipement militaire, etc., etc., que l'on voudra bien donner à l'Académie Florimontane dans le but d'augmenter ses collections conservées au château de Montrottier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 7 décembre 1921

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les ouvrages reçus, dons des auteurs :

GODEFROY, *Les montagnes de Manigod,* Chambéry, Dardel, 1921;
F. GEX, *Albertville, étude de géographie urbaine. Ext.* Rev. de *Géogr. alpine,* Grenoble, 1921;
Louis RÉAU, *Les bas reliefs de Montrottier.* Ext. *Gaz. des Beaux-Arts,* 1921.

M. MIQUET donne lecture de son rapport sur le Concours de poésie. *(V. article séparé.)* M. FONTAINE lit ensuite son rapport sur le Concours de Beaux-Arts consacré, cette année, à l'architecture (éléments de construction relevés en Savoie.) *(V. art. séparé.)* Les conclusions des Jurys sont mises aux voix et approuvées.

Le PRÉSIDENT procède à l'ouverture des plis cachetés contenant les noms des concurrents. Les récompenses décernées sont les suivantes :

POÉSIE. — *Mention très honorable :* M. Louis GALARD, à Nantes.

BEAUX-ARTS. — *1er prix, 300 fr. :* M. Ch. ANTHONIOZ, sculpteur à Evian; *2e prix 100 fr. :* Mlle A. MARET, à Annecy.

M. DÉSORMAUX lit une note de Sémantique : la loi dite de « Répartition »; quelques exemples tirés des parlers savoyards. *(V. art. séparé.)*

M. LE ROUX fait une communication sur les organismes qui colorent en rouge certaines eaux. Dans plusieurs de ses courses, M. J. Serand avait constaté que les eaux d'un petit étang situé au col de la Serve (montagne de la Motte) apparaissaient

1. Sont présents : MM. Crozet, Désormaux, Domenjoud, Faure, Flamary, Fontaine, Lacombe, Le Roux, Marteaux, Miquet, Nanche, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Robert, J. Serand, Vulliet.
Excusés : MM. A. Crolard, Langlois, Perin, Rebord, Ribatto, F. Serand.

complètement rouges en été, tandis qu'en automne et en hiver la teinte passait au vert. Ayant eu à sa disposition une prise de cette eau rapportée par M. Jules Serand, M. Le Roux a étudié les organismes qui s'y trouvaient. Il en résulte que la coloration rouge est due à la présence d'un Flagellate : *Euglena sanguinea* Ehr. qui se développe en quantité extraordinaire dans ces eaux. Ces phénomènes bizarres ont depuis longtemps attiré l'attention. Le folklore des peuples mentionne les « mares et fontaines sanglantes », l'apparition d'eaux couleur de sang qui, au moyen-âge, était regardée comme un signe miraculeux annonciateur de malheurs ou de catastrophes. Il est aujourd'hui reconnu que le fait est dû au développement d'organismes microscopiques et en particulier c'est vraisemblablement à une pullulation anormale des Euglènes qu'il faut attribuer le prétendu changement des eaux en sang observé dans l'antiquité.

M. Faure décrit et identifie deux manuscrits sur parchemin à lettrines ornées des XIIIe et XVe siècles. *(V. art. séparé.)*

M. Miquet fait une communication sur les prix Cognacq-Jay, décernés aux familles nombreuses. Ces prix, qui viennent d'être distribués pour la première fois, consistent en 90 dotations annuelles de 25.000 francs, destinées chacune à des familles pauvres, de neuf enfants vivants, du même lit. Ils sont constitués par une rente de 2.250.000 francs provenant d'un capital de 44.582.458 francs versé par les époux Cognacq-Jay le 31 juillet 1919 à l'étude de Mes Labouret et Ader, notaires à Paris.

Déjà antérieurement, Mme Cognacq, notre compatriote, avait fait remettre à M. Clemenceau une somme de 500.000 francs pour les Alsaciens-Lorrains et une somme de 200.000 francs pour les populations les plus éprouvées du département du Nord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

M. Joseph-Louis SANGUET

Le 27 juillet dernier mourait au Touquet (Paris-Plage) M. Sanguet (Joseph-Louis), ingénieur topographe et constructeur d'instruments de précision à Paris, président d'honneur de l'Union des Géomètres-Experts de France, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie et du Mérite agricole, etc.

Il était né le 8 juillet 1848, à Aigueblanche (Savoie). A l'âge de 17 ans, il inventa le tachéomètre qui porte son nom, et pendant toute sa carrière il s'appliqua à perfectionner cet instrument qui est aujourd'hui, malgré de nombreuses contrefaçons, le meilleur tachéomètre auto-réducteur. Il a également inventé le *Coordinatomètre,* l'*Alidade tachéométrique,* la *Boussole topographique,* une *Règle à calcul,* etc... Les principes et le mode d'emploi des instruments inventés par M. Sanguet sont enseignés officiellement à l'Ecole des Ponts et Chaussées, à l'Institut agronomique, aux Ecoles Nationales forestières, à l'Ecole d'Agriculture de Grignon, à l'Ecole des Travaux publics de Paris et aux Ecoles géodésiques de Berlin, Milan, Lisbonne, Hanovre, etc... Ils sont connus et répandus dans le monde entier.

M. Sanguet, qui fut ingénieur-conseil de la Société du Touquet et de Paris-Plage, a beaucoup contribué au développement de cette station, où il était propriétaire.

Comme constructeur d'instruments de précision, il a obtenu les plus hautes récompenses : médaille d'argent, Paris, 1878, classe 75; — médaille d'or, Paris, 1889; — médaille d'or, Paris, 1900; — médaille d'or, Liège, 1905; — et Milan, 1906; grand-prix, Londres, 1908, et Bruxelles 1910; — hors concours, membre du Jury, Turin, 1911, et Gand, 1913. Chevalier de la Légion d'honneur, 20 octobre 1911.

Pendant la guerre de 1870-71, M. Sanguet fut officier porte-drapeau des mobiles de la Savoie.

Il a publié : *Le Cadastre de la Savoie,* Moutiers, Ducloz, 1886; *Tables trigonométriques centésimales,* édition stéréotype, Paris, Gauthier-Villars, 1889. Il a aussi dirigé pendant treize ans *la Réforme Cadastrale,* revue mensuelle des questions relatives à la topographie.

François MIQUET.

LA

Société géologique de France

A ANNECY

Après trois journées d'excursions géologiques en Savoie, sous la direction de M. J. Revil, cette savante société a tenu sa réunion extraordinaire de 1921 le 18 septembre dernier à Annecy. Après l'étude du Roc de Chère et de la terminaison Nord du Semnoz, sous la direction de MM. Le Roux et Moret, la S. G. D. F. fut reçue à 17 heures à l'Hôtel de Ville, par M. Blanc, maire, qui lui souhaita la bienvenue en rappelant l'œuvre féconde de la géologie française dans la résolution des difficiles problèmes de la structure de nos Alpes.

M. Miquet salue ensuite, au nom de l'Académie Florimontane, la Société géologique qui marqua son passage autrefois en Savoie, par la publication de remarquables travaux sur la région.

Le soir, à la réunion tenue, devant une assistance nombreuse, sous la présidence de l'éminent géologue alpin M. Revil, assistaient M. l'Ingénieur en chef des Mines Zurcher, président de la S. G. D. F.; MM. Depéret et Kilian, membres de l'Institut; deux maîtres de la géologie française, et MM. les Professeurs Gignoux, de l'Université de Strasbourg, Lory, de l'Université de Grenoble, etc.

M. Revil, après avoir décrit l'*histoire sommaire de la Géologie en Savoie* et les progrès réalisés en géologie par les études faites dans ce pays, donna la parole à M. Marc Le Roux qui fit la communication suivante :

Les courses d'aujourd'hui vous ont permis, Messieurs, de saisir les relations entre eux des premiers plis des hautes chaînes calcaires, leur resserrement au détroit de Duingt, leur prolongation en éventail vers le Sud et de concevoir l'origine de notre lac, déjà esquissé tectoniquement à l'époque de la Molasse. Vous avez constaté le mode d'articulation des rives du lac d'Annecy qui a utilisé des dépressions synclinales longitudinales et

transverses et dont le bassin actuel s'est définitivement établi à la fin de la dernière extension glaciaire.

De ce que vous avez aperçu en effectuant le trajet en bateau d'Annecy à Menthon, permettez-moi de résumer les grandes lignes sous forme de guide géologique, puis de vous exposer sommairement les résultats de nos études de détail communes à M. Moret et à moi sur la *Structure et l'origine du lac d'Annecy.*

***

La muraille occidentale du lac est formée par le long anticlinal du Semnoz, intermédiaire entre les plis jurassiens et les chaînes calcaires. Il domine la grande dépression de Leschaux comblée par la molasse aquitanienne dont les sédiments ne se rencontrent plus à l'Est de ce synclinal.

Le pli s'abaise uniformément, d'une allure tranquille, pour se terminer *périclinalement* dans la plaine d'Annecy. Il est fracturé par deux failles convergentes (val Poncet et sud de la colline du château) dont le point d'intersection détermine dans le lac un gouffre de 80^{m}, le Boubioz, au fond duquel surgit une source chaude [1].

Au Nord-Ouest de ce pli, ainsi que vous l'avez constaté dans la course de l'après-midi, l'anticlinal du Semnoz s'accidente d'un synclinal accessoire, le val Sainte-Catherine, au Nord duquel on rencontre, aux Fours à chaux, toute la série du crétacé inférieur : Valanginien, équivalent du calcaire du Fontanil à *Natica Leviathan,* avec à sa base le marbre bâtard; l'Hauterivien; le Barrêmien avec ses deux facies urgoniens : Urgonien inférieur à *Agria* et à grosses *Matheronia* (carrière du château) où l'un d'entre vous a recueilli un de ces Rudistes, la rare *Matheronia Lovetchensis,* qui n'est connue qu'en ce point et dans les Carpathes; l'Urgonien supérieur à petites *Toucasia* séparé par le niveau constant dans notre région des couches *Orbitolines* (Rhodanien) [2]. La surface du pli est parsemée, au Crêt du Maure [3], de blocs erratiques chariés par le glacier postwürmien de Tarentaise, et à la colline de la Visitation de moraines de fond qui ravinent le calcaire sous-jacent ciselé en lapiaz à la suite d'une longue émersion.

1. M. Le Roux, *Quelques points de détail de la géologie du Semnoz, Rev. Savois.,* 1905, p. 55.
2. Revil et Le Roux, *Observations sur la terminaison septentrionale du Semnoz,* RS, 1906, p. 173.
3. M. Le Roux, *Le terrain glaciaire et les blocs erratiques du Crêt du Maure,* RS, 1905, p. 55.

***

Tournez maintenant les regards vers l'Est; c'est là que s'élève le système du Mont Veyrier, la première de ces vagues successives qui constitue le bord externe des hautes chaînes calcaires.

Au deuxième plan, vers le Nord, s'appuient des formations décelées dans la topographie par une croupe arrondie couverte de prairies et de quelques taillis, c'est la *série tertiaire*, très complète, des Barattes : facies littoral des conglomérats et du Priabonien, calcaire et grès nummulitiques, Flysch, grès à végétaux de Bonneville, dont vous avez pu voir de beaux échantillons au Musée, enfin la Molasse aquitanienne rouge et grise, en couches redressées contre la montagne.

La falaise urgonienne surplombe le puissant talus hauterivien dont les écorchures du terrain permettent de voir les couches plissées. Au bas de ce talus sont plaquées des moraines et anciennes terrasses lacustres. Dans le Sud, se dresse le Roc de Chère qui constitue un belvédère géologique idéal.

***

Sur l'avant-plateau du Roc, au-dessus du tombeau de Taine, précisément au banc du T. C. F., on peut interpréter d'un coup d'œil d'ensemble la tectonique des premiers plis des hautes chaines calcaires. *(Voir planche.)*

Quatre anticlinaux séparés par trois synclinaux :

I. — Anticlinal du Rampon-Rampignon qui se prolonge au Nord par l'anticlinal tongrien du Pont de Nâves sur le Fier, au Sud par l'anticlinal, érodé en boutonnière, à noyau hauterivien de Talabar.

1° — Le synclinal tertiaire faillé du Pré Vernet-Roc de Suet représenté dans sa terminaison visible par les deux arêtes rocheuses qui dominent le village de Veyrier, dont les flancs étirés et déversés à l'ouest indiquent l'existence d'un contact anormal.

Ces deux premiers accidents s'enfoncent au niveau de Veyrier, écrasés sous la montagne, et ne réapparaissent pas dans les Bauges.

Le grand lac occupe ce *synclinal longitudinal*.

II. — L'anticlinal du Mont Baron-Chapeau du Carabinier, qui se continue dans la partie Ouest du Roc de Chère et de l'au-

tre côté du lac dans le Roc des Bœufs, jalonné dans la partie moyenne de cette dernière arête par des blocs isolés d'Urgonien contre lesquels vient buter la Molasse.

2° — Le synclinal des Contrebandiers qui, brusquement tranché vers le Sud, semble se perdre dans les airs, mais que l'on retrouve 600^{m} plus bas dans la partie centrale du Roc de Chère. Ce synclinal se poursuit dans le vallon d'Entrevernes avec la précision d'un schéma géologique que vous avez pu admirer au belvédère sud du Roc.

Ici le lac, par abaissement d'axe des deux côtés, occupe *une dépression transverse* au synclinal.

III. — L'anticlinal tranché longitudinalement de Beauregard se poursuivant dans le pan ouest de la faille orientale puis s'abaissant au niveau du lac pour se relever doucement à la montagne de Taillefer, au-dessus de Duingt, dans l'anticlinal *érodé* du col de Bornette.

3° — Le synclinal du château de Menthon se poursuivant dans le beau synclinal du Charbon, où se montre toute la série crétacée et tertiaire : talus de marnes valanginiennes et d'Hauterivien supportant le fond de bateau urgonien comblé de Gault, de Senonien et de Nummulitique.

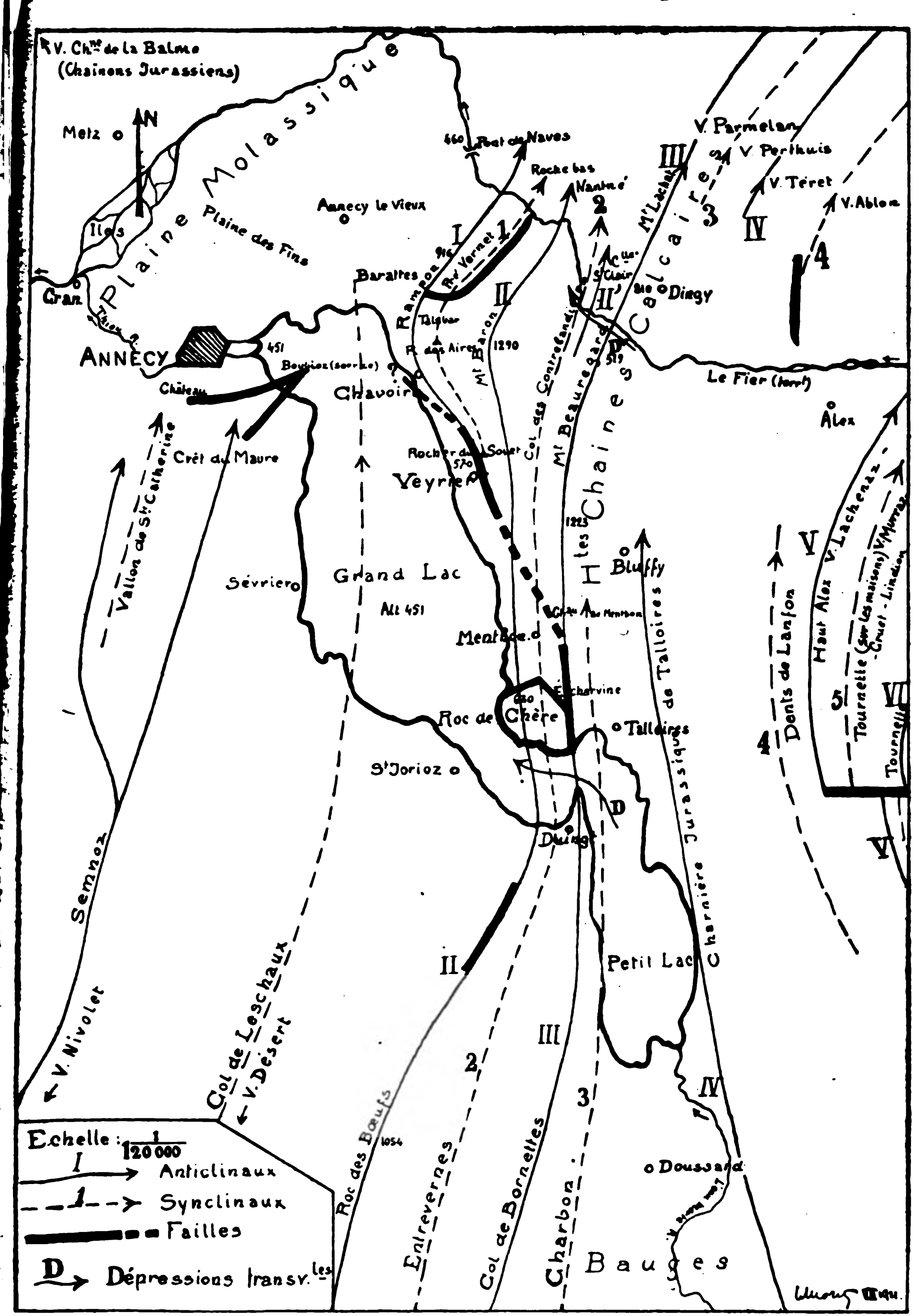
Ce synclinal du château de Menthon se raccorde, au Nord, au col du Perthuis (Parmelan). Le château est bâti sur l'Urgonien, au-dessous duquel le Nummulitique et le Flysch sont renversés, le flanc Est de ce synclinal apparaissant dans la falaise urgonienne de Ramponnex, le flanc occidental étant constitué par le pli faille du Roc de Chère.

Ici le petit lac occupe exactement *ce synclinal* dont la charnière anticlinale jurassique suivante forme la muraille orientale.

IV. — En se dirigeant plus à l'Est, on rencontre enfin l'anticlinal Col de Bluffy-Teret en rapport avec le soubassement jurassique qui forme la charnière anticlinale de Talloires, Angon, Ponay, Saint-Germain (Tithonique, Berrias, Valanginien, Hauterivien).

4° — Le synclinal d'Ablon, dont le fond constitue le synclinal perché de la pittoresque Dent de Lanfon.

Les plis que l'on rencontre plus à l'Est n'intéressent plus la structure du lac.



Croquis tectonique du lac d'Annecy. — Le grand lac utilise le synclinal longitudinal de Leschaux et le petit lac celui du Charbon. Les deux bassins sont en communication par l'abaissement d'axe du Roc de Chère D. Remarquer l'autre dépression transversale D' du défilé du Fier à Dingy. Les plis sont pressés au niveau des dépressions transversales et fortement déversés vers l'Ouest ; dans l'intervalle ils ont une allure nette en arcs de cercles.

Le Roc de Chère apparaît comme un bloc énorme qui s'étale comme effondré au niveau du lac. Il dresse à 60^m de hauteur ses falaises à pic, surgissant d'une profondeur de 40^m dans le lac. Il est serti au niveau du balancement des eaux par une singulière corniche sous-lacustre édifiée par l'activité biologique des algues incrustantes et cariantes [1].

La question de l'origine du Roc fut longtemps discutée. On doit au savant géologue suisse, M. Lugeon, d'avoir entrevu le premier la solution du problème de ses relations avec les plis voisins [2].

Le contour de ce massif n'est en définitive qu'une zone de fracture qui a amené une dénivellation d'à peu près 600^m comptés depuis la terminaison Sud du synclinal des Contrebandiers, sommet tronqué du Beauregard.

Cette admirable et très pittoresque région offre une variété d'aspects dont vous avez pu apprécier tout le charme exquis : plateaux grèseux donnant prise à une végétation calcifuge, vallons marécageux à flore de tourbières, dépressions sableuses, hêtraies et taillis avec tapis végétal d'éléments sub-alpins [3]. Toutes ces conditions réunies militeraient en faveur d'un décret de conservation dans le but de réserver au tourisme une sorte de parc national sauvegardé par la loi de protection des sites.

* * *

L'itinéraire que vous avez suivi dans cette course du Roc permet de se rendre compte de sa tectonique et de sa stratigraphie.

Un socle urgonien accidenté par deux failles, l'une occidentale incurvée vers l'Est, amène à la carrière des Bains le nummulitique au niveau du lac et dans la partie Nord du Roc, sous le premier plateau, le Senonien en contact avec le grès nummulitique en contrebas.

Sur les falaises Ouest, la superposition des niveaux est très nette (trajet du bateau de Menthon à Talloires), au-dessous l'Urgonien inférieur surmonté des bancs rhodaniens, puis l'Urgonien supérieur, le Senonien et le Grès nummulitique dont les tons roussâtres silhouettent le plateau culminant.

Vers l'anse de Talloires monte obliquement le grand pli-faille oriental dont le flanc représente la continuation de celui dislo-

1. M. Le Roux, *Recherches biologiques sur le lac d'Annecy*, 1907.
2. M. Lugeon, *Les dislocations des Bauges*, *Bull. carte géol. de Fr.*, n° 77.
3. Ph. Guinier, *Le Roc de Chère. Etude phytogéographique*, RS, 1906.

qué de Beauregard dont les témoins apparaissent à gauche du chemin du château.

Enfin, dans la dépression des Sablons affleure cet intéressant niveau à *Bulimes* qui, ainsi que l'a montré M. Moret, doit être attribué aux dépôts lacustres de l'Eocène moyen. Un facies particulier est représenté par quelques blocs épars d'un beau calcaire lacustre oolithique, au pied de la faille orientale, sur le chemin d'Echarvines.

⁂

Quelles sont maintenant les causes de la complication des accidents de la bordure orientale du lac.

Tous les plis du Veyrier décrivent du Nord au Sud, entre le Fier et le Roc de Chère, une série de courbes à concavité tournée vers l'Est. On a affaire ici à une *aire de refoulement,* tandis qu'au Fier et au Roc il semble y avoir eu *arrêt* dans la progression des plis.

Cet arrêt est motivé par ce fait que l'on se trouve en ces points sur le passage d'*inflexions transversales* et que les plis s'y sont écrasés: d'où fractures, plis-failles et bombements, tandis que sous l'influence des poussées venant de l'Est, entre ces deux points d'arrêt, les plis du Veyrier ont chaviré et se sont absolument déversés dans le grand synclinal longitudinal de Leschaux. Nouvel exemple de la loi si magistralement mise en évidence par M. Lugeon dans ses études sur les Bauges.

Le plissement de la région a commencé par de grands bombements séparés par des sillons (aujourd'hui vallées transversales); les poussées qui ont suivi se sont effectuées dans le sens même de ces sillons, c'est-à-dire que les nouveaux plis formés ont eu une direction orthogonale à ces inflexions. Par suite, la poussée dans les intervalles a été plus intense et les plis trouvant le champ libre ont chevauché les uns sur les autres en formant de grands arcs emboîtés.

Au contraire, les zones transversales ont été des points d'arrêt, de condensation.

⁂

En résumé, les plis longitudinaux du Veyrier sont compris entre les deux *dépressions transversales* du défilé de Dingy et du détroit de Duingt.

Tous les plis en arc de la montagne de Veyrier qui consti-

tuent la bordure orientale du lac sont *déversés* dans le synclinal de Leschaux *occupé par le Grand Lac.*

Quatre plis traversent le lac à l'abaissement d'axe Roc de Chère-Faverges, se réduisant à un faisceau large à peine de 1 kil. 500.

Ils s'écartent de nouveau les uns des autres en abordant la rive gauche du lac. Le mode d'articulation des rives du lac se déduit de ces phénomènes tectoniques.

Le Petit Lac occupe à peu près la place du synclinal Château de Menthon-Charbon et il communique avec le Grand Lac par la *dépression transversale* du détroit de Duingt.

Le synclinal de Leschaux a été toujours une dépression de région, un point bas entouré par les hautes chaînes calcaires. le Semnoz, la région molassique surélevée qui forme les bords de la cuvette du bassin d'Annecy. Le lac a été un *lac tectonique* avant d'avoir été définitivement façonné par l'action glaciaire.

⁂

Permettez-moi, Messieurs, en terminant, en ma qualité de Conservateur des collections que vous avez visitées, et de Secrétaire de l'Académie Florimontane dont le Président, M. Miquet, vous a déjà souhaité la bienvenue, de remercier la S. G. D. F. de l'honneur qu'elle a fait à Annecy en choisissant cette ville pour y tenir l'une de ses réunions extraordinaires. J'ai en outre le très grand plaisir de saluer ici deux des Maîtres de la Science française, MM. Depéret et Kilian, membres de l'Institut, qui ont bien voulu prendre part à nos excursions.

En particulier, en mon nom et celui de mon ami le Dr Moret, nous vous remercions d'avoir bien voulu nous accepter comme guides dans les courses d'aujourd'hui.

Les géologues alpins se réjouissent de cette bonne fortune qui leur a permis de faire apprécier à leurs savants confrères l'intérêt tectonique de notre région et en même temps de goûter le charme captivant de nos paysages, admirer les lignes harmonieuses de nos montagnes et la splendeur lumineuse du Lac Bleu.

Vous emportez, je l'espère, Messieurs, de votre passage en Savoie le souvenir pénétrant de l'enchantement d'un pays qui compte parmi les plus beaux de la terre de France et aussi d'un fertile champ de recherches à exploiter, qui vous donnera le désir d'y revenir un jour. Nous n'oublierons pas non plus les

heures délicieuses, trop courtes à notre gré, passées en votre amicale compagnie, dans un fécond échange d'idées et dans l'admiration de la suprême beauté de nos sites incomparables.

***

M. le Prof^r Kilian retrace ensuite l'*histoire géologique de l'ancien lac quartenaire* d'Annecy.

Au moment de la formation du plissement alpin, la juxtaposition de deux synclinaux détermina un abaissement d'axe : un point faible prédestiné à l'établissement d'un lac. On ne possède pas de renseignements sur ce qui existait à l'époque wurmienne (IVe glaciation). Il est certain toutefois qu'un glacier passait par là. En effet, en aval dans la région basse on voit une couverture formée de cailloutis wurmiens *de progression* recouverts d'énormes dépôts morainiques. A ce moment, un glacier qui descendait des Alpes venait se joindre à Annecy à ce grand courant wurmien. Il n'est connu que par une série de dépôts ou phénomènes glaciaires (roches polies, moraines de fond à cailloux striés). Au bord du lac (Sevrier, Veyrier) on trouve des moraines qui, par leur basse altitude, ne peuvent être wurmiennes; elles sont en contrebas de ces derniers dépôts que l'on rencontre sur le flanc Est du Semnoz.

Dans la plaine des Fins, au Nord et sur le bord des collines qui l'entourent se voient des *vallums* très nets.

A Chaumontet se trouve le défilé de sortie vers le Rhône de la dépression. Vers la Balme de Sillingy s'étagent de véritables enceintes de vallums morainiques. C'est là que débute la vallée supérieure des Usses.

Le sous-sol de cette région se montre dans les berges du Fier, qui s'y est creusé une vallée profonde. A la base des pentes de ce chenal (Pont de Brogny), on voit des alluvions de progression dans le lit du torrent puis 50 mètres de moraines de fond du glacier. Ces dépôts se continuent sous le lac d'Annecy car, ainsi que l'a fait remarquer M. Zurcher, il faut qu'il y ait là une couche imperméable.

Ces formations glaciaires emboîtées en contrebas des dépôts wurmiens forment un cercle fermé par ceux-ci, à Brassilly, où une falaise morainique domine ces dépôts, alluvions cimentées.

Le lac actuel semble le résidu d'un lac plus grand qui s'étendait jusqu'à Mandallaz. La plaine des Fins s'étale sur les dépôts

glaciaires, ce sont des alluvions de delta sous-lacustre d'un torrent qui était le Fier primitif [1].

A la fin du neowurmien, il existait deux Fier : un Fier *supérieur* qui se déversait sur la plaine des Fins en delta lacustre et s'écoulait par la cluse de Chaumontet, un Fier *inférieur*. Ce dernier montre encore au Val de Fier une profondeur d'alluvions de 20^{m} avec des contre-pentes caractéristiques.

Le Fier unique actuel résulte d'une *capture*. Il se vidait autrefois par la vallée des Usses qui aujourd'hui (du moins dans sa partie supérieure) est une vallée presque *morte*, hors de proportion avec le mince cours d'eau (tronçon du ruisseau de la Bâthie) qui les parcourt aujourd'hui.

Le Fier inférieur a formé le Val de Fier avec sa gorge; il prenait sa source vers Brassilly. Ce cours d'eau, n'ayant pas atteint son *état d'équilibre*, travaillait en amont par *érosion regressive*. La cluse de la Balme a été abandonnée et les eaux du Fier supérieur *capturé* s'écoulèrent par les gorges de Lovagny où le travail d'érosion continue.

Le lac d'Annecy, dans ses contours actuels, est donc assez récent. Sa dépression esquissée antérieurement servait de lit à un glacier neowurmien. Ce n'est qu'après le retrait de ce dernier qu'il fut réduit à son minimum et que le Fier a traversé le fond glaciaire où il a creusé son lit, en contrebas de deux terrasses dans son cours moyen de la région des Iles.

Le lac « résiduel » ne communique plus avec le Fier que par un cours d'eau usinier (le Thiou), puis par les gorges de Lovagny, difficilement franchissables aux poissons, conditions qui déterminent, au moins de ce côté, l'isolement biologique à peu près complet de ce lac [2].

M. Kilian précisa ensuite les grandes lignes de l'excursion du lendemain en Tarentaise, qui fera pénétrer les géologues, après leur étude des chaînes subalpines, dans la région des grandes Alpes cristallines.

Marc Le Roux.

1. W. Kilian, M. Le Roux et J. Revil, *Histoire de la dépression du lac d'Annecy à l'époque pleistocène. Soc. géol. de Fr.*, juin 1913.

2. M. Le Roux, *Recherches biologiques sur le lac d'Annecy, Ann. de biologie lacustre*, 1907.

ÉTUDE

sur

LES VILLAS GALLO-ROMAINES DU CHABLAIS

IV

Anthy, Margencel, Allinge, Sciez

(Suite)

Sciez. — Cette commune de 2.044 hectares compris entre le Léman, en la baie de Coudrée, le Redon, le Vion, le mont de Boisy et une ligne artificielle formant comme un angle en la forêt de Planbois, a été formée des territoires des trois paroisses de Sciez, Filly et Chavannex, ayant leur église, leurs coutumes économiques et, en 1730, leur mappe cadastrale particulière et qui elles-mêmes avaient enfermé en leurs limites plusieurs domaines gallo-romains. Les nants qui l'arrosent en coulant, parallèles, du sud au nord, servaient naturellement à circonscrire ces domaines que la voie, d'origine ancienne et dont j'ai essayé de suivre le tracé de l'est à l'ouest, séparait encore en deux groupes, le plus nombreux et le plus riche se développant au sud d'elle, à cause d'un sous-sol plus sec et d'un air plus sain. Je dirai un mot sur chacun d'eux.

Justiacus. — Au bas et au sud-ouest du coteau sur la pente duquel se trouve Jussy [1], s'étendent les deux mas, contigus et voisins de la route nationale, appelés de la Fontaine et des Thiolières [2]. D'après ce que m'a dit M. Jean Bozet, de Songy, l'on y découvrit des tuiles à rebord. C'est donc là que s'élevait probablement la villa de Justius à laquelle un aqueduc fait de « plaques de terre cuite [3] » amenait l'eau de la source qui s'écoule maintenant vers le nord en un petit ruisseau. Elle avait comme limites le Rizon ou Redon, le lac, le nant de Choisy et sans doute l'ancien chemin, limite communale de

1. En 1304, *Jussye*, Piccard, *Filly*, Doc. 19, p. 289; 1347, *Jussier*, Id., Doc. 37, 345; 1730, *Jeussye*, etc.
2. Cad. 1260 et 1264.
3. B. Reber, *Recherches archéol.*, SHAG., 2e s., III, 301-302, 1894.

Sciez et de Margencel, au nord de Jouvernex. Il faut, puisqu'aucun lieu dit n'y rappelle le souvenir d'une autre petite propriété, lui rattacher le territoire, alors aux deux tiers inculte [4], qui avoisine le lac et que devait traverser pourtant une sente s'amorçant sur la voie. Elle aurait eu alors dans ce cas une superficie d'environ 200 hectares. C'est un descendant de Justius qui, par suite d'une alliance avec un Drusillius, fonda Justianicus, Jussinge (Margencel).

A la villa romaine succéda le village des périodes burgunde et franque. A l'est de Jussy se dresse un coteau sablonneux, appelé le Martray. Depuis plus d'un demi-siècle, rapporte M. B. Reber, on y déterre des tombeaux faits avec des dalles brutes en molasse ou en gneiss, les plus anciens avec des plaques de marbre dont l'une portait une inscription aujourd'hui perdue. Dans un autre tombeau, celui-ci du VIIIe siècle, on trouva près du squelette un pot en terre rouge et un collier [5].

Pulliacus et Jouvernex. — Au sud de Jussy, apparaissait la villa *Pulliacus* [6], de Pullius, avec, à quelques centaines de mètres à l'est, la petite villa de Jouvernex [7], dont le nom est resté à l'agglomération. Il est difficile d'évaluer exactement la superficie triangulaire de ces deux villas voisines, car il n'y a de limites à peu près certaines que le cours du Redon et le vieux chemin qui, passant au nord de la cote 442, s'en écarte du N.-E. au S.-O. jusqu'à la naissance du nant de Choisy. Au sud, les terres cultivables faisaient place à une forêt de chênes et de trembles qui paraît avoir progressé depuis l'époque romaine, qu'on dénomme maintenant officiellement forêt de Planbois et qui, au moyen âge, était appelée le Chesnay ou la Gottette. Une charte de 1261, fixant les limites des paroisses de Sciez et de Chavannex d'une part et, de l'autre, de Margencel, au territoire de laquelle Jouvernex avait été annexé antérieurement à cette date, nous fournit quelques noms de lieux intéressants par leurs formes et leurs indications topographiques; en voici le passage essentiel :

4. Annexé à Coudrée (construction d'un chatelet); mas: Epinettes, Crottes (ravins sur le Redon), Enney (teppes et bois), Ronsettes, Renoillère (marais), Ferrière (marais, avec sa ville engloutie), pré Nové, dû à un défrichement, etc.; v. *plus haut*.

5. En 1730, *lou Martray*, vignes n°s 1181-1215. B. Reber, *o. c.* 300.

6. En 1261, *Pullye;* en 1301, *Poullier*, Piccard, *Inv. de Coudrée*, n° 81.

7. En 1261, *Gevernay;* 1347, *Jouvernay*, Piccard, *Filly*, 423; 1340, *Jovernay*, *Acad. Chablais.*, XX, 20; 1570, *Jovernex;* cp. Jouvernex (Orsier), auj. Jouvernaisinaz et, en Savoie, Juvernay, c. d'Hauteville. L'origine du nom m'échappe.

III. « ... cum verteretur controversia super limitibus... parrochiarum ecclesiarum de Sye et de Margencel et capellarum de Chavanay et dessertet... tandem... ordinamus.., pronunciantes... quod limites... sint isti. Wadum de Bez. fons de Pullie. Quercus de Gevernay, qui alias dicitur de Pullie. carreriaque est inter Reynier et Esser per la Gotella inter Vuxi et Minua usque ad Wes. et Vuxia est de Chavanay et dessertet... » SHAG, XIV. n° 67.

Il n'y a pas de preuve que ces limites ne sont pas, à peu de chose près, les mêmes qu'aujourd'hui [8] et je vais essayer de les identifier en y joignant quelques faits archéologiques concernant les deux villas.

1° *Wadum de Bez,* le marais ou le gué du ruisseau. Ce point se trouve sur la rive gauche du Redon où, en 1730, existait un moulin avec foulon et battoir et dont le ruisseau d'action donna son nom, le *By* [9], au petit territoire qui l'avoisinait et qui s'étend encore entre les deux chemins de Jouvernex à Jussy et le vieux chemin limite, déjà cité, qui les unit.

2° *Fons de Pullie.* Cette bonne fontaine, bien connue dans le pays, existe encore avec son réservoir couvert en voûte de four; elle est située un peu au nord de l'extrémité ouest de Jouvernex et le mas qui la suit avait gardé en 1730 le nom de *Polly,* aux n°s 2220-50. La borne, indiquée dans la charte, ne peut guère s'entendre du réservoir même, trop rapproché du village et bien éloigné de la limite communale, mais plutôt du ruisseau ou nant de Poullier à qui elle donne naissance. Elle avait été certainement utilisée par les Romains.

3° *Quercus de Gevernay.* Ce chêne, appelé aussi de Pouilly, devait marquer, près du vieux chemin limite qui paraît avoir été appelé en 1570 le chemin creux ou *cros vy* [10], et à la nais-

8. Les limites communales sont marquées en pointillé sur la carte de l'Etat-Major.

9. En 1730, mas dit *des By* et *En by,* n°s 1928, 1956-67, 2251; du celt. *bedu,* lit de ruisseau; a. fr. *biez,* fr. bief; bas latin *becium* (Meyer, Lubke, *Gramm. des Langues romanes,* I, 537; II, 20); pat. *bi;* en 1528, territoire de *Biez,* Piccard, *Inv. de Coudrée,* n° 63.

10. Délimitation du comté d'Allinge, en 1570 (Gonthier, *Chât. des Allinges,* 1881, 122) : « ... la juridiction de Coudrée aussi en partie du levant et du vent (midi) dès le nant de Rizon ou Ridon, allant par le chemin appelé le cros vy jusques à une croisée de chemyn où il y a quatre pierres plantées servant de limites pour la séparation des dites jurisdictions d'Alinge et de Couldrée,... la jurisdiction d'Alinge tirant puis à travers contre le Chesnay de Jouvernex ou bien un triangle de chemyn auxquels sont joints trois divers territoires, l'ung de bize et couchant appelé le Chesnay, l'aultre appelé la Comba, autrement le champ de la noix, du levant, et l'aultre appelé Château Follier du vent... »

sance du nant de Choisy, l'orée de la chênaie de Jouvernex qui a donné son nom au bois s'étendant vers le sud-ouest et qui est souvent nommée dans les actes de délimitation, sous la forme *Chesnay;* c'est donc la partie orientale de la forêt de Planbois jusqu'à la Gorine [11].

4° *Carreria que est inter Reynier et Esser.* Cette charrière forme le dernier tronçon du chemin limite, se dirigeant du N.-O. au S.-E. et située entre deux mas encore connus aujourd'hui : Regny [12], sur Sciez et les Esserts [13], sur Margencel. Ce dernier est un bois qui s'étend entre le chemin actuel de Brécorens et la limite de Sciez. Entre ce bois et Jouvernex se trouvent des fonds communaux appelés les Bougeries. Quand, vers 1860, on les défricha pour les diviser en lots de teppes, on dut, au lieu dit Sur Pian, près de la maison Duchêne, démolir des fondations recouvertes de tuiles à rebord, avec de la poterie, des tuyaux en terre, des monnaies [14]. On y recueillit aussi « un petit lion en bronze ayant la patte droite sur un S symbolique gaulois [15]. » C'était donc au nord-est des Esserts, à 200^{m} environ des dernières maisons de Jouvernex, que s'élevait la villa Pulliacus dans laquelle des tuyaux d'argile apportaient l'air chaud de l'hypocauste.

5° *Per la gotella inter Vuxi et Minua usque ad Wes.* Il faut comprendre ici que la ligne séparative traversait idéalement, entre deux territoires, le bois de la Gottelle, plus tard de la Gottette, partie centrale de la forêt sous Brécorens, pour abou-

11. Limites, en 1344, du mandement du château de Coudrée (GONTHIER. *Filly*, RS. 1892, 316; PICCARD, *Filly*, *Ac. Chabl.*, VII, 340) : « ... *a nanto de Pontbons vocato ex parte venti usque ad aquam de Rizon a parte boree et a parte superiori a chayneto de Jovernay inferiori usque ad aquam vocatam vion prope lacum et a dicta aqua de Rizon tendendo ex traverso versus dictum chaynetum et a dicto chayneto versus gottetam de subtus Brecurens, tendendo versus nantum de Brisset versus nantum de Ponbons, descendendo inferius lo Vion et usque in medium lacum*... » Les premières limites sont tracées en X; les autres forment, au sud, un angle obtus, en ayant trois directions, l'une, pointant vers le petit lac ou gottette qui a donné son nom à cette partie de la forêt, sous Brécorens (Perrignier), l'autre, se dirigeant vers le nant de Brisset, probablement, d'après Gonthier le Foron supérieur; en 1281, Brizet, *Inv. d'Aulps*, 825; 1343, *Brisset*, GONTHIER, *Filly*, RS, 1892, 316; 1570, *Bressey*, *Chât. des Allinges*, 122). Ce nom semble un nom d'homme; — enfin la troisième, aboutissant au nant de Pontbon, près du monticule du même nom. Ces limites sont celles des communes actuelles.

12. En 1730, *Reny*, n° 945, nom d'homme venu du germ. Raganharius.

13. N°s 2786-2813, d'*exsartum*, terrain défriché postérieurement au ve siècle. Plusieurs de ces lieux dits s'appliquent à des ruines antiques recouvertes par des broussailles.

14. RS, 1908, 36 et renseignements d'un témoin oculaire.

15. E. VUARNET, *Soc. préhist. franç*, 1911, 192.

tir à un point nommé *Wes* où s'arrêtait la limite de Margencel. *Vuxi* peut être lu *unxi* et ce nom est à rapprocher de celui d'Once, cité dans la liste des localités dont l'abbaye de Filly percevait la dîme. Or, Once semble avoir fait spirituellement partie de la paroisse de Chavanex qui s'étendait alors un peu à l'est du Foron (bien qu'en 1730 ce cours d'eau délimitât le comté de ce nom en regard de celui de Sciez), puisque ce revenu, consistant en froment, fut affecté avec celui de Chavanex au curé de Sciez à la fin du XVIe siècle [16]. Son nom a disparu du cadastre; mais il existe dans la forêt de Planbois, rive droite du torrent, au lieu dit Chez Canet, une ferme appelée la Citadelle avec laquelle Once pourrait être identifiée. Je ne trouve guère d'origine à ce nom que le gentilice Uncius [17], *Uncia* ayant été une petite propriété qui exploitait les bois voisins. Il ne faudrait pas croire du reste que tout ce territoire forestier fût dépourvu de passages. Les néolithiques le traversaient déjà en remontant le cours du Foron. Il est donc admissible que, sous les Romains, un chemin reliait la voie du Léman à celle qui longeait les villas échelonnées de Lully à Thonon.

Actuellement, un chemin relie, de Bonattrait à Brécorens (Perrignier), les deux routes nationales. Au moyen âge, plusieurs suivaient également cette direction. Or, à la limite des communes de Margencel, de Sciez et de Perrignier, s'en rencontrent trois et ce point est justement cité dans l'acte de délimitation de 1570 comme la borne d'arrêt de trois territoires. Celui du sud, dit Château Follier [18], s'identifiant avec le territoire de Brécorens, je me demande si celui du levant *(v. ci-dessus),* ou du Champ de la Noix ne serait pas représenté au XIIIe siècle par notre mot *wes,* écrit en réalité *uues* et dont la vraie lecture serait dès lors *nues,* de *nucem,* noix ou noyer, du mas de Taillefer [19] en 1730. Quant à *minua,* qu'on peut interpréter de bien des façons, j'en ignore la signification; notons cependant l'existence, entre la Gorine et le chemin moderne de Jouvernex à Brécorens, et tout près de la limite communale, mais sur Perri-

16. PICCARD, *Filly,* 197; la dîme d'Once rapportait autant que celle de Chavanex.

17. Attesté par les dérivés Oncin (Savoie), Oncy (S. et O.), Oncieu (Ain); Oncia est en 1415 un lieu situé sur le Rhône dont parle Du Cange et dont le Supplément donne une explication peu satisfaisante. *Uncia,* nom commun, pourrait à la rigueur être regardé aussi comme un lieu dit = parcelle de terre, n'ayant pas plus de valeur que la douzième partie d'un tout; cp. *unciola.*

18. Au sud-est de Brécorens (Perrignier), en 1730, *Chatez Folliet,* n°s 130-32.

19. Registre des délimitations des communes, Chablais, IV, n° 58.

gnier, d'une petite localité, aujourd'hui détruite [20], à qui pourrait convenir ce dernier nom. Il résulte de cet aperçu que les villas de Pouilly-Jouvernex n'ont pu avoir comme limite ce tracé médiéval à travers des bois restés probablement indivis entre les propriétés; mais il leur reste comme limites assurées les cours du Redon et de la Gorine.

Revenons à Jouvernex. Quand on entre par l'est du village en venant de Jussinge, on aperçoit à gauche les champs d'Argy. On y découvrit, dit M. E. Vuarnet, une excavation de forme ovoïde, profonde de $1^{m}70$ sur $1^{m}70$ de large, sans murailles, avec un canal étroit semblant se diriger vers un ravin situé à 30^{m} de là. Un peu plus loin a été recueilli un petit serpent à double tête en or [21]. Je verrais dans cette sorte de puits le réservoir de captage d'une ancienne source.

Entre le nant de Choisy et le Foron s'étend un territoire dont la partie méridionale se répartissait également entre plusieurs villas. La principale était *Scopiliacus,* de Scopilius, Excuvilly [22], à 500^{m} de la voie. On trouve encore un peu partout dans le village, en particulier dans le verger Sylvestre, les débris de ses tuiles romaines. Elle était alimentée par un source aussi saine qu'abondante, dite le *Lieudon,* sise à 150^{m} environ à l'O. du village du Champ. Plusieurs tuyaux de canalisation en rudus ont été découverts en creusant à la maison Maniglier, aujourd'hui abandonnée et où je les ai examinés dans la petite cour silencieuse.

Epais de $0^{m}35$, ils avaient $0^{m}12$ d'orifice donnant une section ovale, comme celle de deux tuiles courbes surbaissées qu'on superposerait. D'après M. Silvestre, qui me les a fait voir, l'aqueduc devait, de l'ouest au nord-est, se diriger en biais vers la route nationale, à 200^{m} environ d'Excuvilly, car on en a trouvé des restes dans la vigne Gorjux, au-delà du chemin qui monte vers le bois; mais il se peut aussi qu'après ce point l'aqueduc, avec une courbe prononcée, ait descendu la pente droit au nord pour amener l'eau à la villa sise au milieu du village. Le même m'a dit aussi qu'un ouvrier, nommé Blonay, avait exhumé en 1830, une toupine renfermant des monnaies.

D'Excuvilly montre vers le sud, parallèle au Foron, un vieux

20. En 1730, les murailles Pichaud, avec une masure, n°s 2484-85, ou muraille Pigou, *Délimitat.*, id., à la limite de Perrignier-Margencel.

21. *Acad. Chabl.*, 1900, XXIV, XXX; *Soc. préhist. franç.*, 1911, 192.

22. *Scopiliacus* (HOLDER), avec la var. Scubilius; Scopilius, Scupilia (A. LONGNON, *Polypt. de Saint-Germain*, I, 258. Formes : 1289, *decima de Escuvillie*, PICCARD. *Filly*, doc. 13; 1304, *Escuvillier*, id., 19; 1320, *villam de Escuvilyez*, id., 26; 1730, *Ecuivilly, Ecuvilly;* pat. *Ecquevilli.*

chemin qui, au-delà de Champ, dessert ou avoisine successivement les mas boisés appelés Dessous Devant[23], Au Billioge, Gantiz, En Chavagny, etc., jusqu'au territoire d'Once que j'ai essayé de situer tout à l'heure. Entre ce chemin et celui qui conduit à la station de Brécorens-Perrignier existe un bois, dit le Devens, aujourd'hui bois Bartholoni, qui, à une trentaine de mètres à droite du second, en montant, offre des fondations encore bien visibles avec des tuiles que M. Silvestre m'a dit être à rebord. Cela est à vérifier, car je ne sais avec quelle habitation romaine identifier ces restes. Chavagny pourrait être une petite villa *Cabaniacus* ou *Cavaniacus*, de *Caban(n)ius ou de *Cavan(n)ius[24]. Les vestiges du village médiéval qui lui a succédé, perdus dans la brousse, montrent à quel point la végétation avait envahi des terrains que les Romains avaient défrichés et cultivés.

Presque en face, mais plus à l'est, à l'orée des bois et à la limite de Jouvernex-Margencel, existait une autre villa *Causiacus*, de *Causius, Choisy[25], connue seulement par un cimetière de la fin du VIIIe siècle. Sur une éminence très voisine, plantée de vignes et qui s'élève à l'ouest et tout près du chemin de Chavanne, au lieu dit le Marteret, on découvrit il y a longtemps déjà, en défonçant le sol, de nombreuses tombes faites de dalles et de grandes tuiles plates d'un rouge vif, mais sans objets. Plus tard, en 1888-89, dans la propriété Dethoire, on en mit au jour d'autres en dalles de gneiss erratique ou de molasse, cimentées aux joints et de 0m40 à 0m50 de profondeur; leur fond était constitué par une dalle ou par une espèce de pavé et elles étaient en outre entourées de cailloux. Sur un fragment de tuile, large de 0m30, reposait la tête d'un des morts dont les bras étaient croisés sur la poitrine et qui regardait plus ou moins vers le sud-est[26].

Je rattacherais à Choisy la villa *Liberianicus*, de Liberianus, Livringe, qui lui était reliée par un chemin aboutissant à

23. En 1730, nos 3769-88, cité au XVe siècle; *au Billiogie*, 3790-4

24. Après les Gantiz, se trouve le mas de Chavagny, 3823-40. Bien que dans le premier existent les restes d'un village (fondations, puits), cependant je crois que le nom de celui-ci est Chavagny, cité à la suite de la charte III de 1261, *in loco qui dicitur de Chavagnie*, et dont on ne parle plus dans les documents; pour la finale, cp. *Pullie*. L'origine, par *cabannarium* est plus douteuse.

25 La ville était peut-être située dans le mas des *Champs Thuoisy* = *Choisy*, entre le village et le nant du même nom, nos 722-731. En 1268, *Choysi*, SHAG, VII, 320; 1347, *Chuesier*, GONTHIER, *Filly*, RS, 1893, 122.

26. B. REBER, *o. c. p.* 297. Le rite des mains croisées sur le pubis commence au VIIIe siècle, mais il n'y était pas généralisé. En 1730, nos 644-61.

la voie[27]. Il est possible que la source du pré de la Fontaine[28], à l'est de Chavanne, ait été utilisée par ses habitants au moyen d'un aqueduc.

Au nord, au-delà de la voie, entre elle, le lac, le nant de Songy et le Foron, s'étend un territoire d'environ 180 hectares qui aurait pu constituer une belle propriété. Mais, Songy, jadis Le Songier, paraissant, comme je l'ai dit, hors de cause, aucun document n'en a livré le nom. On sait seulement qu'il existait au XIIIe siècle, au bord du Léman, une maison forte appelée, comme le torrent, *Foruns,* et qui fut donnée en fief par Pierre de Savoie, avec trois arpents de terre et la forêt appelée Coudrée, *coryleta,* à Béatrix, veuve d'Henri d'Allinge et à ses fils[29] (1245 Nov.). Quelque découverte ultérieure élucidera peut-être cette question.

Quand on franchit le Foron, on voit apparaître à gauche la moderne église de Sciez. L'ancienne datait au moins du Xe siècle[30] et c'est au Nord-Ouest, à 150m du clocher, que devait s'élever la villa *Sigiacus,* de **Sigius*[31]. En effet, vers 1908, M. Guyon, de Prailles, en minant dans une vigne, déterra de nombreuses tuiles à rebord. Mais tout n'a pas encore été dit, espérons-le, sur les trouvailles archéologiques de cette vieille propriété que je me représente, tout au début de sa création, s'étendant entre le Foron, la voie, les nants de Praille et les grands bois qui couvraient les pentes orientales du mont de Boisy, n'ayant guère comme terres cultivables que le tiers de sa superficie. Les demeures ne se trouvaient pas au centre du domaine, mais au point le plus rapproché à la fois de la voie, du Foron et du lac pour les avantages du charroi, de la pêche et des matériaux de construction, avec le pittoresque paysage de la côte et des eaux changeantes.

A l'ouest de Sigiacus, une propriété secondaire ne tarda pas à se fonder, *Marcellianicus,* de Marcellianus, entre la voie, la

27. Il n'en restait en 1730 qu'une masure, nos 781-85 et 1585; en 1304, *Livringio,* PICCARD, *Filly,* doc. 19, 289; 1730, *Levringe.* En 1317, *inter duas vias publicas que tendunt per villam de Livringio, Acad. Salésienne,* 1910, XXXIII, 315.

28. Nos 820-21. Chavanne a eu comme origine une *capanna,* cabane rustique ou forestière; ce mot a ensuite le sens de maison rurale : *domum seu Chavanam,* 1308, *Acad. de Savoie,* s. 2, II, 291.

29. WURSTEMBERGER, *Peter,* doc. 188; *Reg. genev.,* 777.

30. Démolie en 1873, elle offrait, dit Ducis, des têtes consoles caractérisant le Xe siècle (RS, 1874, 16).

31. En 1026, *in fisco quod dicitur Siciaco,* HPM, I, c. 500, peut-être pour *Sigiaco;* 1155, *Siaco,* RS, 1893, 116; *Sye,* 1250, SHAG, XV, doc. 16; 1296, *Siyes,* U. CHEVALIER, *Archiv. des dauphins du Viennois;* 1384, *Syer,* PICCARD, *Filly,* doc. 47; 1318, *Sigie, Sygie,* id., 25; 1730, *Scyes;* cp. Scy, près Metz (Moselle), *Sigeium* 745, *Siago* 858, *Sciey* 1128 (DE BOUTEILLER, *Dict. topogr.*)

montagne et deux affluents du Vion, les nants de Filly et de Marignan, aujourd'hui Masselinge [32], écrit Maxillinge. Plus à l'ouest encore, un lieu dit *Pratalia,* Prailles, sous lequel on désignait les prés arrosés par le cours supérieur des nants du même nom et de Filly, forma, après le ve siècle, une nouvelle propriété [33].

Comment maintenant expliquer qu'entre Sciez et Masselinge puissent exister quatre petites localités appelées Marignan J'ai dit que les deux premières, Marignan d'En Bas et et d'En Haut, séparées par le chemin, n'étaient autre que l'ancien Masselinge. Plus à l'est, c'est la Tour de Marignan; elle rappelle le château seigneurial. Enfin, près de Sciez, c'est Marignan de Là; mais, en 1730, celui-ci était simplement inscrit sous le nom de Sous-Sciez en plaine. C'est donc en somme la tour qui marquerait à peu près le centre d'une modeste villa Matrinia [34] d'une date relativement tardive, occupant les terres comprises entre le chemin de Prailles à Sciez et les bois d'une part; de l'autre, entre les nants de Prailles et de Marignan et qui, au moyen-âge, par des acquisitions et des constructions rurales, aurait, en supplantant Masselinge, étendu sa petite juridiction au-delà des limites premières.

Enfin, au sud de Sciez, au-delà des prés-bois dits En Charly [35], fut créée une autre petite propriété secondaire, *Cabannacus* ou *Cavannacus,* d'un *Cabannus ou Cavannus, Chavannex. Elle s'étendait entre le mont de Boisy et le Foron jusqu'au Viroz, englobant le territoire du lieu dit *verna,* La Vernaz [36], devenue propriété indépendante après le ve siècle. Chavannex en fut alors séparé par la pente orientale du mont de Boisy ou mont de Chavannex (cote 594) [37].

32. Pour Maxillinges, Muret, *o. c.* 405, invoque aussi les gentilices Massellius ou Marcilius; en 1378, *Massilingio*, Piccard, *Filly*, doc. 43. En 1730, il se composait de deux groupes de maisons qu'on appelle maintenant Marignan, laissant le vieux nom aux terrains situés à l'ouest; anc. cad. n°s 2527-2799.

33. On peut l'identifier avec *Pradalia,* 1015, J. Marion, *Cartul. de Saint-Hugues de Grenoble*, p. 173-4; 1336, 1347, *Prallies;* 1547, *nanto de Prallies*, Piccard, *Filly*, doc. 31, 37, p. 350; 63; 1730, *Praillaz*, avec, en 1441, ses Contamines, id., *Inv. de Coudrée*, 166.

34. Plus tard *Matrini(incus);* Muret, *o. c.*, 561; en 1301, *Marrignyens*, Piccard, *Filly*, doc. 17; 1304, *Marrignens*, id., p. 288; 1258, *Marrigniens*, SHAG, XV, doc. 16, et RS, 1910, 273.

35. En Charly, cad. n°s 3632-3740; cité en 1540, Piccard, *Filly*, 181. Les bois portent généralement des noms seigneuriaux; ce sont des acquisitions ou rentes féodales.

36. Au xe siècle, *accipientes in loco qui dicitur Verna lunaticum unum*, HPM, II, *Chart.* c. 63 (échange de l'abb. de Saint-Maurice).

37. En 1015 *Cavannaico*, var. *Cavanniaco*, cp. Chavaguy, *Cartul. de Saint-*

A la suite de ces créations foncières dues soit au partage des terres familiales, soit à une vente, comme cela paraît être le cas pour Matrinia, Sigiacus proprement dit, tout en conservant sa prédominance nominale sur le domaine ancestral, n'eut plus qu'une superficie d'environ 120 hectares. Aujourd'hui, la commune couvre de son nom 2044 hectares, ayant comme limites les limites extrêmes des trois anciennes paroisses, celles de la juridiction de l'abbaye de Filly et celles du mandement des seigneurs de Coudrée.

Reste à examiner un dernier territoire situé au Nord-Ouest, entre le Foron, le lac, la voie et le Vion avec son affluent, le nant de Pontbon dont le monticule, à la cote 434, s'élève entre la voie ou la vieille route de Filly et le nant et qui a servi longtemps de limite seigneuriale [38]. Ce territoire est lui-même divisé en deux portions inégales par le nant de Marignan, le dernier affluent du Vion. Les chartes de fondation de l'abbaye de Filly nous apporteront les premiers documents sur cette propriété romaine, *Filliacus,* de Fillius [39]. La plus ancienne date du début du XIe siècle; elle a été publiée dans les HPM, chart. I, c. 499, d'après l'original.

IV. « Buchardus lugdunensis archiepiscopus et abbatie sancti mauricii abbas una cum donno Buchardo augustane civitatis et prefate abattie preposito. — notum esse volumus quatenus Tiboldus diaconus prelibate abbatie canonicus nostram aggressus est clementiam ut sibi ejusque filiis quandam terram per scriptum concederemus. Cujus petitioni annuentes... concedimus tam ipsi quam infantibus suis scilicet Durando. harmanno. Stevilio. sex mansa que in beneficium tenuerat. conjacentia his finibus. unum in comitatu genevense in fisco quod dicitur

Hugues, 175 (mais il y a aussi Chavonex à Cranves); 1180, *Chavonai,* bulle d'Alexandre III, *Acad. Salés.,* II, 276; 1230, *Exçavanex, Inv. d'Aulps,* n° 50; 1250, *capella de Chavannay,* Piccard, *Filly,* p. 38; 1261 (charte III); 1274, *a summitate montis de Chavanay,* id., doc. 6; 1324, *territorium de Chavaney,* id., 27; 1351, *crest de Chavanez,* id., *Inv. de Coudrée,* p. 192. Notez l'ancien lieu dit, en 1324, d'*en Puryer, Inv. d'Aulps,* n° 1448, et le vieux chemin de Sciez cité en 1420, Piccard, *Filly,* p. 136.

38. En 1274, Richard de Balleyson reçoit à titre de fief de l'abbaye de Filly ses possessions *a loco qui dicitur Pombuns usque ad aquam que vocatur Foruns,* Piccard, *Filly,* doc. 6; en 1309, il était une des bornes de la juridiction abbatiale, *ad aqua que dicitur Rison usque ad pontem de Pontbon,* id., doc. 20; et du mandement de Coudrée, *a nanto de Pontbons,* id., doc. 36, en 1344. Il existait sur le mamelon des fourches patibulaires, Piccard, *Inv. de Coudrée,* n° 114, en 1538.

39. Muret, *o. c.,* 400, XIe s., *Filliez;* 1155, *Fidebiaco,* RS, 1893, 116 (forme supposant Fidelis ou Fidelius; mais la propriété doit être gentilice et Fidelius est inconnu; donc, étymologie de scribe); 1154, *Filiaco,* SHAG, II, doc. p. 35; 1191, *Fylie,* id., p. 48; 1248, *Phylliaco,* Piccard, *Filly,* doc. 4; 1345, *Fillier,* Gonthier, *Filly,* RS, 1893, 119.

siciaco. in villa que vocatur fillez et in capite lacensi et in villa que vocatur euunna unum mansum. et inter olonum et ulliacum mansa tria et in ipso loco sancti mauricii in plano et in monte mansum unum et quicquid habere visus est inter fluuios duos qui vocatur trioncia et salontia et in monte salvano cum omni usamento..... »

Autres témoins : Pandulfus et Ymmo. Azilinus et Reubertus. Lando. Sigardus. Zuzilinus. Vualzo...[40]

On voit par cette charte que l'abbaye accorde au diacre Tibold la libre possession de terres qu'il avait eues jusque là au titre de bénéfice. C'est ainsi qu'il avait dans la villa Filliacus, relevant de Sigiacus qui appartenait au fisc ou domaine royal et qui était comme le chef-lieu d'une circonscription, la propriété d'un manse c'est-à-dire d'une certaine étendue de terrains variés, terres labourables pour céréales, prés, bois, vigne, le tout cultivé et exploité généralement par un serf ou un homme libre et sa famille, laquelle y avait sa chaumine, *casa, casale.* Nous ignorons la superficie exacte du manse, car elle était des plus variables; mais Tibold pouvait posséder une quinzaine d'hectares (A. Longnon, *Polyptique,* 101-103), la superficie totale de la villa Filly, à cette époque étant environ 250 hectares.

Il est probable que vers la fin de sa vie, Tibold ou l'un de ses fils, fonda, avec un prieuré, une église dédiée à Sainte Marie et qui devint plus tard paroissiale. Plus d'un siècle après, Guido d'Allinge donna à l'église et aux chanoines, en 1155, son fief de *Seurti?* (= *Siaci*), longtemps possédé par Giraud

40. On ne saurait fixer l'année exacte de cette charte; mais, si on lui compare une charte clairement datée de 1022 où, d'une part, Burcardus est cité avec les titres d'évêque d'Aoste (le siège étant alors occupé par Anselme, † 1025) et de prévôt de Saint-Maurice (HPM., *Chart.* II, c. 115) et où, d'autre part, apparaissent quatre des huit signataires de la précédente (cp. c. 83 et 90; dix sur douze personnages d'une charte de 1002 se retrouvent sur une de 1003), on conclura qu'il est très probable qu'à deux années antérieures ou postérieures près, notre charte a été écrite entre 1020 et 1024. Ce n'est donc qu'après cet espace de temps que le prieuré, puis l'église de Filly furent fondés. — M. L.-E. Piccard (*o. c.*, p. 13-17, doc. I, II, III) croit notre charte antérieure à 1010 et il appuie son argumentation sur trois copies qu'il donne comme inédites, faites en 1683 par des notaires sur l'ordre de l'abbé de Saint-Maurice, Tobie Franc, et concernant trois actes de vente de 982, 1003 et 1011, tirés d'un très ancien cartulaire. Or, les deux premiers sont connus; ils ont été publiés en 1854, d'après un cartulaire du XIV[e] siècle, dans les HPM, *Chart.* II, c. 50, 90. De plus, si l'on compare leur texte à ceux des notaires, on s'aperçoit que ces derniers fourmillent d'erreurs : les mots sont modernisés, mal orthographiés, parfois omis; en outre, des mots *de Alingio* (la citation de l'origine est très rare à cette époque) y ont été glissés à la suite du nom des deux bénéficiaires, Ricardus et Rotzelinus. Reste à vérifier le texte exact de la troisième charte. De Foras a cité ces sources suspectes dans son *Armorial*, I, *art.* Allinge.

de Massongy et qui s'étendait de la terre de Filly au lac et du Foron au Vion [41]. Tandis que *terra Fideliaci* désigne, suivant la formule de l'époque, les possessions agrandies de l'église de Filly, le fief de Guy paraît avoir embrassé le reste du territoire dont j'ai parlé plus haut, c'st-à-dire que, compris entre le lac, la voie et les deux torrents, celui-ci aurait correspondu au domaine primitif gallo-romain de Sigiacus qui aurait ainsi couvert, d'après la lecture de Gonthier, plus de 360 hectares.

Une monnaie de Gordianus a été trouvée à Filly [42]. Des lieux de sépultures ont été aussi notés aux environs, par exemple au lieu dit Sous la Villa, où l'on défonça des tombes en pierres plates [43] et surtout à 300ᵐ au nord de Filly, près du Crêt à l'Ane, au bord de la route qui va du village au moulin de Cuchefatte [44]. A 80ᵐ à l'est de ce crêt sablonneux, dans le champ L. Vernaz, on découvrit, à 0ᵐ50, une tombe faite de tuiles; d'autres tombes furent mises au jour, faites de dalles aux interstices bouchés par le mortier, certaines offrant deux bières séparées par une cloison unique; un squelette avait les bras croisés sur le pubis. Il en fut de même dans le champ Lancey. Mais de nombreuses sépultures avaient été du reste depuis longtemps heurtées par la charrue et peu à peu détruites. On trouva aussi, sur le Crêt à l'Ane même, en exploitant une carrière, des squelettes gisant en terre nue [45]. Ces tombes appartenaient à une population rurale, pauvre, de la fin du VIIIᵉ siècle ou même du commencement du IXᵉ.

Ch. MARTEAUX.

41. GONTHIER, *Filly*, RS, 1893, 115-6.

42. Aux Sablons, comm. de M. L. VUARNET, *Acad. Chabl.*, 1920, XXXII, XXXVII.

43. Id., p. 44.

44. En 1309, *Excuchefata*. PICCARD, *Filly*, p. 78, nom de moulin qui se retrouve à Feigères et à Servoz; dans du Cange : *juxta biale molendini de Cuchifatta*. 1472 = coche-poche, entaille-poche, en parlant d'un moulin qui n'enrichit pas le propriétaire.

45. Renseignem. de M. Guyon, de Prailles; E. VUARNET, *Acad. Chablais.*, 1908, XXII, XLI; XXVII, XXVIII; on aurait ramassé sur le crêt une hache en pierre verte; mais les squelettes seraient-ils néolithiques?

Notes de Sémantique

La loi dite de « RÉPARTITION »

[Quelques exemples tirés des Parlers savoyards]

La Sémantique, ou science des significations, a été jusqu'ici à peu près négligée en Savoie. Parmi les centaines de fiches que nous avons recueillies en vue de la *Bibliographie méthodique des Parlers de Savoie,* cette branche récente de la Linguistique est encore moins bien représentée que la Phonétique. C'est à peine si l'on peut citer quelques allusions trop brèves. Et pourtant quel pourrait être l'attrait de semblables recherches, et de quel intérêt! Psychologie de ces « personnes morales » que sont, comme les grandes, les petites collectivités, histoire des relations entre les diverses classes sociales, entre provinces voisines, entre celles-ci et la capitale, parfois même entre la France et l'étranger!

Des faits relevés par les linguistes, on s'est efforcé de dégager un certain nombre de lois. L'une d'elles a reçu le nom de *répartition.* C'est Michel Bréal qui a, sinon découvert la règle, du moins vulgarisé l'appellation. Dans son *Essai de Sémantique,* livre si attrayant, et si neuf, quand parut la 1re édition (1897), il a plus que tout autre contribué à mettre en lumière cette loi du langage.

La *répartition?* Voilà certes un mot peu clair au premier abord; il a besoin d'être défini. Michel Bréal l'a fait avec netteté. « Nous appelons, dit-il, *répartition* l'ordre intentionnel par suite duquel des mots qui devraient être synonymes, et qui l'étaient en effet, ont pris cependant des sens différents et ne peuvent plus s'employer l'un pour l'autre [1]. »

Michel Bréal donne à l'appui divers exemples qui achèvent d'éclaircir le mot et la loi. Nous insisterons d'autant plus volontiers que certaines assertions ont trait aux parlers de notre région.

« Toutes les fois, nous dit-on, que deux langues se trouvent en présence, ou simplement deux dialectes, il se produit un

1. Michel Bréal, *Essai de Sémantique,* In-8°, Paris, Hachette, 1897, p. 29.

travail de classement, qui consiste à attribuer des rangs aux expressions synonymes. Selon qu'un idiome est considéré comme supérieur ou inférieur, on voit ses termes monter ou descendre en dignité. La question de linguistique est au fond une question sociale ou nationale [2]. »

Suivent quatre exemples. L'un oppose au vieux mot latin *coquina* l'osque *popina*. Ce sont deux simples variantes phonétiques; mais le premier terme désigne une cuisine, le second un cabaret de bas étage. En Bretagne, suivant M. l'abbé Rousselot, *courtil* a souffert de la concurrence de jardin : « une nuance de dédain s'est attachée à l'appellation rustique. »

Les deux autres faits nous intéressent plus encore que la lutte de *jardin* et de *courtil*, lutte que nous constatons d'ailleurs en plusieurs autres régions. Dans le patois de Vionnaz (bas-Valais), la *chambre* s'appelait jadis *païlé*. « Depuis que le mot *chambre* est entré au village, *païlé* désigne un galetas. » Enfin voici une allégation qui concerne tout spécialement la Savoie : « Le Savoyard emploie les noms de *père* et de *mère* pour ses parents, au lieu qu'il garde pour le bétail les anciens mots de *pâré* et de *mâré* [3]. » Ainsi, « à mesure qu'un mot français est adopté, le vocable patois, refoulé et abaissé, devient vulgaire et trivial » [4]. C'est de cette assertion et des preuves sur lesquelles on l'appuie que nous voudrions faire une critique rapide.

La concurrence de *chambre* et de *païlé* a déjà presque un historique. Le fait a été signalé par M. Gilliéron dans son ouvrage sur *Le patois de Vionnaz* [5]. De la thèse de M. Gilliéron, il passe dans la *Sémantique*, de Michel Bréal. Je le recueille à mon tour pour en illustrer ma petite étude sur *Le français parlé en Savoie* [6]. « C'est là, disais-je alors, en rappelant la loi de Michel Bréal, une très fine observation, qui touche à la fois à la psychologie et à la linguistique. » Mais, en citant les exemples de Michel Bréal, j'ajoutais que je n'avais pu les vérifier personnellement. Enfin, comme de juste, M. Gilliéron a repris son bien, et voici qu'à propos de son récent ouvrage *Pathologie et thérapeutique verbales* [7], c'est encore sur le conflit de *chambre* et de *païlé* qu'insiste M. A. Dauzat : « En savoyard, la

2. *Ibid.*, p. 30.
3. *Ibid.*, p. 31.
4. *Ibid.*, p. 31.
En Savoie, *corti* bat aussi en retraite devant *jardin*, mais sans prendre une nuance de sens péjorative.
5. J. Gilliéron, *Le patois de la commune de Vionnaz*; Paris, 1880.
6. *Le français parlé en Savoie*, Chambéry, 1906, p. 15.
7. J. Gilliéron, *Pathologie et thérapeutique verbales*, 4 fascicules in-8°, Champion, 1919-1921. Cf. *Revue de Philologie fr. et de Littérature*.

chambre s'appelait autrefois *païlé;* depuis que le mot français *chambre* a pénétré dans ces patois, *païlé* a été ravalé au sens de *galetas* [8]. »

On me permettra, puisque j'ai moi-même cité cet exemple, sur la foi de Michel Bréal et de M. Gilliéron, de le remettre en discussion.

Notons tout d'abord que M. Gilliéron se cantonnait dans son village de Vionnaz, où il a étudié sur place la lutte du français et de l'idiome local. Rien à objecter. Le fait, garanti par un observateur de la valeur de M. Gilliéron, doit être exact. Mais lorsqu'on substitue à cette mention : « dans le patois valaisan de Vionnaz », l'expression générique : « en savoyard », l'assertion est-elle aussi justifiée? Ne perd-elle même pas toute valeur?

En savoyard, les correspondants de *païlé* [9], issus comme lui du latin *pensile* > *pesile*, > *peisle*, etc., sont fort nombreux : *pélo, pélio,* etc., en français régional : *poêle* ou *poile*. C'est notre mot *poêle,* dont l'historique est très intéressant. Comme le français *poêle,* au sens de chambre, les correspondants patois ont vieilli. On ne dit plus avec Descartes : « je demeurais tout le jour enfermé dans un *poêle* [10] », mais bien avec Pascal : « tout le malheur des hommes vient de... ne savoir pas demeurer en repos dans une *chambre* [11]. » De l'enquête à laquelle j'ai procédé jadis, il résulterait que, « en savoyard », le terme *pélio* (et variantes) n'a reçu nullement une valeur péjorative. S'il est aujourd'hui plus rarement usité, ce n'est pas seulement parce que « le patois s'en va », mais parce que, en patois comme en français, la tendance prédominante est le besoin de clarté. Le sens de *poêle* s'est restreint peu à peu à l'ustensile ainsi désigné. C'est donc contre lui-même que *poêle* a dû lutter, avant d'entrer en conflit dans les patois avec *chambre.* Au reste il ne serait pas exact de voir dans *chambre* une importation purement française. Seule la prononciation a été francisée. Le latin *camera* continue d'être fort bien vivant en Savoie, sous les formes *çhanbre, stanbre, tsanbre,* suivant les régions.

Moins probant encore me paraît être l'exemple tiré des continuateurs, soit locaux, soit franciens, du latin *patrem, matrem.* Craignons toujours de commettre l'erreur dite de *généralisation,*

8. *Larousse mensuel illustré,* n° 175 [septembre 1921], p. 572.
9. Cf. *Dictionnaire Savoyard,* v^{is} † *poêle, pélo, pélio.*
10. *Discours sur la Méthode,* 2.
11. Edition HAVET (*Pensées,* article IV), I. 48 : éd. Léon BRUNSCHVICG, p. 390 (Hachette; éd. de 1897).

en érigeant en loi un fait très particulier. « Le *Savoyard,* nous affirme-t-on, emploie les noms de *père* et de *mère* pour ses parents, au lieu qu'il garde pour le bétail les anciens mots de *pâré* et de *mâré.* » Pour *Savoyard* (avec une majuscule), je serais d'abord tenté de lire : le *savoyard,* c'est-à-dire le dialecte savoyard. Mais passons. Or personne en Savoie ne m'a confirmé le fait, ce qui certes ne signifie pas qu'il soit erroné, mais peut-être que mes recherches sont bien loin d'être complètes ou même suffisantes — et ce serait exact. Pourtant, la remarque de Michel Bréal viendrait à l'encontre de telle et telle observation mieux établie. Le paysan ne rougit pas de son antique vocabulaire; il n'a pas lieu d'en rougir, sinon il serait un sot. Laissons ce qualificatif à ces nouveaux riches, dignes héritiers de l'affranchi Trimalchion ou de notre bourgeois gentilhomme. Ceux-là, pour ne pas être trop ridicules, auraient volontiers recours à quelque nomenclateur avisé. — Bien loin de dédaigner, de rejeter, ces mots de *pâré* et de *mâré,* que des générations leur ont transmis avec le culte de la famille, tels Savoyards les ont revendiqués hautement, parfois même avec une âpreté singulière. Témoin le dicton suivant, recueilli dans le *Dictionnaire Savoyard* [12] :

Pârĕ, mârĕ, prou de pan :
Père, mère, crîvăn d'fan.

= Ceux qui disent : *pâre, mâre,* ont assez de pain; ceux qui disent *père, mère,* [c'est-à-dire : ceux qui parlent français] crèvent de faim. — Ce proverbe, appliqué jadis aux enfants pauvres qui affectaient de parler français, ne laisse pas de nous

12. A. Constantin et J. Désormaux, *Dictionnaire Savoyard,* v. *pâre.*
Voici toutefois un fait moins connu qui confirmerait les observations de M. Michel Bréal et de M. Gilliéron. Dans les parlers valdôtains, les continuateurs patois de *patrem, matrem,* ont eu le même sort qu'à Vionnaz. Le *Dictionnaire* de l'abbé Cerlogne (v° *pàre*) constate que cette forme « ne se dit, proprement, que du père de la bête ». Au mot *pére,* l'auteur consigne cette remarque : « Pour les bêtes on dit *pare.* » On lit de même, à l'article *màre :* « mère; *màre di bètson,* mère du petit. Se dit des bêtes, et, en mauvaise part, des personnes. » Cette dernière observation est très intéressante. — Ainsi le traitement de ces mots, du moins selon nos informations actuelles, diffère en Savoie et dans la vallée d'Aoste comme dans le bas-Valais. Que faut-il en conclure? Je me borne pour l'instant à répéter, avec M. Dottin : « Certains mots empruntés au français n'ont subi aucune évolution de sens, tandis que d'autres [j'ajoute volontiers : et particulièrement les vocables du parler local en conflit avec les termes récemment importés] transformaient leur signification. Là, comme ailleurs, en effet, la force de conservation s'oppose à la force d'innovation et de la lutte des tendances contraires résulte un ensemble confus et complexe de faits d'origine et de date différentes, dont une étude minutieuse pourra seule débrouiller le chaos. » (Dottin, article mentionné plus loin des *Mélanges Wilmotte,* I, p. 173.)

éclairer sur la mentalité des paysans de Thônes qui l'ont mis en circulation. Voilà certes un menu fait instructif, mais qui concorde assez mal avec l'exemple cité pour attester la loi dite de *répartition.*

Cette loi, qu'on l'appelle ainsi ou de tout autre nom, n'en existe pas moins, bien que de nombreux linguistes l'aient contestée. Mais il conviendrait de faire une critique plus approfondie des preuves sur lesquelles on l'appuie. De plus, s'il est vrai que l'on constate une différenciation progressive entre mots qui eurent jadis le même sens, il ne faut se prononcer qu'avec la plus grande prudence sur ce « travail de classement qui consiste à attribuer des rangs aux expressions synonymes ».

Notre ignorance ne risque-t-elle pas de se payer de raisons illusoires? En linguistique, comme partout ailleurs, bien souvent « nous ne voyons qu'un seul côté des choses ». Quand les faits allégués sont exacts, ne peuvent-ils se prêter à des interprétations divergentes? Reprenons, si l'on veut bien, l'exemple de *coquina, popina*. Est-ce uniquement parce que le second terme est osque qu'il a pris, en pénétrant à Rome, une acception péjorative? La femme savante, nous dit Juvénal, blâme son amie qui employait des provincialismes; mais son mari n'en a cure. Celui-ci point ne répartissait. Au demeurant,quel linguiste pourrait affirmer que les tavernes installées à Rome et présidées par des cabaretiers d'origine osque n'étaient pas, les premières du moins, « de bas étage »? En ce cas, la différence de valeur signalée entre *coquina* et *popina* serait due beaucoup moins à ce que le second de ces termes était un provincial mal dégrossi, qu'à la nécessité de distinguer entre objets fort différents.

Transportons l'exemple à notre époque, en nos régions. Supposons que le vocable si lourd de *restauration* vienne en Savoie faire concurrence au mot pimpant de *restaurant.* Au bout d'un certain temps, les deux termes, employés au début comme synonymes, prendraient des acceptions diverses. Si *restauration* finissait par désigner quelque établissement « d'ordre inférieur », peut-être surgirait-il plus tard un linguiste qui s'efforcerait d'en trouver la cause. Rien d'étonnant, dirait-il, que *restauration* ait reçu une valeur péjorative. Ce mot, importé de Suisse, a déplu : de là sa déchéance. Le linguiste pourrait avoir raison, mais il pourrait aussi se tromper, si, par hasard, les premiers tenanciers des dites *restaurations* (ou leurs successeurs) n'avaient servi à leurs clients que des mets indigestes ou mal apprêtés, avec de grossières *délicatesses.* Et même à dé-

faut de cette cause, la forme seule du mot ne pourrait-elle expliquer la nuance péjorative?

Que de connaissances historiques et linguistiques, sans parler de l'esprit de finesse et de sens critique, exigent de telles recherches! Pour la Savoie, c'est, disions-nous, un sujet presque entièrement neuf. Nul n'a étudié jusqu'ici, du point de vue psychologique et social, la répercussion que dut avoir, dans une aire déterminée, l'introduction du francien et le conflit qui en résulta. Recueillons d'abord des faits, puis nous tâcherons de les expliquer, non sans risquer de commettre des erreurs, ce qui est le cas de toute recherche scientifique, surtout à ses débuts.

Aux exemples cités dans ma petite étude indiquée plus haut, j'ajouterai seulement ici quelques réflexions, pour ne pas trop allonger cet article. Il ne semble pas que les vieilles expressions désignant les saisons, notamment *çhôtên, arri-sêson,* ayant à lutter contre leurs concurrents : *été, automne,* aient perdu beaucoup de « leur antique honneur ». Notre beau mot de *Noël* n'a pas trop nui à l'aimable *Chalande* (doublet du terme savant *calende*). Et pourtant *chalende* avait à redouter l'ironique facétie d'un plaisantin, puisqu'on désigne ainsi à Genève une personne travestie en vieillard, qui adresse une allocution aux enfants réunis autour de l'arbre de Noël.

Il y aurait cent autres exemples qui mériteraient d'être approfondis. Bornons-nous, en terminant, à renvoyer le lecteur que de telles questions intéressent (et comment ne pas s'intéresser à ces petits problèmes qui, chemin faisant, peuvent solliciter l'attention de tout observateur un peu curieux?) à l'ouvrage de DARMESTETER, *La vie des Mots* et à celui de Michel BRÉAL qui a fourni la matière de ces lignes. Ce sera comme l'initiation. Viendront ensuite les travaux de MM. A. Thomas, Gilliéron, Mongin, Roques, Dauzat. Nous renvoyons aussi aux Grammaires de M. Léon CLÉDAT [13], et aux pages publiées par M. GAUCHAT sous ce titre : *Nos Patois romands,* dans le *Bulletin des Patois de la Suisse romande* (1, 1, p. 9). Mais ce sont plus

13. Voir tout particulièrement A. MEILLET : *Comment les mots changent de sens*, in *Linguistique historique et Linguistique générale* (in-8°, Champion, 1921); réimpr. de *Année sociologique*, IX, 1-38; et aussi G. DOTTIN : *Quelques faits de Sémantique dans les parlers du Bas-Maine*, in *Mélanges Wilmotte*, I, 165. — La « locution toute faite » *serf de la glèbe* vient de donner lieu à un excellent commentaire de M. Marc BLOCH (*Revue historique*, n° 271 [mars-avril 1921, p. 221). C'est une belle étude de « sémantique historique », science dont Fustel de Coulanges est « le maître incontesté ».

spécialement les belles études de M. Gilliéron, le fondateur de la géographie linguistique, qu'il conviendra d'analyser. J'ai déjà signalé, outre les travaux parus dans la *Revue de Philologie française et de Littérature*, le volume consacré à la *Généalogie des mots qui désignent l'abeille*. On pourrait surtout insister sur *Pathologie et thérapeutique verbales*. Plus encore que les collisions entre termes homonymes, les rencontres de synonymes ont de curieux effets et modifient les mots dans leur forme et dans leur sens. Nous en donnerons prochainement de nouveaux exemples, spécialement empruntés à la vallée d'Aoste et à la Savoie.

Annecy, le 6 décembre 1921.

J. DÉSORMAUX.

NOTICE
SUR DEUX MANUSCRITS
conservés
au château de Montrottier

Parmi les nombreux objets rassemblés par M. Léon Marès au château de Montrottier, se trouvent deux manuscrits du moyen-âge.

Le premier n'a pas un bel aspect extérieur : la peau des plats est usée, décollée, rongée par des insectes; le dos a disparu et les nerfs, sur lesquels sont cousus les cahiers du volume, sont à découvert et à demi ou complètement brisés.

Le manuscrit compte 343 feuillets de parchemin, larges d'environ 106 millimètres, hauts de 147. Les six premiers feuillets, non chiffrés, sont remplis par un calendrier dont je parlerai plus loin.

Le reste du manuscrit est formé par des cahiers de 8 feuilles; chaque page est divisée en deux colonnes longues de 35 millimètres; il y a de 28 à 30 lignes dans chaque colonne. Au bas du verso du dernier feuillet de chaque cahier on a eu soin d'indiquer les premiers mots de la première page du cahier suivant. Les feuillets sont numérotés en chiffres romains. Cette numérotation permet de constater facilement que des feuillets manquent : les nos 1, 89 et 90, 113 à 128 (2 cahiers complets), et 217 ont disparu.

L'écriture est régulière et paraît, dès le premier abord, être du XIIIe siècle. L'encre est souvent jaunâtre. Les feuillets du manuscrit, depuis la page 324, ont été tracés par une main plus rapide, et d'une encre plus noire. Les trois dernières colonnes sont d'une écriture et d'une encre très différentes et semblent être du XVe siècle. C'est aussi du XVe siècle qu'il convient de rapporter les additions faites aux folios 85 et 88 v°.

Le manuscrit est d'aspect soigné : des majuscules dorées sont enfermées dans de petits cadres rouges et bleus, rehaussés de fines lignes blanches. Entre deux de ces initiales dorées, les majuscules sont alternativement rouges et bleues. En divers endroits (fol. 34, 40 v°, 50, 57 v°, 67 v°, 102, 161, 175, 221, 235, 242, 255, 259, 267, 289, 306, 307 v°) on trouve de grandes initiales ornées : le cadre qui entoure la lettre est prolongé vers le haut et le bas de la page par des lignes élégantes qui s'ornent de feuillages : les couleurs employées sont toujours l'or, le rouge, le bleu et le blanc. Au folio 221, la partie supérieure de l'initiale est ornée de deux dragons ailés. Au verso d'un feuillet blanc qui se trouve après le calendrier, on voit une initiale et un encadrement de page, qui sont seulement dessinés à la plume et n'ont pas été enluminés.

Ce manuscrit est un livre d'heures, contenant des prières pour tous les jours de la semaine et pour les fêtes de l'année.

Le calendrier, qui remplit les six premiers feuillets, est le calendrier romain : les mois sont divisés en nones, ides et calendes; de plus, les jours de la semaine sont désignés par les sept premières lettres de l'alphabet; c'est ce qu'on nomme les lettres dominicales. Pour chaque mois, ce calendrier indique l'entrée du soleil dans un signe du zodiaque, le nombre de jours du mois solaire et du mois lunaire, la durée du jour et de la nuit; par exemple : *januarius habet dies XXXI, luna XXX; dies habet horas VIII, nox XVI;... september habet dies XXX, luna XXX; dies habet horas XII, nox totidem.*

La liste des saints et des fêtes fournit des indications sur la provenance du livre d'heures et sur sa date.

On remarque un nombre relativement considérable de saints originaires de la ville de Lyon ou de la province ecclésiastique de Lyon : 27 février, saint Galmier *(s. Baldomerius)*, serrurier, sous-diacre à Lyon; 2 avril, saint Nizier, évêque de Lyon; 20 avril, saint Hugues, abbé de Cluny; 11 mai, saint Maïeul, abbé de Cluny; 20 mai, saint Austregisile, abbé de Saint-Nizier, à Lyon, puis archevêque de Bourges; 2 juin, saint Pothin,

premier évêque de Lyon, martyrisé en 177; 6 juin, saint Agobard, archevêque de Lyon; 13 juin, saint Rambert, apôtre du Bugey; 28 juin, saint Irénée, évêque de Lyon; 2 septembre, saint Just, diacre de Vienne, puis évêque de Lyon; 2 octobre, saint Léger, évêque d'Autun. Le calendrier mentionne spécialement deux saints honorés à Lyon : le 12 juillet, saint Viventiole, qui fut évêque de Lyon en 517; le 17 du même mois, saint Spérat, qui fut martyrisé à Carthage en 180. Il cite comme spécialement honoré à Chalon-sur-Saône, le 4 septembre, saint Marcel; c'est l'apôtre du Chalonnais qui y fut martyrisé en 178.

Il est un saint dont le nom reparaît à trois reprises dans ce calendrier : c'est saint Vincent, diacre de Sarragosse, martyrisé sous Dioclétien; 22 janvier, fête de saint Vincent; 29 janvier, octave de la fête de saint Vincent; 23 septembre, invention de saint Vincent, c'est-à-dire découverte de ses reliques.

Les trois mentions faites de saint Vincent me font croire que le livre d'heures a été écrit à l'usage du clergé d'une église de la province ecclésiastique de Lyon, placée sous le patronage de ce saint. Cette église me paraît être l'église cathédrale Saint-Vincent de Mâcon.

Le calendrier indique la fête de Pâques au 27 mars, à la lettre *b*. En consultant une table chronologique, on constate que les deux années 1239 et 1250 sont les seules années du XIII[e] siècle où Pâques tombe le 27 mars et qui ont pour lettre dominicale B. C'est donc en 1239 ou en 1250 que fut écrit le livre d'heures.

Plusieurs des possesseurs successifs de ce livre ont inscrit leurs noms en divers endroits. Au folio 88 v°, on lit : *Je suis à messire Philibert Maindret et le m'a donné messire Olivier Savaige le XV d'apvril 1528. Ita est : Maindret.* Ce même possesseur a encore écrit son nom au folio 211, dans un grand blanc de la deuxième colonne : « *Pro domino Philiberto Maindret presbytero Matisconensi.* » Au folio 216 v°, on lit ces mots, tracés d'une écriture qui semble de la fin du XVI[e] ou du début du XVII[e] siècle : « *Ce present lyvre est a moi Philibert Pizet, vicaire de Verzé.* » Verzé est une commune du canton de Mâcon. Enfin, au bas du folio 327, se trouve une quatrième mention postérieure de 104 ans à la première. « *A. Vignard a doné le présan livre aux pères quapuchin le 8[e] jour du moy de juing l'an 1632. Anthoine Vignard.* » Le nom de Vignard est également inscrit au bas du folio 2. Il est fâcheux que cet Antoine Vi-

gnard n'ait fait connaître ni qui il était, ni à quel couvent de capucins il a donné le livre d'heures. Mais le fait que ce manuscrit a appartenu à un prêtre de Mâcon, puis à un vicaire d'une paroisse voisine de cette ville, vient à l'appui de l'hypothèse que j'ai formulée sur son origine.

On pourra donc l'inscrire ainsi au catalogue de la bibliothèque de Montrottier : « Livre d'heures à l'usage de l'église Saint-Vincent de Mâcon, écrit en 1239 ou en 1250. »

***

Le second manuscrit est en meilleur état que le premier : couvert d'un cartonnage refait à une époque relativement récente, il a presque les mêmes dimensions : les feuillets de parchemin ont 110 millimètres de largeur sur 150 de hauteur. Il est complet. Il n'est pas folioté, mais les quatre premiers feuillets de chaque cahier sont marqués, au milieu et en bas, d'une lettre très petite suivie d'un chiffre romain : *d I, d II, d III, d IIII*. Lettres et chiffres ont été plus d'une fois supprimés par le couteau du relieur.

Ce manuscrit comprend un premier cahier de 4 feuillets, dont un, resté en blanc, est collé sur le plat de la couverture, 16 cahiers de 8 feuillets et un dernier de 10, au total 142 feuillets. Il est écrit à longues lignes, et il y a 25 à 28 lignes à la page.

L'écriture paraît du xve siècle. Le manuscrit est tout entier de la même main. On n'y voit pas d'initiales dorées : deux majuscules seulement sont en bleu et en rouge; toutes les autres sont en rouge, ornées de petits traits à l'encre noire. Les titres, en haut des pages et dans le corps du texte, sont également en rouge.

Ce manuscrit contient deux traités de saint Bonaventure. Le premier est un abrégé de théologie, appelé aussi le bréviaire du pauvre. « *Incipit compendium theologie, a domino Bonaventura, ordinis Fratrum Minorum, sancte Romane ecclesie cardinalis, quod alio nomine dicitur Breviloquium pauperis.* » Ce traité est divisé en sept parties et remplit 116 feuillets.

Le second, beaucoup plus court, est intitulé : Traité de l'arbre de la croix du salut. « *Incipit tractatus de arbore salutifere crucis domini nostri Jhesu Christi a domino Bonaventura, de ordine Fratrum Minorum, sacre theologie eximio doctore compositus.* »

A la fin du premier traité, est inscrite, à l'encre rouge, une

mention extrêmement intéressante qui indique le nom du copiste et celui du monastère auquel appartenait le manuscrit.

« *Explicit breviloquium pauperis in scriptura scriptum per manus fratris Johannis de Gersonno, professi in ordine Celestinorum, et pertinet libellus iste monasterio sancte Trinitatis de Marcoucyaco.* »

Marcoussis est une commune du département de Seine-et-Oise, arrondissement de Rambouillet. Les Célestins sont une congrégation de Bénédictins réformés en 1254 par Pierre de Morrone, qui devint pape sous le nom de Célestin V. Cet ordre fut introduit en France vers 1300 et y possédait, un siècle plus tard, 23 maisons dont la principale était à Paris.

Quant au copiste, Jean de Gerson, c'est le frère du célèbre chancelier de l'Université de Paris. Né, comme celui-ci, au village de Gerson, près de Rethel, en 1384, il entra dans l'ordre des Célestins; il était en 1409, au couvent de Limay, près de Mantes, et il devint prieur de la maison de Lyon, où il mourut en 1434.

A quelle date était-il à Marcoussis et a-t-il copié le traité de saint Bonaventure? Une note, écrite à la suite de la précédente, devrait nous l'apprendre. « *Libellus iste concessus est per fratres dicti monasterii de Marcossiaco ad usum fratris Stephani de Coublans ejusdem monasterii prioris, quia in ejus favore scriptus est.* » Si les archives des Célestins de Marcoussis ont été conservées, il est probable qu'on pourra y découvrir à quelle époque ce frère Etienne de Coublans en était le prieur.

Les traités de saint Bonaventure ont dû rester pendant longtemps dans la bibliothèque du couvent. Au bas de la dernière page, on lit ces mots tracés d'une grosse écriture du xv[e] siècle : *Celestinorum de Marcoussiaco,* et au-dessous, d'une main beaucoup plus récente, du xvii[e] ou peut-être même du xviii[e] siècle le nombre 703, la cote que le manuscrit avait reçue dans la bibliothèque.

Les livres ont leur destinée, dit, en latin, un vieux proverbe. Celle de ces deux manuscrits provenant l'un de l'église cathédrale de Mâcon, l'autre du couvent des Célestins de Marcoussis, et arrivés au château de Montrottier, par des intermédiaires inconnus, est certainement des plus singulières.

Claude FAURE.

Une convention entre notaire et clerc
en 1762

Avant la Révolution, dans le notariat, comme dans toutes les professions nécessitant un stage, on avait l'habitude d'établir, par acte écrit, les conditions auxquelles le candidat, l'apprenti, travaillerait et étudierait chez le maître. Celui-ci et celui-là s'engageaient, pour un temps déterminé, à certaines obligations qui restaient soumises au visa de l'office du tabellion, la Chambre d'alors.

Ce sont de tels engagements réciproques qui se trouvent consignés dans une convention que le hasard nous fit découvrir au milieu d'un tas de chiffons, et sauver ainsi d'une destruction certaine.

Cette pièce, rédigée à Mieussy en 1762, nous a paru assez curieuse et originale pour être reproduite ci-après, in-extenso, et avec quelques commentaires à la suite.

« Convention entre Me Aimé Rubin et discret
« Jacques Marie Chaffard.

« Nous Aimé Rubin de la paroisse de Mieussy, et Jacques « Marie Chaffard de la Bonneville, avons fait les conventions « suivantes, sçavoir que je dt Chaffard, promet, et m'engage « de rester chez Me Rubin à Mieussy pendant une année déjà « commencée au quatorze août de l'année dernière, pendant « laquelle année, je m'engage d'enminutter ses contracts sous « son dictaine, et les extraire tant pour le tabellion que pour « expédition autant correctement qu'il me sera possible, et « d'enseigner ses deux petits les heures que je ne serais pas « occupé auxdits contracts, et je dt Rubin promet audt Chaffard « de le nourir, et entretenir comme moy, de luy fournir son « blanchissage, luy enseigner le notariat autant qu'il me sera « possible sans rien luy cacher avec les règles d'arithemeti- « que, et de parties aliquotes, et de luy fournir à cet égard « toutes les instructions nécessaires pour qu'il puisse mieux « se perfectionner, comme encore de luy compter pour lade an- « née la somme de quatorze écus pattagons de quatre livres et

« quatre sols pièce, à compter de laquelle je luy ay livré vingt
« deux livres, et huit sols, compris une paire de souliers, le
« restant je le luy compterois à sa première requisition, avec
« promesse que jedit Chaffard, fais de rester un mois après
« l'année finie que j'ai absenté les vendanges dernières, et
« tout ce que dessus nous promettons de l'effectuer chacun en
« tant que nous concerne, à peine de tous dépens, dommages
« et intérêts, à l'obligation et constitution de nos biens pré-
« sents et avenirs, soumettant le présent à l'office du tabellion
« pour valider sa force, à Mieussy le 19 février 1762, le pnt
« fait à double.

« RUBIN, J. M. CHAFFARD. »

Renvoi en marge :

« Que lorsque j'ai convenu avec Me Rubin pour quatorze
« écus pattagons pour une année qu'il y avait un billet entre
« nous fait précédemment par lequel il avoit convenu de me
« donner 24 écus par année, soit L. 8.8. par mois, et je n'ai
« fait par conséquent la présente convention, que sur la parole
« qu'il me donna qu'il me payeroit toujours comme le pre-
« mier billet portoit, qu'il ne faisoit celà qu'à cause de sa
« femme qui disoit à ce qu'il me dit qu'il me donnoit trop. »

Ce titre, empreint des formules longues et embrouillées du XVIIIe siècle et écrit sans un alinéa et en une seule phrase, est particulier notamment sur les points suivants :

1. — Tout d'abord la forme qui est sous signatures privées. Il est intéressant, à une époque où tous les contrats en général étaient revêtus de l'authenticité notariale et principalement les conventions d'apprentissage, de voir un tabellion stipuler et s'engager directement et sans passer par les formalités solennelles et coutumières. C'est bien là déjà un acheminement vers la liberté et la capacité personnelle des contractants, faculté devenue trop abusive de nos jours et sujette à combien d'inconvénients.

2. — Termes professionnels, deux sont à souligner : « enminuter » et « dictaine ».

3. — Le fond. Il y a véritable obligation synallagmatique. Discret Chaffard s'engage à rester pendant un an chez Me Rubin et à remplir consciencieusement sa tâche; de son côté, le Maître lui promet la nourriture, l'entretien, le blanchissage et un appointement, mais surtout il s'engage à lui enseigner le notariat, sans « rien lui cacher » et à lui donner toutes les instruc-

tions nécessaires à son perfectionnement. Voilà le principal de cette convention, le notaire devient le professeur du clerc qui n'est plus alors un vulgaire employé, mais bien un étudiant et celui-ci alors considère le premier comme son éducateur, son véritable « maître » et non plus, comme trop souvent aujourd'hui, un simple patron.

A remarquer aussi l'engagement de discret Chaffard d'enseigner les enfants du notaire « ses deux petits ». Bonne pratique qui permettait souvent à des étudiants peu fortunés de payer ainsi tout ou partie de leur pension. Heureux temps!..

4. — Enfin la contre-lettre et la dissimulation.

Il ne date pas d'aujourd'hui de dissimuler dans les actes, sur les prix réels et il en sera toujours ainsi quoi que fasse la régie. Le renvoi, écrit en marge de la convention, et sans doute une fois le stage du clerc terminé, en donne une preuve irréfutable.

Notre notaire avait promis 24 écus, mais il n'en porte dans l'acte que 14 et les deux parties l'approuvent de leur signature. Toutefois, comme de nos jours, on passe un billet, contre-lettre pour le surplus, et l'affaire est conclue; source, bien souvent hélas, de mécomptes et de difficultés.

La raison de cette dissimulation mérite d'être aussi soulignée, quoique en cela non plus les temps n'aient point changé, « il « ne faisoit cela qu'à cause de sa femme qui disoit à ce qu'il « me dit qu'il me donnoit trop. »

Louis Pfister.

Concours de Poésie de 1921

Rapport présenté au nom de la Commission

Malgré le soin qu'on prend pour élaborer les programmes, il y a toujours des concurrents qui les lisent mal ou qui ne les lisent pas.

Cette année encore, on est obligé d'éliminer — bien à regret — une pièce intitulée *Au lac d'Annecy* (peut-être la meilleure du concours), parce qu'elle ne compte que 68 vers.

Un autre concurrent est exclu de plein droit, comme ayant signé ses pièces.

Déduction faite de ces deux envois irrecevables, il reste à examiner neuf manuscrits, que nous allons passer en revue dans l'ordre où ils nous sont parvenus.

N° 1. — Sous ce numéro sont groupées trois pièces : *Vox Dei* (52 vers), *L'Homme rouge* (158 vers) et *Les Héros de la Glèbe* (130 vers). La voix du Christ agonisant qui commande le pardon de ses bourreaux, l'héroïsme du paysan, qui a brillé d'un si vif éclat pendant la dernière guerre, sont des sujets qui auraient besoin d'être rajeunis pour conserver quelque attrait. L'histoire d'un bourreau dont la fille a été séduite par son seigneur et qui se venge en étranglant celui-ci ne nous laisse pas indifférents, mais elle est médiocrement présentée : l'auteur a de la facilité, respecte les règles de la prosodie, mais on aurait de la peine à trouver dans son œuvre quelque chose de saillant. La poésie ne consiste pas simplement à rassembler des mots pour le plaisir de l'oreille.

N° 2. — Cet envoi comprend deux pièces *(Le retour dans l'Eden,* 150 vers, et *Le Poème de la Flamme,* 154 vers). La première essaye de nous donner une idée des sentiments qu'Adam et Eve auraient éprouvés si, par miracle, ils avaient été réintégrés pour quelque temps dans le paradis perdu. Les malheureux ne s'y reconnaissent plus.....

Nous attendons en vain que l'ombre renaisse...
Qu'est-il donc de changé dans ces lieux ? — Vos deux cœurs !

Style prolixe, rimes par à peu près (corps avec forts, faons avec tremblants, héros avec chauds, hyène avec plaine, etc.).

Le *Poème de la Flamme* est entaché d'épithètes bizarres et d'accouplements de mots mal choisis : « Homicide écarlate, voluptueux pourpre, l'adolescent émoi, » etc. Idées faiblement exprimées avec surabondance de qualificatifs.

N° 3. — L'auteur inscrit sous ce numéro nous envoie deux pièces : *La double tentation* (117 vers) et *La Leçon des vivants et des morts* (184 vers). La première pièce est une espèce de cantique dont il suffira de citer un extrait :

Je veux m'anéantir devant le Créateur
Moi, la chose créée ;
Unité minuscule aux yeux de sa Splendeur,
Je suis désagréée !

L'autre cultive l'hiatus :

Avec un regard qui scrute et *qui embrase*...
Rendre compte à ceux-là *qui, avec* patience
Ont souffert de longs jours ...

La terre nous *sera et* moins froide et moins nue....
Ceux
Qui ont les regards droits....
Qui ont épuisé le fond de la souffrance....

N° 4. — « *De son bouquet de myosotis* » l'auteur a extrait 11 petits poèmes comprenant 166 vers. On y trouve du sentiment, de l'originalité et un certain charme, mais de nombreuses incorrections, notamment des *e* muets non élidés dans le corps des vers.

N° 5. — *Autres essais,* 478 vers. Recueil original où il y a de la facilité, mais des idées lâches; un vers de treize pieds :

Dans notre *adolescence,* troublante volupté

Certaines images forcées :

Je bois le vin nouveau qui coule sur ma table
Dans le pétillement de lourdes grappes d'or (?)

Rien qui force l'attention.

N° 6. — *Au lac d'Annecy.* Ecarté comme ayant seulement 68 vers.

N° 7. — *Le Diptyque de l'Idéal,* 144 vers. Ce concurrent manie le vers avec une grande facilité. Il n'est pas embarrassé pour trouver la rime riche et la forme est très soignée, mais le fond est parfois obscur et l'on ne saisit pas toujours ce que l'auteur veut dire.

N° 8. — *Prière à Marie, en avion de guerre,* 156 vers. Il s'agit là d'un cantique plein de bonnes intentions, dont on peut se borner à citer un passage :

Donne-nous la victoire,
Assure-nous la paix
Et pour jamais
Du Hâvre à la Mer Noire
L'Anglo-Français
Bénira ta mémoire.

N° 9. — *Le Carnet de l'absent,* 712 vers. Ce sont des poésies écrites sous la mitraille, par un poilu qui, pendant quatre ans, « entre deux orages », communiquait ses impressions « à sa très chère femme ».

« Soldat perdu là-bas, dans la lointaine armée,
Ce soir j'écris des vers pour toi, ma bien aimée...
Du départ au retour, constamment j'ai voulu
Epargner à ton cœur tout chagrin superflu,
Si bien que même au temps de suprême détresse
Je t'écrivais encor sur un ton d'allégresse ...

On pourra juger du recueil par les pièces que nous publions : *Soir d'hiver, Au cantonnement, L'abri, Pour notre enfant.*

N° 10. — *Cantique joyeux à la vie,* 106 vers. Ces cantiques ont à peu près tous le nombre de pieds réglementaire, ils ont une certaine correction, mais il y a abus d'adjectifs, notamment dans les rimes, et le fond manque d'originalité.

N° 11. — *Forêts* (108 vers), *Premiers âges* (104 vers), *L'Esclave* (110 vers). Ce concurrent est exclus comme s'étant fait connaître.

⁂

En résumé, le concours est faible. Un trop grand nombre d'auteurs ne sentent pas ce qu'ils écrivent; on ne fait pas de la poésie en alignant des mots plus ou moins sonores; il faut de l'émotion pour faire palpiter les phrases, et c'est ce qui manque. Nous ne retenons que *Le Carnet de l'absent,* n° 9, et nous proposons de décerner à l'auteur une mention très honorable.

François Miquet.

SOIR D'HIVER, AU CANTONNEMENT

Dans ce coin de maison par l'obus échancré
Où dans la paix, enfin, ce soir, je dormirai
Je suis seul, — enfoui dans la paille et je rêve...

Dehors la neige tombe et calfeutre sans trêve
Les blessures du sol, des toits, des murs croulants ;
J'entends des obusiers qui roulent, lourds et lents,
Vers l'enfer ténébreux des batailles lointaines ;
Des soldats s'en vont... cris... appels des capitaines...
Des groupes d'avions rôdent au ciel profond
Et le ronronnement satanique qu'ils font
Est transpercé par les éclats de la mitraille ;
J'entends au loin la voix des canons qui s'éraille...
Et s'élève... et s'apaise en l'air froid de la nuit...

Tout proche un soldat nègre, en charmant son ennui,
Fait chanter sa langueur par sa petite flûte
Et son rêve bercé déroule sa volute, —
Comme le mien, — vers la douceur de cieux lointains...

Où sont les clairs soleils, les paisibles destins ?
Où donc l'enivrement de la route embaumée
Où je marchais la main dans ta main, Bien-aimée ?
Où je ne comprenais de bonheur triomphant
Que de baiser, le soir, le front de mon enfant ;
Où je pouvais goûter le moment délectable
De m'asseoir au coin de la petite table

Près de Toi, près de Toi, pour lire et pour rêver
Et pour voir, par instant, en tes yeux se lever,
Doucement rayonnante, une amoureuse étoile...

Et, lentement la nuit nous couvrait de son voile !...

— Hélas ! combien de nous ne vous reverront plus
Jours de paix, jours d'amour des printemps révolus ?

Pendant qu'autour de moi la Mort fauche sans trêve,
Je suis seul, enfoui dans la paille et je rêve...

L'ABRI

Notre installation est tout à fait princière !...

Nous y pouvons narguer la pluie et la poussière,
Dans cet abri creusé de vingt pieds sous le sol ;
Par dessus, les obus, ronflent en ut, en sol,
Sans déranger en rien nos destins de termites.
Notre horizon n'est pas tout à fait « sans limites » ;
Mais pour revoir la montagne, la mer, les cieux,
Des femmes, nous n'avons... qu'à refermer nos yeux !
Au coin, le téléphone ouvre sa brune oreille
Et la sensation est vraiment sans pareille
De vivre là. rêveurs, reliés par des fils
Au monde des « poilus » et — lointain — des « civils ».
Car c'est bien là que nous vivons dans la fumée
Des pipes, des discours, rêvant de renommée
Et cultivant, dans l'ombre, un espoir de laurier.
Ah ! si tu pouvais voir ce superbe terrier
Des rondins pour plafond, des rondins pour muraille,
Des rondins pour plancher... Ne crois point que je raille !
Une bougie est là notre unique flambeau,
Et de trois bouts de planche on a fait l'escabeau
Où je m'assieds devant une caisse, ma table.
Il me reste un cigare, un luxe indubitable.
Pourquoi te tourmenter si je n'ai nul souci ?
Cela me suffit bien pour vivre à l'aise ici
Et pour apprivoiser la muse écrivassière...

Notre installation est tout à fait princière !...

POUR NOTRE ENFANT

PRÉCEPTES

Enfant qui nous souris et qui nous tends les bras,
Voici des vers.... Plus tard, tu les méditeras.

Toi qui naquis dans la tristesse et les alarmes,
Ne fais jamais couler de larmes.

Le prestige est passé du glaive éblouissant ;
Ne fais jamais couler de sang.

Lugubrement, le monde est en proie à la haine :
Que d'amour ton âme soit pleine.

Méprise le mensonge et les ambitieux ;
De franchise éclaire tes yeux.

Oppose un front serein au ciel chargé d'orage ;
Toujours la joie est du courage...

Etre éphémère, hélas ! du Mystère venu ;
Marche sans peur vers l'inconnu.

Que ta route soit rude ou morne ou bien fleurie,
En la suivant travaille et prie.

Ne crois point au bonheur qui flotte à l'horizon :
Le bonheur est dans ta maison.

Pour garder sain ton corps et fervente ton âme,
En ton printemps choisis ta femme.

C'est le meilleur soutien que tu puisses avoir
Sur la route âpre du devoir.

Choisis-la sans orgueil, joyeuse, aimante et bonne :
Il faut souvent qu'on se pardonne !

Mets tes plus chers désirs, tes espoirs triomphants,
A te survivre en beaux enfants.

Tu les façonneras comme une pure argile,
Selon les lois de l'Evangile.

Que ton cœur soit heureux en épelant leurs noms :
Aime-les comme nous t'aimons.

Mets ta force en leur corps et ta foi dans leur âme ;
Qu'ils gardent cette double flamme !

Tu verras leur jeunesse et leurs soins vigilants
Alentour de tes cheveux blancs.

Sans crainte, tu pourras alors quitter la terre
Et retourner dans le Mystère ..

— Enfant qui nous souris et qui nous tends les bras,
Voici des vers... Plus tard, tu les méditeras...

Louis Galard.

Rapport sur le Concours des Beaux-Arts

Notre programme du Concours des Beaux-Arts de 1921 faisait appel aux artistes pour la recherche d'éléments anciens d'architecture savoyarde « afin de pouvoir les mettre ensuite à la disposition des architectes qui désireraient s'en inspirer. »

Deux concurrents se sont présentés. L'un d'eux nous a envoyé six feuilles de dessin hâtivement crayonnées. L'une de ses feuilles donne la perspective d'un coin de la caserne Decoux, à Annecy (anciennement Saint-Dominique). Une deuxième feuille représente une porte du cimetière à Flumet et quatre vues de maisons. Ces dessins auraient pu être intéressants et utilisés comme documents s'ils étaient accompagnés de quelques détails. Les quatre autres feuilles donnent l'ensemble et les détails d'une maison à Douvaine, située dans une cour dont la porte d'entrée et le couronnement au-dessus sont en fer forgé, d'une composition très intéressante. La Commission est d'avis de lui décerner le 2e prix avec la somme de 100 francs.

L'autre concurrent nous envoie un cahier de treize pages de texte avec dessins à la plume. Ce travail dénote une bonne connaissance de l'architecture de notre département. Les croquis sont au nombre de trente environ et, quoique plus petits que dans l'autre envoi, ils sont d'une netteté qui les rend beaucoup plus utiles comme documents propres à inspirer les architectes. Les principaux sont : maison à Alléry; place à Alby; vieux pont à Bellevaux; château Beccon, près Cruseilles; presbytère de Boëge; château de Buffaven; maison à Bas-Monthoux; croix et porche de l'église de Morillon; maison à Peillonnex; grille en fer forgé à l'ancienne mairie d'Annecy (aujourd'hui presbytère Notre-Dame); fenêtre à l'église de Bonne; place de la Mairie, à Thonon.

Il serait trop long d'énumérer les qualités que nous avons reconnues dans ce travail. La Commission pense qu'il serait utile de le voir publier. Elle est d'avis de lui décerner le 1er prix avec une somme de 300 francs.

Antoine Fontaine.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Le château de Miolans, par l'abbé F. Gex, Chambéry, Dardel, in-8o, 63 p. avec illustrations.

Cette jolie brochure, élégamment présentée, étudie le site, l'histoire et les légendes. Elle s'adresse particulièrement aux touristes, auxquels elle épargnera de longues recherches et procurera un moment agréable. Ce qui ne veut pas dire qu'elle soit sans utilité pour nos concitoyens. Elle constitue un résumé de tout ce qui a été dit d'intéressant sur Miolans. L'auteur, très versé dans l'histoire locale, a judicieusement rappelé les événements, faits et anecdotes se rapportant au sujet. Il serait à désirer que tous nos sites inspirent une publication de ce genre.

Le Vieux Chambéry, par Gabriel Pérouse, Archiviste de la Savoie, Chambéry, Dardel, 1 vol. in-12, 192 p. avec plans.

C'est une véritable bonne fortune pour une ville que d'avoir trouvé un guide aussi compétent, aussi sûr et aussi bien documenté que M. Pérouse. Le *vieux Chambéry*, pas plus que le nouveau, d'ailleurs, n'a aucun secret pour l'érudit archiviste de la Savoie : on voit défiler dans ses rues, aux noms caractéristiques, tous les hommes qui l'ont illustré. La promenade est agrémentée de descriptions qui n'ont rien d'oiseux ni de monotone, et l'on y trouve, en bonne place, tous les souvenirs d'histoire qu'il est bon de connaître. Par la variété de ses aperçus, la richesse de son style et l'art d'évoluer sans pédanterie dans les arcanes du passé, M. Pérouse a fait une œuvre de lecture facile, attrayante et instructive : et c'est un mérite plutôt rare.

Le poète savoyard Jean-Pierre Veyrat (1810-1844), par Alfred Berthier, docteur ès-lettres, Paris, Campion, 1920, in-8°, 342 p.

Les publications relatives à J.-P. Veyrat sont assez nombreuses : M. Berthier nous en donne une liste complète, où nous relevons les noms de Menabrea, Gondrand, Jules-Philippe, Sainte-Beuve, Weiss, Ch. Buet, Bouchage, Pillet, Georges Martin, Bouvier, Lardanchet, Séché, etc. Mais jamais le sujet n'avait été traité avec l'ampleur et les données — on peut dire définitives — de l'ouvrage qui nous occupe.

Non seulement l'auteur n'ignore rien de ce qui intéresse Veyrat et son œuvre, mais il s'affirme comme un maître dans l'art d'apprécier des situations souvent délicates, de remettre les choses au point et de corriger des appréciations basées sur des études superficielles.

Avec une connaissance approfondie du milieu ambiant, il passe en revue la jeunesse du poète, ses essais malheureux, ses relations, soit *avant l'exil* (1810-1832), soit *durant l'exil* (1832-1838), soit après *le retour dans la patrie* (1838-1844).

Des pages nombreuses, inspirées par un esprit judicieux et averti, sont consacrées au prosateur et au poète, et le tout est parsemé de citations merveilleusement choisies, qui justifient les opinions du critique et donnent du relief à sa démonstration.

Le travail de M. Berthier est complet : l'étude littéraire est menée de front avec l'étude biographique, car il reconnait avec Sainte-Beuve, en parlant de Veyrat, que « sa vie et son œuvre sont une même chose ».

A ses yeux, les *Italiennes* et l'*Homme rouge* ne peuvent guère intéresser que comme pièces curieuses et documents psychologiques, *La Coupe de l'Exil* par son indéniable originalité, par l'émotivité d'une âme essentiellement frémissante, et malgré certaine monotonie, certaines duretés, négligences et impropriétés dans le style, est une œuvre remarquable, vivante et personnelle ; dans la *Station poétique à Hautecombe*, on sent palpiter une âme passionnément éprise de sa patrie, et, dans son ensemble, ce poème est l'expression fidèle de l'âme nationale de l'héroïque et religieuse Savoie.

M. Berthier ne ferme pas les yeux sur les longueurs, les pénibles imprécisions, « l'abus de la note triste et des glas perpétuellement égrenés par le bourdon de la commémoration des morts ; » mais il voit dans Veyrat un artiste d'une habileté remarquable, « qui a monté sa

lyre avec les fibres mêmes de son cœur » et qui a vécu tous ses poèmes « avec une vive et trépidante sensibilité ».

Ce livre est un véritable monument, érigé au premier de nos poètes savoyards et il restera comme un des joyaux de notre littérature.

F. M.

Sur la présence à la base du Nummulitique du plateau d'Arâches de calcaires à Alvéolines représentant probablement l'Auversien, par le Dr Léon Moret (C. R. Ac. des Sc janvier 1922).

Le soubassement du massif de Platé est constitué le long de la vallée de l'Arve par les deux plis couchés supérieurs du Mont Joly nettement observables dans les contournements jurassiques de la cascade d'Arpennaz. La couverture crétacée et tertiaire de ces deux anticlinaux est affectée de deux plis-faille qui sont respectivement celui de la Colonnaz et celui de Balme-Arâches lequel présente des complications tectoniques curieuses et un grand intérêt stratigraphique.

En effet, l'auteur a découvert, à la base de la série nummulitique de ce dernier pli et au voisinage de couches saumâtres ou même lacustres, des Calcaires à grandes Nummulites et Alvéolines (*Alveolina elongata* d'Orb.) caractéristiques de l'Eocène moyen.

Il faudra donc désormais considérer dans tout ce tertiaire de Platé, entièrement marqué sur la C. G. en Priabonien et en Flysch, un liseré d'Auversien littoral, caractérisé par les Alvéolines, gros Foraminifères de la forme et de la taille d'un grain de blé, qui, jusqu'ici, n'avaient été signalés dans les Alpes que dans l'Auversien du Châtelard (Extrémité S du Synclinal d'Entrevernes).

Ces essaims d'Alvéolines partis à des moments déterminés, n'ont pas dépassé dans les régions méditerranéennes (région mère de tous ces grands Foraminifères) l'Auversien. Il serait donc invraisemblable que dans les régions les plus septentrionales atteintes, ils aient franchi cet étage.

D'ailleurs, les grandes Numm. à piliers qui les accompagnent sont nettement différentes des petites Numm. du Priabonien et indiquent bien un niveau statigraphique moins élevé,

En outre, ces Alvéolines, d'après ce que nous savons sur *A. melo*, la seule espèce actuellement vivante, (qui vit dans les mers chaudes, sur des fonds coralligènes littoraux et agités ne dépassant pas 50 mètres de profondeur) sont de tous les Foraminifères utilisés en stratigraphie, les plus littoraux de tous. Elle prouvent donc que nous sommes à Platé au point extrême atteint vers le N. W. par la transgression auversienne, ce qui modifie notablement la paléogéographie de cette mer dans la région Pelvoux-Mont-Blanc, dans la carte classique de Boussac. Le mince golfe des Bauges, esquissé par cet auteur, se transforme donc en une large avancée de la mer qui devait vraisemblablement dès cette époque entourer complètement le Mont-Blanc.

M. L. R.



TABLE DES MATIÈRES POUR 1921

N. B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ACADÉMIE FLORIMONTANE.

ARCHÉOLOGIE.

BIBLIOGRAPHIE.

BIOGRAPHIE.

GLANES.

GRAVURES.

HISTOIRE.

HISTOIRE NATURELLE.

LITTÉRATURE ET POÉSIE.

PHILOLOGIE.

ERRATA.

Page 158, ligne 13, lire : le pli s'abaisse.
— ligne 32, lire : blocs erratiques charriés.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

Imp. J. Abry, 3, rue de la République, Annecy.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07324 6251



